

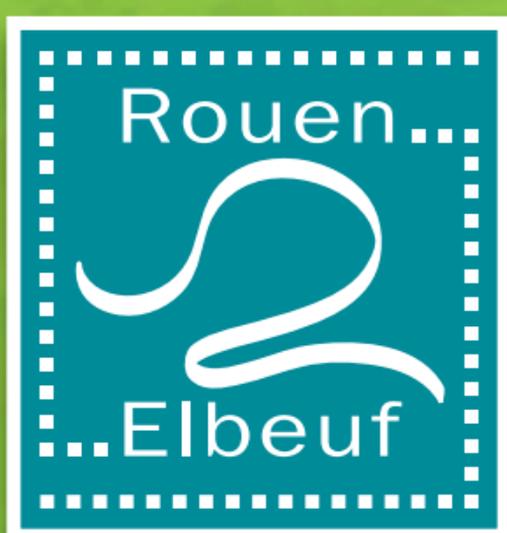
Atlas
Cartographique

État **zéro** du territoire

autour du Contournement Est /
Liaison A28-A13



OCTOBRE 2008



Atlas Cartographique

**Syndicat mixte pour le SCOT
de l'agglomération Rouen-Elbeuf**

32, rue de l'Avalasse, 76000 Rouen

Tél. : 02 32 10 51 00

Fax : 02 32 10 51 09

**E-mail : syndicat-mixte@
scot-agglo-rouenelbeuf.fr**

Site : www.scot-rouenelbeuf.fr

Cet atlas cartographique
a été réalisé sous la direction
de **Geneviève LARMARAUD**,
Directrice générale du Syndicat
mixte, et sous la coordination de
Sarah KRIKORIAN, Chargée d'études

Chargées d'études

Agnès GRANDOU

Anne-Sophie HOUEMENT

Aude PEYRALBES

Cartographie

Mathieu LEULLIER

Secrétariat

Laurence LANSOY

Véronique SANGLIER

Création graphique et mise en page

Robert BROWN



*Photogravure
et impression*
**Imprimerie
La Fertoise**

Crédits d'images

Ortophotographie : ISTAR,

SCAN 25 : IGN,

Christian Boulenger / Focale,

Cécile Geng.

Tirage : 700 exemplaires

Tous droits de production réservés

Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Octobre 2008



Echangeur des Essards

le Chêne la Croix

Quartier Faidherbe

la Mare Cornue

Forêt Départementale
du Bois des Pères

le Clos Gosse

Bedanne

ÉON

État zéro **du territoire**

**autour du Contournement Est /
Liaison A28-A13**

octobre 2008

Comité de pilotage

Le Syndicat mixte pour le SCoT de Rouen-Elbeuf,
et les Communautés d'agglomération de Rouen
et d'Elbeuf

Le Syndicat mixte pour le SCoT de Seine Eure /
Forêt de Bord, la Communauté d'agglomération
de Seine Eure et la Communauté de communes
de Seine Bord

Le Pays entre Seine et Bray, et les Communautés
de communes du Plateau de Martainville, des Portes
Nord Ouest de Rouen et de Moulin d'Ecalles

L'État

Avant-propos

En 2005, la Commission nationale du débat public (CNDP), sur la base du dossier de saisine que lui avait adressé la Direction départementale de l'équipement (DDE) de Seine-Maritime, décidait qu'un débat public devait être organisé concernant le projet de Contournement Est de Rouen, et que le Syndicat mixte pour le SCoT de l'agglomération Rouen-Elbeuf devait y prendre toute sa place, aux côtés de l'Etat, de même que la Communauté d'Agglomération rouennaise, dans leurs compétences respectives.

La CNDP reconnaissait ainsi implicitement que le contournement n'était pas seulement une voirie routière, mais qu'il était appelé à jouer un rôle majeur dans l'organisation des territoires et dans leur desserte par les transports en commun.

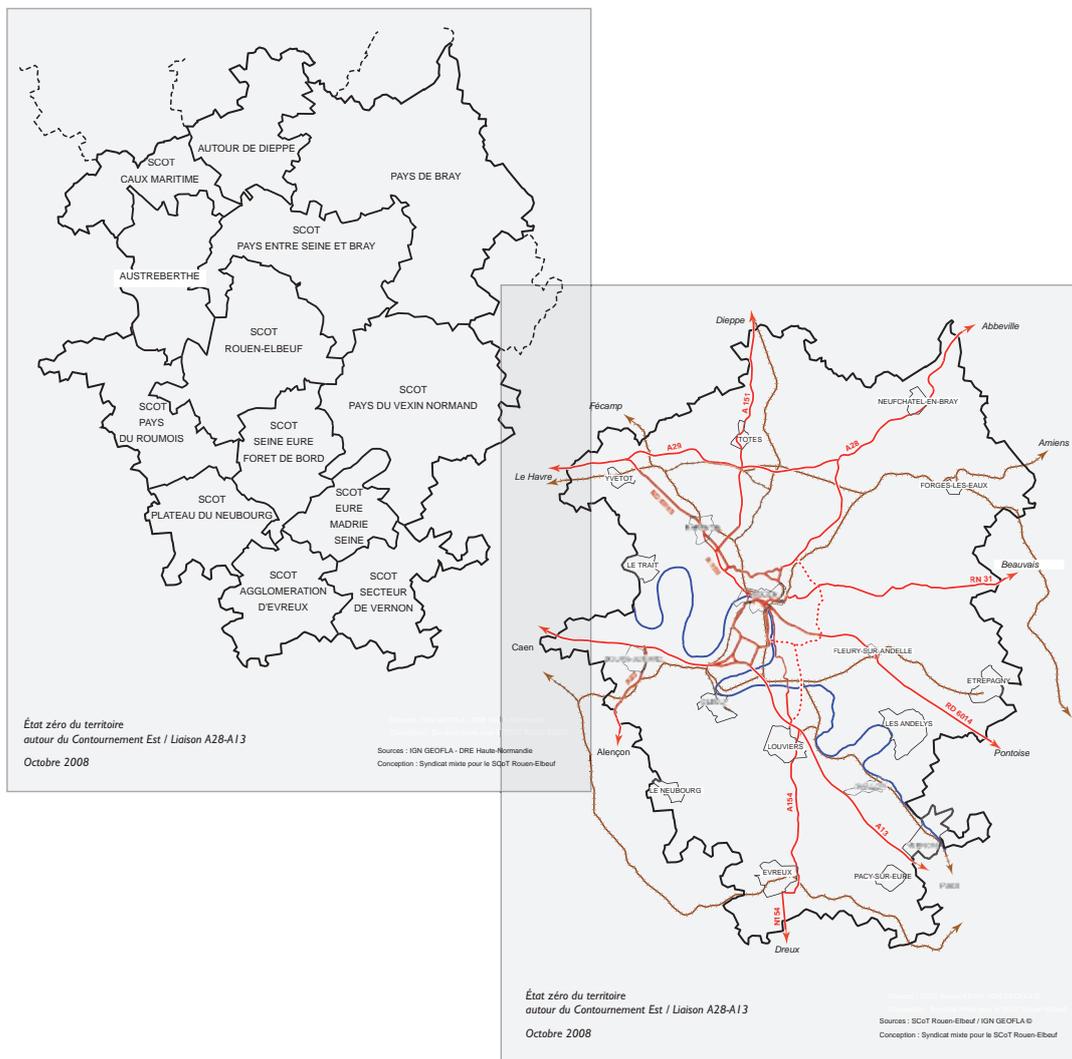
A l'issue de ce débat public, le Ministre décidait que l'opportunité du projet était reconnue et que les études pouvaient se poursuivre.

Début 2007, le Syndicat mixte pour le SCoT de Rouen-Elbeuf prenait l'initiative d'engager les différents territoires, qui d'une manière ou d'une autre seraient impactés par l'infrastructure, et qui tous étaient, bien qu'à des degrés d'avancement

différents, en réflexion sur des démarches de SCoT, à échanger et discuter ensemble sur la manière dont ils pourraient anticiper les actions à mettre en œuvre en accompagnement de l'infrastructure, pour en tirer le meilleur profit.

Pour réaliser ce diagnostic de territoire, un travail technique par grands thèmes : économie, déplacements, agriculture, habitat / services / équipements a ainsi été mené et a donné lieu à des approfondissements notamment sur le thème de la logistique, de l'offre de déplacements alternative à la voiture et de l'agriculture périurbaine.

A ce stade de la réflexion et par référence à une évaluation de l'autoroute A28 réalisée par les Directions régionales de l'équipement (DRE) de Haute-Normandie et de Picardie dix ans après sa mise en service, il est apparu indispensable de constituer sous forme d'un atlas cartographique, l'état de référence du territoire d'étude, un « état zéro » qui permettra, lorsque l'infrastructure aura été réalisée, d'en mesurer les impacts réels. C'est l'objet du présent document dont l'élaboration n'a été possible que grâce aux différentes contributions des acteurs techniques.



Encarts transparents

Pour une meilleure lecture des cartes, deux transparents sont disponibles à la fin de l'ouvrage : le découpage intercommunal selon les SCoT et les Pays, d'une part, les infrastructures existantes et projetées, les voies ferrées, la Seine et des noms repères, d'autre part. Vous trouverez également sur un support papier le nom des communes qui composent le territoire d'étude.

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| 1 - Zone d'étude | 9 |
| Définition et localisation de la zone d'étude | 10-11 |
| 2 - Gouvernance territoriale | 13 |
| Intercommunalité | 14-15 |
| DTA de l'Estuaire de la Seine | 16-17 |
| Situation des SCoT et des Pays | 18-19 |
| Situation des documents d'urbanisme locaux | 20-21 |
| Démarches d'organisation du commerce | 22-23 |
| Composition des CDEC | 24-25 |
| Structures de développement économique (hors EPCI) | 26-27 |
| Démarches d'organisation de l'habitat | 28-29 |
| Aides à la pierre | 30-31 |
| Démarches d'organisation des transports | 32-33 |
| Autorités organisatrices des transports | 34-35 |
| Domanialité des infrastructures routières | 36-37 |
| Parc naturel régional et chartes environnementales | 38-39 |
| SAGE et bassins versants | 40-41 |
| Démarches d'Agenda 21 | 42-43 |
| 3 - Espaces naturels - Espaces urbains | 45 |
| Relief | 46-47 |
| Paysages | 48-49 |
| Espaces naturels protégés | 50-51 |
| Forêts | 52-53 |
| Espaces bâtis | 54-55 |
| Occupation des sols | 56-57 |

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| 4 - Habitants | 59 |
| Population en 1999 | 60-61 |
| Evolution de la population 1990-1999 | 62-63 |
| Soldes naturel et migratoire 1990-1999 | 64-65 |
| Evolution récente de la population 1999-2007 | 66-67 |
| Indice de jeunesse en 1999 | 68-69 |
| Population âgée de 60 ans et plus en 1999 | 70-71 |
| | |
| 5 - Logements, foncier et immobilier | 73 |
| Logements en 1999 | 74-75 |
| Logements commencés 2000-2007 | 76-77 |
| Logements en immeubles collectifs en 1999 | 78-79 |
| Logements individuels parmi les logements commencés 2000-2007 | 80-81 |
| Taille moyenne des ménages en 1999 | 82-83 |
| Investissement locatif | 84-85 |
| Logement social en 2006 | 86-87 |
| | |
| Valeurs immobilières en 2006 | 88-89 |
| Valeurs foncières en 2006 | 90-91 |
| | |
| Fiscalité des ménages en 2006 | 92-93 |
| | |
| 6 - Equipements et animation | 95 |
| Commerce de détail | 96-97 |
| Offre de grandes surfaces commerciales et part en alimentaire en 2007 | 98-99 |
| Surfaces de vente autorisées 2003-2007 | 100-101 |
| Surfaces de vente autorisées par année | 102-103 |
| | |
| Offre hôtelière en 2007 | 104-105 |
| Offre hôtelière par catégories en 2007 | 106-107 |
| | |
| Offre de crèches collectives et familiales en 2007 | 108-109 |
| | |
| Offre de loisirs en 2007 | 110-111 |

Sommaire

7 - Emplois et activités économiques 113

| | |
|---|---------|
| Catégories socio-professionnelles en 1999 | 114-115 |
| Niveau de formation en 1999 | 116-117 |
| Emplois en 1999 | 118-119 |
| Evolution des emplois 1990-1999 | 120-121 |
| Types d'emplois en 1999 | 122-123 |
| | |
| Zones d'activités existantes en 2007 | 124-125 |
| Vocation des zones d'activités existantes en 2007 | 126-127 |
| Offre logistique en 2007 | 128-129 |
| Zone d'activités futures et émergentes en 2007 | 130-131 |
| | |
| Surface agricole utilisée en 2000 | 132-133 |
| Evolution de la surface agricole utilisée 1988-2000 | 134-135 |
| Orientations techniques des exploitations agricoles en 2000 | 136-137 |
| Taille moyenne des exploitations en 2000 | 138-139 |
| Diversification et valorisation des exploitations agricoles | 140-141 |
| Exploitations agricoles et âge des chefs d'exploitations 2000 | 142-143 |

8 - Mobilité et déplacements 145

| | |
|--|---------|
| Mobilité tous modes en 2007 | 146-147 |
| Mobilité - Part modale en 2007 | 148-149 |
| Motorisation des ménages en 1999 | 150-151 |
| | |
| Infrastructure existantes et projetées en 2007 | 152-153 |
| Traversées de la Seine en 2007 | 154-155 |
| Offre de transports en commun interurbains | 156-157 |
| Flux de véhicules | 158-159 |
| | |
| Taux d'emploi en 1999 | 160-161 |
| Déplacements domicile-travail | 162 |
| Principaux pôles d'emplois | 163 |
| Rouen : Déplacements domicile-travail | 164 |
| Rive gauche : Déplacements domicile-travail | 165 |
| Elbeuf : Déplacements domicile-travail | 166 |
| Plateau nord : Déplacements domicile-travail | 167 |
| Evreux : Déplacements domicile-travail | 168 |
| Seine-Eure : Déplacements domicile-travail | 169 |



Zone d'étude

Définition et localisation de la zone d'étude

Définie en partenariat avec l'INSEE de Haute-Normandie, la zone d'étude rassemble les territoires susceptibles d'être impactés ou influencés par le projet de Contournement Est / Liaison A28-A13. Ce périmètre a été validé en Comité de pilotage le 9 février 2007.

Les territoires retenus se situent à environ une demi-heure d'accès par la route du point d'échange le plus proche inscrit sur le tracé de la future infrastructure routière ; les huit points d'échange étant localisés à Isneauville, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Boos, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Etienne-du-Rouvray, Igoville, Pont-de-l'Arche et Incarville.

Le périmètre d'étude correspond à un **espace-temps de 30 à 35 minutes** par rapport aux points d'échange. Dans l'hypothèse de trajets domicile-travail limités à 45 minutes, 10 à 15 minutes sont nécessaires entre les points d'échange et les centres d'emplois.

Le périmètre d'étude intègre par ailleurs la **zone d'emploi de Rouen** (374 communes), un zonage

défini par l'INSEE à partir des déplacements domicile-travail. La zone d'emploi de Rouen se situe sur les deux départements, bien que plus restreinte dans le département de l'Eure puisque limitée au Roumois, à Seine-Eure / Forêt de Bord et à une partie du Vexin Normand.

Enfin ce périmètre a été ajusté à la marge en fonction du **paysage institutionnel**, regroupant cinq Communautés d'agglomération et vingt-six Communautés de communes.

Bien assis sur les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime, le périmètre d'étude couvre presque la moitié du territoire haut-normand. Sans les territoires tournés vers la Manche, ni ceux proches de la Basse-Normandie, le périmètre est davantage orienté vers l'est puisque frontalier avec la Picardie et l'Île-de-France.

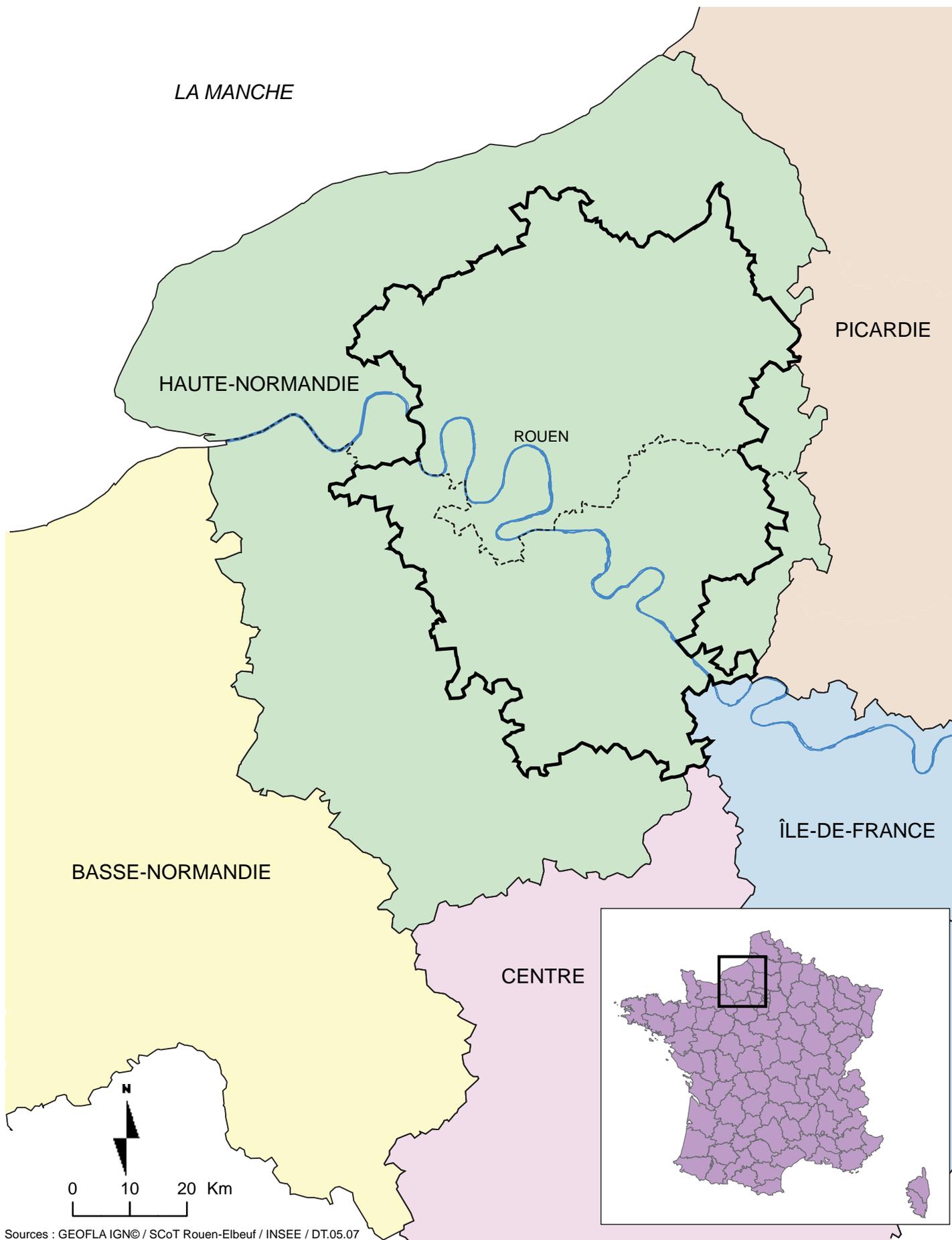
| | Superficie en Km ² | Nombre de communes |
|-------------------|-------------------------------|--------------------|
| Haute-Normandie | 12 350 | 1 425 |
| Périmètre d'étude | 5 250 | 629 |

Mis à la disposition de l'INSEE Haute-Normandie, le distancier inter-communal réalisé par le Centre d'économie et sociologie appliqué à l'agriculture et aux espaces ruraux (CESAER) de l'INSA de Dijon, a permis de définir un espace-temps.

Précautions d'utilisation :

- Le fond utilisé (IGN 120) date de 2000 et les tronçons ouverts depuis ne sont pas pris en compte pour le calcul des temps.
- Les temps sont calculés à partir du centre de chaque commune.
- Les temps fournissent des valeurs indicatives, des ordres de grandeur plus que des temps absolus.
- En milieu urbain, les conditions de trafic peuvent modifier considérablement les temps calculés.

Définition et localisation de la zone d'étude



Sources : GEOFLA IGN© / SCoT Rouen-Elbeuf / INSEE / DT.05.07

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf



2 **Gouvernance territoriale**

Intercommunalité

La quasi-totalité du territoire d'étude (5 communautés d'agglomération et 26 communautés de communes) est concernée par une **structure intercommunale à fiscalité propre**. Seules huit communes n'adhèrent à aucun groupement de communes.

L'intercommunalité dans sa forme actuelle est assez récente puisque de nombreux groupements ont vu le jour après la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Dans l'Eure, l'intercommunalité s'est considérablement développée avec la loi de février 1992. La Seine-Maritime, moins avancée sur la période 1994-2000, a aujourd'hui rattrapé son retard. Créées le 31 décembre 1992, les Communautés de communes du Roumois Nord et de l'Andelle sont les plus anciennes (hormis les districts de Rouen et d'Elbeuf existants avant 1992 et transformés en Communautés d'agglomération en 1999). La plus récente est la Communauté de communes Le Trait-Yainville (COMTRY) créée le 31 décembre 2004.

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) recouvrent des entités très

différentes, à la fois dans leur taille et dans leur poids démographique. Ainsi, sur le périmètre d'étude, les Communautés d'agglomération comptent entre 10 et 45 communes, et rassemblent entre 57 000 et 413 200 habitants ; les Communautés de communes comptent entre 2 et 34 communes, et rassemblent entre 4 100 et 26 200 habitants.

En termes de fiscalité, et hors les communautés d'agglomération qui ont de droit la taxe professionnelle unique (TPU), 7 communautés de communes du périmètre d'étude ont opté pour ce régime fiscal. On peut constater que l'intégration fiscale est plus forte à proximité des agglomérations et dans l'Eure, où la plupart des structures pratiquent l'intercommunalité depuis longtemps.

La Communauté d'agglomération de Rouen a eu projet de fusionner avec plusieurs autres EPCI pour atteindre le seuil de 500 000 habitants, permettant ensuite de se transformer en Communauté urbaine.

Communauté de communes : regroupement de communes d'un seul tenant et sans enclave (sauf pour les groupements créés avant 1999)

Communauté d'agglomération : regroupement de communes formant à leur création un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou de plusieurs communes de plus de 15 000 habitants

Communauté urbaine : regroupement de communes formant à leur création un ensemble de plus de 500 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave

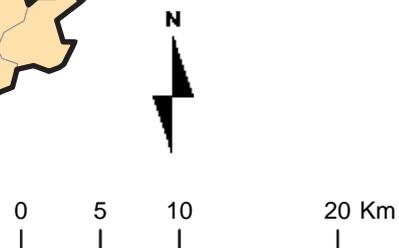
Taxe professionnelle unique : régime fiscal dans lequel le groupement se substitue aux communes membres pour l'application des dispositions relatives à la taxe professionnelle, est appelé à en voter le taux, les exonérations et à en percevoir le produit.

Fiscalité additionnelle : régime fiscal dans lequel le groupement perçoit une part additionnelle des quatre impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe professionnelle), est appelé à en fixer le taux, les exonérations et à percevoir le produit de la part additionnelle de chaque impôt qui lui revient.

Intercommunalité



- Communauté de Communes à taxe professionnelle unique (TPU)
- Communauté de Communes à fiscalité additionnelle
- Communauté d'Agglomération
- Non couverte par un EPCI



Sources : DRE Haute-Normandie / GEOFLA@IGN / DT.04.07
 Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

DTA de l'Estuaire de la Seine

L'Estuaire de la Seine fait partie des sept territoires retenus en France pour élaborer une **directive territoriale d'aménagement (DTA)**.

Document de planification issu de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, modifiée par la loi du 25 juin 1999 et la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, une DTA a pour objet de :

- Définir, pour le territoire concerné, les orientations fondamentales de l'Etat en matière d'aménagement et d'équilibre entre les perspectives de développement, de protection et de mise en valeur des territoires,
- Fixer les principaux objectifs de l'Etat en matière de localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements, ainsi qu'en matière de préservation des espaces naturels, des sites et des paysages,
- Préciser, le cas échéant, les modalités d'application des lois Littoral et Montagne.

Les orientations d'une DTA s'imposent, dans un rapport de compatibilité, aux documents d'urbanisme locaux.

La DTA de l'Estuaire de la Seine a été élaborée, conformément à la loi, sous la conduite de l'Etat, en association avec les régions de Haute et Basse Normandie, les Départements de Seine-Maritime, de l'Eure, du Calvados, les communes de plus de 20 000 habitants et les groupements de communes compétents en matière d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme. Elle a été approuvée par décret en Conseil d'Etat le 10 juillet 2006.

Lien :

La Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Seine

(<http://www.seine-maritime.pref.gouv.fr/spip.php?rubrique83>)

Trois objectifs principaux ont été fixés dans la DTA :

- Renforcer l'ensemble portuaire dans le respect du patrimoine écologique des estuaires,
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages, et prendre en compte les risques,
- Renforcer les dynamiques de développement des différentes parties du territoire.

Afin d'accompagner sa mise en œuvre, un dispositif de suivi et d'évaluation s'est mis en place en partenariat avec les acteurs du territoire qui ont contribué à son élaboration.

Son périmètre concerne une population d'environ 1,6 million d'habitants, couvre 942 communes et englobe les agglomérations de Caen, Rouen et Le Havre, qui constituent les trois piliers de l'armature urbaine et économique de l'Estuaire de la Seine.

Parmi les 629 communes du périmètre d'étude, 286 sont concernées par la DTA de l'Estuaire de la Seine. Au sud et à l'est, le périmètre de la DTA se cale en limite du SCoT du Roumois et du SCoT de l'agglomération Rouen-Elbeuf ; au nord, il intègre la quasi-totalité des communes du Pays entre Seine et Bray.

Le Contournement Est / Liaison A28-A13 figure au nombre des infrastructures de déplacements à réaliser identifiées dans la DTA (en page 84).

DTA de l'Estuaire de la Seine

LA MANCHE

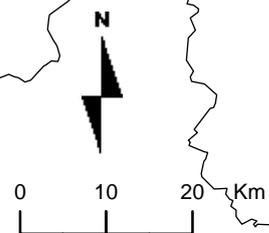


HAUTE-NORMANDIE

BASSE-NORMANDIE

CENTRE

-  Périmètre de la DTA
-  Périmètre d'étude



Sources : DRE Haute-Normandie / GEOFLA@IGN / DT.118.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Situation des SCoT et des Pays

Les territoires de projet, qu'il s'agisse des démarches de **Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) ou de Pays**, maillent l'ensemble du périmètre d'étude.

S'agissant des SCoT, le territoire compte deux SCoT approuvés (dont un Schéma Directeur valant SCoT), six SCoT en cours d'élaboration, et quatre SCoT en projet. Les périmètres de SCoT sont variables : ils peuvent couvrir un seul ou plusieurs EPCI. L'élaboration de ces documents de planification urbaine est plus avancée dans le Département de l'Eure qu'en Seine-Maritime. Un seul territoire n'a, à ce jour, pas engagé de réflexion en matière de SCoT : le Pays de Bray.

S'agissant des Pays, le territoire compte cinq pays reconnus, et deux pays en projet. Là encore, les périmètres des Pays sont variables. Il n'existe en effet pas de taille minimale imposée aux Pays en matière de superficie, de démographie ou de

nombre de communes constituantes. En revanche, ils doivent respecter les limites des EPCI et des communes. A l'inverse des SCoT, la dynamique des Pays est davantage présente en Seine-Maritime que dans l'Eure.

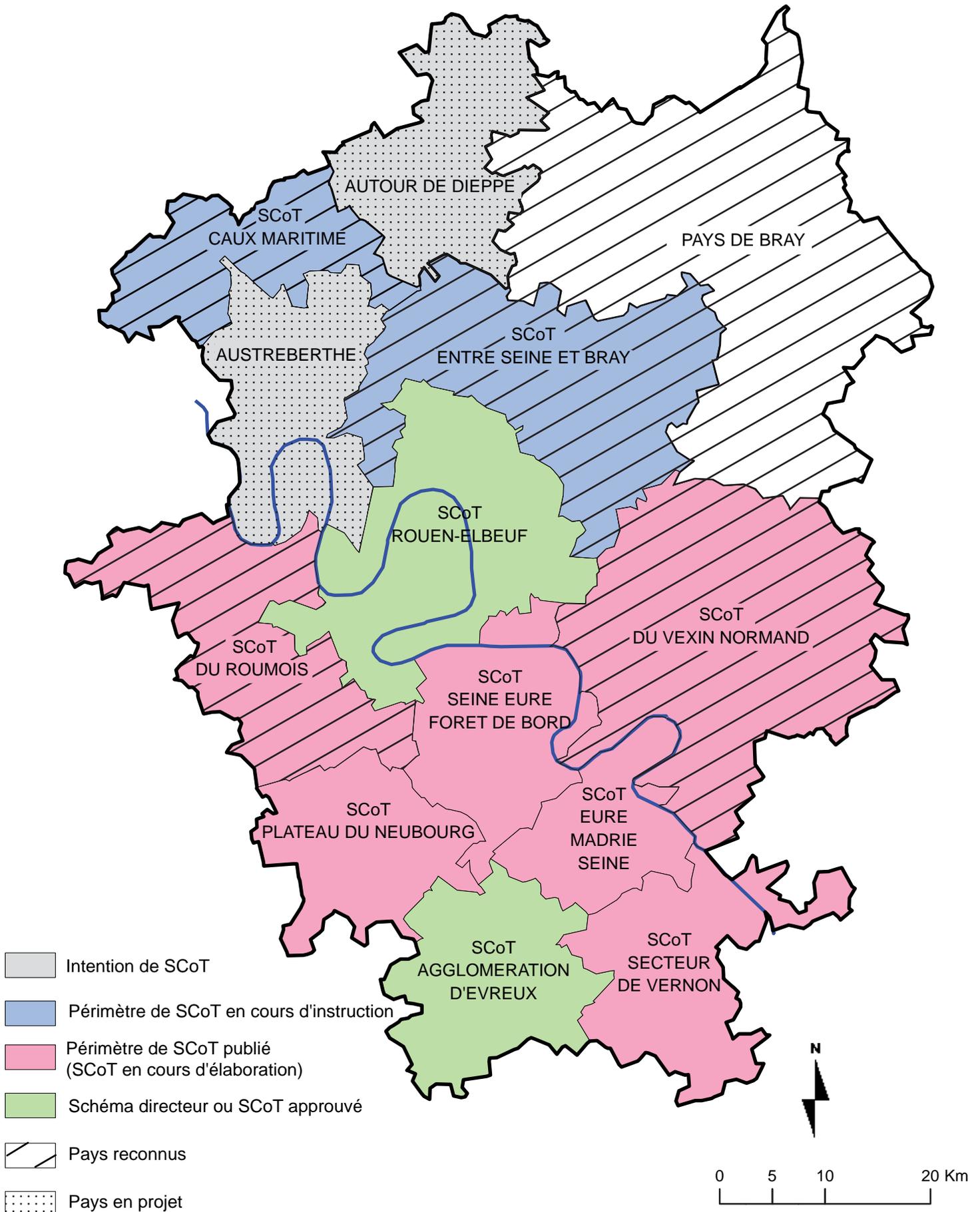
Cinq territoires mènent parallèlement ces deux démarches de projet : le périmètre du SCoT se superpose ainsi avec celui du Pays.

Les territoires impactés par le Contournement Est / Liaison A28-A13 sont tous engagés dans une démarche de SCoT, mais à des stades d'avancement différents. Les SCoT peuvent constituer un outil essentiel pour assurer la cohérence entre l'infrastructure de transport et les politiques de développement des territoires. En outre il apparaît nécessaire de veiller à assurer une cohérence entre les différents documents de planification.

SCoT : Document de planification stratégique issu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000. Il remplace le Schéma Directeur et permet de mettre en cohérence les politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, de développement économique. Il doit préciser les grands objectifs d'aménagement à l'échelle du territoire concerné à partir d'un diagnostic, d'une analyse de l'état de l'environnement et des perspectives de son évolution, d'un projet d'aménagement et de développement durable. Il s'impose dans un rapport de compatibilité aux Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), Plans de Déplacements Urbains (PDU), Schémas de Développement Commercial (SDC), Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) notamment.

Pays : Issu de la loi du 4 février 1995 de développement du territoire, le Pays est un territoire présentant une cohésion géographique, historique, culturelle, économique ou sociale. Il est avant tout un espace de vie reconnu par ses habitants, un espace pertinent de réflexion et d'élaboration d'un projet de développement commun. Ce projet est exprimé dans une charte qui constitue le cadre de référence commun pour les actions à entreprendre sur le territoire concerné. Un contrat de pays assurant la mobilisation des financements des projets dont l'intérêt est partagé par les différents partenaires peut être signé. La structure technique d'animation peut prendre la forme d'une association entre les EPCI ou d'un Syndicat mixte.

Situation des SCoT et des Pays



Sources : DRE Haute-Normandie - GEOFLA IGN© DT.11.07
 Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Situation des documents d'urbanisme locaux

Dans les pôles urbains et à proximité, là où la densité de population est forte, les communes sont majoritairement dotées d'un **document d'urbanisme local**, soit d'un POS ou d'un PLU approuvé, soit d'un PLU en cours d'élaboration. Les secteurs de Rouen-Elbeuf, de Seine-Eure et d'Evreux comptent le plus grand nombre de PLU approuvés.

A l'échelle du périmètre d'étude on compte encore de nombreuses communes dotées de documents d'urbanisme locaux ancienne génération (POS). Le passage des POS en PLU est engagé dans de nombreuses communes mais pas encore abouti.

Dans les secteurs plus ruraux, où la densité de population est naturellement plus faible, les communes ont souvent choisi d'élaborer une carte communale, mais certaines sont encore dépourvues de document d'urbanisme. C'est le cas notamment dans le Pays de Bray, le Pays du Vexin Normand et le

Plateau du Neubourg. Les mesures de constructibilité limitée inspirées par la législation de 1967 favorisent l'ouverture à l'urbanisation de grands terrains qui autorise un assainissement individuel non supporté par les communes.

L'ensemble des communes directement concernées par le tracé du Contournement Est / Liaison A28-A13 ont un POS ou un PLU approuvé, ou sont engagées dans une procédure d'élaboration d'un PLU. Toutefois, l'infrastructure pourrait générer une pression foncière accrue, du fait d'une meilleure accessibilité, y compris dans des secteurs périurbains plus éloignés du Pays de Bray ou du Vexin Normand. Or ce sont sur ces territoires que l'on observe des communes sans document d'urbanisme. Pour faire face à cette pression foncière et maîtriser le développement urbain, il importe que ces communes se dotent de document d'urbanisme, un outil indispensable mais pas exclusif.

Etat d'avancement des documents d'urbanisme en février 2008

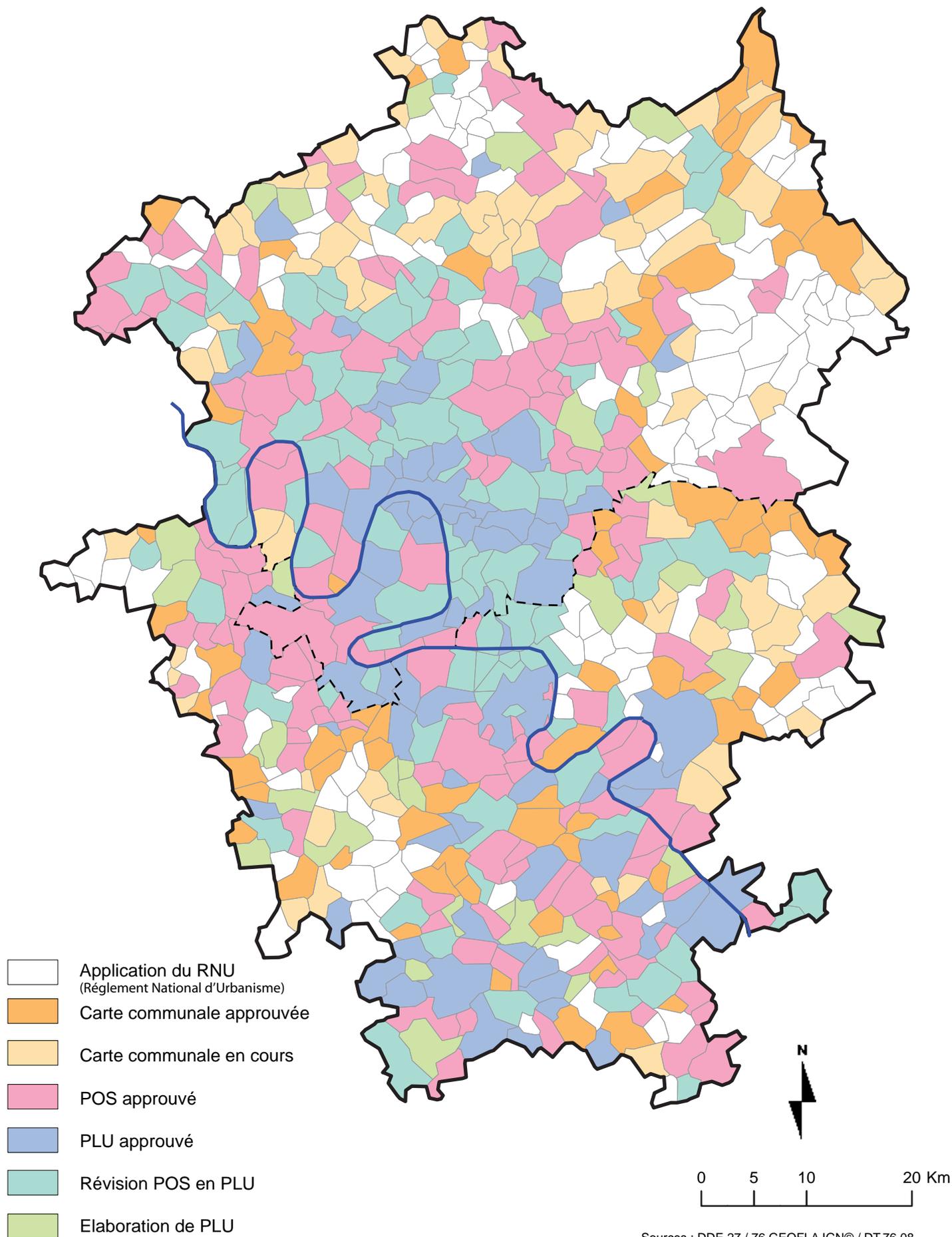
| | Nombre de communes |
|-----------------------------|--------------------|
| Pas de document d'urbanisme | 67 |
| Carte communale approuvée | 78 |
| Carte communale en cours | 75 |
| POS approuvé | 208 |
| PLU approuvé | 72 |
| Révision POS en PLU | 93 |
| Elaboration de PLU | 36 |

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 a profondément rénové le Code de l'Urbanisme et les outils de planification urbaine. Ainsi, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS) et la carte communale remplace les Modalités d'Application du Règlement National d'Urbanisme (MARNU).

Le PLU définit non seulement le droit des sols applicable à chaque espace, comme le POS, mais aussi le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune en exposant les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour celle-ci.

La carte communale concerne en général les petites communes qui ne souhaitent pas se doter d'un PLU, plus lourd à gérer et plus complexe. Document d'urbanisme simplifié, elle définit un zonage délimitant les secteurs constructibles sans que la règle de la constructibilité limitée s'applique, et les secteurs inconstructibles.

Situation des documents d'urbanisme locaux



Sources : DDE 27 / 76 GEOFLA IGN® / DT.76.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Démarches d'organisation du commerce

La loi Raffarin de 1996 a donné la possibilité aux acteurs de l'urbanisme commercial d'élaborer des **schémas de développement commercial**, qui n'ont pas de valeur réglementaire, mais qui ont la vocation d'être des documents d'aide à la décision lors de l'examen des projets commerciaux en commission départementale d'équipement commercial (CDEC).

A l'échelle départementale, les **schémas de développement commercial de la Seine-Maritime et de l'Eure** ont été élaborés sous l'égide des observatoires départementaux de l'équipement commercial (ODEC) de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Le schéma de l'Eure a délimité onze zones d'études qui s'organisent autour de pôles commerciaux. Des analyses et des orientations par pôles commerciaux déclinent ainsi précisément les enjeux départementaux. Les pôles commerciaux du schéma de développement commercial de l'Eure, inclus dans notre périmètre d'études, sont les pôles de Bourg-Achard, du Neubourg, de Louviers, des Andelys, de Gaillon, d'Evreux, de Vernon et de Gisors.

Le schéma de développement commercial de Seine-Maritime, s'appuyant sur une analyse à l'échelle

du département et des arrondissements, définit sept enjeux départementaux et laisse le choix aux territoires de préciser certaines orientations.

Plus localement, les acteurs du développement du territoire et du commerce de l'agglomération de Rouen-Elbeuf se sont engagés dans une démarche volontariste de définition d'un projet de développement commercial à **l'échelle du SCoT de Rouen-Elbeuf et de la communauté de communes Caux-Austreberthe**. Cette dernière abrite l'un des deux pôles commerciaux majeurs de l'agglomération : la zone d'activité commerciale de Barentin. Ce schéma local a été intégré dans le schéma départemental en décembre 2007.

La coordination de ces documents relève de la compétence du Préfet de Région. Une mise en cohérence s'avère d'autant plus nécessaire que l'aire d'attraction commerciale de la capitale régionale dépasse les limites du département et que l'implantation de projets commerciaux importants a des répercussions sur des zones de chalandise de plusieurs dizaines de kilomètres de rayon.

Liens :

Schéma de développement commercial de la Seine-Maritime

(<http://www.seine-maritime.pref.gouv.fr/spip.php?article13>)

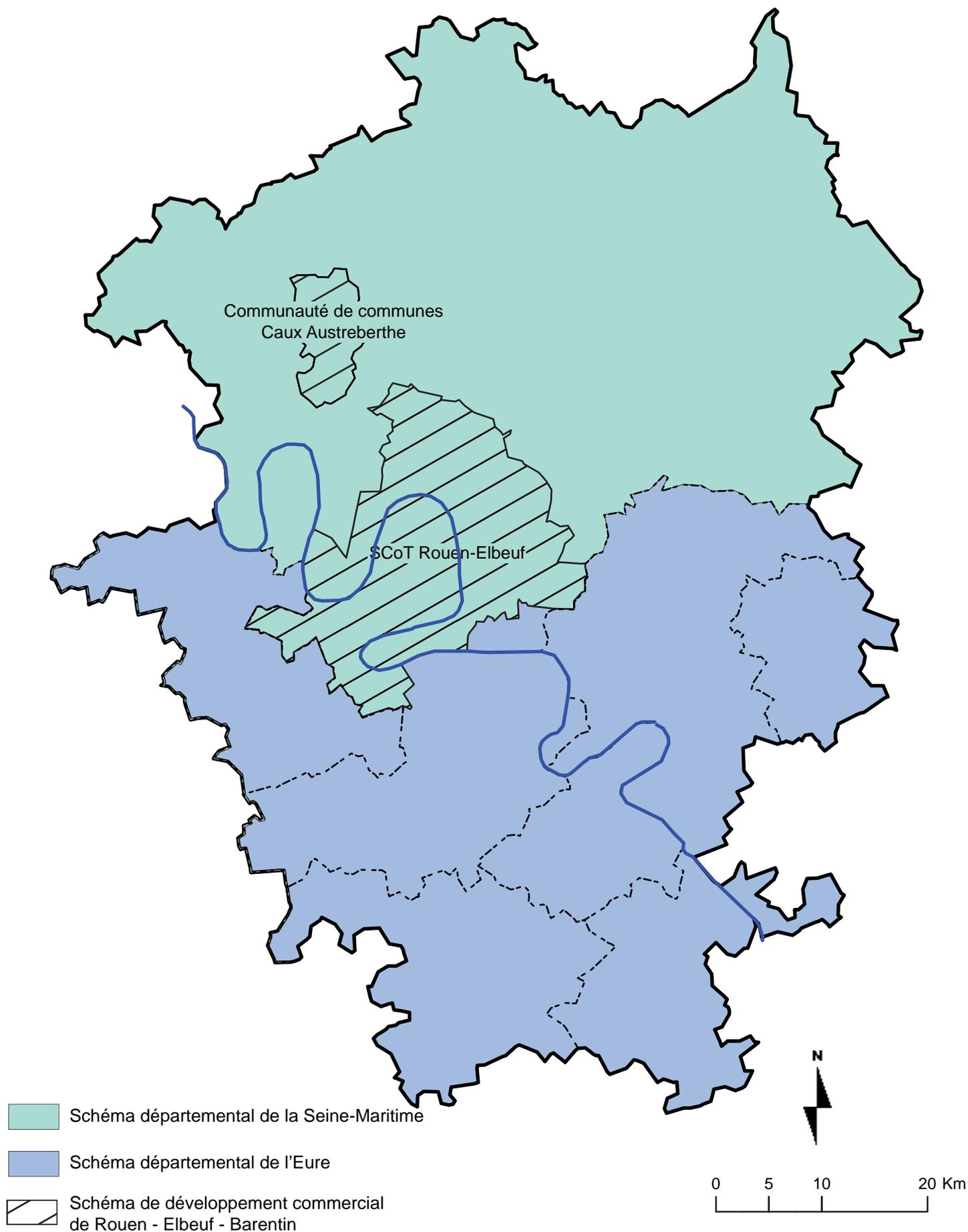
Schéma de développement commercial de l'Eure

(<http://www.eure.pref.gouv.fr/news/indexactu.php?idnews=69>)

Schéma de développement commercial de l'agglomération Rouen-Elbeuf

(<http://www.scot-rouenelbeuf.fr>)

Démarches d'organisation du commerce



Sources : SCoT Rouen-Elbeuf- GEOFLA@IGN / DT.46.07

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Composition des CDEC

Les projets commerciaux dépassant 300 m² de surfaces de vente sont soumis à une autorisation préalable délivrée par une **commission départementale d'équipement commercial (CDEC)**, présidée par le Préfet de Région et composée de six membres :

- le **maire de la commune d'implantation**,
- le **président de l'établissement public de coopération intercommunale** compétent en matière **d'aménagement de l'espace et de développement** dont est membre la commune d'implantation ou, à défaut, le conseiller général du canton d'implantation,
- le **maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement**, autre que la commune d'implantation, dans le cas où la commune d'implantation appartient à une agglomération multicommunale comportant au moins cinq communes, le maire de la commune la plus peuplée étant choisi parmi les maires des communes de ladite agglomération,
- le **président de la chambre de commerce et d'industrie** dont la circonscription territoriale comprend la commune d'implantation, ou son représentant,

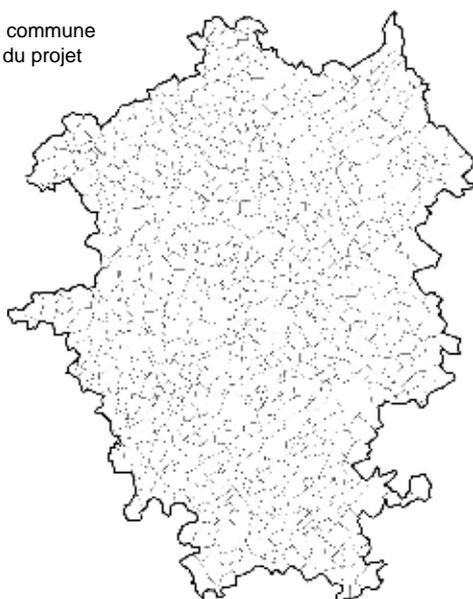
- le **président de la chambre de métiers** dont la circonscription territoriale comprend la commune d'implantation, ou son représentant,
- un **représentant des associations de consommateurs** du département.

Les membres de la CDEC varient donc en fonction de la commune d'implantation du projet, ce qui multiplie le nombre d'acteurs en matière d'urbanisme commercial et rend plus difficile la recherche de décisions cohérentes. Les acteurs qui peuvent suivre le plus de dossiers, et avoir ainsi une vision globale du territoire, sont les maires des communes les plus peuplées des arrondissements ou des agglomérations, les Présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie et des Chambres de Métiers et les représentants des Associations de consommateurs. Néanmoins, les limites départementales constituent un frein majeur pour une vision plus large ; aucun membre n'ayant une compétence régionale. Ceci est d'autant plus dommageable pour le territoire que la zone de chalandise de l'agglomération rouennaise dans son ensemble comprend une partie importante du nord du département de l'Eure.

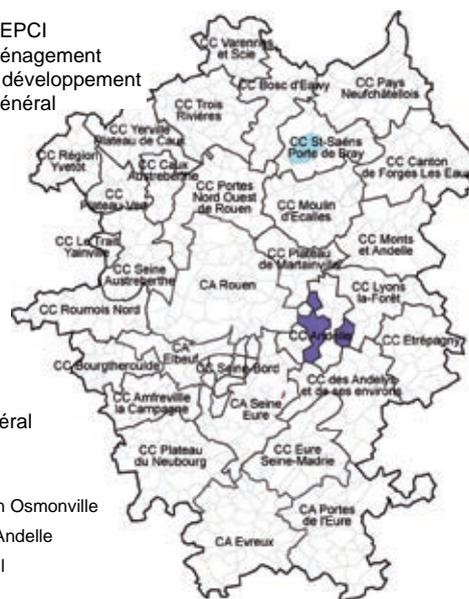
La réforme de l'urbanisme commercial inscrite dans la loi de modernisation de l'économie (loi n°2008-776 du 4 août 2008) modifie le système d'autorisation actuel. Les CDEC disparaissent pour laisser la place aux CDAC (commission départementale d'aménagement commercial) composées de cinq élus (le Président du Conseil général et le Président de l'EPCI portant le SCoT ou, à défaut, un adjoint au maire de la commune d'implantation, complétant le collège des élus de la CDEC) et de trois personnes qualifiées nommées par le Préfet (les représentants des CCI et des Chambres de Métiers ne siégeant plus en CDAC). Lorsque la zone de chalandise dépasse les limites départementales, le Préfet peut élargir la composition de la CDAC à des membres des départements limitrophes. Cette composition devrait permettre une vision à une échelle plus large et une meilleure prise en compte de la compatibilité avec les SCoT, mais les seuils proposés (plus de 1 000 m² de surface de vente, sauf en cas de saisie de la CDAC pour des projets de plus de 300 m² de vente dans les communes de moins de 20 000 habitants) diminueront considérablement le nombre de projets examinés par cette commission, et donc son champ d'intervention. Les critères sur lesquels se fonderont les décisions de la CDAC sont aussi rénovés pour évaluer les impacts sur l'aménagement du territoire et le développement durable. Ce système est néanmoins provisoire : le gouvernement s'est engagé à proposer un nouveau projet de loi intégrant le droit de l'urbanisme commercial au droit de l'urbanisme.

Composition des CDEC

Le Maire de la commune d'implantation du projet



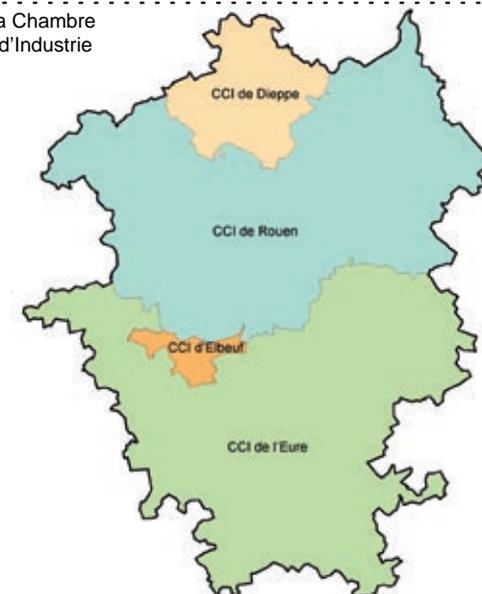
Le Président de l'EPCI compétent en aménagement de l'espace et de développement ou le Conseiller général



Le Maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement ou de la communauté d'agglomération



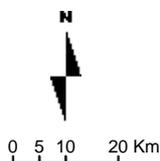
Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie



Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat



Le Représentant des associations de consommateurs



Sources : GEOFLA@IGN / Code du Commerce / DT.74.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Structures de développement économique (hors EPCI)

En dehors des communautés de communes et d'agglomération qui exercent obligatoirement la compétence **développement économique**, d'autres structures interviennent en tant que partenaires et acteurs du développement économique.

Etablissements publics à caractère administratif sous tutelle ministérielle, quatre **Chambres de Commerce et d'Industrie** (Dieppe, Rouen, Elbeuf et Eure) déploient leurs actions sur trois plans : conseil et accompagnement des entreprises, formation, aménagement de l'espace économique. Elles sont très présentes dans le domaine commercial, en étant membres des Commissions Départementales d'Équipement Commercial (CDEC).

A l'échelle de la Haute-Normandie, la taille de leur circonscription est variable : 10 communes pour Elbeuf, 141 pour Dieppe, 418 pour Rouen, 675 pour l'Eure. Le Département de l'Eure est couvert par une seule et unique Chambre : celle de l'Eure. Le Département de la Seine-Maritime compte en revanche sept Chambres : Bolbec, Dieppe, Elbeuf, Fécamp, Le Havre, Rouen, Le Tréport.

Suite au décret du 17 mars 2006 pris pour l'application de la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, une refonte de la carte consulaire est en cours sur l'ensemble du territoire national avec des regroupements attendus à l'horizon 2009.

Seine-Maritime Expansion, Eure Expansion, le Comité d'Expansion et de Développement de la Région d'Elbeuf (CEDRE) et l'Agence de Développement Economique de l'Agglomération Rouennaise (ADEAR) sont des **comités d'expansion économique**. De statut associatif, ils sont au service des entreprises et des collectivités locales afin de les aider à concrétiser leurs projets de développement. Ils constituent une

interface entre les porteurs de projets et les partenaires économiques, sociaux et politiques du territoire sur lequel ils interviennent. Les Chambres de commerce et d'industrie en sont systématiquement membres.

L'ADEAR intervient sur un large périmètre, à savoir la Zone d'emploi de Rouen (zonage INSEE). Elle regroupe ses cinq membres fondateurs (Agglo de Rouen, Département de Seine-Maritime, CCI de Rouen, Port Autonome de Rouen, Université de Rouen) et 45 entreprises adhérentes.

Sur certains territoires, plusieurs comités d'expansion se superposent : c'est le cas de l'agglomération d'Elbeuf avec Seine-Maritime Expansion, le CEDRE et l'ADEAR.

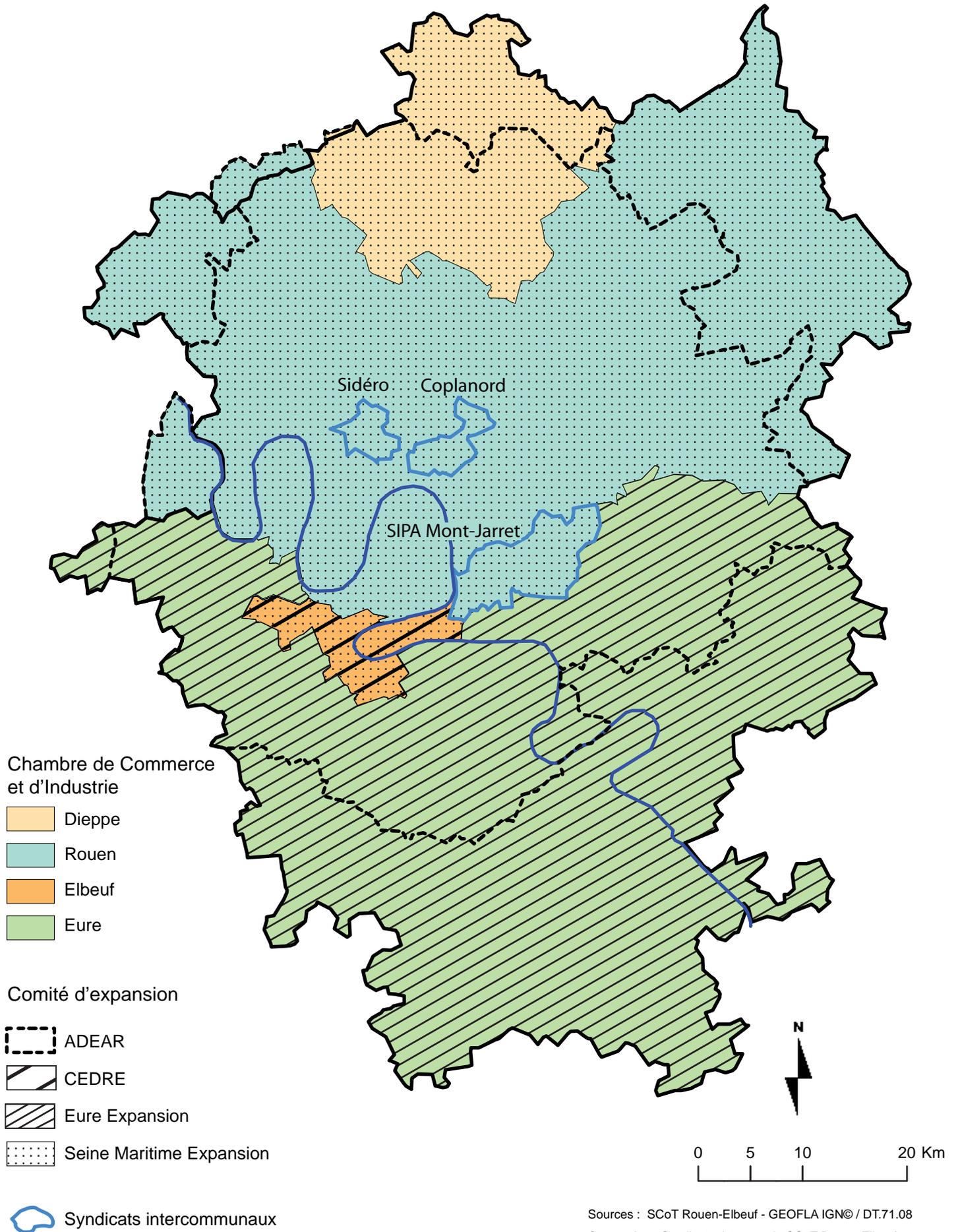
Les trois **syndicats intercommunaux** (Sidéro, Coplanord, Mont-Jarret) ont été créés dans le but de coordonner les actions des communes membres concernées par l'aménagement de zones d'activités économiques sur leur territoire. Les sites d'activités de Coplanord et du Mont-Jarret sont étroitement liés à la réalisation du Contournement Est / Liaison A28-A13 :

- l'ouverture à l'urbanisation du site du Mont-Jarret est conditionnée par le début des travaux,
- le site de Coplanord, en cours de commercialisation (Plaine de la Ronce), sera à terme directement desservi par l'infrastructure.

Le Contournement Est / Liaison A28-A13 apparaît comme une opportunité pour le développement économique.

On voit ici la complexité de la géographie économique et de la répartition des missions qui nécessitent la recherche d'une synergie entre les actions menées par ces différentes structures.

Structures de développement économique (hors EPCI)



Sources : SCoT Rouen-Elbeuf - GEOFLA IGN© / DT.71.08
Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Démarches d'organisation de l'habitat

Le **programme local de l'habitat** (PLH) est le principal dispositif en matière de **politique du logement** au niveau local. Depuis la loi portant Engagement National pour le Logement (ENL) du 13 juillet 2006, la mise en œuvre d'un PLH est obligatoire pour les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communautés de communes de plus de 50 000 habitants comprenant une commune de plus de 15 000 habitants. Document d'analyse et de programmation, il est établi pour une durée de six ans.

A l'échelle du territoire d'étude, les communautés d'agglomération de Rouen, Elbeuf, Seine-Eure et Evreux disposent d'un PLH approuvé. La communauté d'agglomération des Portes de l'Eure, dont la création est assez récente (2003), élabore actuellement son PLH. Les communautés de communes du périmètre ne sont pas concernées par cette obligation légale, aucune n'atteignant le seuil de 50 000 habitants.

Néanmoins, un PLH approuvé en 2002 concerne huit communes de la communauté de communes de Seine-Austreberthe (qui en compte 14). Aujourd'hui, ce PLH n'est pas conforme avec le nouveau cadrage

donné par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Il n'a en effet été réalisé que sur une partie du territoire et ne traite pas tous les thèmes requis dans le décret d'application de la loi. Deux autres territoires ont un projet de PLH : la communauté de communes Saint-Saëns-Porte de Bray et le Pays Plateau de Caux Maritime (pour chaque communauté de communes membre du pays).

Outre les intercommunalités, la **Région** et les **Départements** sont également engagés dans la politique du logement au travers d'orientations et de financement des actions. Leurs modalités d'intervention sont définies dans le cadre du Contrat de projets Etat / Région pour la première et des stratégies adoptées pour les Départements.

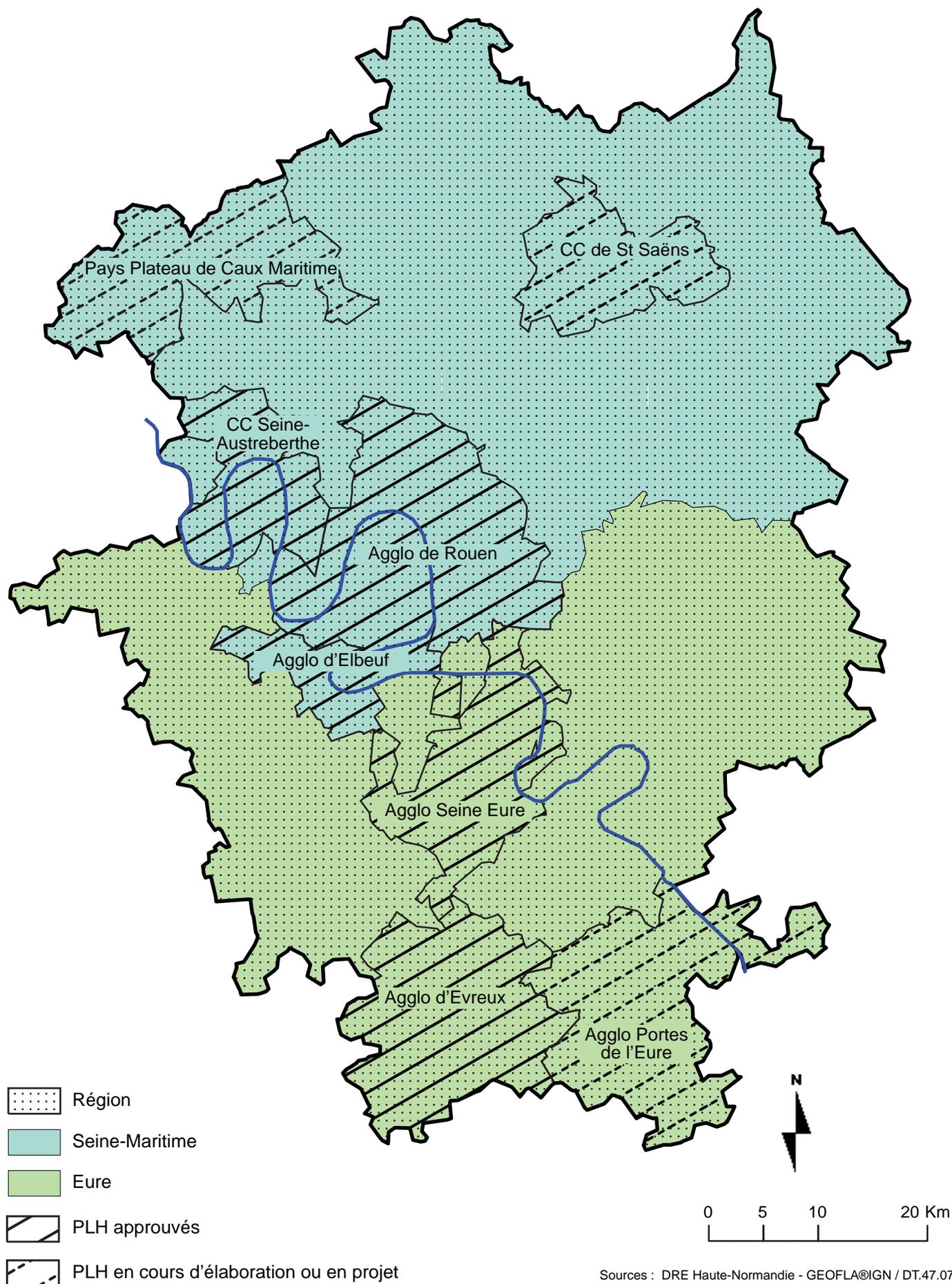
La question de la cohérence des politiques d'habitat entre les différentes autorités organisatrices présentes sur le territoire et l'articulation entre les différents documents de planification qui encadrent le développement d'un PLH (SCoT / PLH / PLU) est un enjeu essentiel.

Les PLH ont été créés par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 puis renforcés par la Loi d'Orientation pour la Ville (LOV) du 13 juillet 1991. La loi du 13 août 2004 en fera l'élément central du dispositif « habitat » des collectivités territoriales (et son décret d'application du 4 avril 2005), complétée par la loi ENL du 13 juillet 2006.

Les caractéristiques d'un PLH sont les suivantes :

- La reconnaissance d'une compétence exclusivement intercommunale
- L'amélioration de la connaissance du fonctionnement des marchés locaux de l'habitat
- Un contenu thématique renforcé
- L'obligation de décliner les actions à mettre en œuvre dans un programme d'actions détaillé par secteurs géographiques
- Une procédure de modification simplifiée

Démarches d'organisation de l'habitat



Aides à la pierre

L'attribution des **aides à la pierre** était traditionnellement une compétence de l'Etat. En effet, la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a opéré une réforme importante en matière de conduite des politiques locales de l'habitat. Depuis le 1er janvier 2005, l'Etat peut ainsi déléguer cette compétence à la demande des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), sans obligation de seuil démographique.

La délégation de compétence concerne les champs suivants :

- L'attribution des aides à la pierre en faveur du développement de l'offre de logements locatifs sociaux et de l'amélioration du parc existant qu'il soit public ou privé,
- L'ensemble du parc (parc locatif social et parc privé) est concerné. La délégation ne peut se faire sur une seule partie du parc de logements, ni sur un seul type d'intervention ou d'aide publique.

Plus précisément, cette délégation est ouverte aux communautés urbaines, aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes (ayant opté pour la compétence optionnelle « politique du logement et cadre de vie »). A l'échelle du territoire d'étude, trois agglomérations se sont engagées dans

cette délégation de compétence : Elbeuf et Seine-Eure en 2006, Evreux en 2007. L'agglomération de Rouen envisage de prendre cette compétence en 2009.

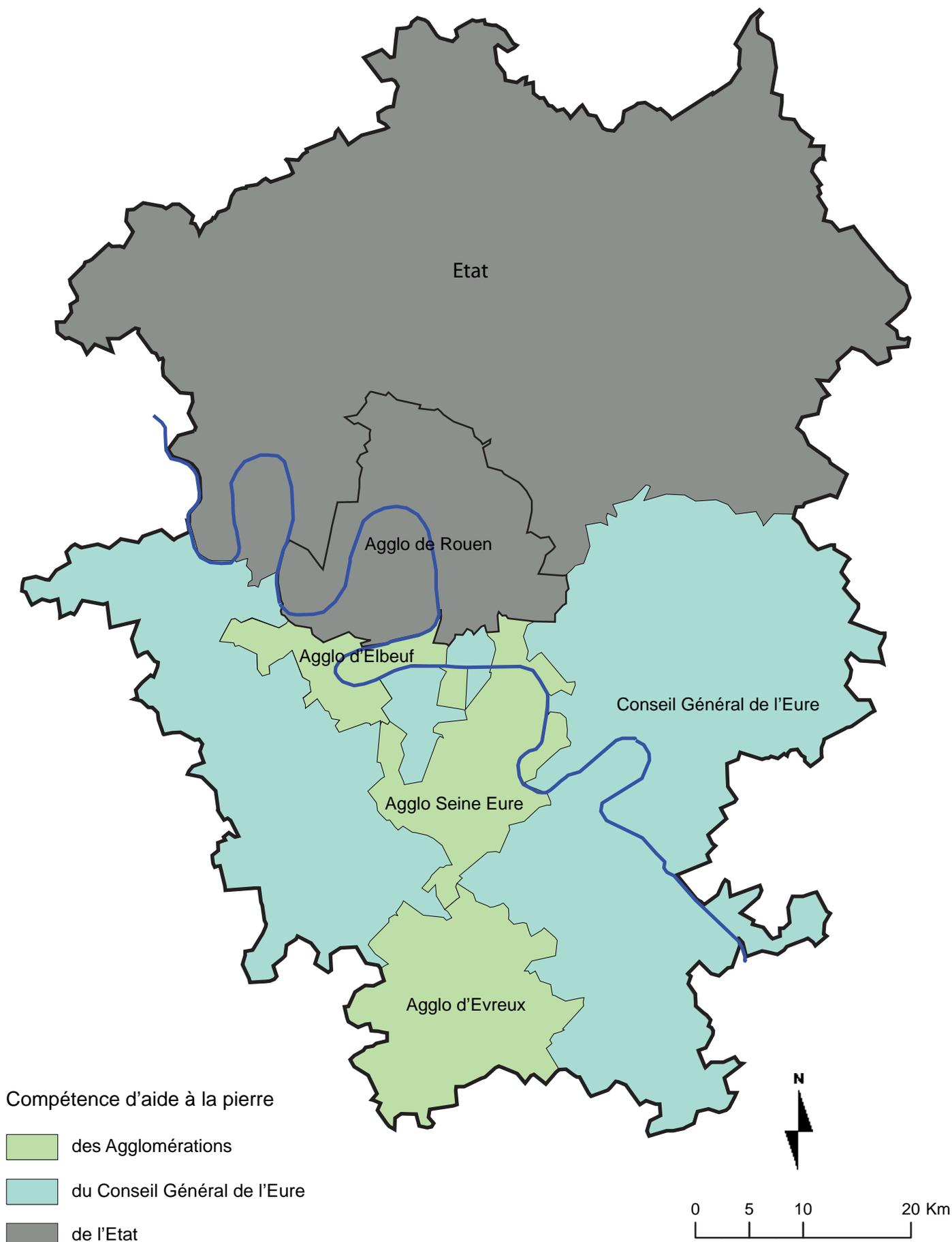
Les Départements, s'ils le souhaitent, concernant les territoires non couverts par un EPCI, ou dont l'EPCI n'est pas engagé dans une convention de délégation peuvent également en bénéficier. C'est le cas du Conseil Général de l'Eure depuis le 1er janvier 2007.

Là où aucune convention de délégation de compétence n'est signée, l'Etat reste détenteur de la programmation des aides publiques à la pierre.

Selon la loi du 13 août 2004, l'existence d'un PLH adopté et conforme au nouveau contenu défini par la loi est nécessaire pour qu'un EPCI puisse se porter candidat à la signature d'une convention de délégation de compétence. La convention signée entre l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la collectivité, est établie pour une durée de six ans.

Cette délégation présente un caractère optionnel et contractuel et laisse l'entière décision aux EPCI de s'y engager. A l'heure actuelle, sur le territoire d'étude, les collectivités de l'Eure s'inscrivent davantage dans la démarche que celles de la Seine-Maritime.

Aides à la pierre



Sources : DRE Haute-Normandie - GEOFLA@IGN / DT.72.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Démarches d'organisation des transports

Le **plan de déplacements urbains** (PDU) constitue la principale démarche d'organisation des transports. La réalisation d'un PDU est une obligation légale pour les communes ou établissements publics de coopération intercommunale de plus de 100 000 habitants. C'est le cas sur notre territoire pour l'agglomération de Rouen qui a adopté son PDU en 2000. Ce dernier est actuellement en cours de révision. La Communauté d'Agglomération Seine Eure a également engagé, volontairement, l'élaboration d'un plan de déplacements urbains.

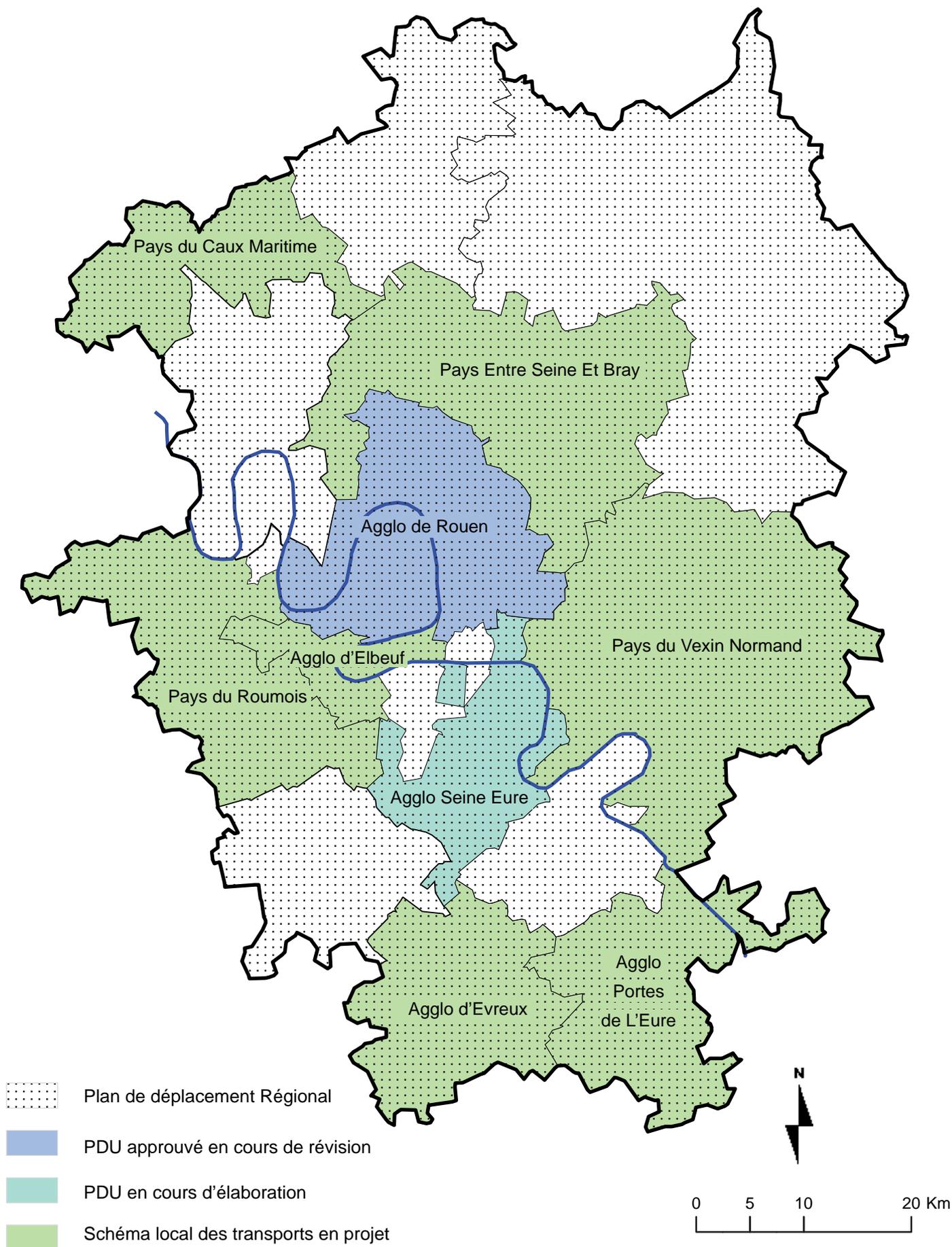
Ailleurs sur le territoire d'autres démarches moins lourdes qu'un PDU sont en cours. Trois agglomérations (Elbeuf, Evreux, Portes de l'Eure) et quatre pays (Caux Maritime, Entre Seine et Bray, Vexin Normand, Roumois) réfléchissent chacun sur leur territoire à formaliser des orientations et des actions dans un **schéma local des transports**.

Il s'agit d'une démarche nouvelle pour les territoires périurbains, qui semble intéressante pour accompagner le travail des autorités organisatrices sur ces territoires (Région, Départements) et pour initier un dialogue avec les territoires plus urbains sur les liens périurbain / urbain. Elle vient par ailleurs préparer ou mettre en application les orientations plus globales des schémas de cohérence territoriale, mettant en relation les questions d'habitat, d'emploi et de déplacements.

Enfin, à l'échelle régionale, un **plan de déplacement régional**, adopté en 2006 par le conseil régional de Haute-Normandie et les conseils généraux de la Seine-Maritime et de l'Eure définit des orientations stratégiques et un plan d'action (2007-2013) en faveur des transports collectifs. Il constitue un outil intéressant de coordination des actions des trois autorités organisatrices et pour le développement de l'intermodalité.

Les plans de déplacements urbains (PDU) sont définis par la loi d'orientations sur les transports intérieurs (1982), la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (1996) et la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (2000) : ils déterminent l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement, et concernent tous les modes de transports.

Démarches d'organisation des transports



Sources : Région Haute-Normandie - GEOFLA@IGN / DT.23.07

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Autorités organisatrices des transports

Les **autorités organisatrices des transports** sont les collectivités chargées d'organiser les transports. Cette mission, prévue par la loi d'orientation pour les transports intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982, s'exerce sur des compétences spécifiques et des territoires variés :

- Les transports urbains relèvent des communes. Dans notre territoire, cette fonction est exercée uniquement par les cinq communautés d'agglomération, chacune à l'échelle de son territoire.
- Les transports non-urbains relèvent du Département. Ici, le Conseil Général de la Seine-Maritime et le Conseil Général de l'Eure interviennent chacun sur leur territoire.

- Les transports ferroviaires régionaux relèvent de la Région. Le Conseil Régional de Haute-Normandie exerce cette fonction sur l'ensemble du périmètre d'étude.

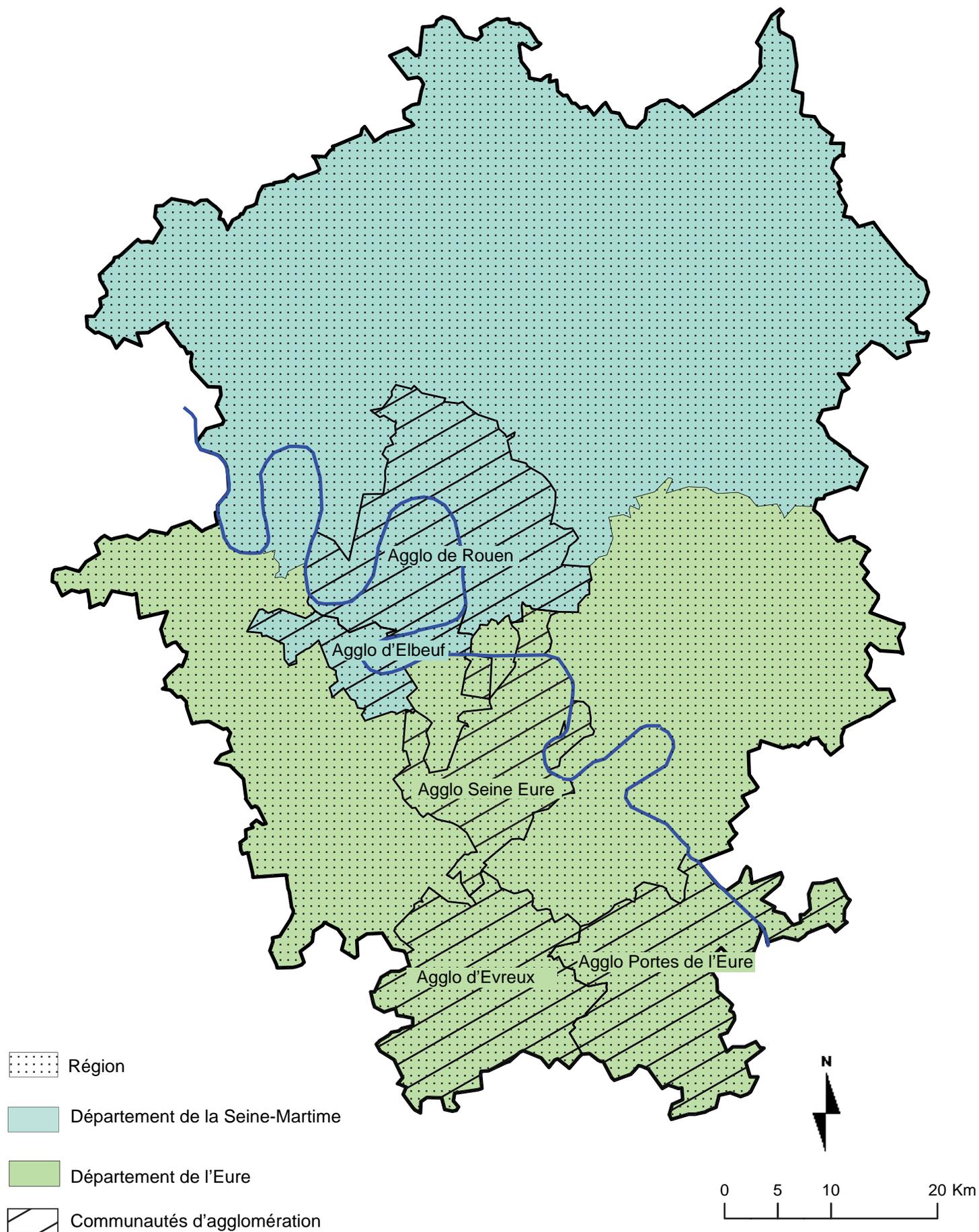
Le rôle des autorités organisatrices de transports est essentiel : elles définissent les grandes orientations des politiques de déplacements et de transport ; elles décident des investissements d'infrastructure et de matériel roulant ; elles interviennent également sur la tarification. L'exploitation des réseaux est soit réalisée en régie, comme c'est le cas dans l'agglomération elbeuvienne, soit confiée à une entreprise privée dans le cadre d'une délégation de service public.

| Autorité organisatrice | Exploitant |
|--|---------------------|
| Communauté d'Agglomération de Rouen | TCAR |
| Communauté d'Agglomération d'Elbeuf | TAE (régie) |
| Communauté d'Agglomération Seine Eure | Transbord |
| Communauté d'Agglomération d'Evreux | Transurbain |
| Communauté d'Agglomération des Portes de | TVS |
| Conseil Général de la Seine-Maritime | VTNI |
| Conseil Général de l'Eure | VTNI |
| Conseil Régional de Haute-Normandie | SNCF et VTNI |

La superposition de ces différentes autorités organisatrices à l'intérieur du même espace de vie implique une exigence dans la mise en cohérence des réseaux. Du point de vue du citoyen, il n'est pas toujours évident de s'y retrouver quand les tarifs appliqués et les guichets sont différents.

Avec le développement des secteurs périurbains autour des agglomérations, l'absence de structure dans ces territoires, mais aussi d'acteur évident pour travailler sur les liens périurbain / urbain constitue aujourd'hui un handicap pour travailler globalement sur les déplacements à l'échelle de l'aire de vie d'une métropole comme Rouen.

Autorités organisatrices des transports



Sources : Région Haute-Normandie - GEOFLA IGN© / DT.24.07

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Domianialité des infrastructures routières

Les **infrastructures routières** relèvent de différents acteurs, tant pour leur réalisation que pour leur gestion :

- L'**Etat** a en charge les infrastructures d'intérêt national. Elles assurent les principaux flux de transit à l'intérieur du pays. Il s'agit des autoroutes ou des routes nationales (RN). Récemment, l'Etat a transféré un certain nombre de ces dernières aux départements.
- Les **départements** ont la responsabilité des infrastructures assurant les principaux flux d'échange au niveau local. Ce sont les routes départementales, dont certaines sont des voies rapides.
- Les **communes**, enfin, s'occupent des voiries de desserte locale à l'échelle du territoire communal.

Ce sont des deux premiers niveaux que relèvent logiquement les principaux axes structurants à l'échelle de la métropole rouennaise, et que le Contournement Est / Liaison A28-A13 viendra compléter en formant une rocade urbaine autour de l'agglomération.

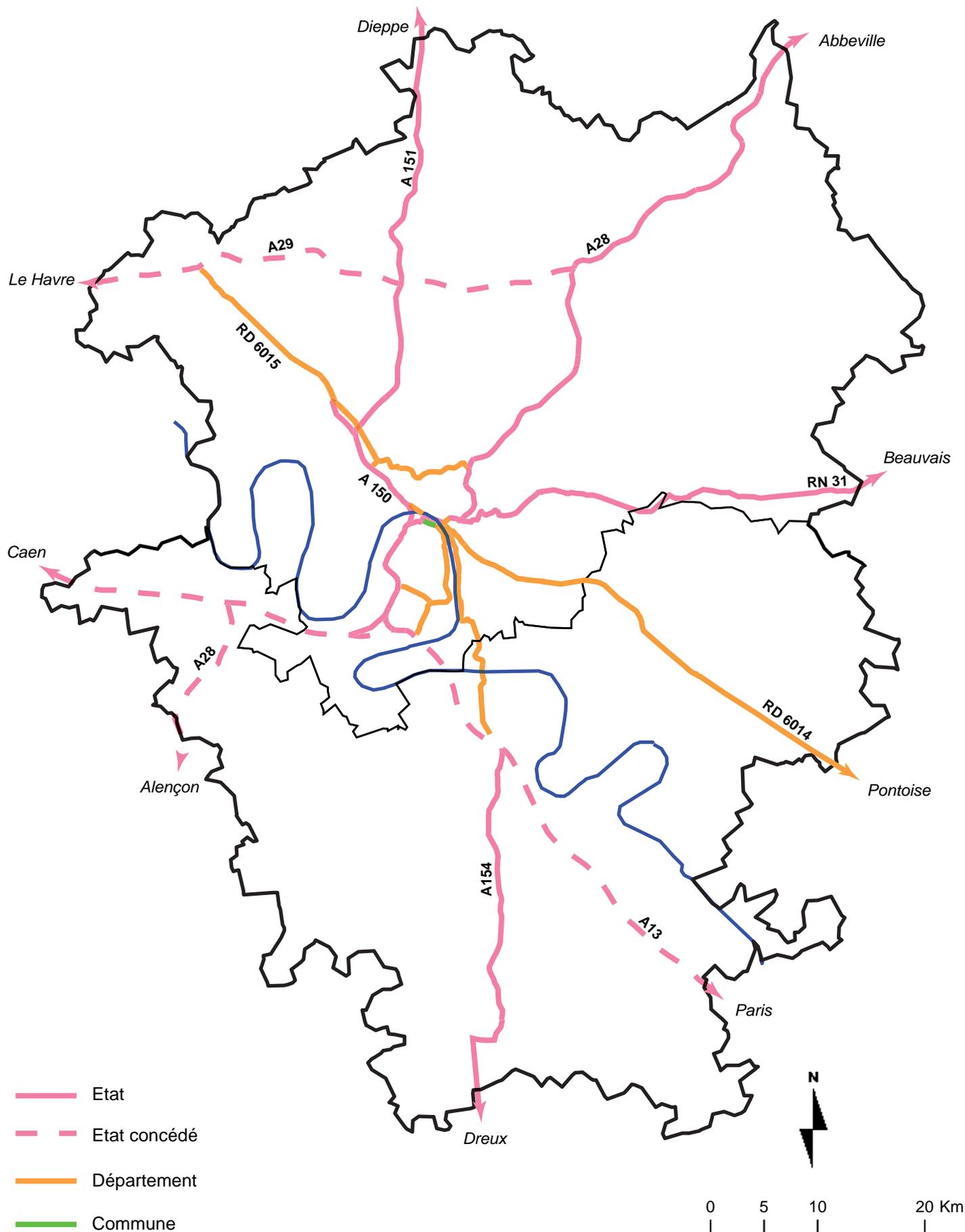
Si l'on considère l'ensemble futur de cette **rocade urbaine** constitué par la voie nouvelle à l'est, le barreau sud, la voie sud III, le pont Flaubert, l'A150, le RD 43 et l'A28, on constate que, sur cette fonction de rocade, la domianialité des voiries alterne à plusieurs reprises.

De même, **les voies pénétrantes dans l'agglomération** qui viennent compléter le dispositif sont principalement des voies nationales (ou autoroutières), à l'exception de la RD6014, récemment cédée par l'Etat aux départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Enfin, **les voies de traversée de la ville** relèvent de l'Etat, du Département de la Seine-Maritime ou de la ville.

Il paraît évident que la réalisation du Contournement Est / Liaison A28-A13 nécessitera de repenser les domianialités en fonction de la nouvelle structuration du réseau et des fonctions que l'on souhaitera lui donner.

Domanialité des infrastructures routières



Sources : Conseil Général 76 / GEOFLA@IGN - DT.77.08
Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Parc naturel régional et chartes environnementales

Le paysage participe de manière très forte à la qualité du cadre de vie individuel et collectif, et, à ce titre, il constitue un atout majeur pour le territoire. La présence du **Parc Naturel Régional (PNR) des Boucles de la Seine Normande**, de **chartes paysagères** et de **chartes forestières** sur le territoire d'étude témoigne de la volonté des collectivités de prendre en considération les différents aspects de l'environnement dans les projets d'aménagement.

Créé en 1974, le PNR des Boucles de la Seine Normande regroupe aujourd'hui 72 communes de la Seine-Maritime et de l'Eure, dont la majorité borde la Seine. Son classement a été reconduit par décret en avril 2001 jusqu'en 2011. La charte du Parc repose sur des principes communs concernant le patrimoine, les entreprises, le paysage, l'eau, le tourisme, la culture, la synergie, les services. Les cosignataires (communes, Départements de Seine-Maritime et Eure, Région Haute-Normandie) s'engagent à respecter et à mettre en application les principes définis dans leurs actions.

La charte paysagère (ou charte de paysages, charte d'intégration environnementale des projets d'aménagement) est un processus d'animation locale qui vise à construire, avec la participation d'acteurs locaux concernés, une politique partagée en matière de paysage. Outil au service des communes, elle comporte des recommandations concrètes, et donne aux élus et aux maîtres d'ouvrage une stratégie pour élaborer des projets cohérents et solidaires dans le respect des paysages qui façonnent l'environnement. Sur le territoire d'étude, les chartes paysagères ont

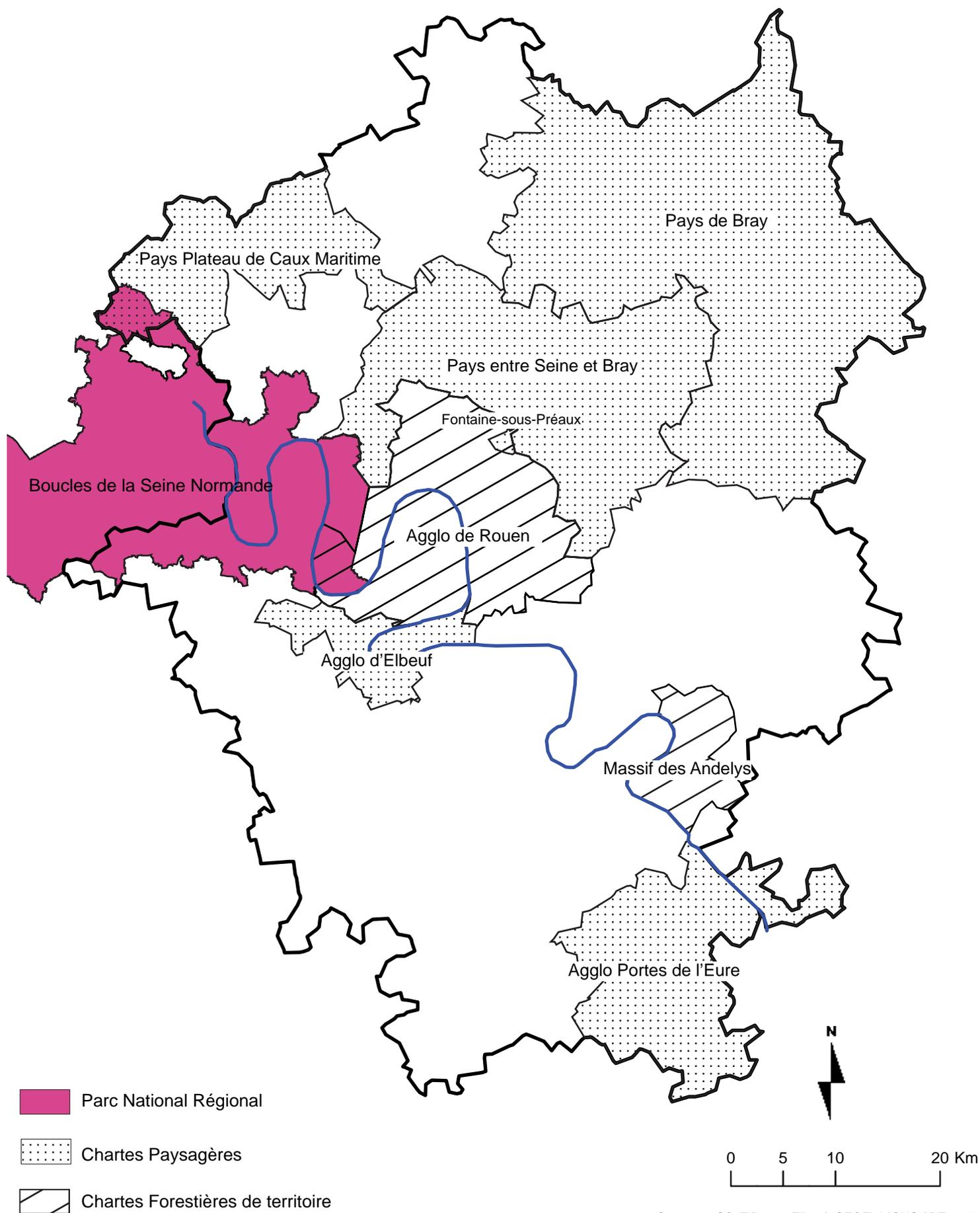
été mises en place à l'échelle de Pays (Pays de Bray, Pays du Plateau de Caux Maritime, Pays entre Seine et Bray), de communauté d'agglomération (Agglo d'Elbeuf, Agglo des Portes de l'Eure), et même de commune (Fontaine-sous-Préaux).

La charte forestière de territoire vise à mettre en place une gestion durable de la forêt. Créée par la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001, elle est un outil permettant aux acteurs locaux de négocier les conditions de satisfaction des demandes particulières concernant la forêt et se traduit par la mise en œuvre d'actions concrètes. S'il n'existe pas de territoire type pour réaliser une charte forestière, son échelle se détermine en fonction de la problématique retenue. Le territoire d'étude compte deux chartes forestières validées en 2004 :

- La charte forestière de l'agglomération rouennaise (45 communes), animée par l'Agglo de Rouen, qui a développé avec succès la dimension sociale des forêts publiques. Une seconde charte forestière pourrait être élaborée sur un territoire élargi à l'agglomération d'Elbeuf.
- La charte forestière du massif des Andelys (6 communes), animée par une association, dont l'objectif principal porte sur la protection des captages d'eau en forêt.

Dans le cadre du Contournement Est / Liaison A28-A13, l'existence de ces différents outils peut s'avérer très utile pour inscrire les territoires dans une démarche de développement équilibré et durable à l'occasion de leurs projets d'aménagement (habitat, activités, équipements...)

Parc naturel régional et chartes environnementales



Sources : SCoT Rouen-Elbeuf- GEOFLA IGN© / DT.44.07
Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

SAGE et bassins versants

Unité hydrologique de référence, les **bassins versants** sont délimités par les lignes de partage des eaux et correspondent à la surface d'alimentation d'un cours d'eau (existant ou disparu). Le territoire d'étude concerne 41 bassins versants, compris dans le bassin Seine Aval tel que défini par le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SDAGE) du Bassin Seine-Normandie.

La morphologie des bassins versants est très différente entre la Seine-Maritime et l'Eure. Les bassins versants de Seine-Maritime sont de manière générale assez petits, étroits et les rivières sont courtes. L'Eure comporte uniquement des bassins versants de la Seine, plutôt grands et parcourus par des rivières de plaine.

De même, la gouvernance en matière de lutte contre l'érosion, les ruissellements et les inondations varie d'un département à l'autre. Dans l'Eure, la compétence « ruissellement, érosion » est assurée majoritairement par des communautés de communes ou d'agglomération, mais les périmètres ne recouvrent pas nécessairement l'intégralité des bassins versants. En Seine-Maritime, de nombreux syndicats de bassins versants, dont le périmètre correspond aux bassins

hydrographiques, ont été mis en place suite aux importantes inondations survenues en 2000.

Plusieurs Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont également présents sur le territoire d'étude (pour partie ou en totalité). Trois sont en cours d'élaboration : SAGE Risle-Charentonne, Iton. Le SAGE des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec, approuvé le 23 décembre 2005, est en phase de mise en œuvre. Un Syndicat mixte a été créé en novembre 2006 afin de coordonner, d'animer et de suivre la mise en œuvre de ce SAGE. L'État a par ailleurs engagé en 2008 l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) à l'échelle de ce SAGE.

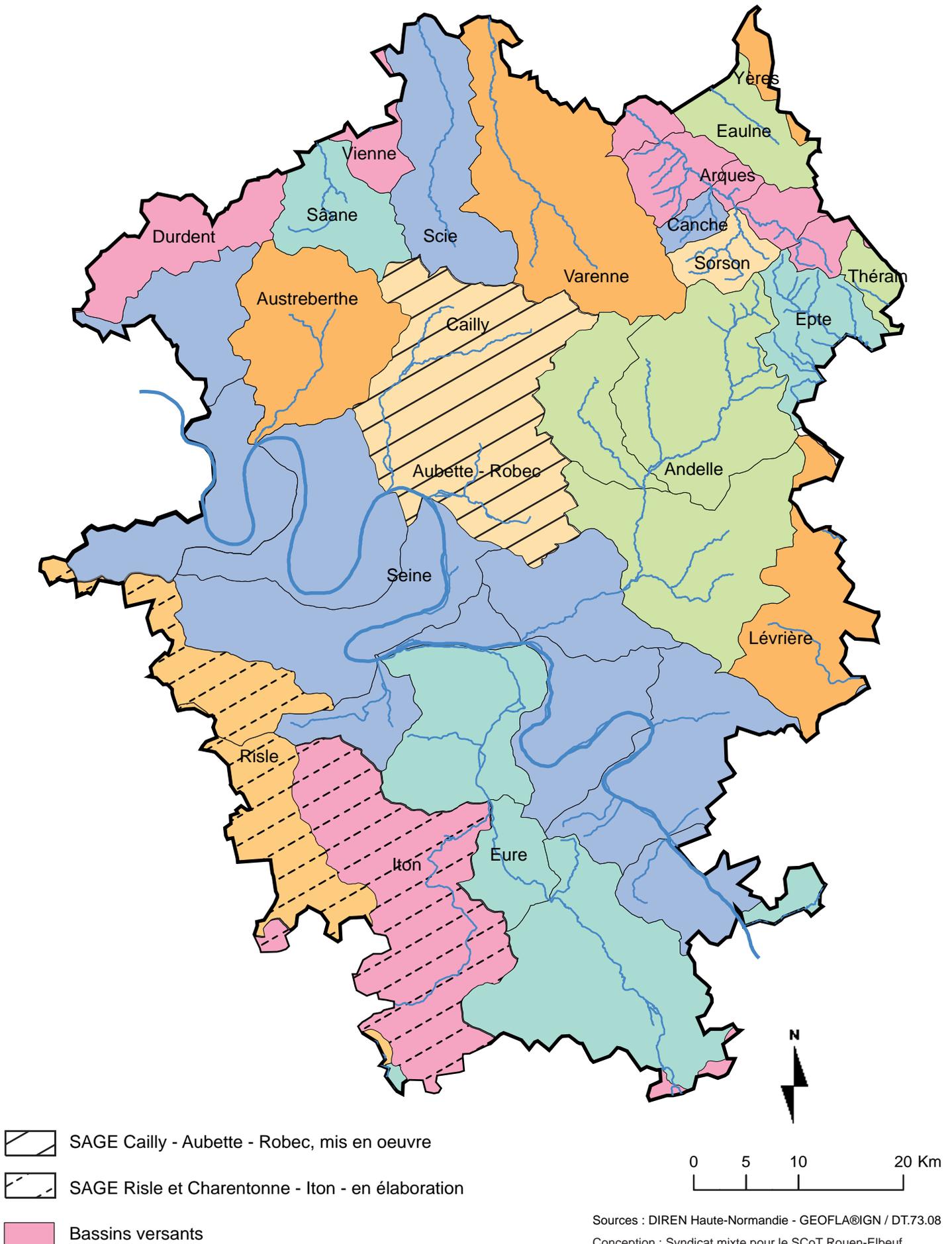
La ressource en eau, les ruissellements et les inondations sont des enjeux majeurs dans le cadre de la réalisation du Contournement Est / Liaison A28-A13. Celui-ci traversera en effet trois bassins versants : le Robec, la Seine et l'Eure. La mise en œuvre des différents outils existants en matière de gestion de l'eau doivent permettre d'anticiper les effets directs et indirects de l'infrastructure.

SDAGE : Outil de planification issu de la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, il constitue le cadre de référence de la gestion de l'eau. Il définit les orientations d'une politique intégrée de l'eau. Il délimite les périmètres des sous-bassins correspondant aux unités hydrographiques dans lesquelles un SAGE devrait être élaboré.

Le SDAGE Seine-Normandie a été approuvé le 20 septembre 1996. La loi du 21 avril 2004 transposant en droit français la Directive Cadre sur l'Eau impose sa révision. Engagée en 2005, elle doit aboutir avant fin 2009. Le SDAGE devra ensuite être révisé tous les 6 ans.

SAGE : Déclinaison locale du SDAGE, élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau, il a pour but de fixer des objectifs précis d'utilisation, de mise en valeur et de protection des ressources en eau superficielle et souterraine, ainsi que des écosystèmes aquatiques, et doit également définir les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs. Il doit être compatible avec les orientations du SDAGE.

SAGE et bassins versants



Démarches d'Agenda 21

L'Agenda 21 est né en 1992 à l'occasion du Sommet de la terre à Rio, où les pays signataires de la Déclaration de Rio se sont également engagés dans un programme d'actions pour le XXI^{ème} siècle dénommé Action 21. Il recommande aux signataires de se doter de stratégies nationales et reconnaît le rôle majeur des collectivités territoriales.

Démarche volontaire qui se traduit par un engagement politique, l'Agenda 21 local est la mise en œuvre du concept de développement durable dans une collectivité. Il apparaît comme un projet de territoire global, servant de cadre pour les actions à mener à moyen et long terme. Réalisé par les élus et techniciens en partenariat avec tous les acteurs (citoyens, usagers, acteurs institutionnels, associations, partenaires socio-économiques), il se concrétise par un programme d'actions périodiquement évalué et mis à jour.

Toute collectivité territoriale, quelle que soit son échelle territoriale, est susceptible de s'inscrire dans cette démarche. Ainsi, à l'échelle du territoire d'étude, 11 collectivités sont à ce jour engagées dans une démarche de développement durable, à des stades d'avancement divers : la Région Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime, le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, les

Communautés d'agglomération de Rouen, d'Elbeuf et de Seine-Eure, les communes de Bardouville, Grand-Couronne, Malaunay, Rouen, Ymare.

Au regard des enjeux, ce chiffre est peu élevé mais on note une reconnaissance et un intérêt croissant des territoires pour les initiatives en faveur du développement durable.

Ecoresponsabilité au sein de la collectivité, quartier durable, construction de bâtiments selon la démarche « haute qualité environnementale », thermographie aérienne infrarouge, plan de déplacement d'administration, sont autant d'exemples d'actions des Agendas 21 du territoire d'étude.

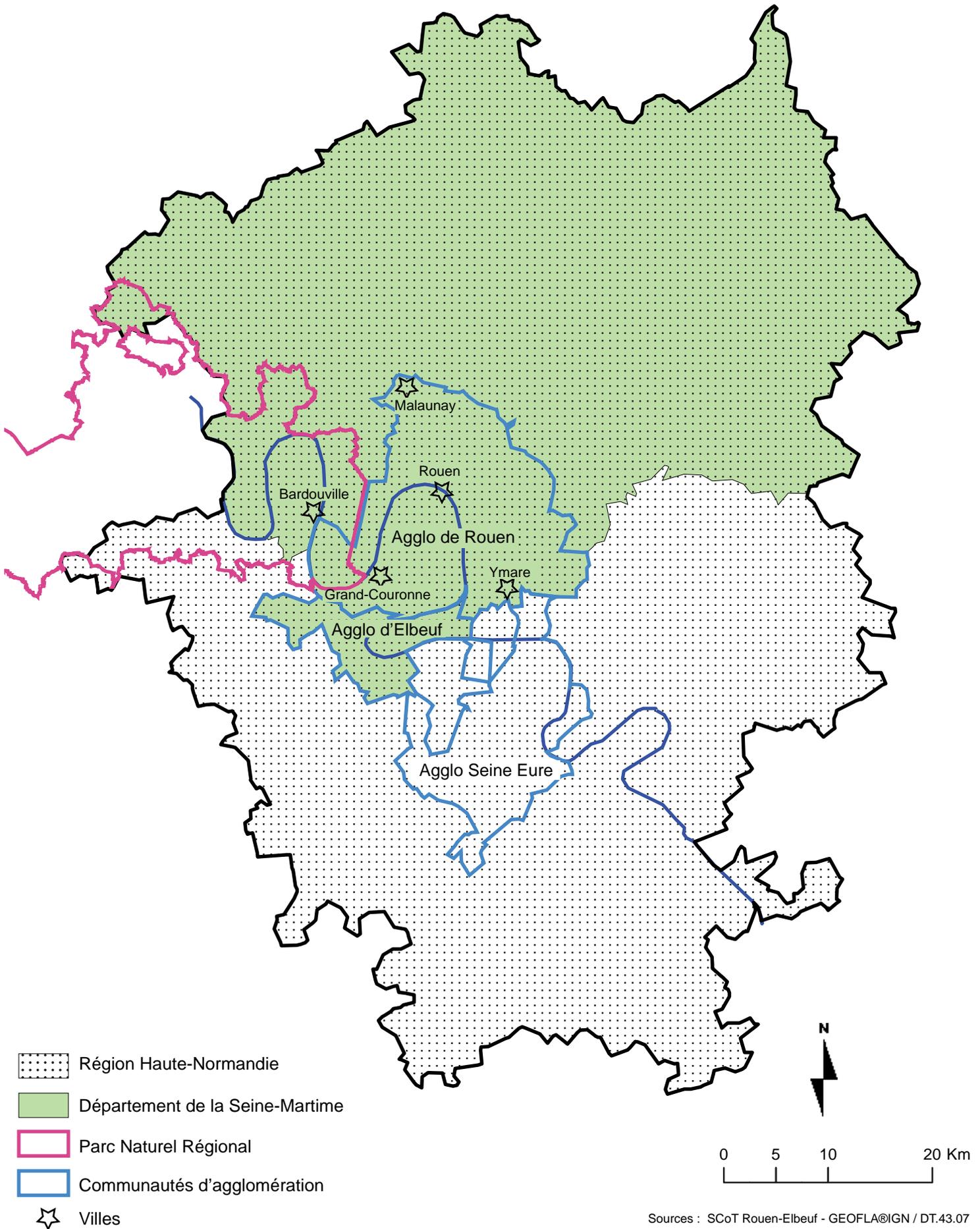
Si l'Agenda 21 est une démarche plus globale que l'élaboration des Plans Locaux de l'Urbanisme ou des Schémas de Cohérence Territoriale, ce sont néanmoins des démarches complémentaires qui doivent s'enrichir mutuellement.

Dans le cadre du Contournement Est / Liaison A28-A13, les Agendas 21 locaux encouragent et développent une dynamique collective en faveur d'un développement durable.

Label Agenda 21 local : Le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables a défini un cadre national de référence pour la reconnaissance des projets de développement durable, reposant sur cinq finalités essentielles et cinq éléments déterminants de démarche pour conduire de type de projet.

Un seul territoire haut-normand est pour l'instant reconnu Agenda 21 local. Il s'agit de la Ville du Havre.

Démarches d'Agenda 21



Sources : SCoT Rouen-Elbeuf - GEOFLA@IGN / DT.43.07
Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf



3 *Espaces naturels - Espaces urbains*

Relief

Le relief est marqué, constitué de **plateaux entaillés par des rivières** qui ont creusé des vallées, notamment la Seine qui traverse de part en part le territoire.

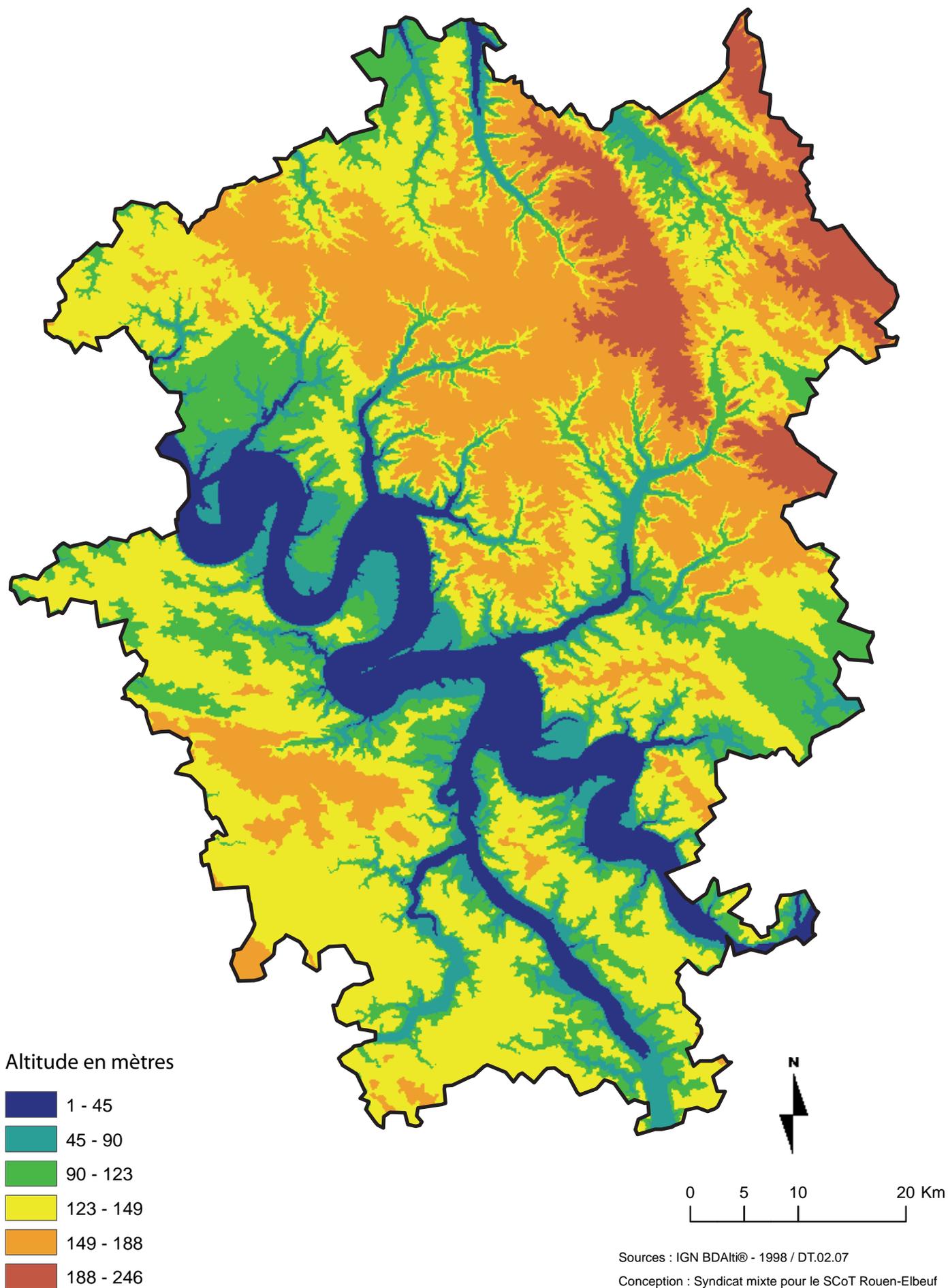
Le relief est peu élevé. Les points hauts sont situés dans le Pays de Bray, dont les rebords de la « boutonnière » culminent à plus de 200 mètres. Les plateaux sont à une altitude moyenne de 150 mètres et contrastent avec la vallée de la Seine, très peu élevée (15 mètres d'altitude en amont, 4 mètres en aval). Cette faible déclivité (10 mètres) a conduit le fleuve à divaguer (sur près de 115 km) et à creuser de profonds méandres, dégageant des rives concaves, très peu élevées et facilement inondables, et des rives convexes, plus pentues (voire en falaise) et plus sèches. Les boucles de la Seine sont des éléments emblématiques du territoire et ont été le lieu privilégié d'implantation des activités humaines.

D'autres rivières ont creusé leurs vallées sur les plateaux. En rive gauche de la Seine, l'Eure et l'Iton ont séparé les plateaux de Madrie, de Saint André et

du Neubourg d'est en ouest. En rive droite de la Seine se jettent l'Andelle qui prend sa source dans le Pays de Bray, le Robec et le Cailly à Rouen, et l'Austreberthe à l'ouest. L'Andelle sépare le plateau du Vexin du vaste plateau de Caux qui s'étire jusqu'aux rivages abrupts de la Manche. Ce plateau massif est entaillé au nord par la Varenne et la Scie, petits fleuves côtiers de la côte d'Albâtre.

Les principales vallées du territoire, encaissées de plusieurs dizaines de mètres, offrent, du haut des coteaux, de larges panoramas sur les vallées (côte Sainte-Catherine à Rouen par exemple). La future infrastructure routière traverse des sites dont le relief est complexe, notamment les coteaux qui constituent des difficultés pour la construction d'infrastructure de transports ; de nombreux ouvrages d'art sont ainsi nécessaires.

Relief



Paysages

Les paysages du périmètre d'étude présentent une grande diversité : bocage, champs ouverts et vallée de la Seine. A ceux-là, il convient de considérer les paysages urbains dont la diversité est égale à celle des paysages façonnés par les activités rurales.

Les **paysages de champs ouverts** sont nombreux : Plaine du Neubourg, de Saint-André, plateaux de Madrie ou du Vexin. La structure paysagère des plaines de l'Eure repose sur de grandes parcelles de culture et un habitat ramassé sur les corps de ferme ou les bourgs. Parmi ces paysages, celui du Vexin normand est le plus ouvert ; ce plateau d'une grande planéité est l'héritage d'un paysage très ancien dont les prémices remontent aux grandes villae gallo-romaines.

Les **paysages de bocage** les plus significatifs sont situés dans le Roumois et dans le Pays de Bray. Si le bocage du Pays de Bray correspond à l'image classique du bocage de haies vives ceinturant des prés destinés à l'élevage de bovins, le paysage du Roumois est qualifié de « bocage dégradé ». Les prés ceinturés de haies alternent avec des espaces plus ouverts de labours.

Le **Pays de Caux** est un paysage à part, unique et emblématique de Haute-Normandie. Les espaces de labours et de champs ouverts dominent mais l'habitat, à l'inverse des autres paysages de champs ouverts est dispersé et organisé autour des « clos-masures » qui ponctuent le Pays. Il s'agit de prés-vergers rectangulaires, entourés d'un rideau de grands arbres poussant sur un talus, où se trouvent tous les bâtiments.

Entre ces deux grands types de paysages, **l'espace entre Caux et Vexin** est un **paysage de transition** où de grandes séquences de champs ouverts alternent avec des paysages plus boisés.

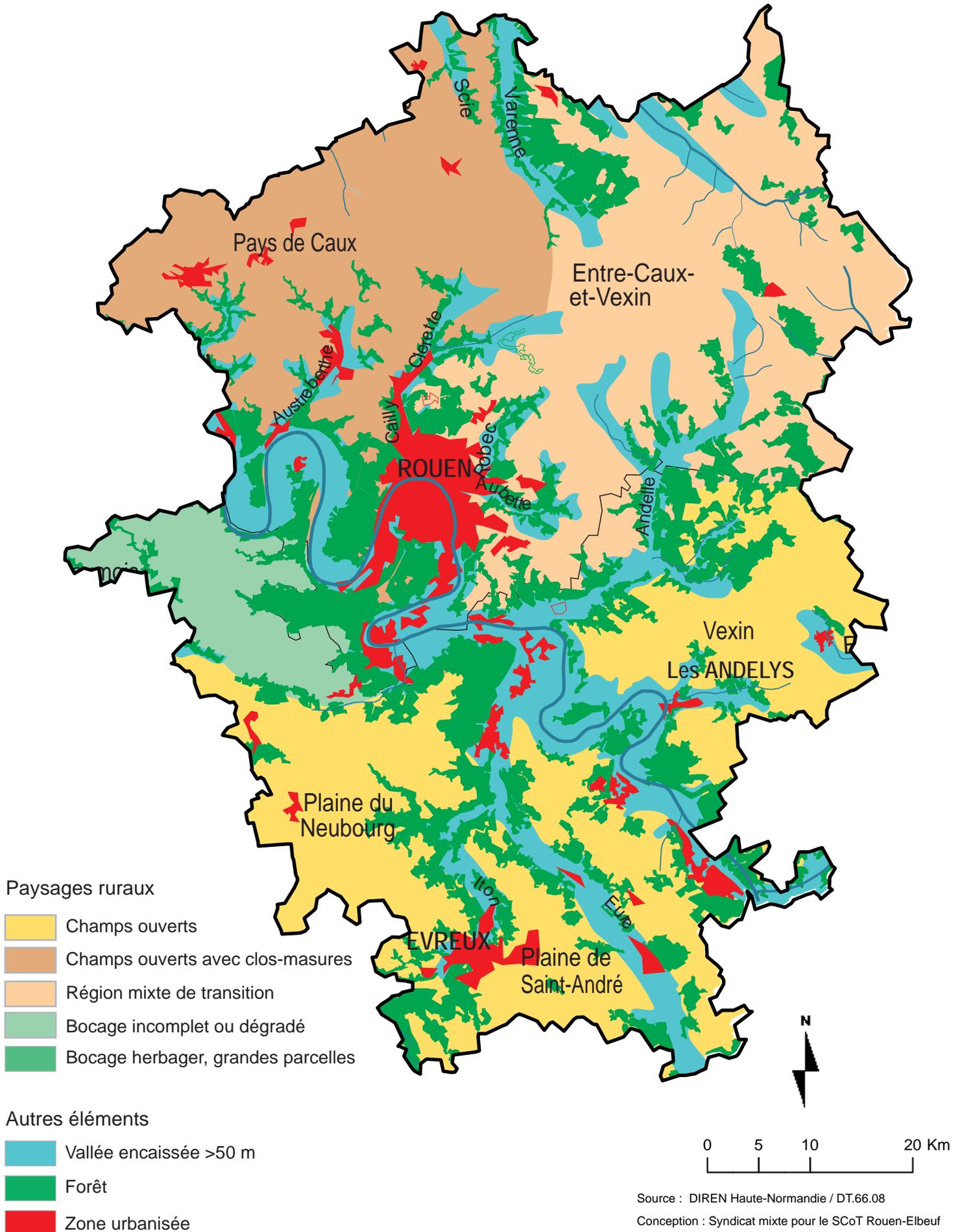
La **vallée de la Seine** et ses affluents constituent le troisième type de paysages remarquables. Plusieurs unités le composent : coteaux crayeux, terrasses sablonneuses, prairies humides et plaine inondable de fond de vallée. Les prairies humides ont fortement régressé avec la chenalisation de la Seine au XIXème siècle et face au développement des carrières de granulats au XXème siècle. Mais la vallée de la Seine est riche en biodiversité, notamment les pelouses calcicoles sur certains coteaux. Les sols alluvionnaires très fertiles de certaines terrasses ont permis le développement de maraîchers, comme à Criquebeuf-sur-Seine et Martot, qui complètent la mosaïque de formes et de textures de la vallée.

Le Contournement Est / Liaison A28-A13 traverse les vallées de l'Aubette, du Robec (partie nord) et la vallée de la Seine (partie sud) ainsi que les plateaux agricoles. La diversité de ces paysages inclut la variété des espaces forestiers, la richesse du patrimoine bâti et urbain. La construction de la future infrastructure, dont l'intégration paysagère doit être soignée, peut offrir de nouveaux points de vue sur le territoire traversé et créer de nouveaux points de repères.

Lien :

Un atlas des paysages de Haute-Normandie est en cours d'élaboration par la DIREN Haute-Normandie.

Paysages



Espaces naturels protégés

Les espaces naturels et ruraux du territoire d'étude renferment une diversité biologique importante et remarquable. Les multiples enjeux biologiques expliquent ainsi la présence de nombreux zonages environnementaux destinés à les protéger : les directives européennes (réseau Natura 2000), les sites inscrits et classés, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), et des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Les coteaux calcaires de la Vallée de la Seine sont des réservoirs majeurs de biodiversité. Le Coteau de Saint-Adrien, notamment, est directement concerné par le tracé de l'infrastructure. Il abrite des habitats patrimoniaux de grande valeur, prioritaires pour la Directive européenne « Habitats », et deux espèces protégées sur la liste nationale (la Violette de Rouen et l'Alisier de Fontainebleau). Le passage de la voirie se fera en tunnel, mais en cas d'incidences, des mesures compensatoires devront être prévues.

Les sites classés et inscrits se situent principalement dans la Vallée de la Seine, en raison de l'intérêt paysager particulier des espaces naturels ou bâtis que l'on y trouve.

De vastes espaces du territoire d'étude figurent à l'inventaire des ZNIEFF. Les ZNIEFF de type I sont en général d'une superficie limitée et comprennent des espèces ou des habitats remarquables dits « déterminants ». Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Pour limiter l'impact du passage de l'infrastructure sur les ZNIEFF concernées (vallée de Seine et ses coteaux, grands massifs forestiers des vallées), des ouvrages d'art (viaducs) seront notamment réalisés.

Les étangs de la boucle de la Seine de Poses accueillent des centaines d'oiseaux qui ont justifié leur intégration dans l'inventaire ZICO, soit pour la présence d'espèces exceptionnelles, soit pour leur rôle fonctionnel (protection de la ressource en eau, régulation des crues et étiages).

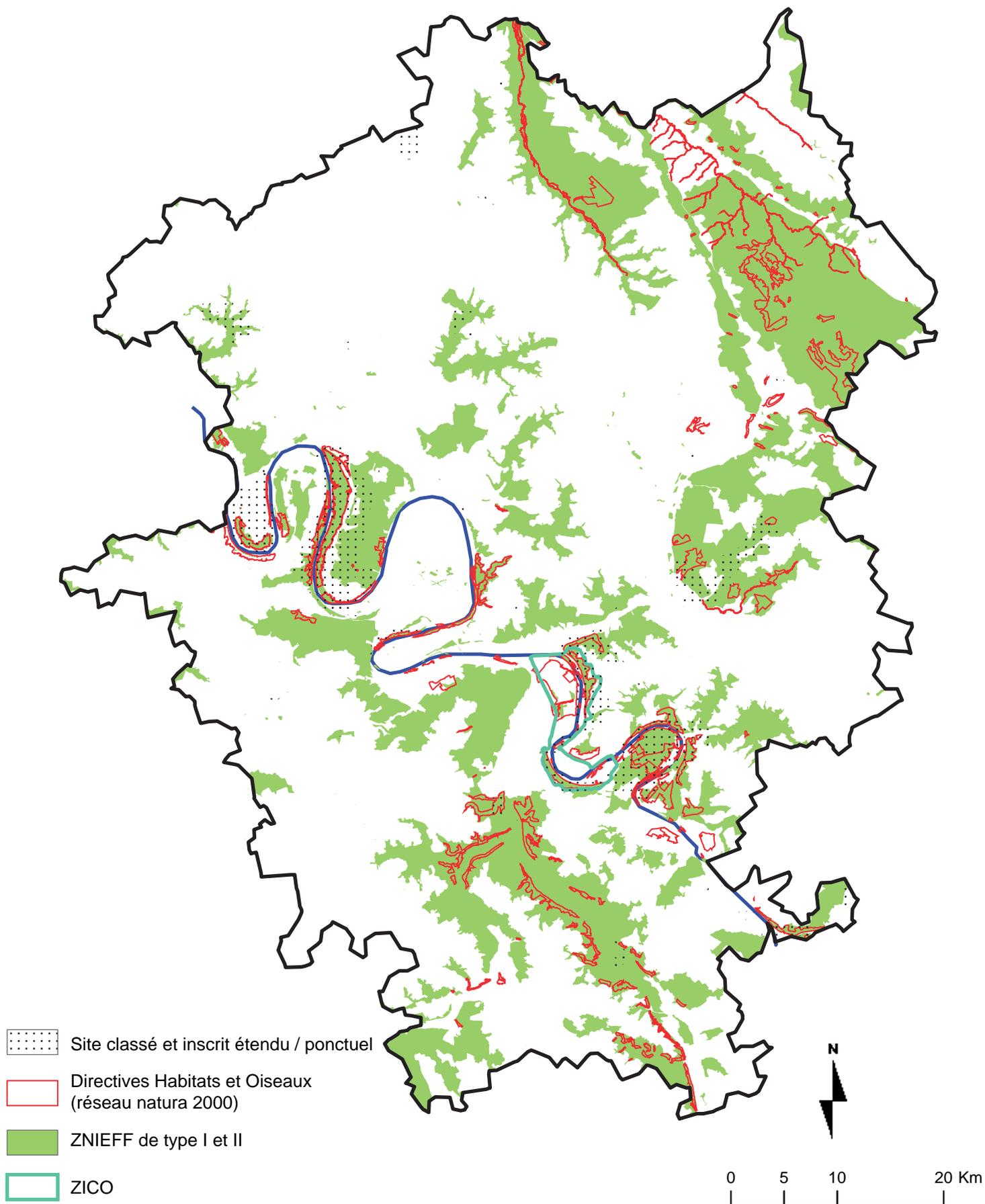
Si le principe de protection des espèces et milieux naturels semble aujourd'hui acquis, le souci de nature ordinaire reste à développer. Il convient dès lors d'être vigilant quant aux effets indirects de l'infrastructure sur la réduction de la biodiversité, en évitant la rupture des continuités biologiques et en veillant au maintien d'une trame interstitielle de qualité entre les espaces protégés.

Natura 2000 : Réseau écologique européen de sites comprenant à la fois des zones spéciales de conservation (ZSC) classées au titre de la Directive « Habitats » et des zones de protection spéciale (ZPS) classées au titre de la Directive « Oiseaux ». Un plan de gestion adapté et des mesures de protection appropriées doivent s'appliquer aux sites retenus. Tout projet susceptible de porter atteinte aux habitats et aux espèces pour lesquels ces sites ont été désignés doit faire l'objet d'une attention particulière.

ZNIEFF : Portion de territoire particulièrement intéressante par la richesse de sa faune, sa flore et de ses milieux naturels. Cet inventaire de connaissance ne constitue pas une protection réglementaire mais son existence signifie qu'il y a un enjeu important pour la protection de la nature.

Sites inscrits et classés : Les sites classés sont des sites qui ne peuvent être ni détruits, ni modifiés (sans autorisation) dans leur aspect ou dans leur état. Les sites inscrits sont des sites dont l'aménagement peut se poursuivre mais avec une vigilance en termes de qualité architecturale et paysagère.

Espaces naturels protégés



Sources : DIREN Haute-Normandie / DT.140.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Forêts

Les espaces boisés occupent un peu plus de **113 000 hectares**, soit environ 20 % de la superficie du territoire d'étude. Ils sont globalement répartis sur l'ensemble du territoire avec la présence de grands massifs et de nombreux autres espaces boisés plus ou moins importants.

Les forêts du territoire se caractérisent par une diversité de leur statut : 68% sont privées, 29% sont publiques, et 3% sont communales. Les forêts privées sont situées notamment sur les plateaux et les vallées des affluents de la Seine et sont plus nombreuses dans la partie sud (Département de l'Eure). Les forêts domaniales sont localisées à l'ouest, au nord et à l'est du territoire. En termes de superficie, la plus petite est la forêt Verte (1 400 hectares), et la plus importante est la forêt de Lyons (10 650 hectares).

Les forêts modèlent le paysage et répondent aux trois fonctions qui leur sont assignées. La fonction sociale d'accueil du public est primordiale pour les forêts périurbaines, compte tenu de la forte demande des habitants pour des espaces de détente et de loisirs.

Les fonctions écologiques et économiques sont tout aussi importantes à préserver. Les ressources liées à la forêt restent cependant encore sous-exploitées à cause du morcellement de la propriété forestière privée.

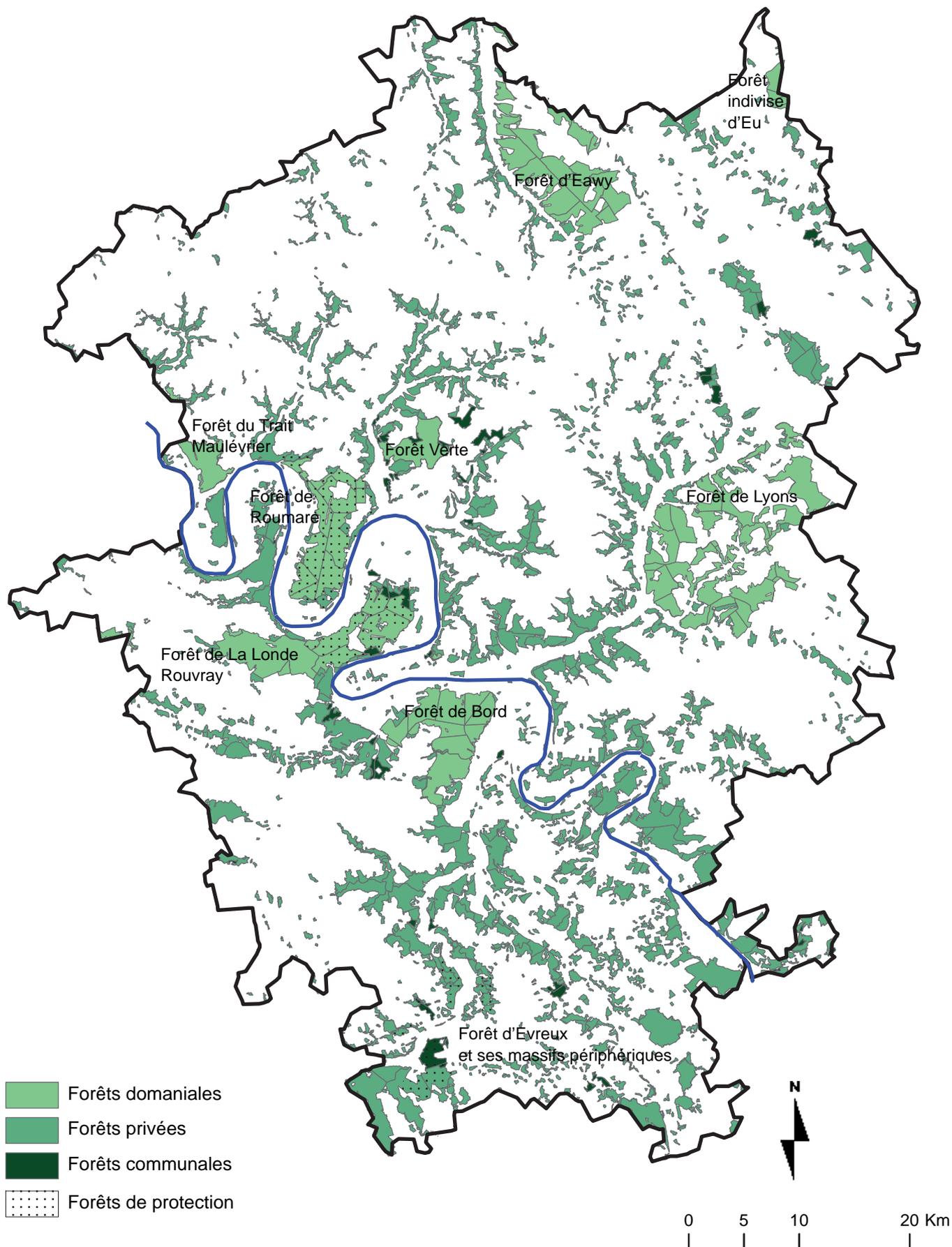
Le statut de forêt de protection a été accordé à plusieurs forêts du territoire d'étude : forêt du Rouvray (en 1993), forêt de Roumare (en 2007), forêt d'Evreux et ses massifs périphériques (en 2007). Ce statut constitue l'outil de protection le plus efficace. Son rôle principal est de conserver l'intégrité d'un massif et d'éviter son morcellement.

Si les forêts directement touchées par le projet de Contournement Est / Liaison A28-A13, essentiellement privées, feront l'objet d'une compensation (3 hectares pour 1 hectare défriché), il apparaît néanmoins important d'inciter les propriétaires privés à se doter des outils de gestion appropriés afin d'éviter une plus grande fragilisation des forêts situées à proximité de l'infrastructure.

| | Superficie en hectare |
|----------------------------------|-----------------------|
| Forêts domaniales | 33 205 |
| Forêts privées | 77 012 |
| Forêts communales | 2 904 |
| <i>Dont Forêts de protection</i> | 9 838 |

Statut de forêt de protection : outil juridique instauré par une loi de 1922, il interdit non seulement tout défrichement conduisant à la disparition de la forêt, mais aussi toute modification des boisements contraire à l'objectif du classement. Il peut s'appliquer à des forêts domaniales, communales ou privées. La procédure comprend une enquête publique et le classement fait l'objet d'un décret en Conseil d'Etat.

Forêts



Sources : DIREN Haute-Normandie-CRPF - GEOFLA@IGN / DT.106.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Espaces bâtis

Les espaces bâtis montrent l'inégalité du peuplement sur le territoire et sa concentration dans les espaces les plus urbanisés. Les agglomérations de Rouen, d'Elbeuf, de Louviers / Val-de-Reuil, Gaillon, Vernon, sont sur un axe nord-ouest / sud-est urbanisé **le long de la vallée de la Seine**. Sur le reste du territoire, d'autres villes sont développées : Evreux, Barentin ou encore Yvetot.

Par ailleurs les méandres du fleuve bordés de nombreuses constructions sont très nettement identifiables. Les autres vallées apparaissent aussi distinctement : les vallées du Cailly, de l'Aubette et du Robec constituent des couloirs urbains qui, avec l'urbanisation localisée le long des grandes voies routières, forment une **tache urbaine en doigt de gants**.

Les vallées de l'Eure et de l'Andelle sont également clairement urbanisées.

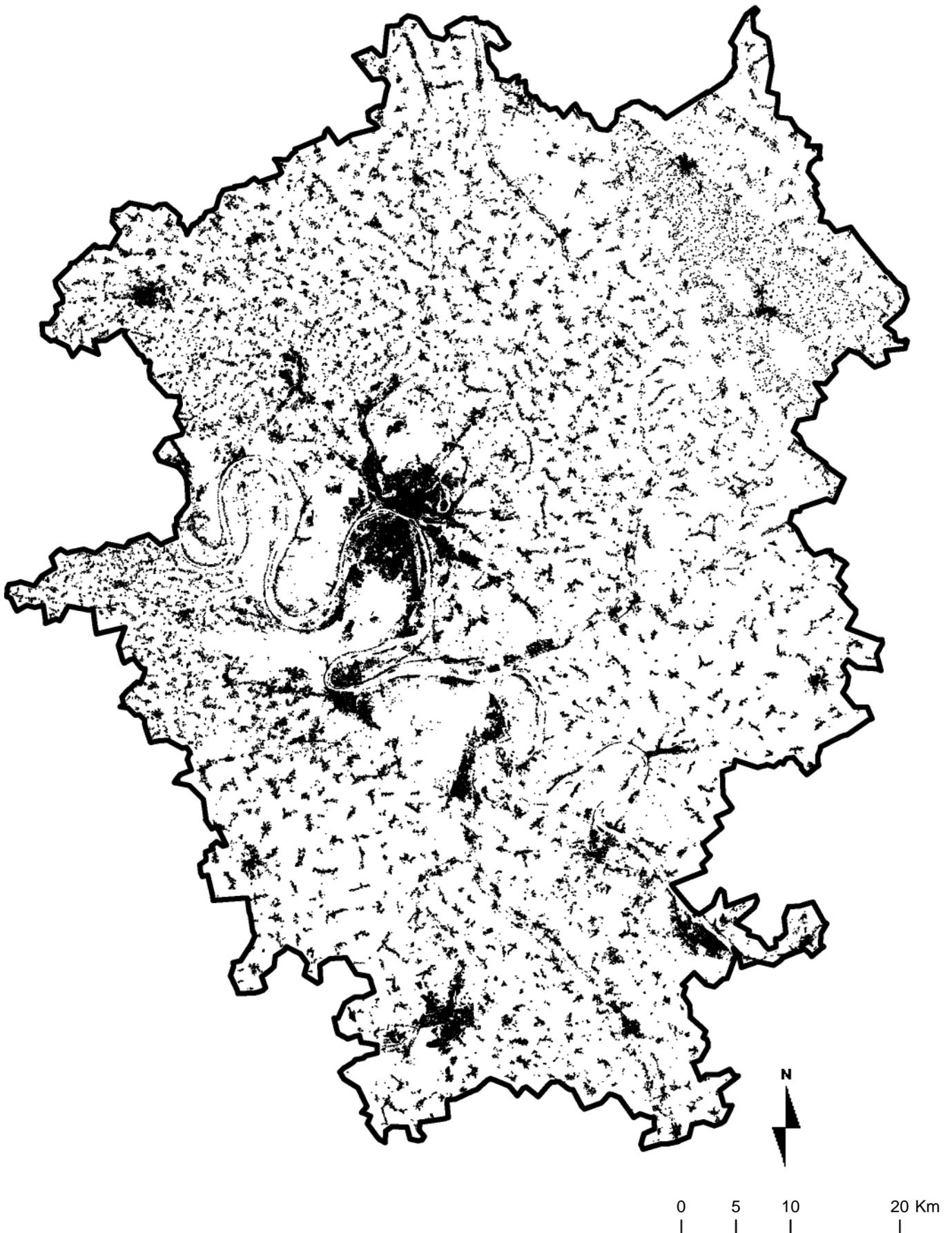
Le reste du territoire, majoritairement rural, présente une urbanisation discontinue. On peut néanmoins y déceler quelques différenciations liées à l'histoire et aux modes de mise en valeur agricole.

Certains espaces ruraux comme le plateau du Neubourg, la plaine de Saint André, le plateau du Vexin ou la première terrasse de la boutonnière du pays de Bray s'organisent autour de bourgs et de villages à **l'habitat groupé**. D'autres espaces, essentiellement des pays de bocage comme le Roumois ou le fond de Bray, mais aussi en Pays de Caux, ont développé un **habitat dispersé**.

Certains « vides », espaces dénués de constructions, apparaissent très proches des principales agglomérations : il s'agit des grandes **forêts publiques**, forêt de Roumare, forêt verte, forêt de La Londe / Rouvray, forêt de Bord. D'autres « vides » plus étroits tiennent aux **forêts privées**.

Le Contournement Est / Liaison A28-A13 semble constituer une limite entre un espace sous influence de Rouen, avec en particulier l'urbanisation le long des infrastructures de transport et notamment la RD6014, et un espace moins densément bâti.

Espaces bâtis



Sources : BD TOPO2003® - GEOFLA IGN® / DT.45.07
Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Occupation des sols

Sur la carte figure une bande d'est en ouest de 12 kilomètres, soit 6 kilomètres de part et d'autre du tracé du Contournement Est / Liaison A28-A13. Elle présente l'occupation des sols et son évolution (taches noires) entre 1999 et 2004.

En cinq ans, 362 hectares d'espaces nouveaux ont été consommés pour l'habitat et l'activité, soit en moyenne 72 hectares par an. L'habitat a consommé presque deux fois plus d'espaces (235 hectares) que les activités économiques (127 hectares) dont 10 hectares à des fins commerciales.

La consommation d'espaces pour l'habitat correspond pour 1/3 à de l'habitat individuel dense (77 hectares), et pour 2/3 à de l'habitat individuel peu dense (158 hectares). Ce dernier est fortement consommateur d'espaces, posant de ce fait la question de **l'étalement urbain** (périurbanisation) et de la **pérennité de l'agriculture**. Géographiquement, les évolutions en faveur de l'habitat individuel peu dense ont été réalisées en continuité des tissus bâtis existants, évitant ainsi le mitage des espaces.

La partie **Contournement Est** est un maillon de la rocade de l'agglomération de Rouen, qui doit déboucher à Saint-Etienne-du-Rouvray pour se raccorder à la rocade Sud ; cette dernière opérationnelle depuis peu, n'a bien évidemment

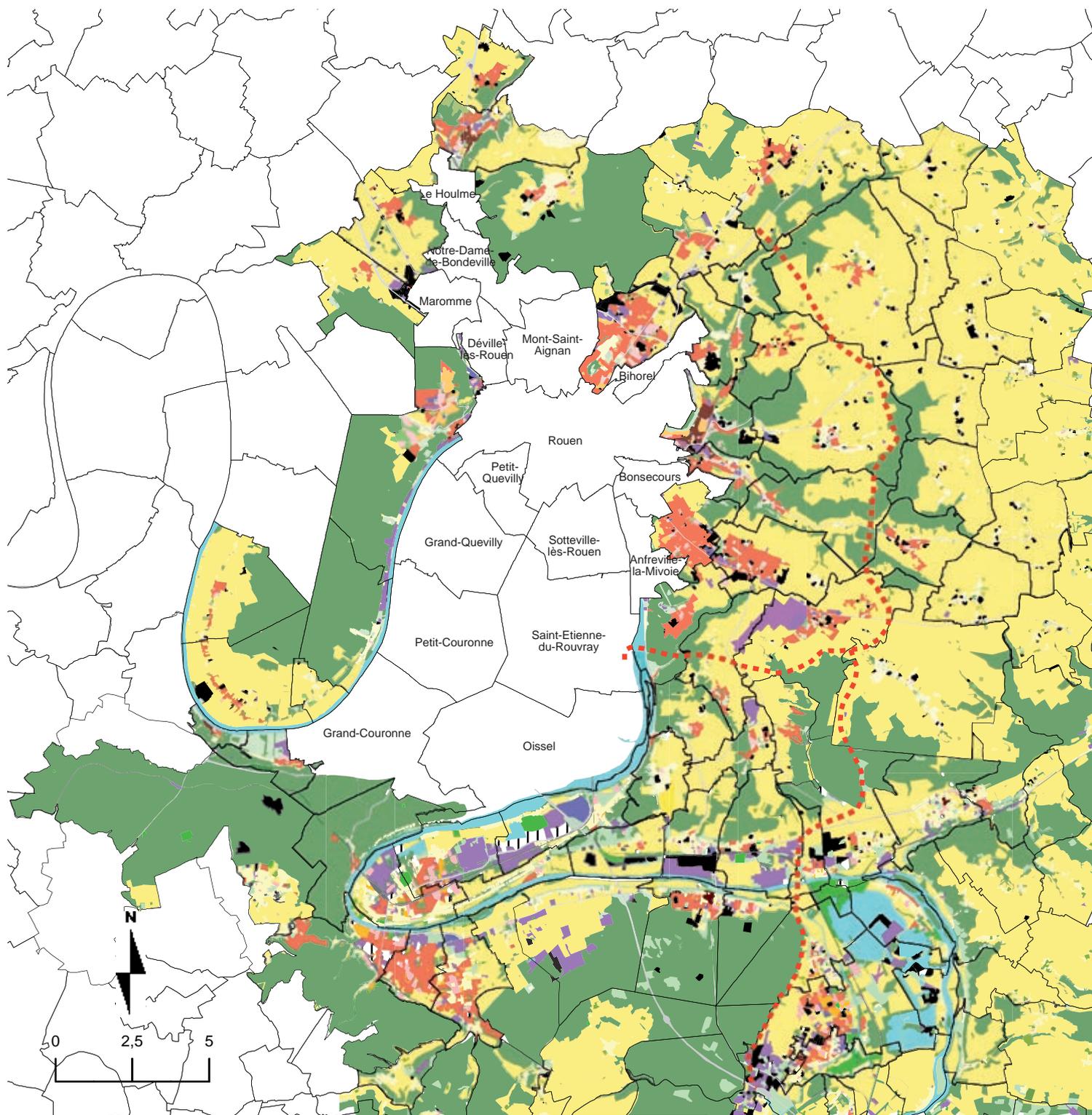
pas encore le trafic attendu. A l'intérieur de l'anneau, outre les vallées étroites de l'Aubette et du Robec, deux axes d'urbanisation se dessinent sur les plateaux, l'un à l'est le long de la RD6014, et l'autre au nord le long de la RN28. Ces axes sont occupés par un habitat individuel dense dominant, des équipements, des activités commerciales et artisanales, ainsi que l'aéroport de Rouen-Vallée-de-Seine à Boos (plateau est). Les espaces agricoles et naturels sont encore fortement présents. A l'extérieur de l'anneau, l'habitat se présente sous forme de villages, à l'habitat individuel peu dense, disséminés dans l'espace agricole dominant. La vallée de l'Andelle a également un habitat aux caractéristiques rurales, et des activités économiques sont implantées le long de l'Andelle. L'occupation des sols et son évolution montrent **des logiques d'urbanisation différentes à l'intérieur et à l'extérieur de l'anneau de contournement**.

La **liaison vers l'Eure** permet le raccordement des autoroutes A28 en Seine-Maritime et A13 dans l'Eure. Cette liaison nécessite le franchissement de la Seine et de l'Eure, au droit d'espaces dédiés au développement économique (Alizay, Pître / Le Manoir), et se raccorde à l'A13, au droit de la zone de développement économique de Val-de-Reuil.

L'observation de la consommation d'espaces nouveaux par l'urbanisation est réalisée par comparaison de photographies aériennes prises en 1999 et 2004. L'interprétation est faite à partir d'une typologie en 17 catégories, permettant de distinguer, les espaces ruraux, résidentiels et productifs.

La densité de l'habitat individuel est appréciée en fonction du nombre d'habitations par hectare : avec plus de 10 maisons par hectare l'habitat est considéré comme dense, avec moins de 10 habitations par hectare il est considéré comme peu dense.

Occupation des sols



Espaces ruraux

- Espace non boisé, en herbe, non agricole
- Espace boisé
- Espace naturel aquatique
- Espace de loisir et d'agrément
- Activité agricole
- Construction en milieu rural

Activités

- Activité industrielle et/ou artisanale et/ou tertiaire/aéroportuaire
- Activité commerciale

Habitat

- Habitat dense, continu, hypercentre
- Ensemble d'habitat collectif dominant
- Habitat individuel dense
- Habitat individuel peu dense

Grands équipements

- Equipement public avec son parking
- Autoroute, route essentielle, échangeur
- Voie ferrée
- Projet routier contournement Est liaison A28/A13

- Espace en mutation
- Evolution entre 1999 et 2004

Sources : Ortho2004 / DDE 76 27 / SCoT Rouen-Elbeuf / DT.164.08
 Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf



4 *Habitants*

Population en 1999

En 1999 le périmètre d'étude compte **990 100 habitants**, ce qui représente 55% de la population régionale haut-normande (1 780 200 habitants).

La représentation de la population en point (1 point = 60 habitants) permet d'apprécier les secteurs de forte concentration humaine des secteurs moins densément peuplés. Attention, cette représentation à la commune ignore les espaces naturels en particulier les massifs forestiers, faussant ainsi parfois la perception de la densité de population.

La population est présente sur l'ensemble du territoire, mais elle est inégalement répartie, les taches sombres exprimant une forte concentration de la population. Elle l'est particulièrement le long de la Seine, axe historique, Du Trait à Vernon en passant par Rouen, Elbeuf, Louviers / Val-de-Reuil, Les Andelys, Gaillon, mais également dans les vallées du Cailly et de l'Andelle.

Les agglomérations de Rouen et d'Elbeuf forment un continuum humain, dont les contours sont assez visibles. A proximité des agglomérations, les points plus lâches expriment le développement périurbain alentour.

En dehors de l'axe de la Seine, la population est concentrée à Evreux, seconde grande ville du territoire, et dans des villes moyennes (Yvetot, Barentin / Pavilly).

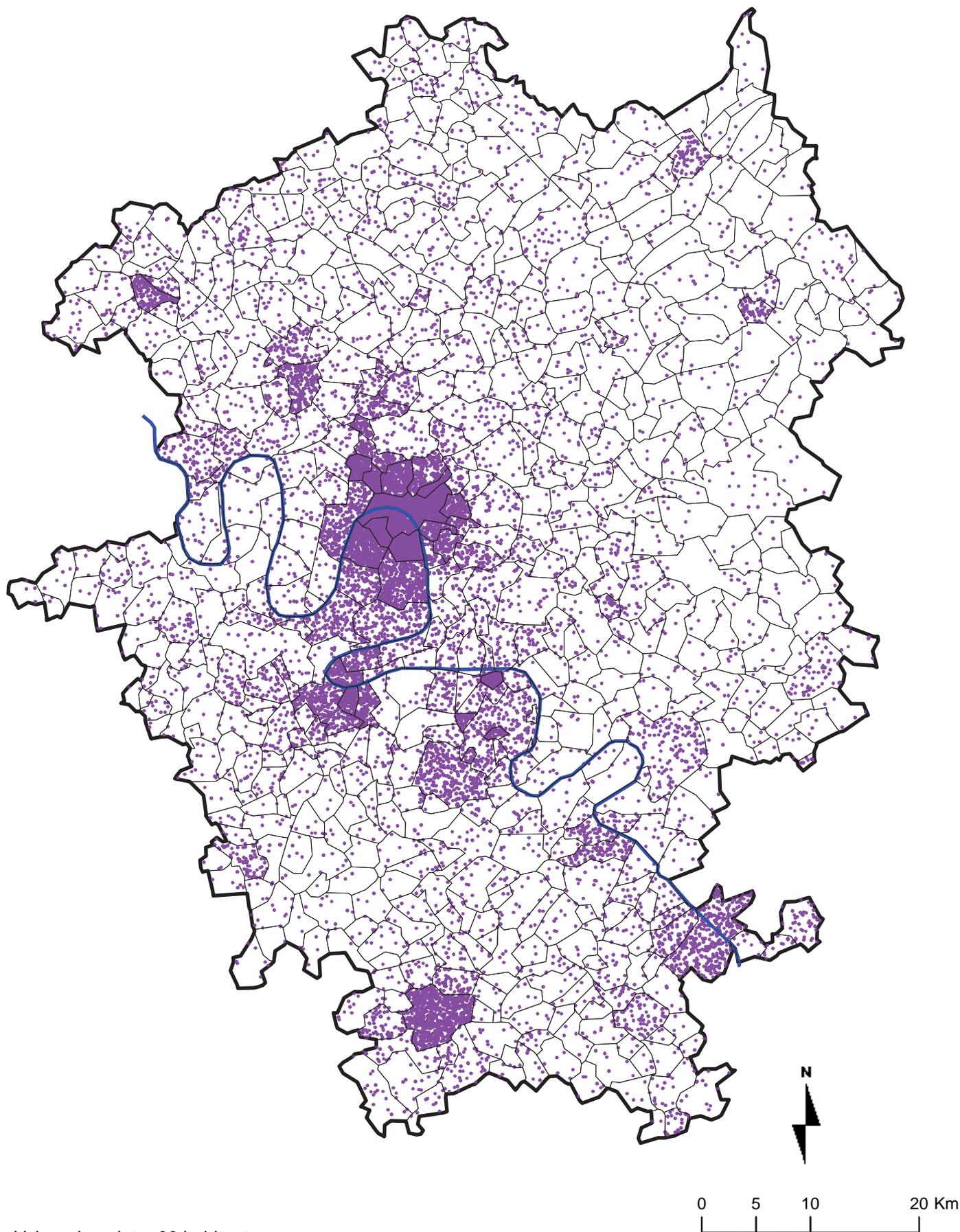
Sur le reste du territoire la population est nettement moins dense, plus clairsemée. Dans ces territoires périurbains et ruraux, une différence d'intensité de la population est palpable entre les abords immédiats des agglomérations et les espaces plus lointains. Dans le quart nord-est (Pays de Bray, Pays du Vexin Normand) la population est très éparse, laissant néanmoins émerger les villes de Neufchâtel-en-Bray, Forges-lès-Eaux et Etrépagny.

La future infrastructure routière, qui traverse des territoires périurbains relativement peuplés proches des agglomérations de Rouen, Elbeuf et Louviers / Val-de-Reuil, pourrait avoir pour effet de conforter le développement de la population dans ces espaces périurbains et de voir la périurbanisation se déplacer plus loin.

Les 10 plus grandes villes en 1999

| | Nombre d'habitants |
|---------------------------------|--------------------|
| Rouen | 106 600 |
| Evreux | 51 200 |
| Sotteville-lès-Rouen | 29 600 |
| Saint-Etienne-du-Rouvray | 29 100 |
| Grand-Quevilly | 26 700 |
| Vernon | 24 100 |
| Petit-Quevilly | 22 300 |
| Mont-Saint-Aignan | 21 300 |
| Louviers | 18 300 |
| Elbeuf | 16 700 |

Population en 1999



Valeur du point = 60 habitants

Sources : RGP INSEE© - GEOFLA IGN© / DT.03.07bis
Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Evolution de la population 1990-1999

L'évolution de la population entre 1990 et 1999 est positive avec un **solde de 33 500 habitants supplémentaires** (les gains de population s'élevant à 44 800 habitants et les pertes à 11 300 habitants).

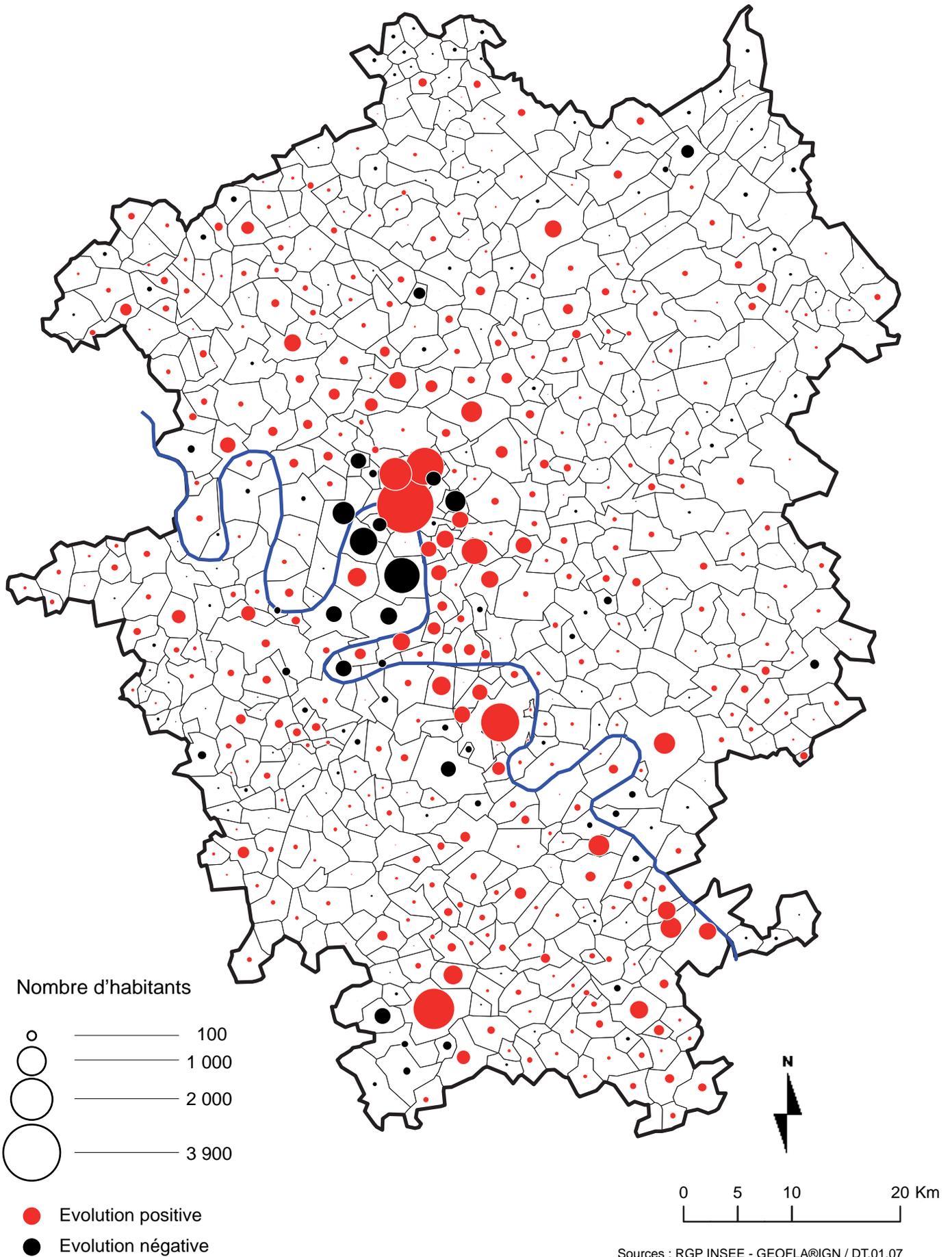
La plupart des grandes villes ont vu leur population augmenter entre les deux recensements (Rouen, Evreux, Val-de-Reuil, Vernon), ainsi qu'un certain nombre de villes plus petites (Gaillon, Les Andelys).

Dans l'agglomération rouennaise, les évolutions démographiques sont plus contrastées. La croissance de la population est observée à Rouen, sur le Plateau nord à Bois-Guillaume, Mont-Saint-Aignan, et dans les communes du Plateau est. Par contre, les communes de la Rive gauche perdent globalement des habitants : Petit-Quevilly, Grand-Quevilly, Grand-Couronne, Saint-Etienne-du-Rouvray, Oissel.

Sur le reste du territoire, qu'il s'agisse de territoires ruraux ou périurbains, la population a globalement augmenté.

La future infrastructure routière traverse des territoires dont la population a progressé au cours des années 1990-1999. Il s'agit de territoires périurbains proches des agglomérations de Rouen, Elbeuf, Louviers / Val-de-Reuil avérés attractifs pour le développement de la population. Le risque de dilution et d'étalement urbain est très probable dans la mesure où les déplacements seront facilités par la nouvelle infrastructure.

Evolution de la population 1990-1999



Sources : RGP INSEE - GEOFLA@IGN / DT.01.07
Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Solde naturel et migratoire 1990-1999

L'évolution de la population est la **combinaison** du **solde naturel** c'est-à-dire des mouvements naturels des naissances et des décès, et du **solde migratoire** qui correspond aux mouvements des entrées et des sorties de la population sur un territoire. Le solde migratoire est évalué de façon indirecte : il est égal à la variation de population entre les deux recensements, diminué du solde naturel enregistré durant cet intervalle.

Le solde naturel est positif sur l'ensemble du territoire, ce qui signifie que les naissances sont excédentaires sur les décès.

Le solde migratoire est négatif dans les communes urbaines de l'agglomération de Rouen, d'Elbeuf, Louviers / Val-de-Reuil, Evreux, Vernon et dans les petits bourgs ruraux (Yvetot, Le Trait, Neufchâtel-en-Bray, Etrepagny). Bien souvent le solde naturel positif compense le solde migratoire négatif

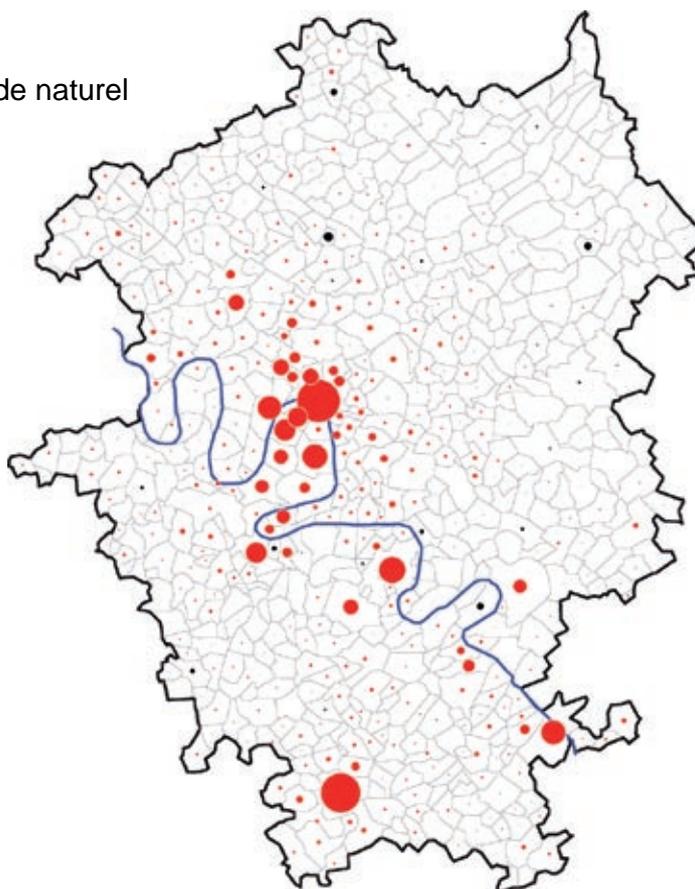
(Rouen, Evreux, Vernon Val-de-Reuil), d'où une évolution démographique positive. Mais l'évolution démographique est négative, lorsque le solde naturel positif ne compense pas le solde migratoire négatif : c'est le cas des communes de la Rive gauche de l'agglomération de Rouen, mais aussi à Canteleu, Darnétal, Déville-lès-Rouen, Maromme, Bihorel.

Une croissance de la population plus soutenue à la périphérie des agglomérations est principalement due aux mouvements migratoires positifs. Ces territoires accueillent la population qui est déjà sur place et également des populations nouvelles qui quittent les centres urbains au profit de la périphérie.

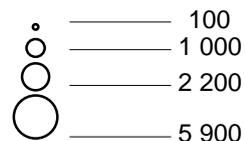
La future infrastructure routière traverse des secteurs qui présentent des mouvements migratoires positifs entre 1990 et 1999. Cette tendance témoigne de la forte attractivité résidentielle des espaces périphériques, en particulier pour les familles.

Solde naturel et migratoire 1990-1999

Solde naturel

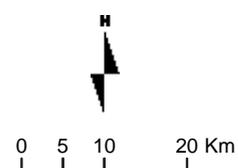
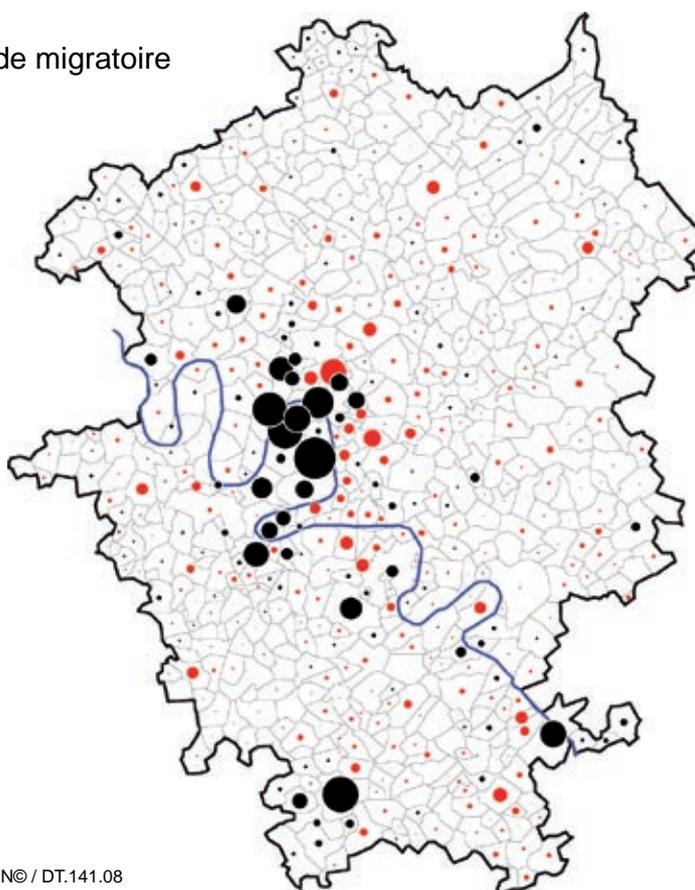


Nombre de personnes



- Evolution positive
- Evolution négative

Solde migratoire



Evolution récente de la population 1999-2007

Les résultats encore provisoires du **recensement rénové de la population**, ajustés des quelques recensements complémentaires, font apparaître un **solde positif de 12 700 habitants** ; les gains de population sont estimés à 24 900 habitants et les pertes à 12 200 habitants. Par rapport à l'évolution de la population entre 1990-1999, la période récente est marquée par un tassement de l'évolution démographique.

Rouen voit toujours sa population augmenter, alors que les autres grandes villes, qui ont toutefois des niveaux de population inférieurs, perdent désormais des habitants : Evreux, Vernon, Barentin, Les Andelys. En dehors de la zone d'étude, Le Havre perd plus de 7 000 habitants.

Parmi les villes les plus importantes dans l'agglomération rouennaise, les évolutions démographiques restent contrastées : les communes de la

Rive gauche continuent de perdre des habitants (Saint-Etienne-du-Rouvray, Grand-Quevilly...) à l'exception de Sotteville-lès-Rouen. Sur le Plateau nord, seule Bois-Guillaume bénéficie d'habitants supplémentaires.

La population a surtout augmenté en dehors des agglomérations sur des territoires ruraux et périurbains attractifs pour l'habitat tels que le Roumois, le Neubourg, le Pays entre Seine et Bray ou encore le Vexin Normand.

Si les centres urbains ne sont pas plus attractifs pour l'habitat, la future infrastructure routière aura probablement pour effet de renforcer l'attractivité résidentielle de l'ensemble des territoires périurbains et de rendre plus attractifs des territoires ruraux plus éloignés (Pays de Bray).

Recensement rénové :

Les résultats sont issus du recensement rénové de la population réalisée de 2004 à 2007 dans les communes de **moins de 10 000 habitants** faisant l'objet d'une **enquête exhaustive** tous les 5 ans, à raison d'un cinquième des communes chaque année. Les résultats sont provisoires jusqu'à la fin de l'année 2008. Sur les 629 communes du périmètre d'étude, 127 communes de moins de 10 000 habitants sont en cours de recensement.

Les communes de **plus de 10 000 habitants** ou plus réalisent tous les ans une **enquête par sondage** auprès d'un échantillon de leur population. A partir du répertoire d'immeubles localisés (RIL), l'INSEE tire les échantillons d'adresses enquêtées chaque année correspondant à 8% des logements de la commune. La taille et la qualité des échantillons sont améliorées chaque année.

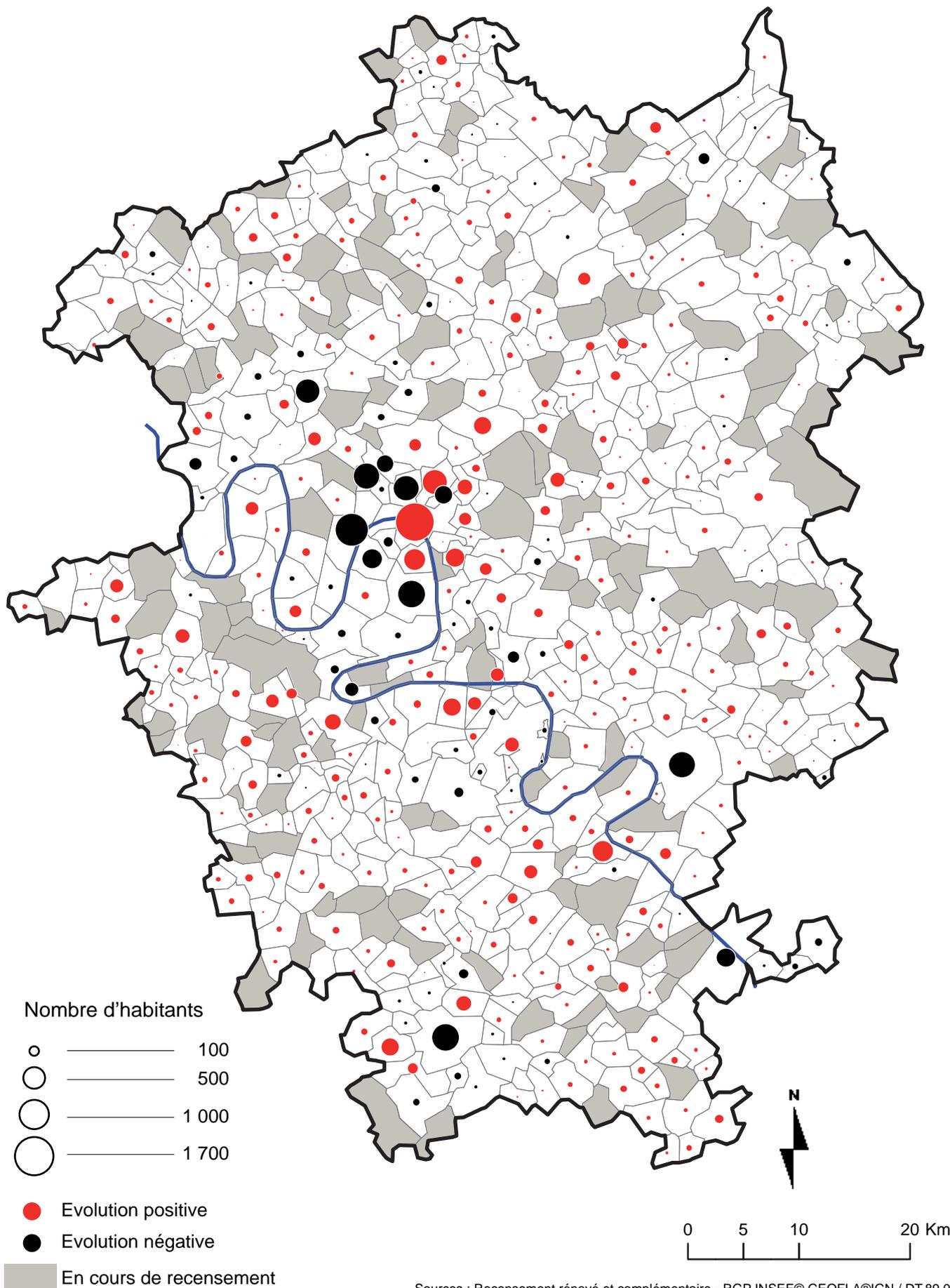
Recensement complémentaire :

Il est utilisé lorsqu'une commune souhaite faire authentifier l'augmentation de sa population.

Eure : Fontaine-Heudebourg, Fresne-l'Archevêque.

Seine-Maritime : Houppesville, Mesnil-Esnard, Villers-Ecalles.

Evolution récente de la population 1999-2007



Sources : Recensement rénové et complémentaire - RGP INSEE© GEOFLA©IGN / DT.89.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Indice de jeunesse en 1999

L'indice de jeunesse exprime le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle de plus de 60 ans, permettant ainsi de saisir les territoires plus jeunes des territoires plus âgés.

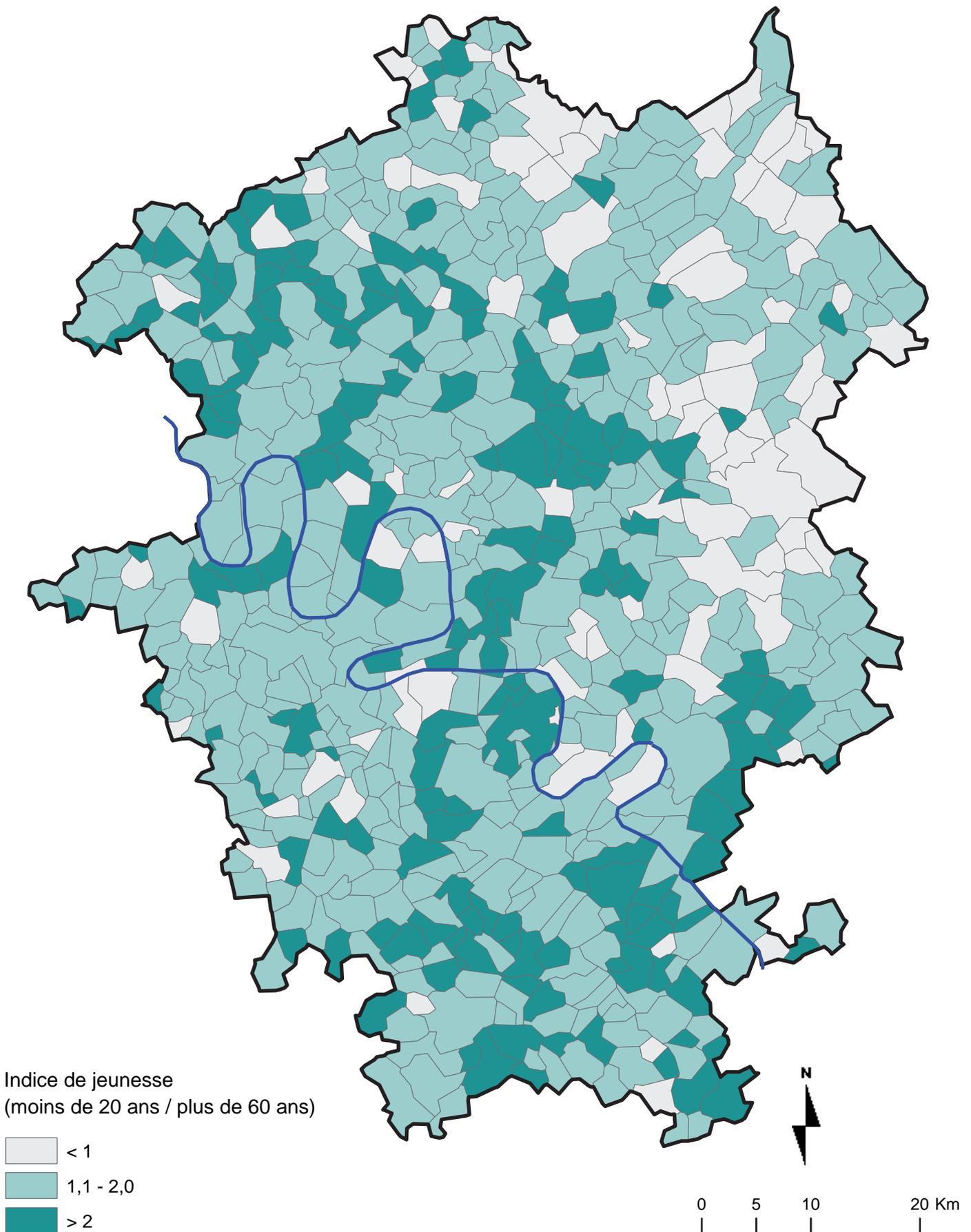
Dans la majorité des communes, l'indice de jeunesse (entre 1 et 2) est garant d'une **répartition équilibrée** entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans en 1999.

Les territoires **plus vieillissants** sont ceux où l'indice de jeunesse est inférieur à 1 (les plus de 60 ans sont plus nombreux que les moins de 20 ans). Le quart nord-est du territoire est particulièrement concerné, y compris les bourgs ruraux de Neufchâtel-en-Bray et Forges-lès-Eaux. Ailleurs sur le territoire, d'autres bourgs ruraux tels que Le Neubourg, Bourg-Achard ou encore Yvetot présentent cette caractéristique. A noter que dans les petites communes qui accueillent des établissements spécialisés pour personnes âgées, le vieillissement de la population apparaît plus prononcé. Enfin autour de Rouen, certaines villes de la première couronne (Déville-lès-Rouen, Bihorel, Bonsecours, Sotteville-lès-Rouen, Grand-Quevilly) sont plus âgées que leurs voisines.

Les territoires qualifiés de **plus jeunes** (ratio supérieur à 2), là où les moins de 20 ans sont plus nombreux que les plus de 60 ans, se situent dans les espaces périurbains (amorce d'une couronne) autour des agglomérations. Dans le quart nord-est on voit apparaître ponctuellement des communes plus jeunes. Val-de-Reuil, ville nouvelle datant des années 1970, est par nature plus jeune que les autres villes. Enfin au sud-est du territoire, on perçoit nettement les jeunes franges franciliennes (Vernon, Evreux, Vexin).

En 1999 la future infrastructure routière traverse des territoires qualifiés de plutôt jeunes. Comment en termes de répartition par âge de la population ces territoires vont-ils évoluer dans le temps ? Bien souvent dans les communes périurbaines, l'urbanisation se fait par vagues successives de population d'âge homogène ; le risque par la suite étant un vieillissement massif de la population. C'est déjà ce que connaissent aujourd'hui un certain nombre de communes périurbaines. Dans ces communes, pour conserver un équilibre par âge de la population, il importe d'échelonner l'urbanisation dans le temps et de diversifier le parc de logements afin qu'il réponde aux besoins de chaque catégorie de la population (jeunes, familles, personnes âgées...).

Indice de jeunesse en 1999



Sources : RGP INSEE© - GEOFLA@IGN / DT.15.07
Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Population âgée de 60 ans et plus en 1999

La part de la **population âgée de plus de 60 ans** dans la population totale offre une image assez détaillée des territoires plus âgés en 1999.

On trouve une part de **15 à 20 % et plus** des plus de 60 ans dans un large quart nord-est qui traduit le vieillissement sur place de la population rurale. Cette proportion s'applique également dans les agglomérations et les bourgs bien équipés en services et équipements qui s'avèrent attractifs pour la population vieillissante. Enfin l'axe de la Seine semble offrir un cadre de vie attractif pour les plus de 60 ans.

La part des plus de 60 ans est comprise entre **10 et 15 %** dans une vaste couronne périurbaine, un espace intermédiaire entre les espaces urbains et les espaces ruraux.

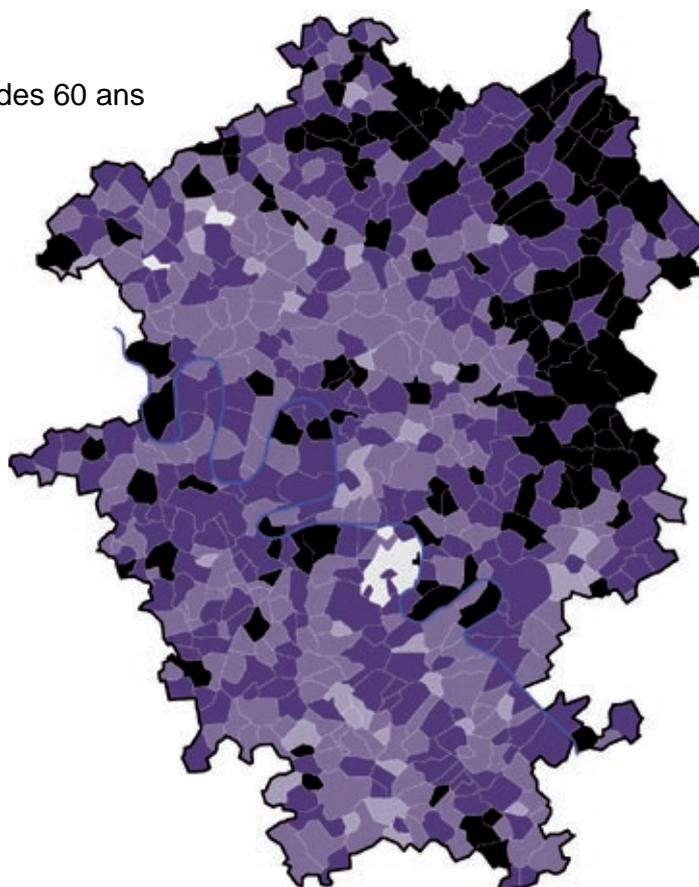
Le vieillissement de la population engendre une moindre mobilité des personnes, aussi comment

s'adapter à ces évolutions en matière de logements mais aussi des équipements et des services ? L'adaptation des besoins en logements pour la population qui vieillit se traduit de différentes façons : par la création d'établissements spécifiques souvent envisagés dans le cadre intercommunal, ou encore la construction de logements adaptés à la mobilité réduite. Cette adaptation des besoins en logements s'accompagne de politiques, et en particuliers celles des Départements, qui œuvrent en faveur d'un maintien à domicile des personnes âgées, d'où un réseau de services à domicile qui s'étoffe d'année en année.

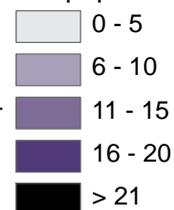
Adapter l'habitat au vieillissement de la population a pour effet de libérer des logements, souvent de grandes tailles, notamment pour les familles. La rotation (ou turn over) du parc de logements s'en trouve ainsi favorisée.

Population âgée de 60 ans et plus en 1999

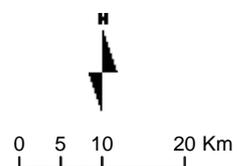
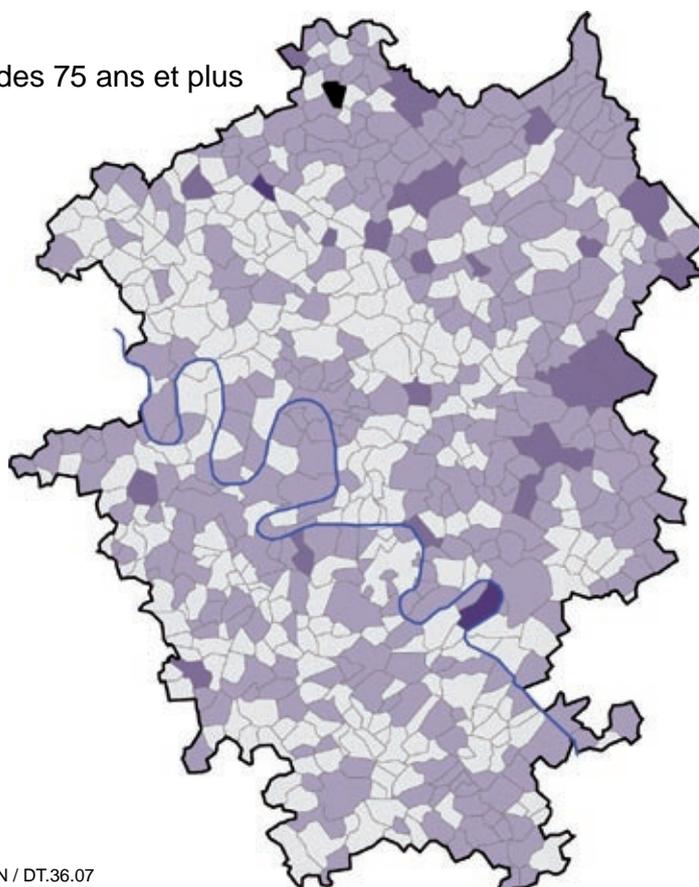
Part des 60 ans



% de la population



Part des 75 ans et plus





5 *Logements, foncier et immobilier*

Logements en 1999

Le nombre de logements par commune donne une image de la **géographie de l'habitat** ; l'**axe de la Seine** et **ses affluents** étant fortement occupés par les logements.

Un premier niveau apparaît avec Rouen qui accueille un maximum de logements, ainsi que les communes de la première couronne, celles de la Rive gauche et la vallée du Cailly. Au-delà, le pôle urbain d'Evreux se dégage nettement.

Un deuxième niveau se profile en continuité de l'agglomération de Rouen, dans les communes de la boucle d'Elbeuf, puis dans le prolongement le secteur Louviers / Val-de-Reuil.

Un troisième niveau sur l'axe de la Seine rencontre des villes plus petites, Les Andelys et Gaillon, puis Vernon bien que de plus grande envergure. La vallée de l'Andelle se dessine nettement avec son chapelet de villes moyennes. Puis trois autres pôles urbains

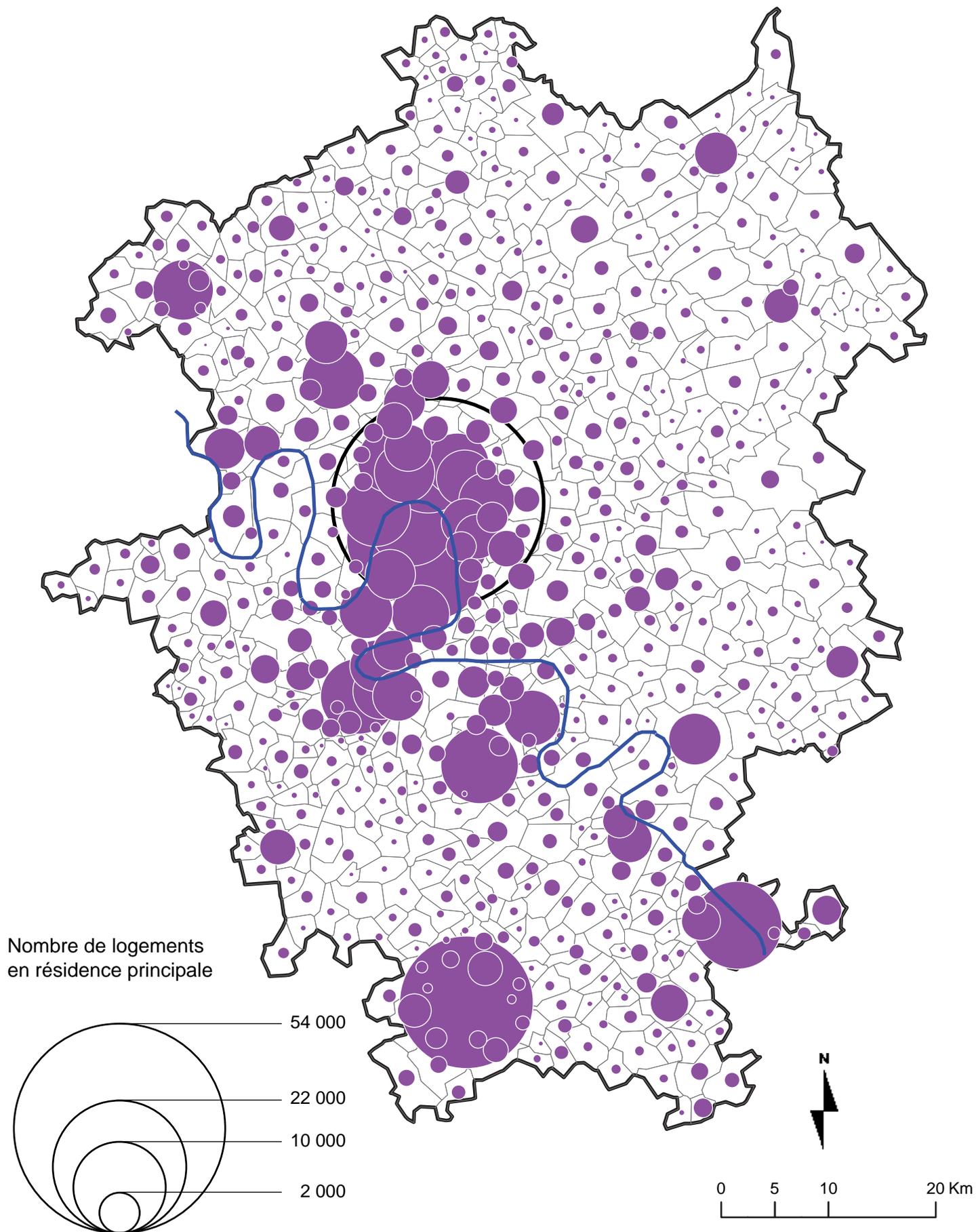
se détachent, celui de Barentin / Pavilly, d'Yvetot et du Trait / Yainville.

Un quatrième niveau est associé à de gros bourgs ruraux : Neufchâtel-en-Bray, Forges-lès-Eaux, Etrepagny.

Enfin un dernier niveau correspond aux nombreux villages répartis sur l'ensemble du territoire.

On ne peut aujourd'hui faire l'économie d'études approfondies sur la géographie de la population et de l'habitat, en lien avec celle des emplois, sans s'interroger sur les modes de déplacements, en particulier les déplacements alternatifs à la voiture. L'infrastructure routière de Contournement Est / Liaison A28-A13, avec ses mesures d'accompagnement (transport en commun, parc relais...), est une opportunité pour réfléchir à une hiérarchisation, une organisation des villes et des villages à l'échelle de ce grand territoire.

Logements en 1999



Sources : RGP INSEE - GEOFLA@IGN / DT.70.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Logements commencés 2000-2007

L'évolution récente de la construction neuve de logements entre 2000 et 2007 correspond à 34 580 logements, soit 55% des logements mis en chantier en Haute-Normandie (62 880 logements neufs).

A quelques rares exceptions près, l'ensemble des communes ont au moins construit quelques logements au cours de la période.

Parmi le total des logements mis en chantier, Rouen domine nettement avec la construction de près de 13% de l'ensemble des logements. Les communes de la première couronne, ainsi que celles de la Rive gauche ont également mis en chantier de nombreux logements.

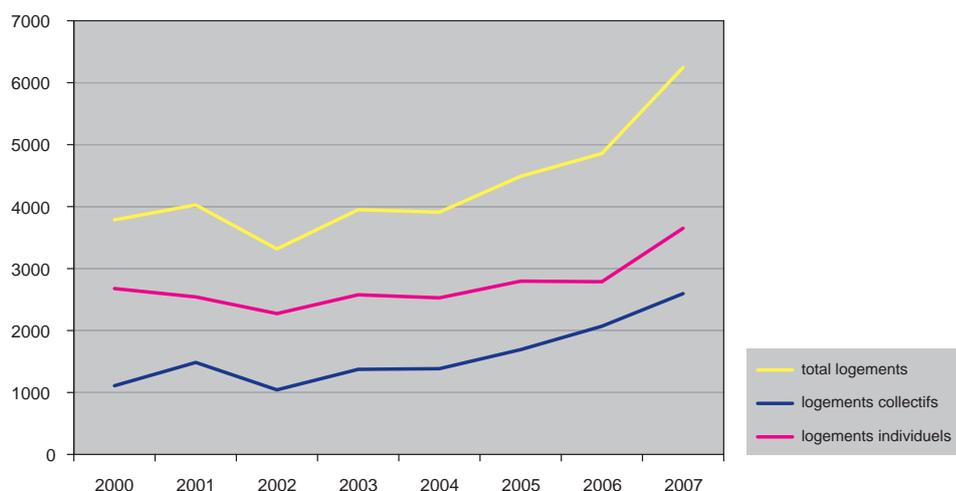
Cet indicateur montre clairement le développement périurbain autour des agglomérations. Autour de l'agglomération de Rouen, sur le Plateau nord, Bois-Guillaume se distingue (630 logements), alors que Mont-Saint-Aignan a mis très peu de logements en chantier. A Isneauville, identifiée en tant que pôle périphérique dans le SCoT de Rouen-Elbeuf, d'importants projets de logements sont envisagés dans les années à venir en lien avec le développement des activités tertiaires sur le site de la Plaine de la

Ronce. Sur le Plateau est, des logements ont été construits dans les communes situées tout au long de la RD6014 (Mesnil-Esnard, Franqueville-Saint-Pierre, Boos), y compris à La Neuville-Chant-d'Oisel, c'est-à-dire au-delà de l'anneau périphérique de contournement. Ces évolutions laissent poindre une pression pour l'habitat dans ces secteurs.

La réalisation de l'infrastructure, qui risque de favoriser un report plus lointain de la périurbanisation, apparaît comme une raison suffisante pour maîtriser l'étalement urbain en organisant le développement urbain autour de pôles. La future infrastructure peut également être un moyen de contenir l'étalement urbain si elle est appréhendée comme une « limite » au développement. Au-delà de l'anneau périphérique, il conviendrait alors de conforter les polarités existantes et de promouvoir un développement urbain très modéré sur le reste du territoire.

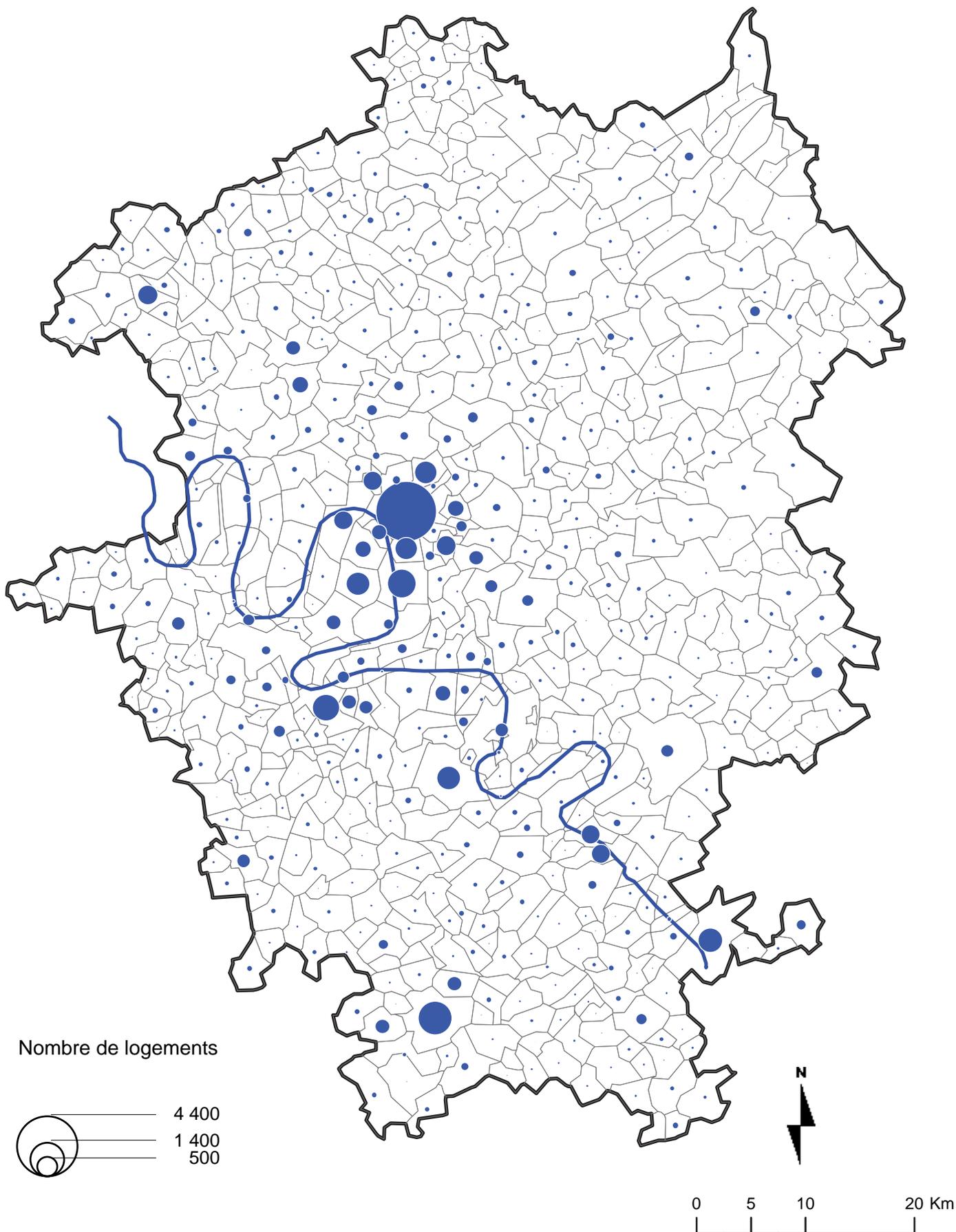
Le développement de l'habitat dans les centres urbains et aux abords immédiats apparaît nécessaire afin de mieux coordonner la géographie des emplois (qui progressent essentiellement dans les centres urbains) et celle de l'habitat.

Logements commencés par an



L'indicateur de suivi pour analyser la construction neuve de logements est issu du fichier SITADEL (système d'informatisation et de traitement automatisés des données élémentaires sur les logements et les locaux) de la DRE Haute-Normandie. Ce fichier est bâti à partir des permis de construire, les données sont annuelles et portent sur le champ des logements commencés des résidences principales.

Logements commencés 2000-2007



Sources : DRE Haute-Normandie - GEOFLA IGN© / DT.91.08
Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Logements en immeubles collectifs en 1999

La composition du parc de logements en 1999 entre les logements individuels et les logements en immeubles collectifs caractérise le parc de logements des communes.

La part des logements en immeubles collectifs montre la géographie des territoires très agglomérés, quand la part des logements en immeubles collectifs pèse au moins pour moitié de l'ensemble des logements : Rouen et certaines communes alentours (Déville-lès-Rouen, Maromme, Mont-Saint-Aignan, Canteleu, Bihorel, Darnétal et Grand-Quevilly), puis Elbeuf, Evreux et Vernon.

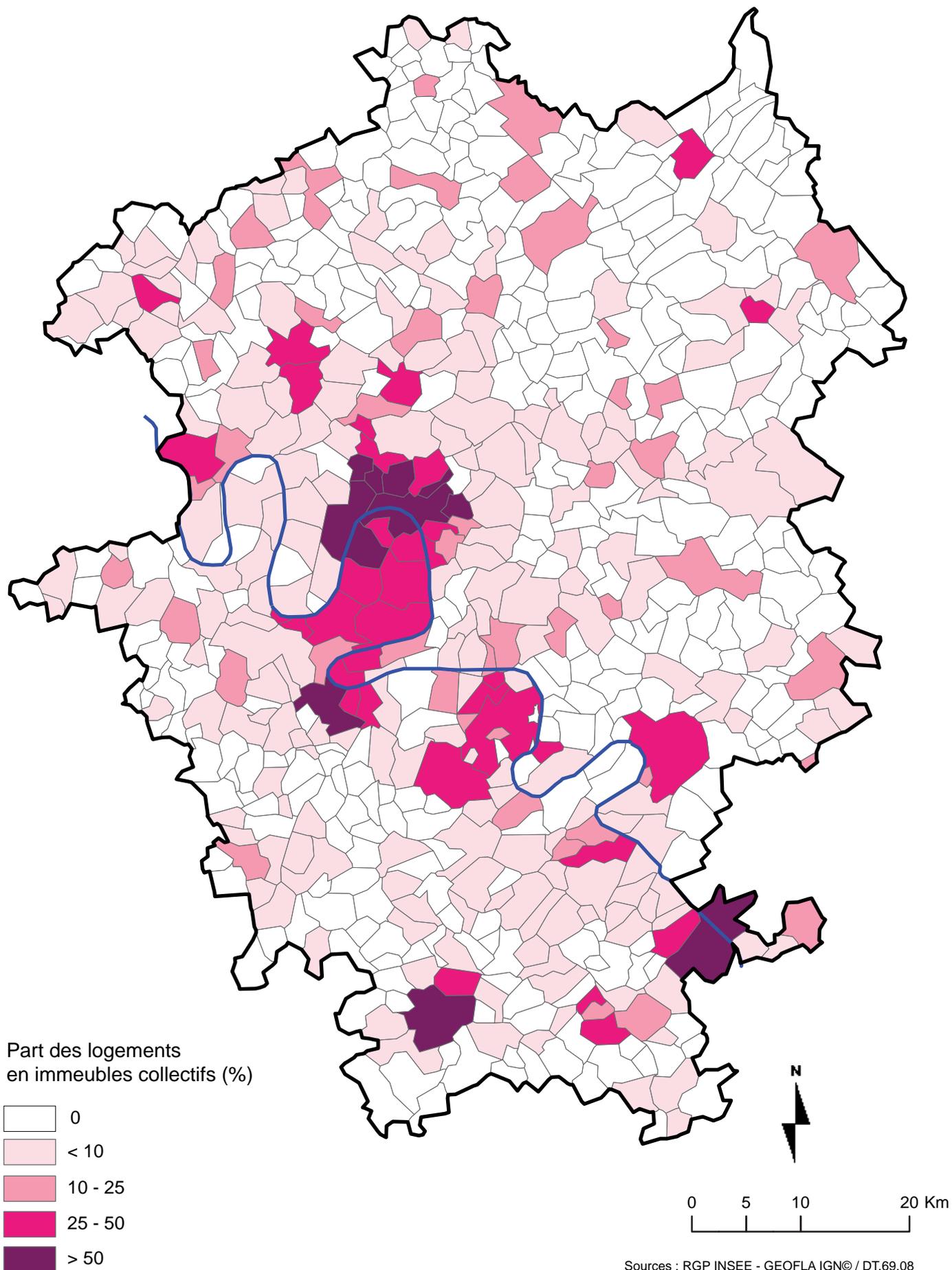
Autour de ces villes, des communes comptent une part de logements en immeubles collectifs comprise entre 25 et 50% de l'ensemble des logements : la Rive gauche de l'agglomération rouennaise et la vallée du Cailly, des communes du secteur d'Elbeuf (Cléon, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Caudebec-lès-Elbeuf,

Saint-Pierre-Lès-Elbeuf), Gravigny à côté d'Evreux, Saint-Marcel à côté de Vernon. On retrouve cette part de logements en immeubles collectifs à Louviers-Val-de-Reuil et quelques communes alentours, aux Andelys, à Gaillon dans l'Eure, et à Yvetot, Le Trait, Barentin / Pavilly, Neufchâtel-en-Bray, Forges-lès-Eaux pour la partie Seine-Maritime.

Avec une part comprise entre 10 et 25% de logements en immeubles collectifs, les communes correspondent davantage à des bourgs ruraux (communes de la vallée de l'Andelle, pays de Caux).

La future infrastructure traverse des communes dont le parc de logements comporte moins de 10% de logements en immeubles collectifs. Il s'agit très clairement de territoires périurbains proches de l'agglomération où domine la maison individuelle. Mais elle raccorde des territoires très urbanisés, en particulier la Rive gauche et Louviers / Val-de-Reuil.

Logements en immeubles collectifs en 1999



Sources : RGP INSEE - GEOFLA IGN® / DT.69.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Logements individuels parmi les logements commencés 2000-2007

Pour apprécier les évolutions récentes sur la construction neuve de logements, l'indicateur utilisé est la part des logements individuels parmi les logements commencés entre 2000 et 2007.

Les pôles urbains apparaissent nettement avec une part de logements individuels comprise entre 12 et 40% : Rouen et les communes de la Rive gauche, Elbeuf, Evreux, Gaillon, Vernon, Neufchâtel-en-Bray, Forges-lès-Eaux et Le Trait. Cette part en logements individuels est faible compte tenu des caractéristiques très urbaines de ces communes, qui en contrepartie développent une majorité de logements collectifs.

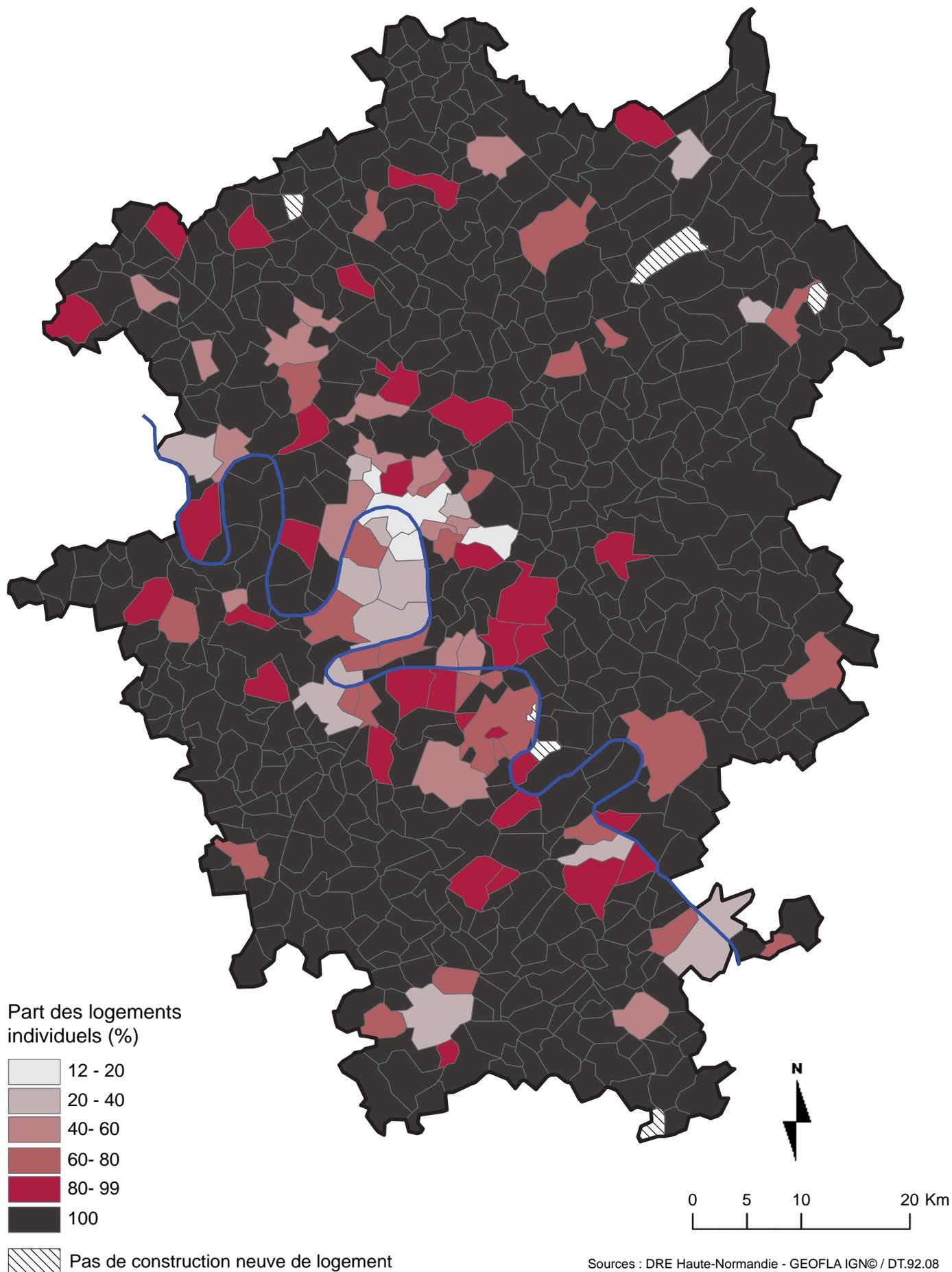
Il faut noter que pour la première fois depuis plusieurs décennies Rouen affiche, grâce aux programmes mis en chantier entre 2006 et 2007, une part de logements individuels qui s'établit à 12% de l'ensemble des logements commencés. Jusqu'alors cette part était limitée à 6%. D'autres communes de l'agglomération rouennaise, dont le parc de logements présente une dominante de logements collectifs (Canteleu, Grand-Quevilly, Grand-Couronne...), ont développé ces dernières années une part non négligeable de logements individuels, dans un souci de rééquilibrage de leur parc de logements.

En dehors des agglomérations et des petits pôles urbains, sur la quasi-totalité du territoire, la tendance forte est orientée exclusivement vers la maison individuelle. Il s'agit des territoires périurbains et ruraux, là où par ailleurs sont enregistrées les augmentations de la population.

Sur le plateau est, le long de l'axe de la RD6014 on note la diversification des types de logements, en particulier à Mesnil-Esnard. Les autres communes du plateau ont construit 100% de maisons individuelles. Au-delà du futur anneau périphérique, des communes ont amorcé une diversification de leur parc de logement (La Neuville-Chant-d'Oisel par exemple). Dans la partie qui concerne l'Eure, la future infrastructure traverse des communes de la vallée de l'Andelle qui ont également diversifié leur parc de logements (Alizay, Igoville).

Si du point de vue des modes de vie, la maison individuelle est une aspiration forte des ménages, il importe d'envisager le logement individuel et les lotissements pavillonnaires sous d'autres formes, plus compactes, moins consommatrices d'espace, mieux organisées et mieux intégrées à l'échelle de chacun des territoires.

Logements individuels parmi les logements commencés 2000-2007



Taille moyenne des ménages en 1999

Dans la zone d'étude, les 990 100 habitants forment 390 600 ménages en 1999 ; la **taille moyenne des ménages** s'établit ainsi à **2,5 personnes**. Cette moyenne qui comprend jusqu'à 3 personnes, a une représentation assez homogène sur l'ensemble de la zone d'étude. Mais l'évolution de la taille des ménages en baisse constante depuis plusieurs décennies reflète le vieillissement généralisé de la population, lequel n'échappe pas au territoire d'étude.

Les plus **petits ménages** (1,9 à 2,5 personnes) sont localisés dans les villes (Rouen et les communes de la première couronne, Elbeuf, Evreux, Louviers, Vernon) et les bourgs ruraux (Bourg-Achard, Le Neubourg, Yvetot, Neufchâtel-en-Bray...). A l'est de la zone d'étude les petits ménages témoignent du vieillissement en cours de la population rurale.

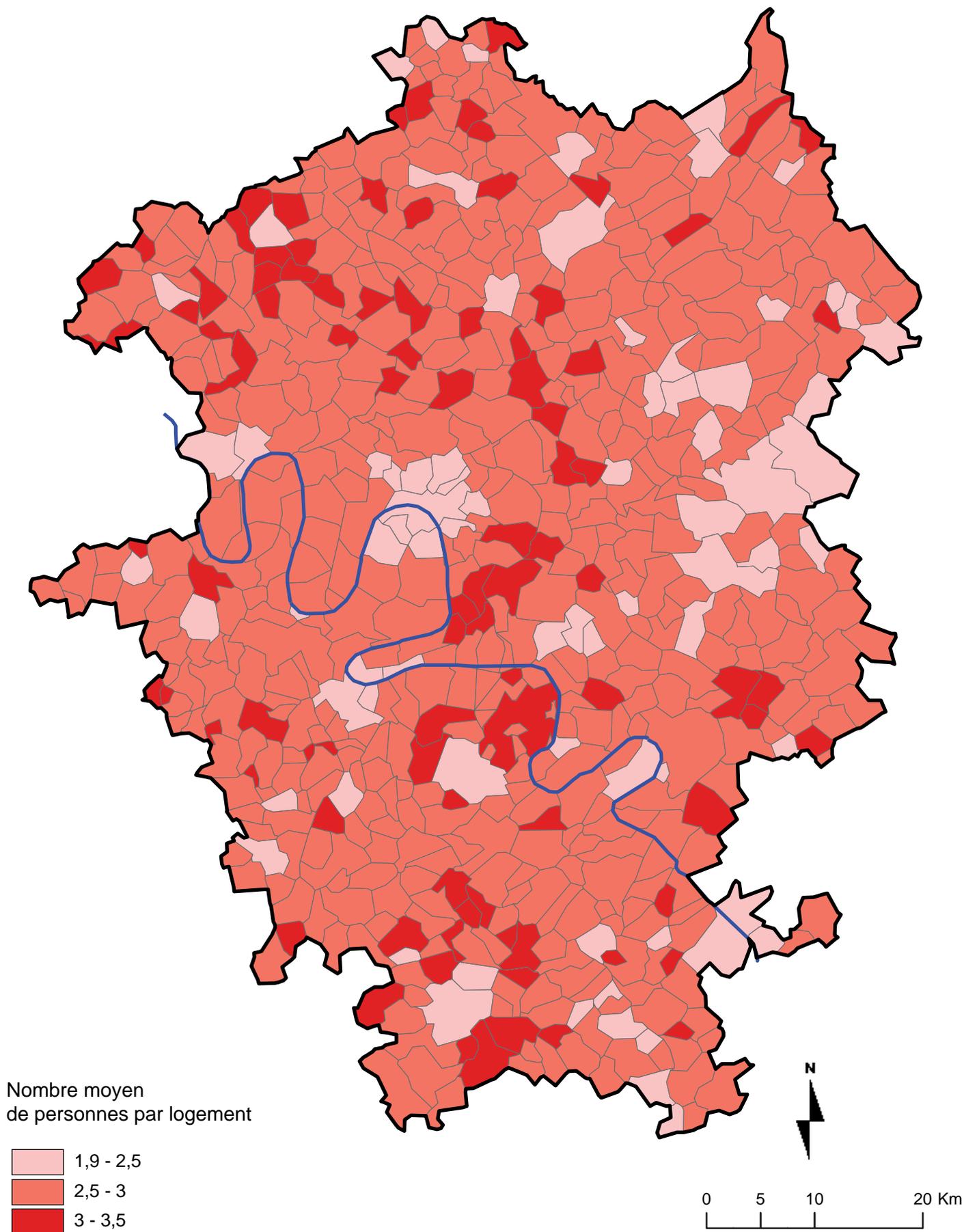
Les ménages de **plus de 3 personnes** sont identifiés à la périphérie des villes : au nord et à l'est de l'agglomération de Rouen ou encore autour d'Evreux. Val-de-Reuil reste atypique dû fait de la composition de son parc de logements. Enfin on trouve également

des ménages plus grands dans des communes rurales et périurbaines plus éloignées des agglomérations.

En matière de développement de l'habitat, la prise en compte de l'évolution de la taille des ménages compte pour beaucoup, puisque le desserrement des ménages (vieillesse de la population, célibataires toujours plus nombreux, étudiants) a pour conséquence une augmentation du nombre de petits ménages. Aujourd'hui pour répondre à cette augmentation des petits ménages, il faut donc construire plus de logements alors que la population dans les logements diminue.

Par ailleurs, la future infrastructure traverse des territoires qui en 1999 sont caractérisés par des grands ménages, autrement dit des familles avec enfants. La question de la taille des ménages renvoie à la taille des logements. Le manque de grands logements dans les centres urbains est-il un motif de départ des populations vers la périphérie ? En est-il de même au regard des coûts fonciers et immobiliers prohibitifs dans les centres urbains ?

Taille moyenne des ménages en 1999



Sources : RGP INSEE - GEOFLA IGN© / DT.67.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Investissement locatif

La loi Engagement National pour le Logement a mis en place des dispositifs fiscaux destinés à encourager **l'offre locative**. Un arrêté ministériel vient compléter cet article en définissant un classement des communes par zones géographiques : A, B1, B2 et C, sur lesquelles sont fixés les plafonds de loyer applicables lorsque les logements bénéficient d'aides. Ce zonage est élaboré en fonction de critères géographiques alliés à des critères économiques de marché (prix foncier et immobilier).

Ce zonage repose sur le découpage en unité urbaine ou pôle urbain (Insee) correspondant à un ensemble d'une ou plusieurs communes dont le territoire est partiellement ou totalement couvert par une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants, les constructions sont séparées de leurs voisines d'une distance inférieure à 200 mètres.

La zone A correspond à Paris, la petite couronne et la deuxième couronne jusqu'aux limites de l'agglomération parisienne, la Côte d'Azur et le genevois français. Elle ne concerne pas notre territoire d'étude.

La **zone B1** comprend les agglomérations de plus de 250 000 habitants, la grande couronne autour de quelques agglomérations chères (Annecy, Bayonne, Chambéry, Cluses, La Rochelle), le pourtour de la Côte d'Azur, les départements outre-mer et la Corse. L'**agglomération rouennaise** appartient à cette catégorie, jusqu'à Montville dans la vallée du Cailly et jusqu'à Boos sur le Plateau est.

La **zone B2** compte les autres agglomérations de plus de 50 000 habitants, les autres zones françaises littorales chères ou à la limite de l'Île-de-France. La **boucle de la Seine autour d'Elbeuf** est concernée, jusqu'à la jonction des vallées de Seine et de l'Andelle (Le Manoir). Trois autres secteurs apparaissent en zone B2 : les **limites franciliennes autour d'Etrepagny**, le secteur de **Vernon**, puis celui d'**Evreux**.

La **zone C** correspond au reste du territoire. Il s'agit pour la plupart de petites communes, mais pas uniquement car on y trouve Louviers / Val-de-Reuil par exemple.

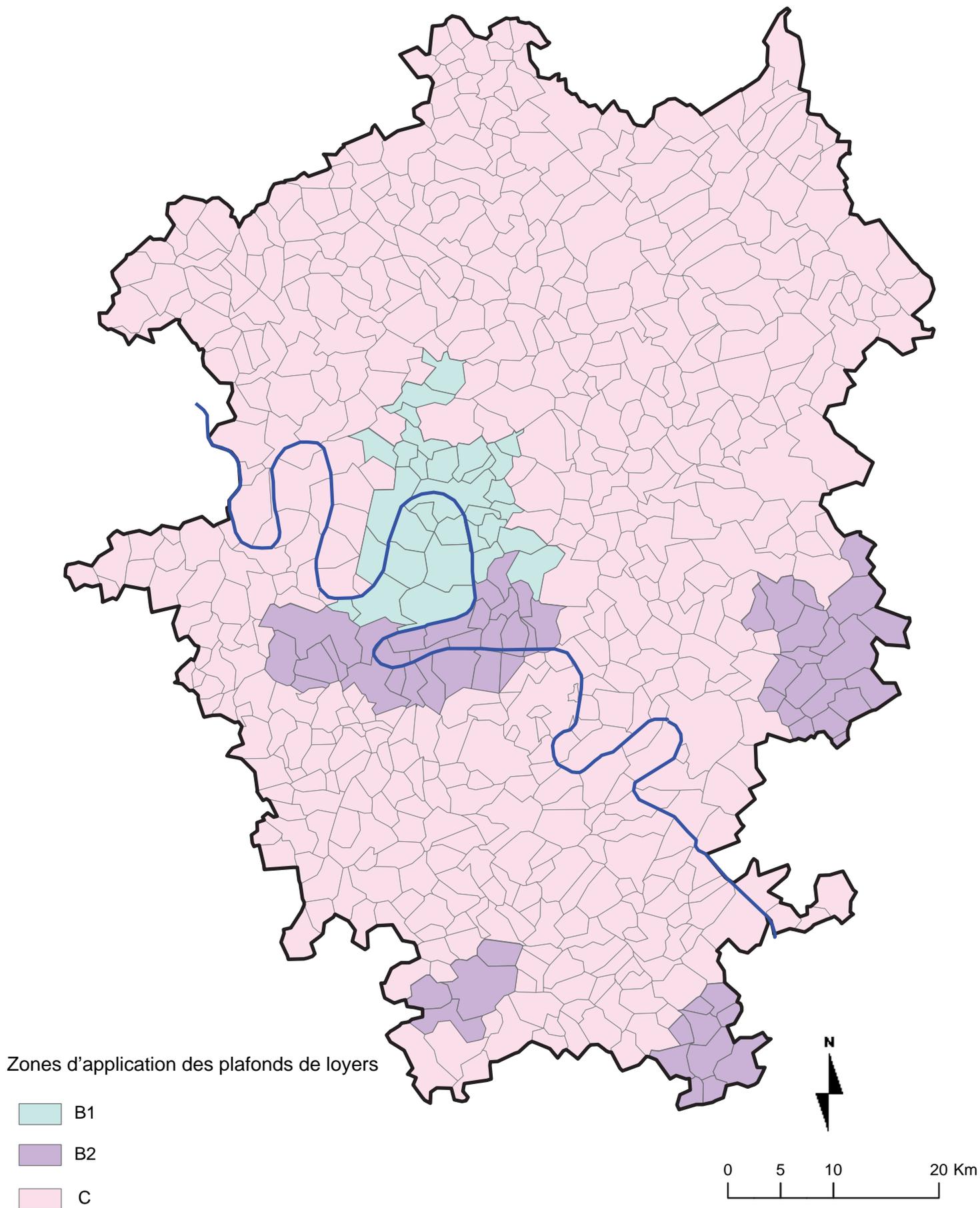
En dépit de ce zonage qui reste perfectible, l'investissement locatif se développe dans des secteurs attractifs en termes de prix (agglomération d'Elbeuf par exemple).

Les prix plafonds des loyers sont révisés le 1er janvier de chaque année en fonction du coût de la construction. Les plafonds de loyers sont assez logiquement dégressifs de la zone A à la zone C (prix du foncier...), mais les communes classées en zone C sont souvent des petites communes avec de faibles ressources financières. Or dans ces communes, la question de la diversité de l'habitat est essentielle, dans la mesure où l'offre locative est favorable au dynamisme démographique et au renouvellement de la population.

Plafonds de loyer mensuel par m², charges non comprises, pour les baux conclus en 2006, dans des logements neufs et anciens réhabilités

| | Robien | Borloo |
|---------|---------|---------|
| Zone B1 | 13,82 € | 11,06 € |
| Zone B2 | 11,30 € | 9,04 € |
| Zone C | 8,28 € | 6,63 € |

Investissement locatif



Sources : MEFI - GEOFLA IGN© / DT.103.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Logement social en 2006

La Haute-Normandie apparaît au 3ème rang des régions françaises pour le poids de son parc social dans les résidences principales (23%), derrière l'Île-de-France et la Champagne-Ardenne. « Les brèves habitat et construction : le parc locatif social, avril 2007 » indiquent que les logements sociaux sont surtout localisés en Seine-Maritime comptant un quart des résidences principales, contre 17% dans l'Eure. Par ailleurs, parmi les logements sociaux, la part des logements individuels est plus importante dans l'Eure (32% dans l'agglomération Seine-Eure) qu'en Seine-Maritime (9% dans les agglomérations de Rouen et d'Elbeuf). Enfin en dehors des agglomérations, un tiers des logements sociaux sont des pavillons. Ces éléments témoignent d'une **urbanisation différente entre les deux départements**.

En premier lieu, on retrouve avec cet indicateur, la géographie des villes et des bourgs ruraux. Bon nombre de communes réparties sur l'ensemble du territoire n'ont aucun logement social. Là où le

logement en immeuble collectif domine, plus de la moitié des logements sont des logements locatifs sociaux : à Maromme, Canteleu, Grand-Quevilly, Cléon, Val-de-Reuil. Ils concernent entre 40 et 50% du parc de logements dans les communes de la Rive gauche, Elbeuf, Darnétal, Le Trait, Barentin / Pavilly et Evreux. Dans d'autres cas, les logements en immeubles collectifs sont très nombreux, mais le poids du parc locatif social y est plus bas (20 à 30%), sous-tendant une offre locative privée plus importante : à Rouen, Sotteville-lès-Rouen, les villes de la vallée du Cailly...

Le parc social participe à la **diversification** du parc de logements, posant par ailleurs les questions de **solidarité**, quand les ménages les plus en difficultés doivent également se loger. Ce parc permet en outre de **faciliter les parcours résidentiels** : les taux de mobilité des logements locatifs sociaux allant de 10% à 13%.

L'enquête sur le parc locatif social (EPLS) en Haute-Normandie est réalisée chaque année par la Direction régionale de l'équipement (DRE).

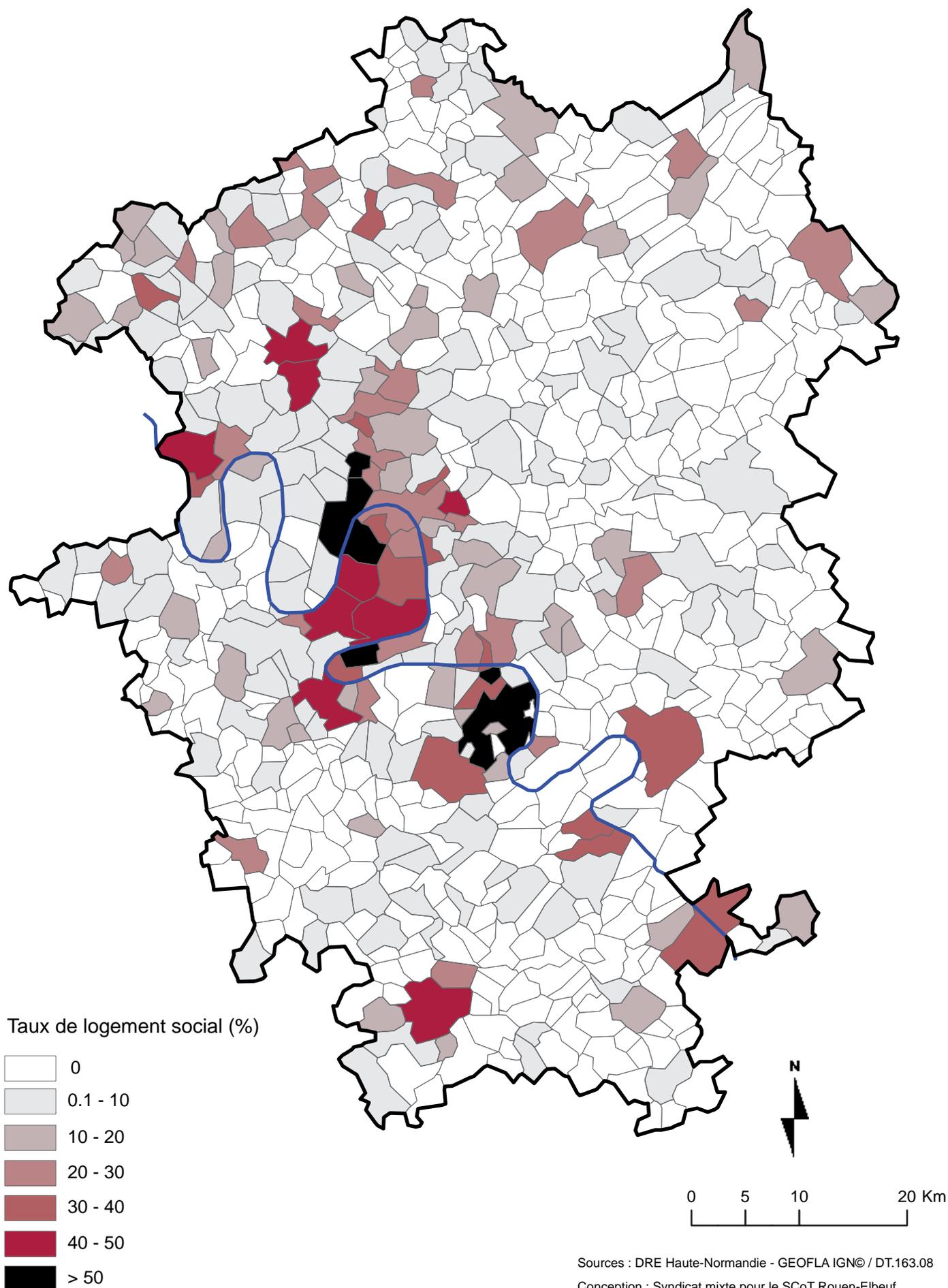
40 organismes gestionnaires ont été enquêtés (offices publics, SA d'HLM, SEM, autres structures juridiques).

Les logements entrant dans le champ de l'enquête :

- Les logements locatifs conventionnés ou non, faisant l'objet d'un contrat de location, appartenant à un organisme HLM ou une SEM de construction quel que soit leur gestionnaire,
- Les logements locatifs appartenant à des collectivités territoriales, des investisseurs, chambres de commerce... gérés par un organisme d'HLM, une SEM de construction ou un organisme agréé.

Le taux de mobilité correspond aux emménagements dans les logements proposés à la location.

Logement social en 2006



Valeurs immobilières en 2006

Les **valeurs immobilières** sont analysées à l'échelle des « **pseudo EPCI** » et des **cantons** sur la base d'au moins 40 actes de mutation. En 2006, 4 450 actes de transactions ont été enregistrés (5 500 actes en 2000), dont 36% dans la Communauté d'agglomération de Rouen (1 600 actes), près de 9% dans la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (390 actes) et 6% dans la Communauté d'agglomération d'Elbeuf (270 actes), pour les plus nombreux.

Il existe plusieurs niveaux de **prix hors taxes des maisons vendues en 2006** à l'échelle des EPCI. On trouve les prix les plus élevés dans les communautés de communes du Plateau de Martainville et des Portes Nord-Ouest de Rouen et dans l'agglomération des Portes de l'Eure (Vernon). Les prix sont moyens dans l'agglomération de Rouen, les communautés de communes du Roumois Nord et d'Amfreville-la-Campagne, de Seine-Austreberthe et du Trait-Yainville, puis dans une bande située entre les communautés de communes d'Etrépagny et l'Agglomération d'Evreux. Ailleurs, les prix immobiliers sont plus bas : Caux Austreberthe, Saint-Saëns Porte de Bray et Forges-lès-Eaux.

L'échelle cantonale est intéressante, car elle montre en particulier que les prix sont très disparates à **l'intérieur de l'agglomération de Rouen**.

En effet, les prix sont parmi les plus élevés dans les cantons de Rouen, Mont-Saint-Aignan, Bois-Guillaume, Darnétal et Boos, alors que dans les cantons de la Rive gauche, les prix tombent (< à 140 000 €) à Petit-Quevilly, Saint-Etienne-du-Rouvray et Oissel. La différence de prix est nette entre la rive droite et la rive gauche de la Seine. La future infrastructure routière, dans sa partie Contournement Est qui débouche à Saint-Etienne-du-Rouvray, pourrait rendre plus attractive la Rive gauche en lui redonnant de la valeur.

En dehors de l'agglomération de Rouen, les prix les plus élevés figurent dans les cantons de Clères au nord de l'agglomération de Rouen (à l'image des prix pratiqués sur le Plateau nord), et dans les cantons de Louviers sud, Gaillon Campagne, Amfreville-la-Campagne, Vernon et Paçy-sur-Eure. Ces secteurs apparaissent attractifs pour des ménages plus aisés.

Conformément à la tendance nationale, les **prix ont fortement augmenté entre 2000 et 2006** dans la plupart des territoires, et plus particulièrement dans la partie est. Les années 2007 et 2008 semblent annoncer une stabilisation des prix immobiliers.

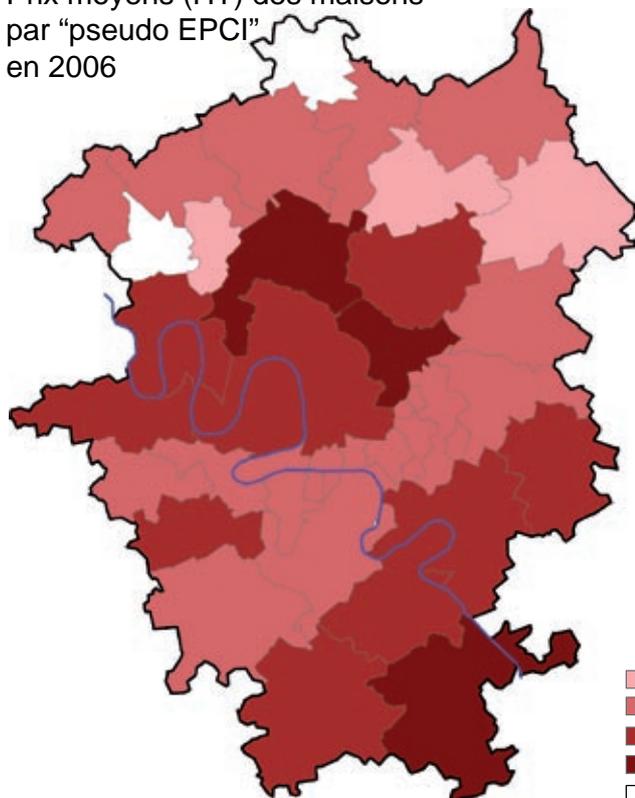
Les données de prix des maisons de la base de données Perval des Chambres des Notaires, comprennent les prix de la maison, terrain compris. Les prix retenus correspondent au montant hors taxes de la transaction, c'est-à-dire au net vendeur, à l'instar des prix affichés sur le site de Perval. La formation du prix de vente comprend de nombreux éléments : montant de la transaction, frais de notaire et d'agence, taxes et publicité diverses.

A titre indicatif, le nombre d'actes de mutation est un indicateur de la robustesse des données. Il donne un ordre de grandeur du marché, sans être un volume précis.

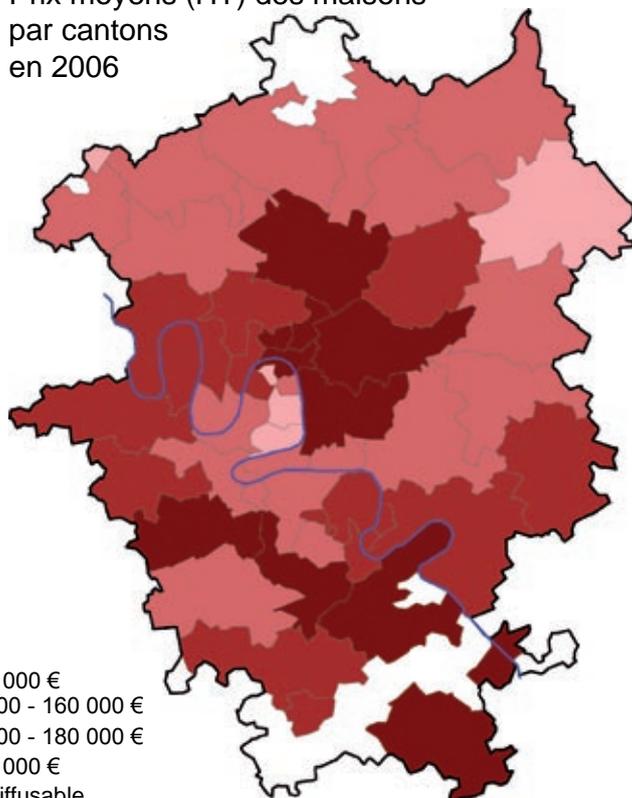
Les « pseudo EPCI » intègrent les communes qui n'appartiennent pas à une intercommunalité (communautés de communes ou communautés d'agglomération).

Valeurs immobilières en 2006

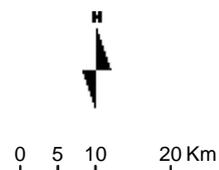
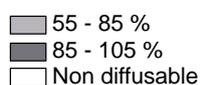
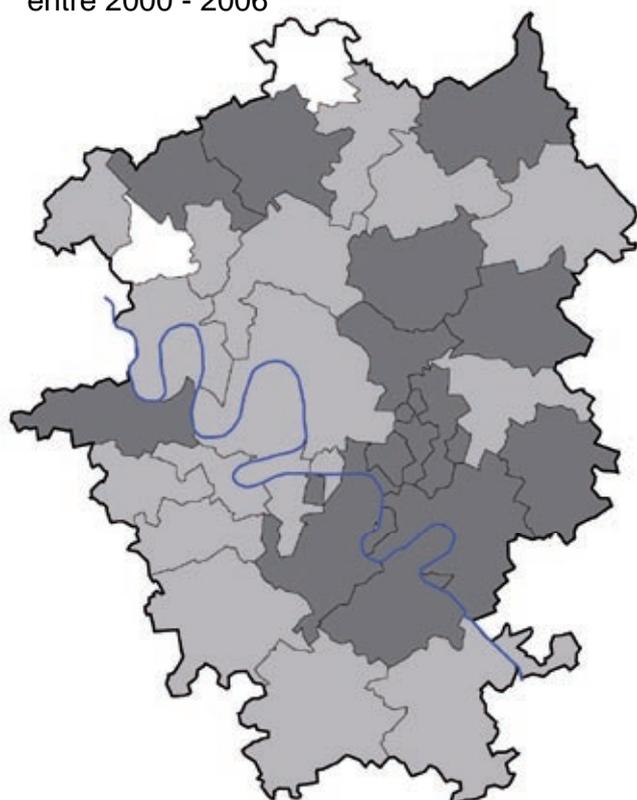
Prix moyens (HT) des maisons par "pseudo EPCI" en 2006



Prix moyens (HT) des maisons par cantons en 2006



Evolution des prix moyens des maisons par "pseudo EPCI" entre 2000 - 2006



Sources : Traitement DRE Haute-Normandie d'après PERVAL - GEOFLA IGN© / DT.142.08
 Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Valeurs foncières en 2006

Pour des raisons statistiques, les **valeurs foncières** sont traitées à l'échelle des **SCoT** et des **Pays**, également sur la base d'au moins 40 actes de mutation. En 2006 l'échantillon compte 1 400 actes de transactions (un même volume a été enregistré en 2000), dont 20% ont été effectués dans le SCoT de Rouen-Elbeuf (290 actes), 19 % dans le secteur Autour de Dieppe (270 actes), puis autour de 10% dans le Roumois (160 actes), le Vexin Normand (150 actes) et Entre Seine et Bray (130 actes).

En 2006, les **prix moyens hors taxes des terrains à bâtir à usage d'habitation** sont variables à l'intérieur du territoire d'étude : les territoires situés au sud de la Seine affichent les prix les plus bas, alors que dans les territoires situés au nord de la Seine, les prix sont plus élevés. Les prix fonciers ont tendance à être plus faibles aux franges nord et sud du territoire d'étude (Autour de Dieppe, Caux Maritime et Plateau du Neubourg).

A mesure que l'on s'éloigne des agglomérations, la **taille moyenne des terrains** augmente. C'est dans le SCoT de Rouen-Elbeuf, territoire très urbanisé, que la taille moyenne des terrains est la plus petite : 890 m². Cette moyenne masque néanmoins des parcelles souvent plus grandes dans les communes périurbaines, alors qu'elles sont bien en-deçà dans les centres urbains. La surface moyenne des terrains passe ensuite à 1 200 - 1 300 m² (Evreux, Seine-Eure-Forêt de Bord, Eure Madrie-Seine) dans des territoires qui présentent des caractéristiques urbaines. Enfin la taille moyenne des terrains augmente considérablement dans les territoires plus ruraux et périurbains, s'établissant autour de 1 500 m² en dans le Pays Entre Seine et Bray et le Vexin Normand, et s'approchant de 1 600 m² dans le Roumois, le Neubourg et le Caux-Maritime.

Les **prix réajustés en fonction de la taille des terrains (€ / m²)** montrent que le territoire du SCoT de Rouen-Elbeuf se distingue largement de

ses voisins, avec un prix moyen au mètre carré qui s'établit à 67 € en 2006 : le foncier y est donc plus cher et plus petit.

Les **prix du foncier**, à l'image des prix immobiliers, **ont fortement progressé entre 2000 et 2006**. Ils ont surtout augmenté dans les territoires périurbains et ruraux, et de façon plus modérée dans les territoires les plus urbanisés. Avec l'envolée des prix fonciers et immobiliers, on peut s'attendre à de nouvelles stratégies des ménages (retour sur les locations...).

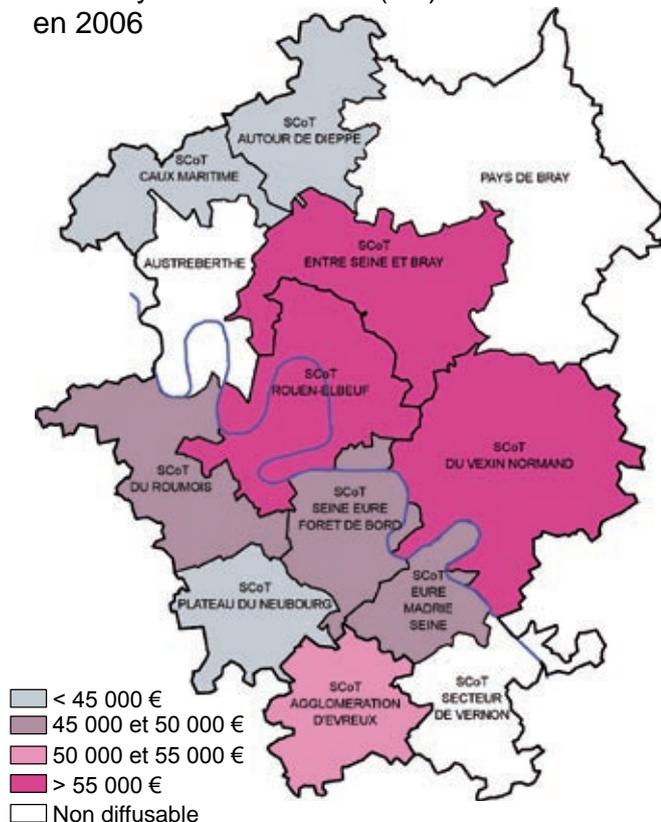
Le foncier apparaît comme un facteur de **discrimination sociale**, quand les jeunes ménages modestes, désireux d'accéder à la propriété, s'installent à plus de trente kilomètres des centres urbains.

Par ailleurs le foncier existe mais il n'est pas mis sur le marché. Un terrain vient sur le marché souvent à l'occasion d'un évènement exogène (retraite, décès...) ou par l'utilisation du droit de préemption urbain détenu par les élus.

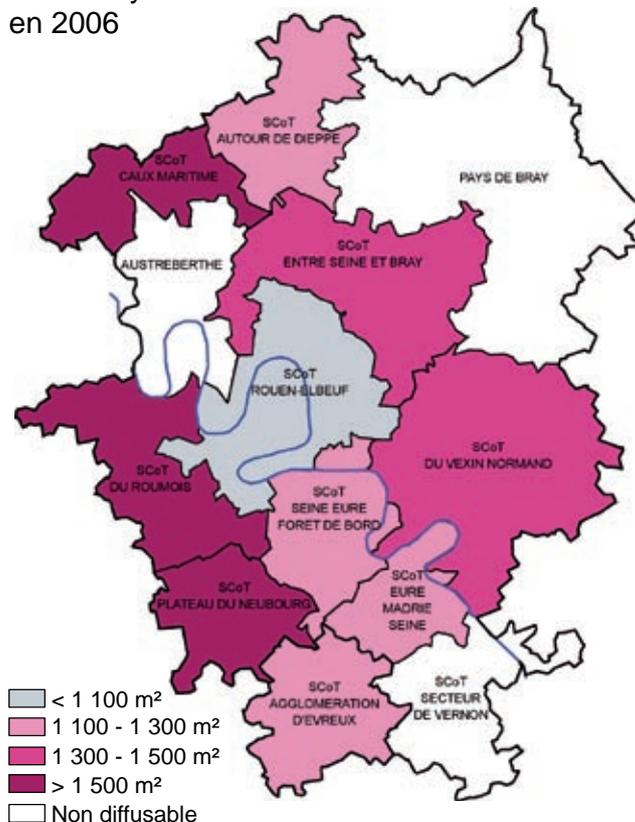
Le foncier, qui est de toute évidence un post-clé de l'aménagement du territoire, nécessite des **politiques ou stratégies foncières** (à court, moyen et long terme), qui peuvent être de faire baisser les prix ou encore de redonner de la valeur foncière à certains quartiers. L'action foncière, menée en particulier par les établissements publics fonciers (EPF) au service des collectivités territoriales, est complexe (acquisition, gestion, portage, vente des terrains...) et coûteuse. Elle prend appui sur les stratégies élaborées, mais leurs définitions renvoient à la complexité de mettre en place des observatoires fonciers et immobiliers.

Valeurs foncières en 2006

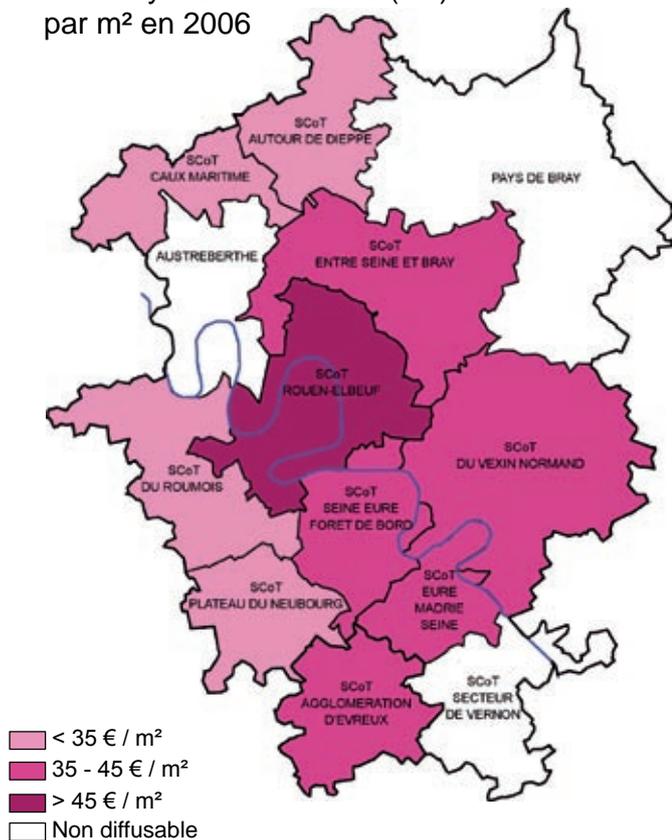
Prix moyens des terrains (HT)
en 2006



Taille moyenne des terrains
en 2006



Prix moyens des terrains (HT)
par m² en 2006



Evolution des prix des terrains
2000 - 2006



Fiscalité des ménages en 2006

La **part des foyers fiscaux imposables** et les **revenus imposables moyens** en 2006 donnent une idée de la géographie des revenus et donc du profil des ménages.

Globalement **un contribuable sur deux paie l'impôt** sur le revenu des personnes physique (IRPP). Ainsi sur 458 550 foyers fiscaux, 299 747 ont effectivement payé l'impôt en 2006, soit 54,5%.

Moins de la moitié des foyers fiscaux sont imposables dans la **plupart des villes** : à Evreux, Louviers / Val-de-Reuil, Elbeuf, certaines communes de l'agglomération de Rouen (Darnétal, Canteleu, Saint-Etienne-du-Rouvray...), Barentin / Pavilly.... Et le revenu moyen imposable y est **bas** (inférieur à 24 000 €). Il s'agit de territoires urbains qui concentrent une majorité de ménages moins aisés.

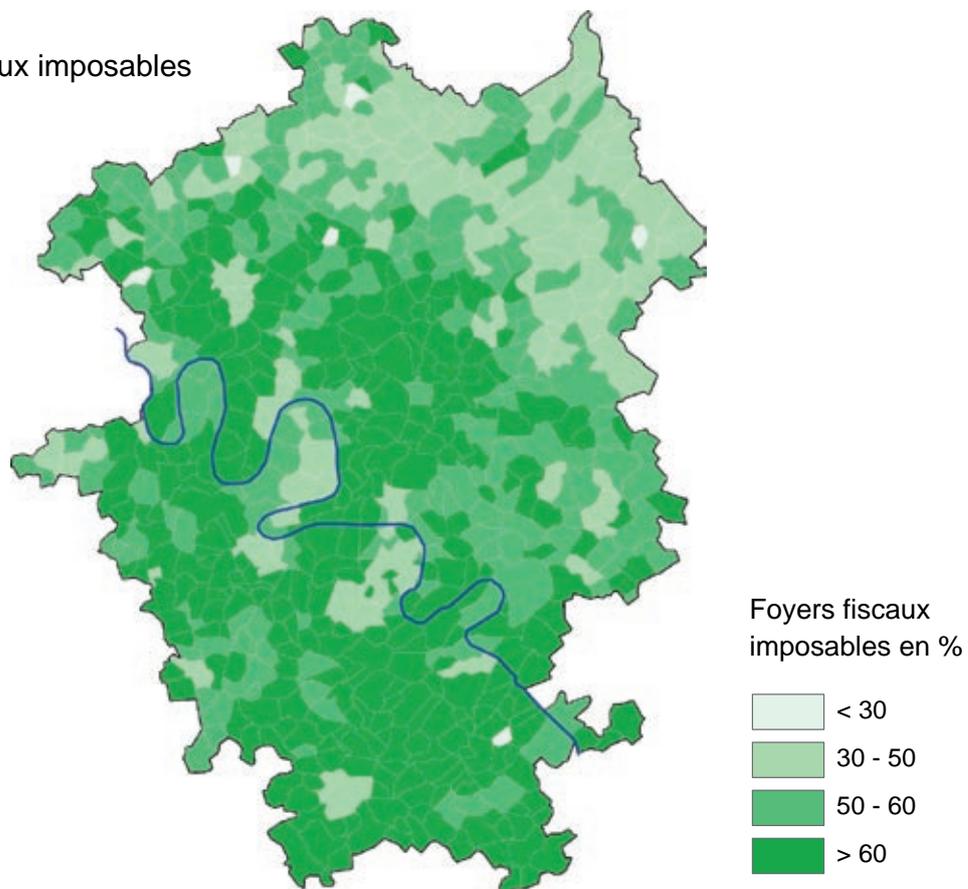
Dans une **bande située au nord-est** du périmètre d'étude qui correspond en grande partie au Pays de Bray, on trouve également moins de la moitié des foyers fiscaux imposables, alors que dans le Vexin Normand les foyers imposables comptent entre

50 et 60% de l'ensemble des foyers fiscaux. Dans ces secteurs nord et est relativement éloignés des centres urbains, les revenus moyens sont bas ; il s'agit de territoires ruraux (Caux et Bray), et périurbains (Vexin) aux ménages moins aisés.

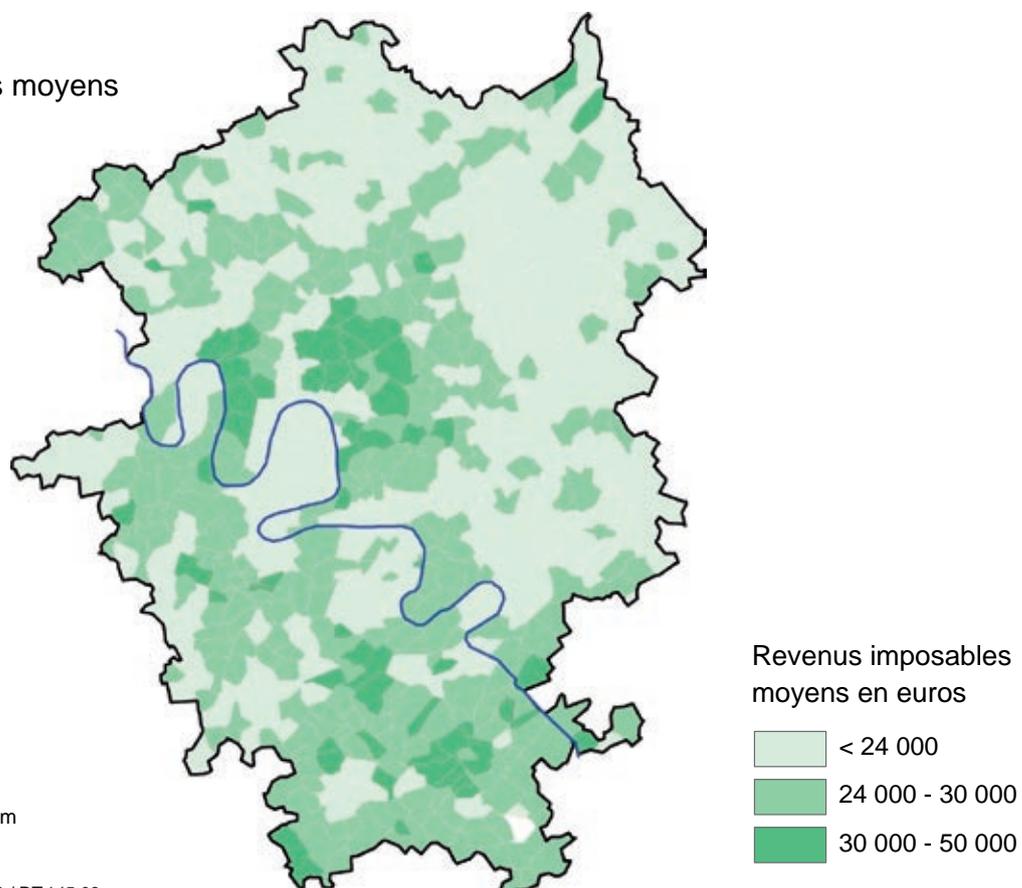
Autour des agglomérations et des villes, une vaste couronne montre que la **part des foyers imposables est supérieure à 60%**. Les revenus imposables sont **intermédiaires** (de 24 000 à 30 000 €) formant également une couronne au détour des agglomérations qui apparaît plus homogène dans les territoires de l'Eure. Dans cette couronne on observe également des revenus imposables plus **élevés** (entre 30 000 et 50 000 €) localisés autour de Rouen dans les communes situées au nord (Plateau nord), à l'est (Aubette-Robec et Plateau est) et à l'ouest (de Quevillon à Roumare). Il s'agit des ménages périurbains aisés qui résident aux portes de l'agglomération. Enfin le long de l'A154 entre Louviers et Evreux, et également entre Evreux et Vernon on perçoit aussi nettement des communes plus aisées ; il s'agit là de ménages périurbains liés aux pôles d'emplois de l'Île-de-France (franges franciliennes).

Fiscalité des ménages en 2006

Part des foyers fiscaux imposables



Revenus imposables moyens



Sources : DGI - GEOFLA IGN© / DT.145.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf



6 *Équipements et animation*

Commerces de détail

L'équipement en commerces de détail dans la zone d'étude est concentré sur les territoires urbains. Le pôle de **Rouen, avec plus de 1 600 commerces** se distingue des autres pôles commerciaux.

Les principaux pôles urbains du territoire, Saint-Etienne-du-Rouvray, Grand-Quevilly, Sotteville-lès-Rouen, Elbeuf, Barentin, Yvetot, Louviers, Vernon et Evreux, offrent plus d'une centaine de commerces, ce qui assure à ces derniers une aire d'attraction large.

Des **centres-villes d'attraction commerciale plus locale** (entre 50 à 100 commerces), renforcent les pôles plus dynamiques (Déville-lès-Rouen, Caudebec-les-Elbeuf, Bois-Guillaume, Canteleu, Maromme, Darnetal, Pavilly, Mont-Saint-Aignan, Petit-Quevilly) ou constituent des pôles commerciaux dans les zones rurales (Forges-les-Eaux, Duclair, Gaillon, Neufchâtel-en-Bray, Pacy-sur-Eure, Les Andelys, Le Neubourg).

Les **centres-villes de taille intermédiaire** (entre 20 à 50 commerces) sont assez nombreux et confortent des pôles urbains en zone rurale ou périurbaine (Étrépagny, Bourghtheroulde-Infreville, Les-Grandes-Ventes, Charleval, Buchy, Saint-Saens, Pont-Saint-Pierre, Yerville, Franqueville-Saint-Pierre, Tôtes, Pont-de-l'Arche, Bourg-Achard, Mesnil-Esnard par exemple).

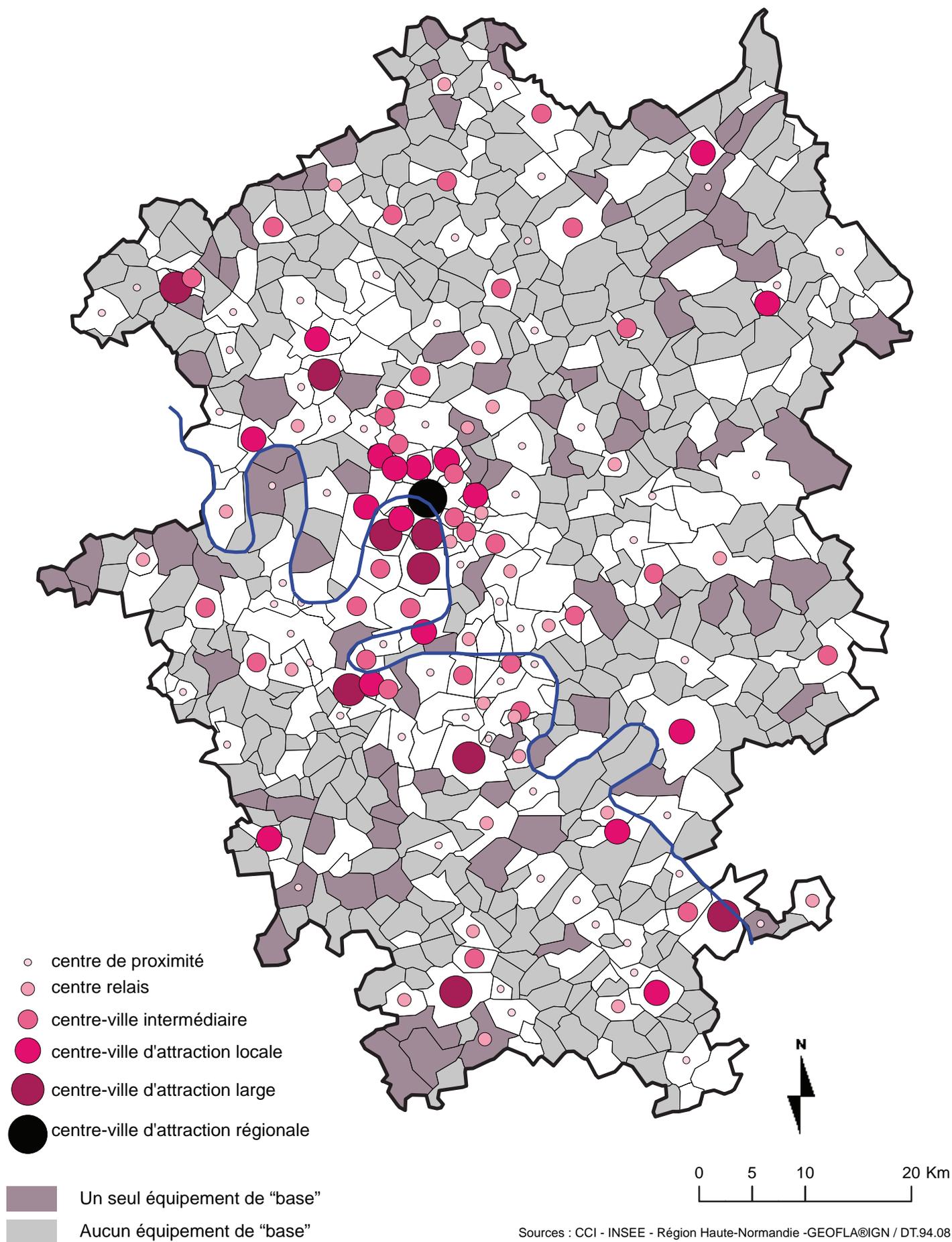
Des **centres-relais** (10 à 20 commerces) et des **centres de proximité** (5 à 10 commerces) offrent des services de proximité diversifiés dans les zones rurales (Pays entre Seine et Bray, vallée de l'Eure) ou dans les couronnes périurbaines (Plateau est de Rouen, communauté d'agglomération Seine Eure).

La moitié des communes de la zone d'étude ne dispose néanmoins d'aucun commerce de base (boucherie-charcuterie, boulangerie, café-tabac, débit de boisson, épicerie ou superette) et 86 communes n'en accueillent qu'un seul. Ces derniers équipements de base ont une aire d'attraction qui dépasse bien souvent la commune et constituent des services de proximité pour de nombreux habitants des zones rurales ou périurbaines. Ces communes restent donc fortement dépendantes des pôles commerciaux, qui poursuivent leur concentration spatiale, et peuvent menacer l'existence de ces derniers éléments de maillage.

Les polarités commerciales ont été définies à partir de données issues du fichier consulaire des chambres de commerce et d'industrie, sur une typologie qui s'inspire de celle définie pour le schéma de développement commercial de Rouen-Elbeuf. Ce fichier recensement tous les établissements commerciaux.

L'inventaire des derniers équipements de base a été réalisé en partenariat entre l'INSEE et la Région Haute-Normandie, à partir d'une définition des commerces de proximité jugés essentiels (boulangerie, boucherie, etc.). Il est donc possible qu'une commune concentre plus de 5 établissements commerciaux sans néanmoins avoir un commerce de proximité ou plus qu'un seul.

Commerces de détail



Sources : CCI - INSEE - Région Haute-Normandie -GEOFLA@IGN / DT.94.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Offre de grandes surfaces commerciales et part en alimentaire en 2007

L'offre de grandes surfaces commerciales fin octobre 2007 correspond à **740 grandes et moyennes surfaces** (les commerces traditionnels de moins de 300 m² ne faisant pas l'objet d'une autorisation commerciale préalable sont plus difficiles à suivre). Un peu plus d'**un million de mètres carrés commerciaux** sont proposés aux habitants : 1/3 dans le département de l'Eure, 2/3 en Seine-Maritime.

Cette offre est concentrée dans les **principaux pôles urbains**, Rouen et son agglomération, l'agglomération d'Elbeuf, Louviers / Val-de-Reuil, Gaillon, Vernon, Evreux et Yvetot. La ville de Rouen arrive très largement en tête avec 128 000 m² de grandes et moyennes surfaces de vente (12% de l'offre globale). Les **pôles commerciaux périphériques** apparaissent nettement : zones commerciales de Barentin, Tourville-la-Rivière, Saint-Marcel ou Guichainville.

Les pôles les plus importants sont aussi les plus diversifiés : les surfaces de vente en alimentaire représentent une part minoritaire des surfaces commerciales. La diversification est importante dans l'agglomération de Rouen (Rouen, Petit-Quevilly,

Saint-Etienne-du-Rouvray) et ses pôles commerciaux périphériques (Barentin et Tourville-la-Rivière). Néanmoins quelques communes urbaines concentrent des surfaces de ventes majoritairement destinées à l'alimentaire, telle la ville de Mont-Saint-Aignan où est implanté un important hypermarché.

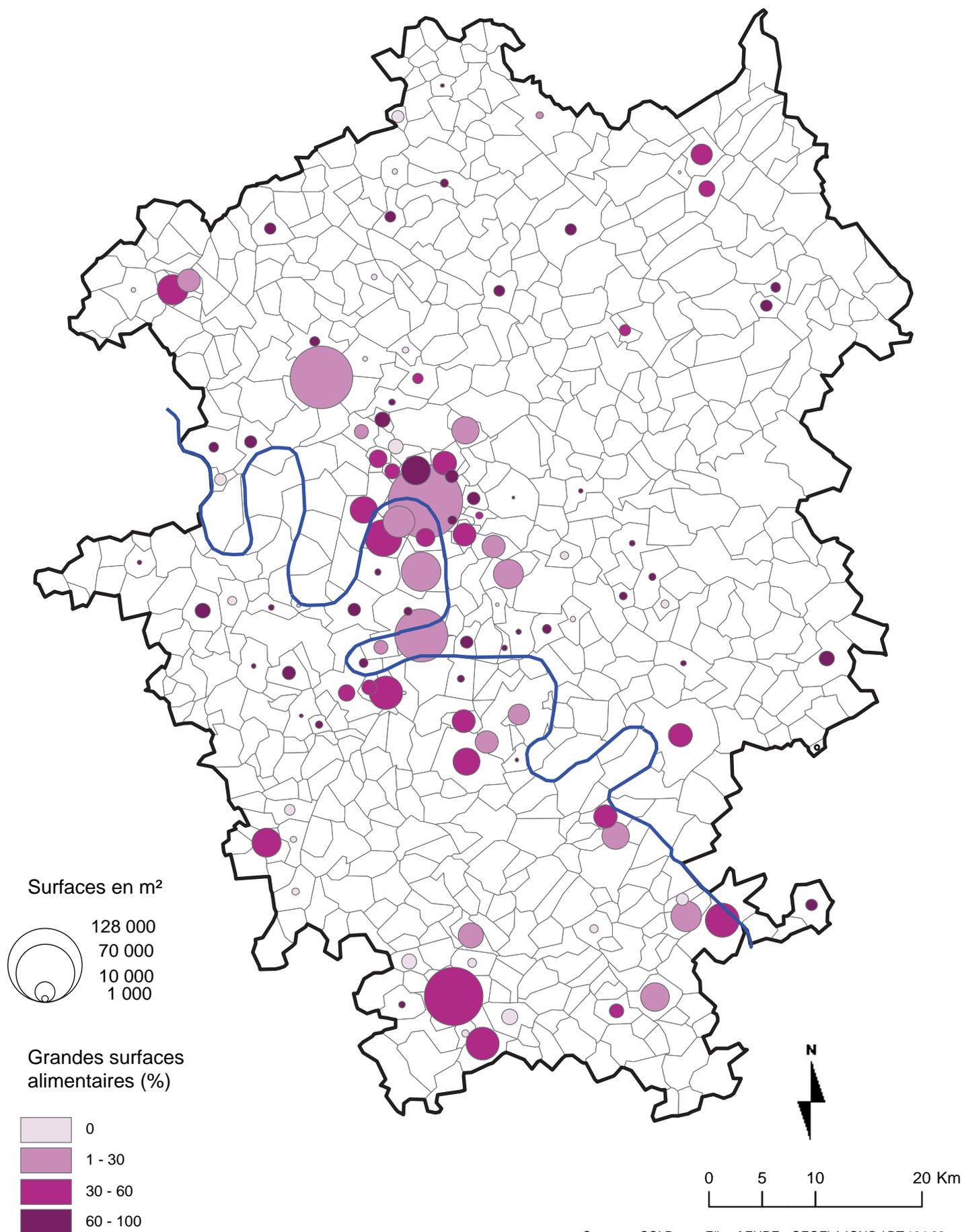
A l'inverse les pôles les plus petits sont majoritairement composés de surfaces de vente à dominante alimentaire. C'est particulièrement vrai dans la vallée de l'Andelle et dans les zones rurales. Mais certaines communes sont dotées de grandes surfaces commerciales uniquement non-alimentaires. Il s'agit de cas isolés, essentiellement en zone rurale, pour des magasins de bricolage, des jardineries, voire des spécialistes du véhicule de loisirs.

Les espaces situés à proximité des futurs points d'échange du Contournement Est / Liaison A28-A13, qui attirent déjà l'intérêt des promoteurs commerciaux, risquent de connaître une pression commerciale accrue qui ne sera pas sans effet sur l'équipement commercial des zones rurales et des territoires de la vallée de l'Andelle et du nord de l'Eure.

| 10 communes ayant les plus grandes surfaces de ventes à dominante alimentaire (en m ²) | | 10 communes ayant les plus grandes surfaces de ventes spécialisées (en m ²) | | 10 communes ayant les plus grandes surfaces de ventes (en m ²) | |
|--|--------|---|---------|--|---------|
| Evreux | 25 444 | Rouen | 103 406 | Rouen | 12 7735 |
| Rouen | 24 329 | Barentin | 75 318 | Barentin | 93 047 |
| Barentin | 17 729 | Tourville-la-Rivière | 55 662 | Evreux | 78 963 |
| Grand-Quevilly | 14 303 | Evreux | 53 519 | Tourville-la-Rivière | 66 062 |
| Vernon | 13 847 | Saint-Etienne-du-Rouvray | 25 586 | Saint-Etienne-du-Rouvray | 36 551 |
| Mont-Saint-Aignan | 13 223 | Boos | 17 799 | Grand-Quevilly | 31 786 |
| Saint-Etienne-du-Rouvray | 10 965 | Petit-Quevilly | 17 788 | Vernon | 27 827 |
| Tourville-la-Rivière | 10 400 | Grand-Quevilly | 17 483 | Guichainville | 26 317 |
| Saint-Pierre-les-Elbeuf | 9 825 | Guichainville | 17 475 | Saint-Pierre-les-Elbeuf | 25 733 |
| Yvetot | 9 320 | Isneauville | 16 370 | Petit-Quevilly | 23 138 |

Les données sont extraites du fichier Grandes Surfaces de Ventes mis à jour à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen recensant les établissements de plus de 300 m² de vente en activité. Les surfaces autorisées en Commission Départementale d'Équipement Commercial ne sont pas prises en compte lorsqu'elles n'ont pas été ouvertes.

Offre de grandes surfaces commerciales et part en alimentaire en 2007



Sources : CCI Rouen Elbeuf EURE - GEOFLA IGN© / DT.104.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Surfaces de vente autorisées 2003-2007

En quatre ans et demi, de 2003 à mi-2007, **222 dossiers de projets commerciaux** de plus de 300 m² ont été déposés en CDEC pour l'ouverture de nouvelles surfaces de vente (création ou extension), correspondant à près de 275 000 m² de surfaces commerciales. Par ailleurs deux dossiers ont été déposés pour des salles de cinéma et huit dossiers pour la création de chambres d'hôtels. La croissance du nombre de dossiers déposés a été constante depuis 2003, témoignant d'un dynamisme commercial dans le territoire d'étude.

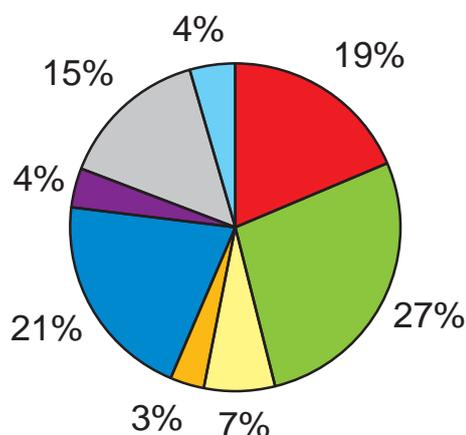
Les projets les plus nombreux ont concerné le **secteur de l'alimentaire** (supermarchés, hypermarchés et discounteurs) qui représentent plus du tiers des demandes (20 projets par an en moyenne). Viennent ensuite le secteur du **bricolage / jardinage** et celui de **l'équipement de la maison** (la moitié des dossiers de ce secteur a été déposé en 2006).

Sur les 222 projets de nouvelles surfaces de ventes, 39 dossiers n'ont pas été acceptés ni en CDEC, ni en CNEC (commission nationale d'équipement

commercial, instance de recours des décisions prises par les CDEC). Au total, plus de 82% des projets déposés en CDEC ont été acceptés, correspondant à un peu moins de 240 000 m², des surfaces à mettre en relation avec le plancher commercial total de la zone d'étude fin 2007 qui s'établit à un million de mètres carrés.

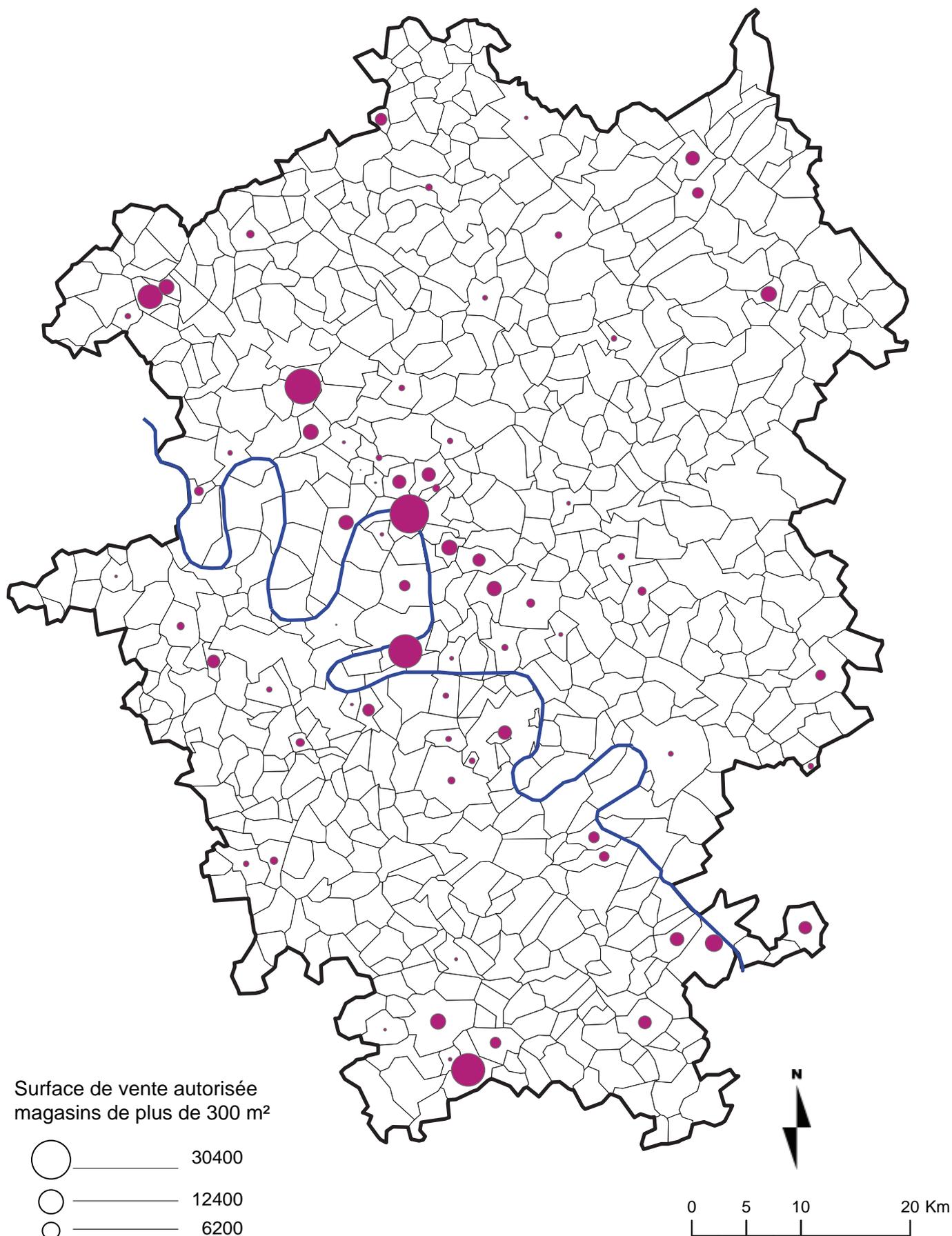
Géographiquement, les surfaces autorisées les plus importantes confortent les pôles commerciaux majeurs du territoire, à savoir le centre-ville de Rouen, les pôles périphériques de Barentin, Tourville-la-Rivière et de Guichainville. Des agglomérations moyennes ont connu aussi de fortes croissances telles qu'Yvetot (avec Sainte-Marie-des-Champs), Evreux, Vernon (avec Saint-Marcel), Forges-lès-Eaux (avec Serqueux) ou Neufchâtel en Bray (avec Neuville-Ferrières). Une croissance importante est observée dans l'agglomération de Rouen, notamment sur les Plateaux nord (Mont-Saint-Aignan, Bois-Guillaume) et est (Mesnil-Esnard, Franqueville-Saint-Pierre, Boos).

Surfaces de vente accordées entre 2003 et mi-2007 par type d'activité



- Alimentaire/discount alimentaire
- Bricolage/jardinage
- Culture Loisirs
- Dépôt vente/solderie
- Équipement de la Maison
- Équipement de la Personne
- Ensembles commerciaux
- Auto-moto

Surfaces de vente autorisées 2003-2007



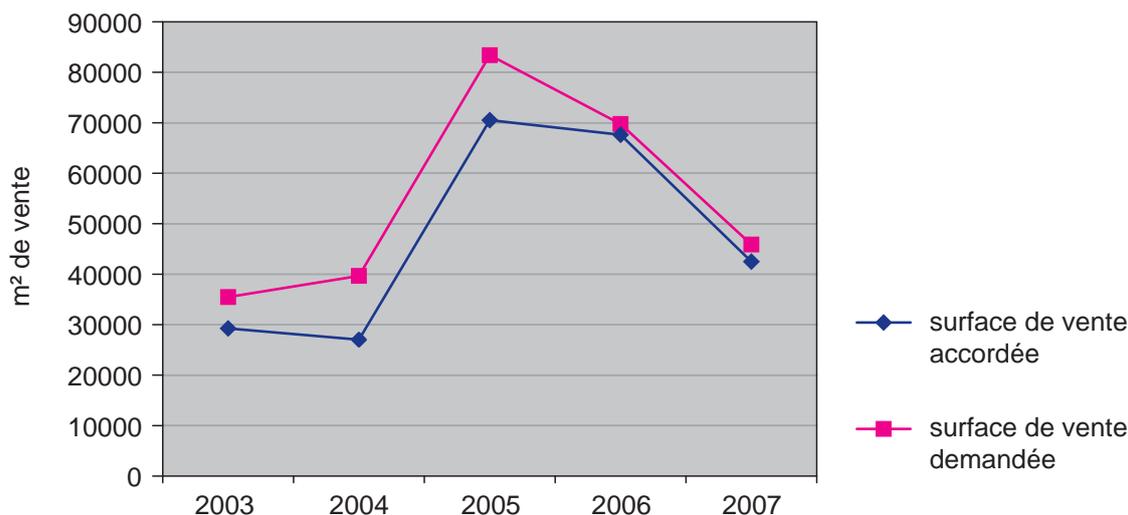
Sources : CCI. Rouen Elbeuf Eure - GEOFLA IGN© / DT.12.07

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Surfaces de ventes autorisées par année

Les surfaces de ventes autorisées par année montrent une croissance du nombre de mètres carrés de surfaces de vente autorisées depuis 2003 qui se stabiliserait depuis 2005 autour de 70 000 m² par an.

Surfaces de vente demandées et accordées



L'analyse spatiale de cette croissance varie selon les années. Certains pôles ont une croissance annuelle presque constante : le pôle de Barentin a reçu tous les ans des autorisations nouvelles. D'autres ont une croissance plus intermittente comme le pôle de Tourville-la-Rivière où de nouvelles surfaces n'ont été autorisées qu'en 2004 et 2007. Ces effets de balanciers attestent de dynamiques de compensation des pôles commerciaux au fur et à mesure des développements des pôles concurrents.

Le secteur des Plateaux est de Rouen apparaît aussi nettement : les projets de création ou d'extension ont été particulièrement nombreux, tant le long de la RN31 que de la RD6014. La pression commerciale y est déjà sensible compte tenu du nombre de dossiers déposés en CDEC ou en CNEC.

En termes de secteurs d'activité, le nombre de dossiers de grandes surfaces alimentaires (discounteur ou non) est stable. Environ vingt dossiers sont déposés tous les ans.

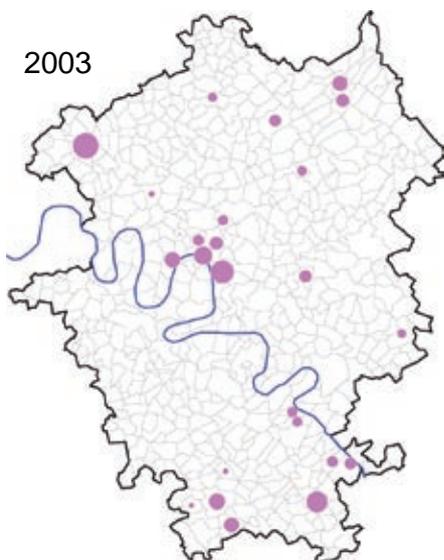
En 2005 et 2006 des surfaces très importantes ont été autorisées, majoritairement dans le secteur du bricolage / jardinage (plus de 45 000 m² autorisés en deux ans). De nombreuses surfaces ont été accordées pour de l'équipement de la maison depuis 2006 (plus de 40 000 m² en un an et demi).

L'année 2005, qui a constitué un maximum pour les surfaces autorisées, correspond à une année record pour les ensembles commerciaux (plus de 21 000 m², soit presque en totalité l'opération des Docks de Rouen).

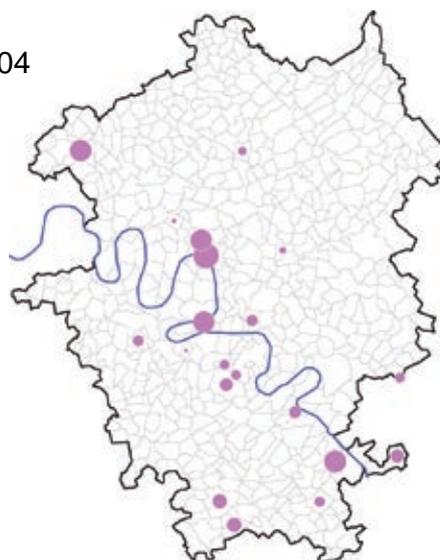
Les résultats du premier semestre 2007 confirment cette tendance. Les surfaces autorisées en 2007 ont même été légèrement supérieures à l'année 2006 sur l'aire de Rouen-Elbeuf (territoire du SCoT et Communauté de communes Caux Austreberthe) : plus de 32 000 m² de surface de vente y ont été accordés en 2007, 31 500 m² en 2006.

Surfaces de ventes autorisées par année

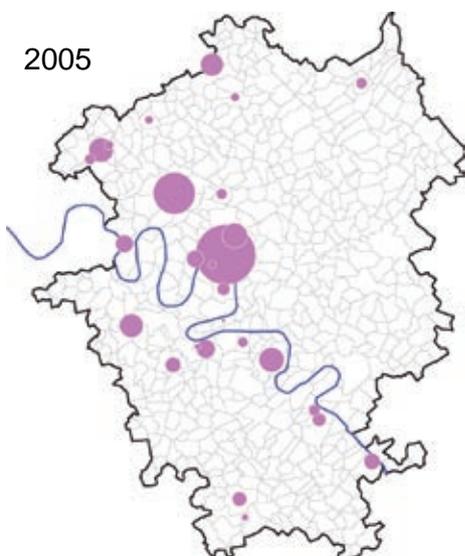
2003



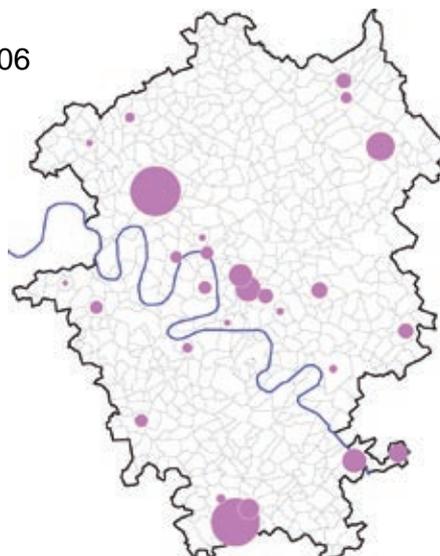
2004



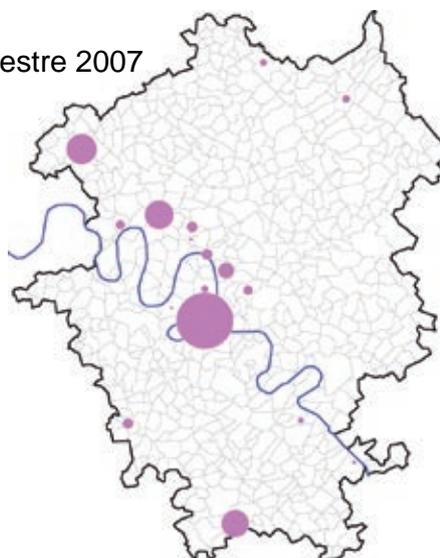
2005



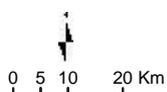
2006



1er semestre 2007



Nombre de m² autorisés



Sources : CCI Rouen Elbeuf Eure / GEOFLA IGN© / DT.13.07

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Offre hôtelière en 2007

En 2007, l'équipement hôtelier dans la zone d'étude compte **5 310 chambres d'hôtels** réparties dans **143 hôtels**. La majeure partie de ce parc hôtelier est concentrée dans l'agglomération rouennaise (Rouen compte à elle seule un quart du parc avec 1 426 chambres) et le long de l'autoroute A13. Certains pôles hôteliers se sont constitués autour de stations thermales ou touristiques (Forges-les-eaux), d'autres, plus récents, ont émergé le long des principales pénétrantes et des pôles d'échanges (RD138, A28, RD6014 et A13).

La partie du territoire d'étude située en Seine-Maritime, avec près de 60 % des hôtels, concentre plus des deux tiers des chambres proposées (3 569 chambres).

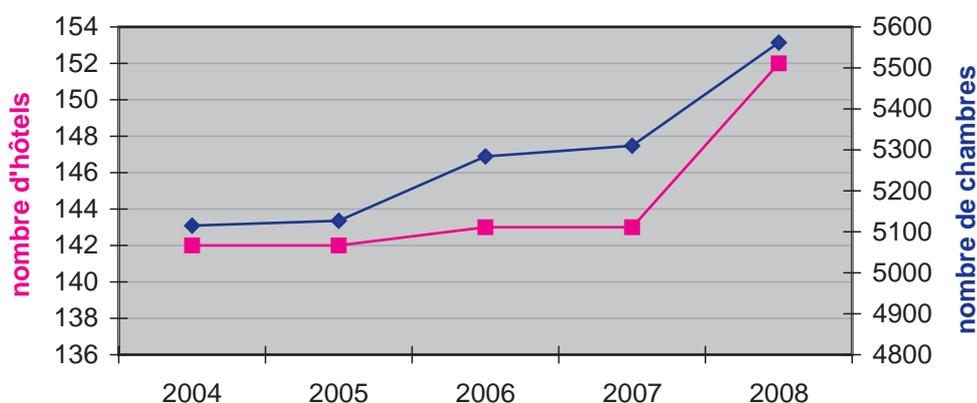
La taille moyenne des hôtels est de 37 chambres par établissement, une taille légèrement supérieure

à la moyenne française (34 chambres) et à celle de la Région (32 chambres). En effet, si la zone d'étude comprend 48% des hôtels de la Région Haute-Normandie, elle concentre 55% des chambres proposées.

Cette concentration s'est légèrement renforcée au 1er janvier 2008 : sur les 280 nouvelles chambres offertes en Haute-Normandie depuis 2007, 250 sont implantées dans la zone d'étude.

Les infrastructures routières projetées et certains projets d'aménagement (Plaine de la Ronce) pourraient provoquer une pression hôtelière accrue le long des points d'échanges, notamment au droit du Contournement Est / Liaison A28-A13.

Evolution de la capacité hôtelière 2004-2008



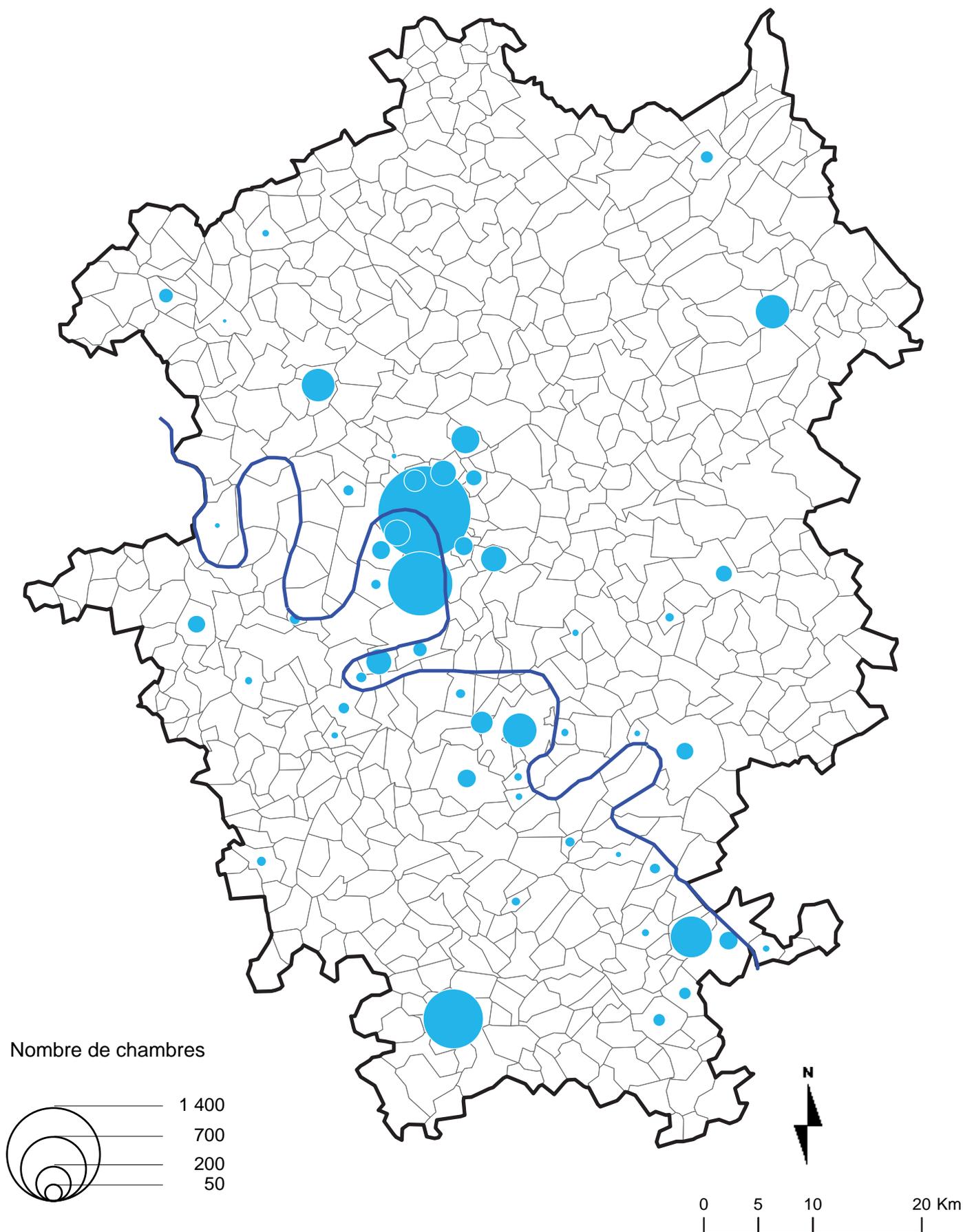
L'hôtellerie recensée est composée de l'hôtellerie homologuée et de l'hôtellerie de chaîne.

L'hôtellerie homologuée correspond aux hôtels classés ou homologués tourisme par arrêté préfectoral après délibération de la commission départementale d'action touristique. Ils sont classés en six catégories, de 0 à 4 étoiles luxe ; les conditions requises pour ce classement portent sur le nombre de chambres, les locaux communs, l'équipement de l'hôtel, la surface et le confort des chambres, le niveau de service rendu par le personnel de l'hôtel.

L'hôtellerie de chaîne est définie comme l'ensemble des hôtels ayant une enseigne d'un groupe hôtelier quel que soit leur statut juridique (filiales, franchisés...). Les hôtels de chaîne sont en grande majorité homologués tourisme. Il arrive cependant qu'une partie des hôtels d'une même enseigne ne soit pas classée, soit parce que le groupe ne le demande pas, soit en raison de spécificités locales.

Ces données ne représentent pas tout l'hébergement disponible dans la région puisque les chambres d'hôtes, les gîtes, les résidences de vacances et les hébergements de plein air ne sont pas compris.

Offre hôtelière en 2007



Sources : INSEE Direction du tourisme 2007 - GEOFLA IGN© / DT.37.07

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Offre hôtelière par catégorie en 2007

La répartition des chambres d'hôtel en fonction de leur classement d'homologation permet de qualifier l'offre hôtelière du territoire d'étude.

L'offre hôtelière est majoritairement constituée d'hôtels deux étoiles (55% des hôtels), à l'image du reste de la Région Haute-Normandie. Si cette offre est semblable à la moyenne française en nombre d'hôtels, elle est supérieure à la moyenne en termes de chambres proposées dans cette catégorie (51% de l'offre totale des chambres contre 44% de l'offre nationale).

Les hôtels classés dans la catégorie zéro étoile sont aussi surreprésentés par rapport à la moyenne nationale, ce qui témoigne d'une offre globalement de bas ou de moyenne gamme. Ils représentent une part très importante de l'offre (23% des hôtels et 27% des chambres), très supérieure aux moyennes nationales (11%).

A l'inverse, l'offre de haut de gamme est sous-représentée. Les trois et quatre étoiles ne

représentent que 20% des hôtels et des capacités hôtelières (respectivement 26% et 38% de l'offre française). Les hôtels quatre étoiles, plus nombreux dans l'Eure, sont de petite taille (15 chambres en moyenne). Les hôtels trois étoiles, d'une plus grande capacité (45 chambres en moyenne) sont présents dans les principaux pôles urbains, Rouen domine avec 371 chambres dans cette catégorie mais ne compte aucun quatre étoiles au 1er janvier 2007 (un hôtel quatre étoiles a été autorisé en 2007). Ces catégories sont particulièrement prisées de la clientèle étrangère et de tourisme d'affaires et de congrès, et indispensables pour développer les emplois tertiaires supérieurs ciblés dans le projet de nouvelle gare d'agglomération.

Le risque d'un développement hôtelier en périphérie au droit des pôles d'échanges routiers ou le long des pénétrantes, principalement par des chaînes hôtelières nationales et internationales pourraient compromettre le développement d'un offre adaptée en centre-ville, accessible en transport en commun et particulièrement aux voyageurs ferroviaires.

Répartition des hôtels par catégorie en 2007

| Classement | Nombre d'hôtels | Nombre de chambres | Nombre moyen de chambres par établissement |
|-----------------------------|-----------------|--------------------|--|
| 0 étoile et hôtel de chaîne | 34 | 1517 | 44,6 |
| 1 étoile | 2 | 23 | 11,5 |
| 2 étoiles | 79 | 2632 | 33,3 |
| 3 étoiles | 24 | 1076 | 44,8 |
| 4 étoiles et 4 étoiles Luxe | 4 | 75 | 15,5 |
| Total | 143 | 5310 | 37,1 |

L'hôtel homologué tourisme est un établissement commercial d'hébergement classé, qui offre des chambres ou des appartements meublés en location. Il peut comporter un service de restauration. Il est exploité toute l'année en permanence ou seulement pendant une ou plusieurs saisons.

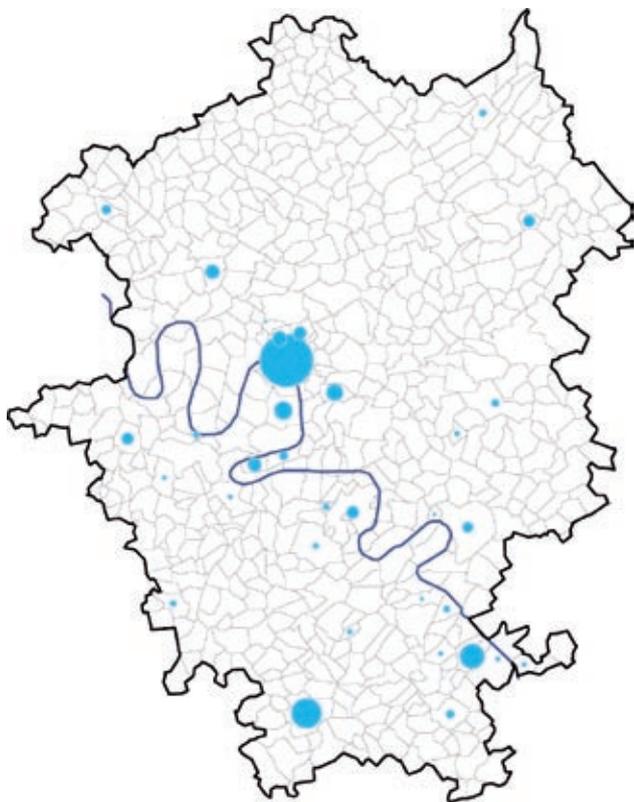
Les hôtels homologués tourisme sont classés en 6 catégories, de 0 étoile à 4 étoiles luxe, en fonction de leur confort, de leur équipement et de leurs services.

Les critères de classement sont stricts et ont été définis par arrêté du 14 février 1986. Par exemple, la superficie du hall, la présence d'un ascenseur, la surface minimale des chambres, l'équipement en sanitaires, le nombre de langues étrangères parlées par le personnel d'accueil entrent en ligne de compte pour la détermination de la catégorie.

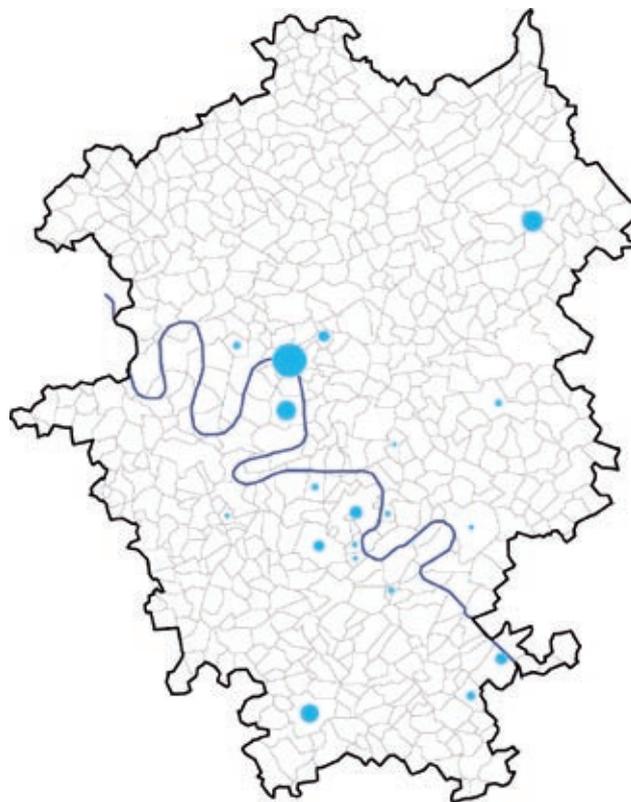
La décision de classement est prise par arrêté du commissaire de la République, après avis de la commission départementale de l'action touristique.

Offre hôtelière par catégorie en 2007

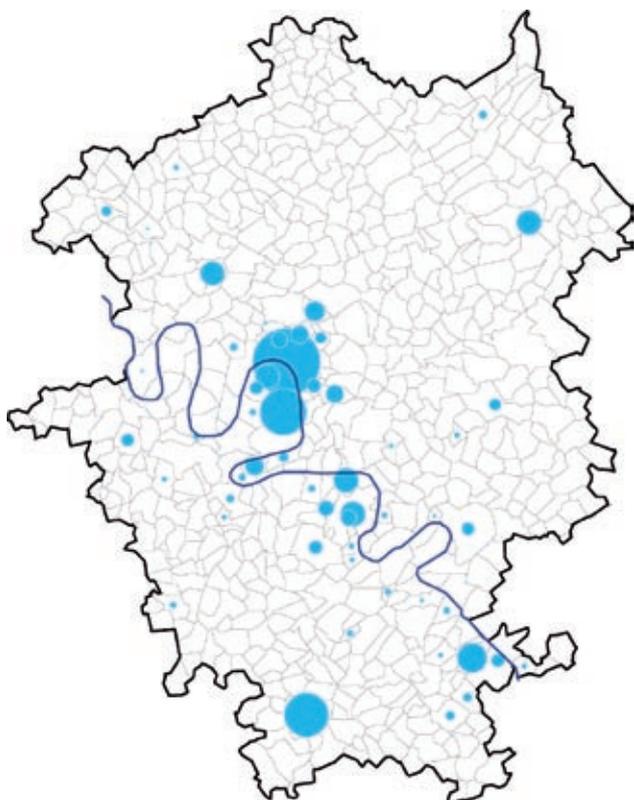
Hôtels classés 1 et 2 étoiles



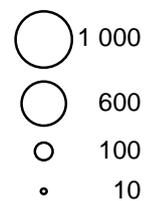
Hôtels classés 3 et 4 étoiles



Hôtels non classés



Nombre total de chambres



0 5 10 20 Km

Sources : INSEE direction du tourisme / GEOFLA IGN© / DT.82.08
Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Offre de crèches collectives et familiales en 2007

Au total la capacité d'accueil des crèches collectives et familiales en 2007 est de 3 800 places se répartissant dans 130 structures. Les crèches collectives constituent l'essentiel des structures d'accueil (121) avec une capacité d'accueil de 3 360 places, alors que les structures familiales sont moins nombreuses (9) avec une capacité de 430 places. Les enfants sont également accueillis chez des assistantes maternelles.

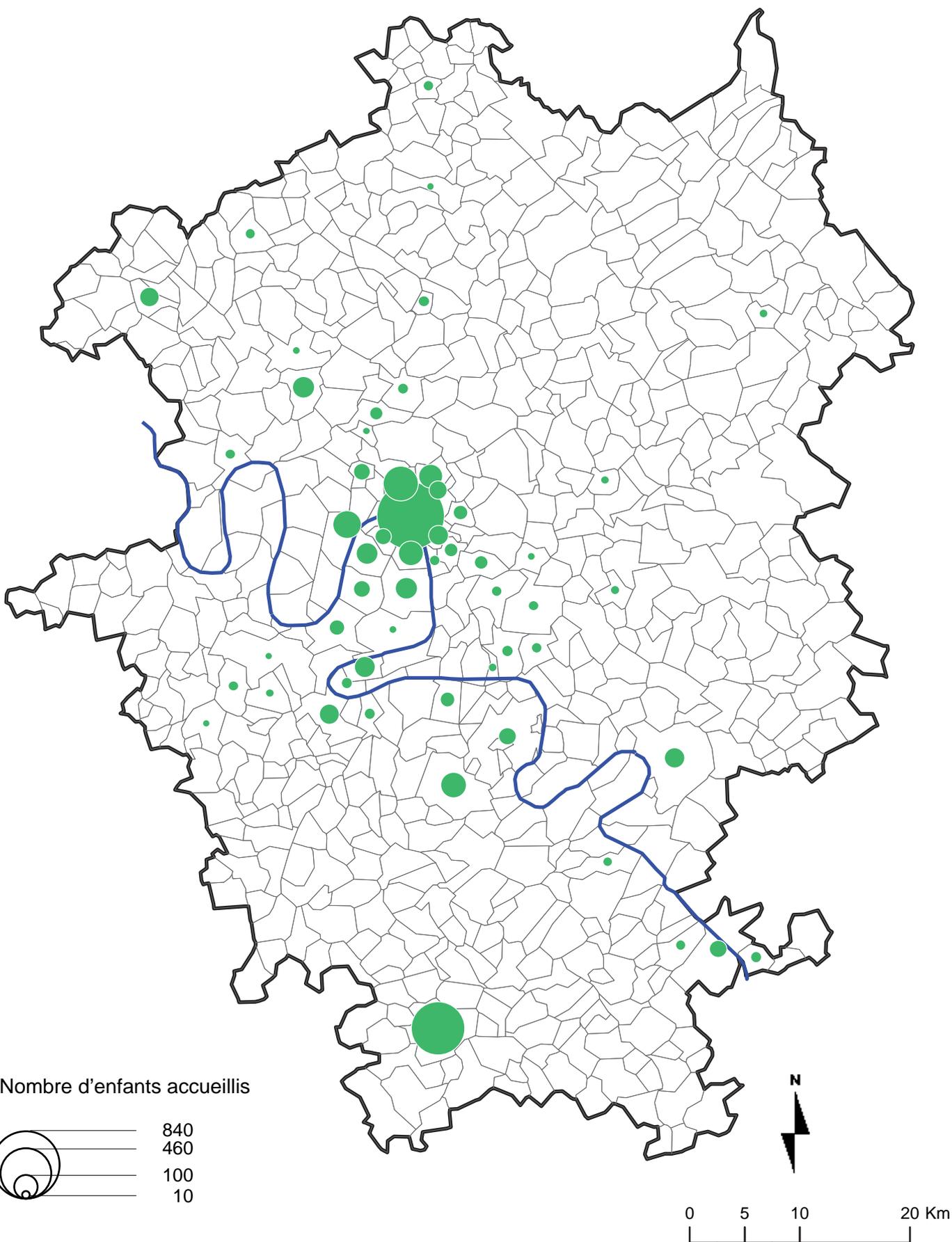
Les possibilités de garde des enfants en crèches collectives et familiales sont concentrées dans les villes de l'agglomération de Rouen, d'Elbeuf, puis à Evreux, Barentin, Yvetot, Louviers, Val-de-Reuil et Vernon. On retrouve avec cet indicateur la géographie traditionnelle des villes.

Autour de l'agglomération de Rouen, les communes du Plateau nord (Mont-Saint-Aignan, Bois-Guillaume et Bihorel) ont une bonne capacité d'accueil (400 places).

Sur le Plateau est, les crèches sont développées dans les communes situées le long de l'axe de la RD6014, de Bonsecours jusqu'à La Neuville-Chant-d'Oisel et à Montmain (200 places). Une nouvelle crèche d'une capacité de 15 places vient d'être inaugurée à Hautot-sur-Seine en concertation avec les communes voisines de Saint-Pierre-de-Manneville et Sahurs. Autour d'Elbeuf de petites capacités d'accueil se sont développées dans les communes du Roumois nord.

Ce thème sur les crèches montre bien que le mode de vie de la population périurbaine en demande de services et d'équipements est très proche du mode de vie urbain. Il renvoie plus généralement à l'ensemble des équipements et des services dits de proximité y compris scolaires, qui en milieu périurbain nécessitent une répartition / mutualisation.

Offre de crèches collectives et familiales en 2007



Sources : CAF 2007 - GEOFLA IGN® / DT.38.07

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Offre de loisirs en 2007

L'offre de loisirs présentée ici a fait l'objet d'une sélection parmi l'ensemble des activités de loisirs, excluant par exemple une grande partie de l'offre culturelle (châteaux, musées...) ou encore les forêts ainsi que les parcs et jardins. Ce thème sur les loisirs renvoie plus généralement aux grands équipements structurants à fort rayonnement de la population.

La localisation des équipements cinématographiques et des piscines offrent la géographie des villes et des bourgs bien équipés. Un seul casino est implanté à Forges-lès-Eaux, lui conférant une spécificité.

Les équipements de plein air portent sur de vastes emprises (golf, centres équestres...) implantés surtout dans les espaces périurbains et ruraux. Parmi les activités de plein air, les centres équestres sont implantés sur une grande partie du territoire, autour des villes et des agglomérations mais surtout dans les secteurs ruraux.

Les hippodromes, plus rares, sont situés à proximité des villes de Forges-lès-Eaux, Rouen, Elbeuf, Les

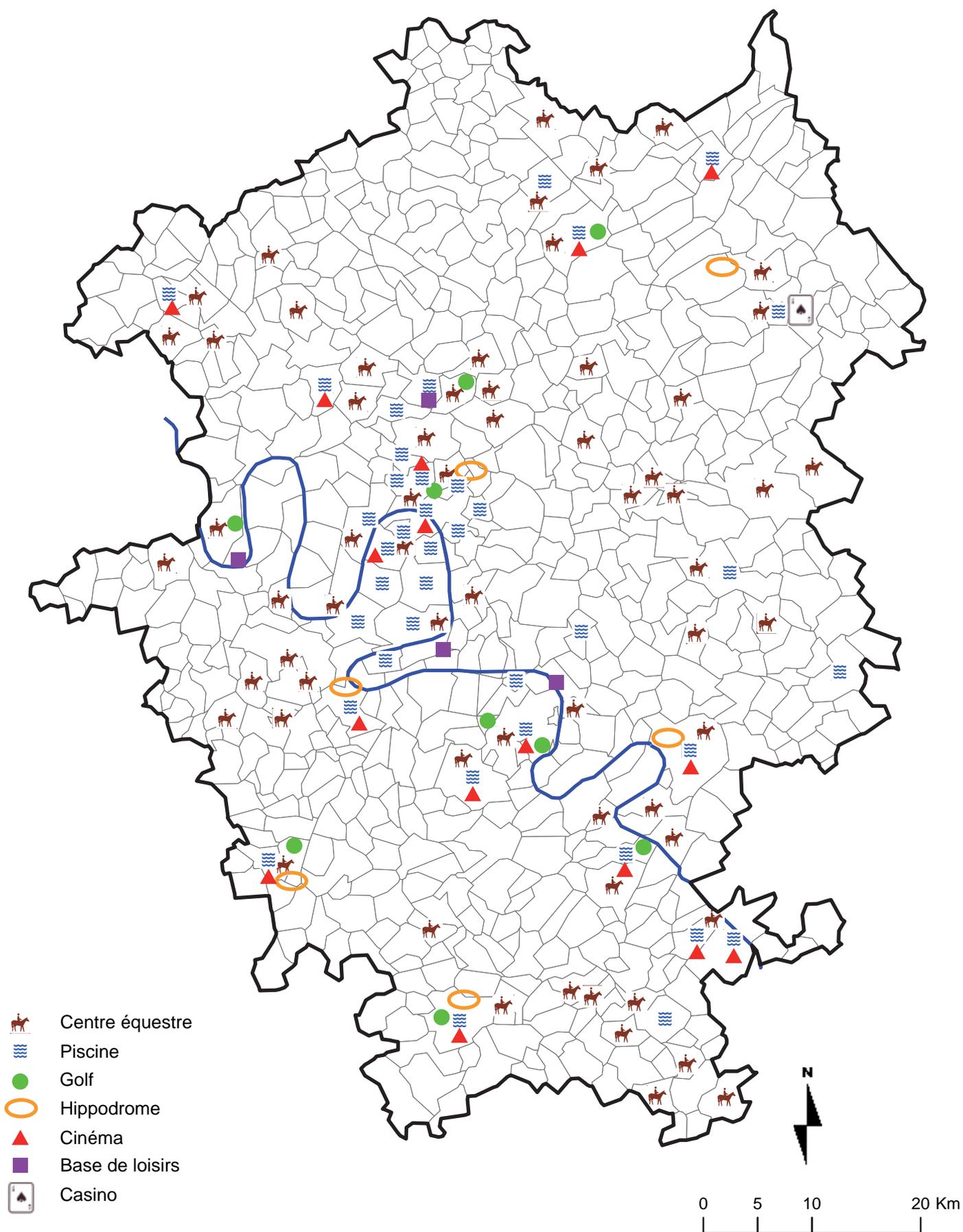
Andelys, Evreux et le Neubourg. Cependant certains d'entre eux ne pratiquent plus d'activités liées aux courses de chevaux (Bihorel).

Enfin les bases de loisirs associés à des parcs de loisirs sont le long de la Seine (Jumièges, Bédanne et Poses) qui permet les activités nautiques. Dans la vallée du Cailly, Montville possède un plan d'eau artificiel avec une base de loisirs.

Globalement l'offre de loisirs est répartie dans les agglomérations et les villes, mais également en milieu rural. Les espaces urbains et les espaces périurbains apparaissent ainsi complémentaires en proposant des animations différentes.

Autour de l'agglomération de Rouen, le Plateau nord apparaît plus attractif pour les loisirs (golf, centres équestres) que le Plateau est, sur lequel est envisagée une piscine intercommunale à Belbeuf. La future infrastructure offre l'opportunité de réfléchir à une répartition / mutualisation des équipements de loisirs dans le cadre intercommunal.

Offre de loisirs en 2007



Sources : SCoT Rouen-Elbeuf - GEOFLA IGN© / DT.105.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf



7 *Emplois et activités économiques*

Catégories socio-professionnelles en 1999

Les différentes catégories socio-professionnelles en 1999 sont issues d'une nomenclature conçue par l'Insee en 1954 ; l'objectif étant de classer les actifs selon leur situation professionnelle.

Poids des CSP en %

| | Cadres | Professions intermédiaires | Ouvriers | Employés | Artisans | Agriculteurs |
|--------------------------|--------|----------------------------|----------|----------|----------|--------------|
| Périmètre d'étude (1999) | 10,3 | 22,5 | 31,3 | 29,4 | 5,4 | 1,2 |
| France (2005) | 14,7 | 23,2 | 23,9 | 29,1 | 6 | 2,7 |

Dans le périmètre d'études les **ouvriers** sont nettement surreprésentés par rapport à la moyenne nationale. Cela tient à la nature des emplois qui sont liés à un important tissu industriel.

La part des ouvriers est supérieure à 50% dans des petites communes qui accueillent des entreprises importantes (Le Trait / Yainville par exemple).

Entre 40 et 50% de la population active, les ouvriers sont surreprésentés dans plusieurs secteurs :

- au nord du territoire d'étude,
- une grande partie de Vexin Normand, dont la vallée de l'Andelle,
- le Roumois sud,
- un certain nombre de villes telles Louviers / Val-de-Reuil et Barentin / Pavilly, Elbeuf, Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon et Oissel.

Les **employés** ont une représentation homogène sur l'ensemble du territoire, avec cependant une plus forte représentation dans l'agglomération de Rouen.

Les **professions intermédiaires** sont positionnées entre les cadres et les agents d'exécution ouvriers ou

employés. Les populations travaillent dans l'enseignement, la santé, ou encore le travail social. Leur représentation est assez homogène sur l'ensemble du territoire, sauf sur les parties nord et est.

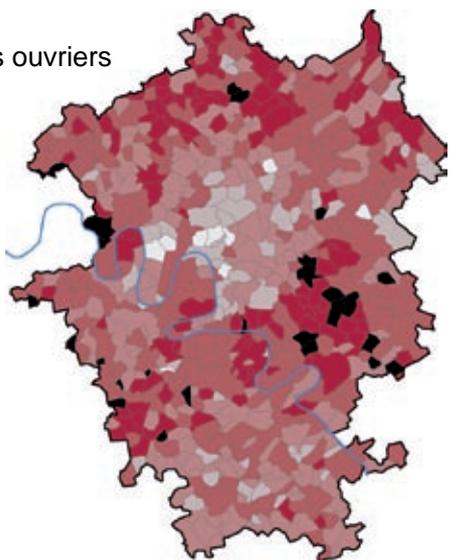
Les **cadres** sont surreprésentés à Rouen puis autour au nord, à l'est et à l'ouest. On les retrouve également plus nombreux dans le Roumois nord, et dans un vaste secteur situé entre Acquigny, Evreux et Vernon.

Enfin les **artisans** et les **agriculteurs** sont faiblement représentés sur l'ensemble du territoire. Les agriculteurs sont cependant plus nombreux dans le Pays de Bray, alors que les artisans sont répartis de façon plus homogène.

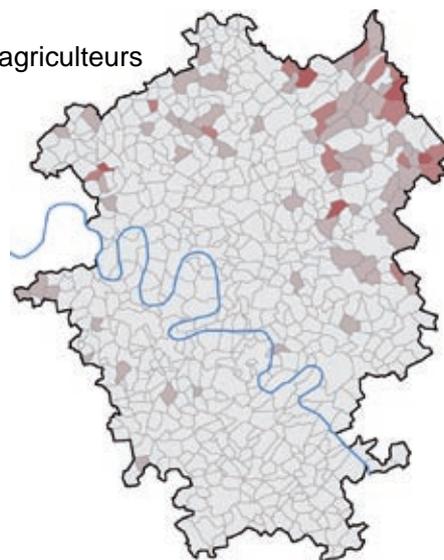
La future infrastructure traverse des territoires dont les actifs sont plutôt très qualifiés compte tenu de la part des cadres et des professions intermédiaires qui y sont bien représentés. Ils correspondent à des ménages aisés qui habitent aux portes de l'agglomération.

Catégories socio-professionnelles en 1999

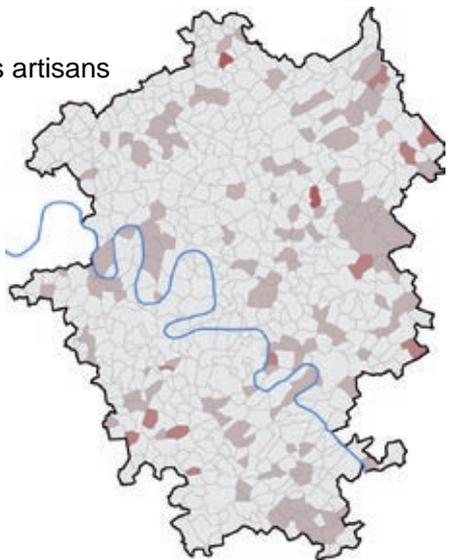
Part des ouvriers



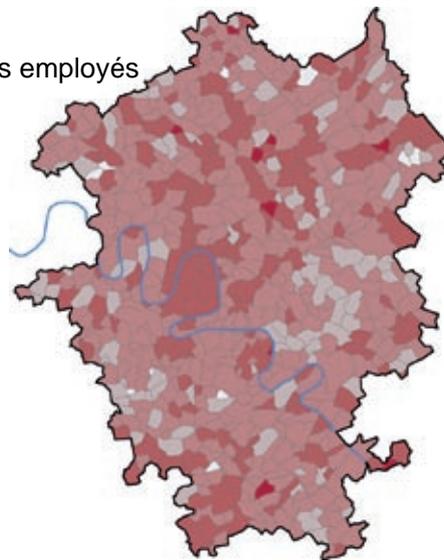
Part des agriculteurs



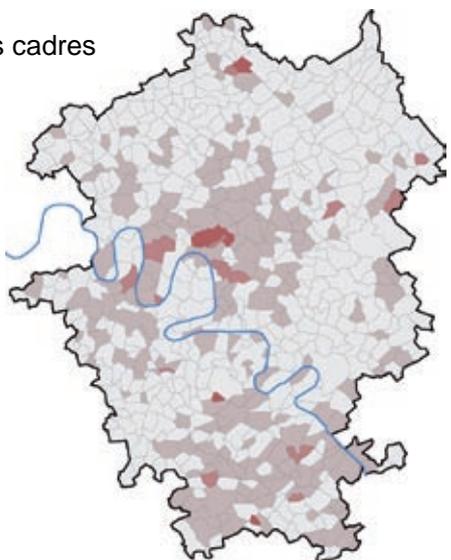
Part des artisans



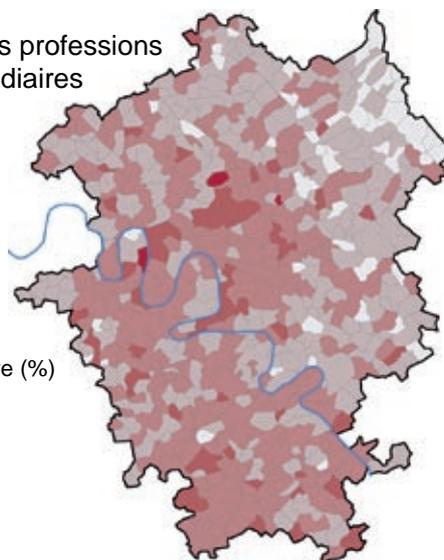
Part des employés



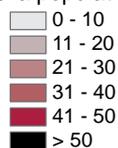
Part des cadres



Part des professions intermédiaires



Part des CSP
dans la population active (%)



0 5 10 20 Km

Niveau de formation en 1999

Dans les territoires aux caractéristiques rurales, plus de la moitié de la population n'est **pas ou peu diplômée** au nord (Pays de Caux, Pays de Bray) et à l'est (Vexin Normand) du périmètre d'étude, ainsi que dans le Roumois. On trouve également une proportion importante (entre 40 et 50%) de la population n'ayant pas ou peu de diplôme dans des secteurs de tradition industrielle : vallée du Cailly, Rive gauche, Louviers/Val-de-Reuil, Elbeuf.

À l'inverse, la population diplômée d'un **baccalauréat ou d'un baccalauréat professionnel** se trouve en plus forte proportion à Rouen, sur les Plateaux nord et est, le Pays entre Seine et Bray, Le Roumois à l'exception des communes situées à la frange ouest, ainsi que toute la partie sud du territoire. La population la plus diplômée (niveau supérieur) apparaît clairement à Rouen puis sur les Plateaux nord et est.

Le **niveau CAP / BEP** a une représentation homogène sur l'ensemble du territoire (entre 20 et 30% de la population), avec cependant une plus faible proportion à Rouen et dans les communes limitrophes des Plateaux nord et est, ainsi qu'à Vernon.

La population **en cours d'études** en 1999 a une représentation assez homogène sur l'ensemble du territoire, sauf dans le quart nord-est, là où la population n'est pas ou très peu diplômée. La ville de Mont-Saint-Aignan, en tant que pôle universitaire, fait logiquement apparaître une proportion plus importante de population en cours d'études.

CEP : certificat d'études primaires

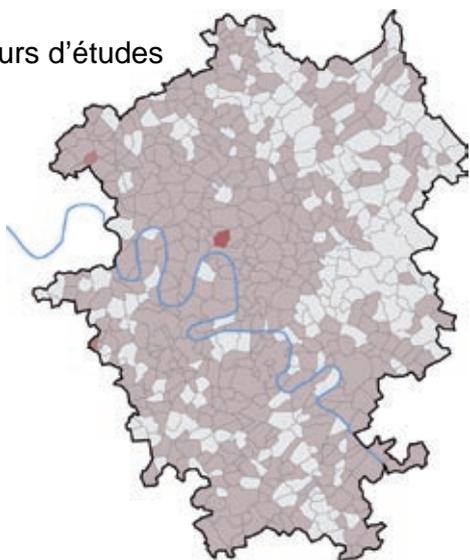
BEPC : brevet d'études du premier cycle appelé aujourd'hui brevet des collèges

CAP / BEP : certificat d'aptitude professionnelle, brevet d'études professionnelles

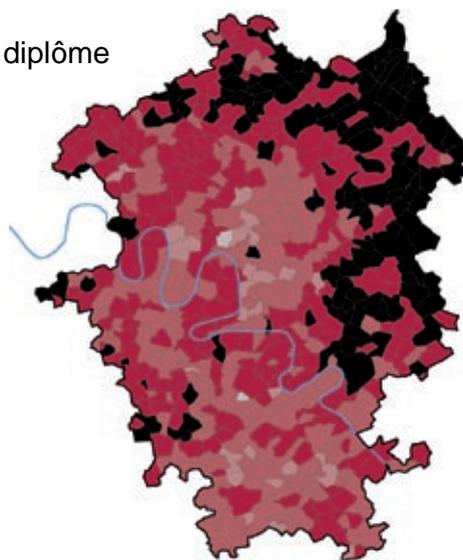
BAC / BP : baccalauréat, brevet professionnel

Niveau de formation en 1999

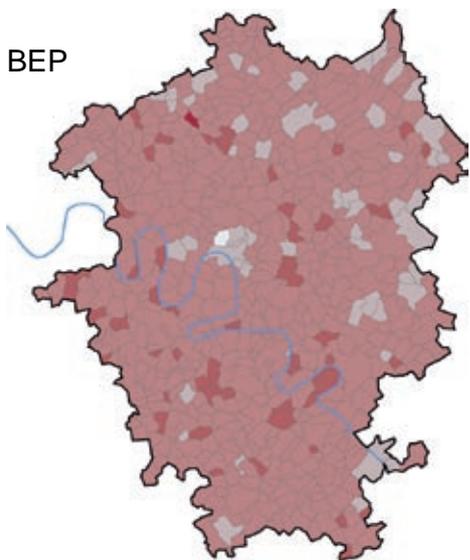
En cours d'études



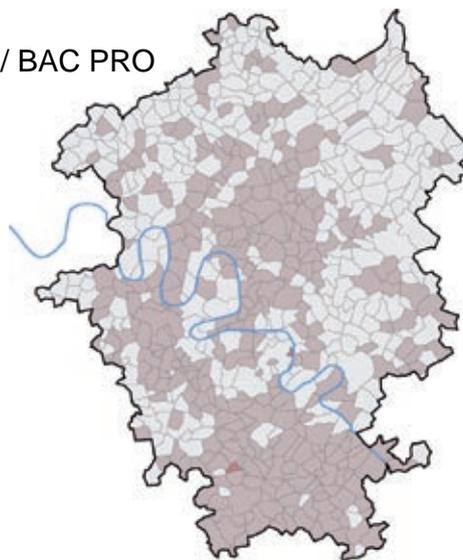
Aucun diplôme



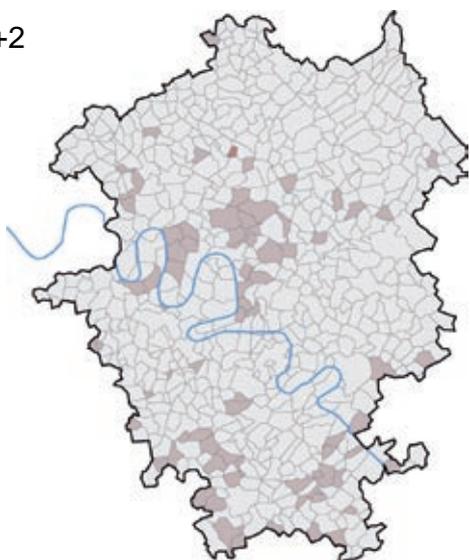
CAP / BEP



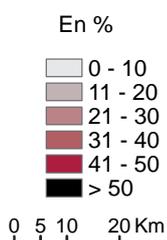
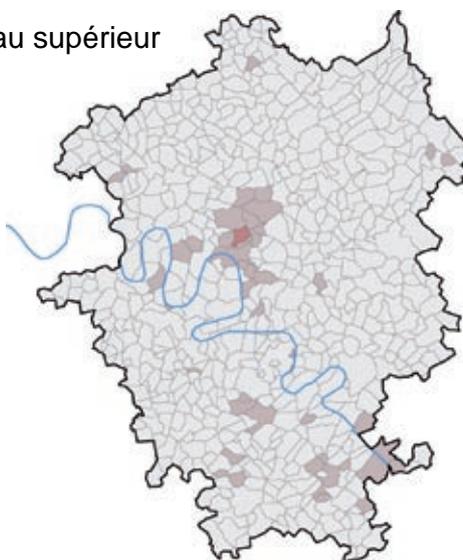
BAC / BAC PRO



BAC +2



Niveau supérieur



Emplois en 1999

Au total le périmètre d'étude compte **377 800 emplois** au lieu de travail en 1999, soit 57% de l'emploi régional haut-normand.

La géographie des emplois est très marquée, ils sont en effet fortement concentrés dans la seule commune de Rouen qui compte 75 000 emplois et dans les communes de la Rive gauche fortes de 52 000 emplois. Rouen et la Rive gauche constituent les deux pôles d'emplois majeurs de la zone d'étude, soit 36% de l'ensemble des emplois.

En continuité des ces deux pôles majeurs, le Plateau nord (Mont-Saint-Aignan, Bois-Guillaume, Bihorel) et le secteur d'Elbeuf accueillent respectivement autour de 24 000 emplois. La Vallée du Cailly et Louviers-Val-de-Reuil enregistrent chacun autour de 15 000 emplois. Avec environ 5 000 emplois, la Vallée de l'Andelle, l'Aubette-Robec et le Plateau est sont des pôles d'emplois mineurs.

Evreux et Vernon sont excentrés par rapport à la zone d'étude. Avec 35 000 emplois, Evreux constitue

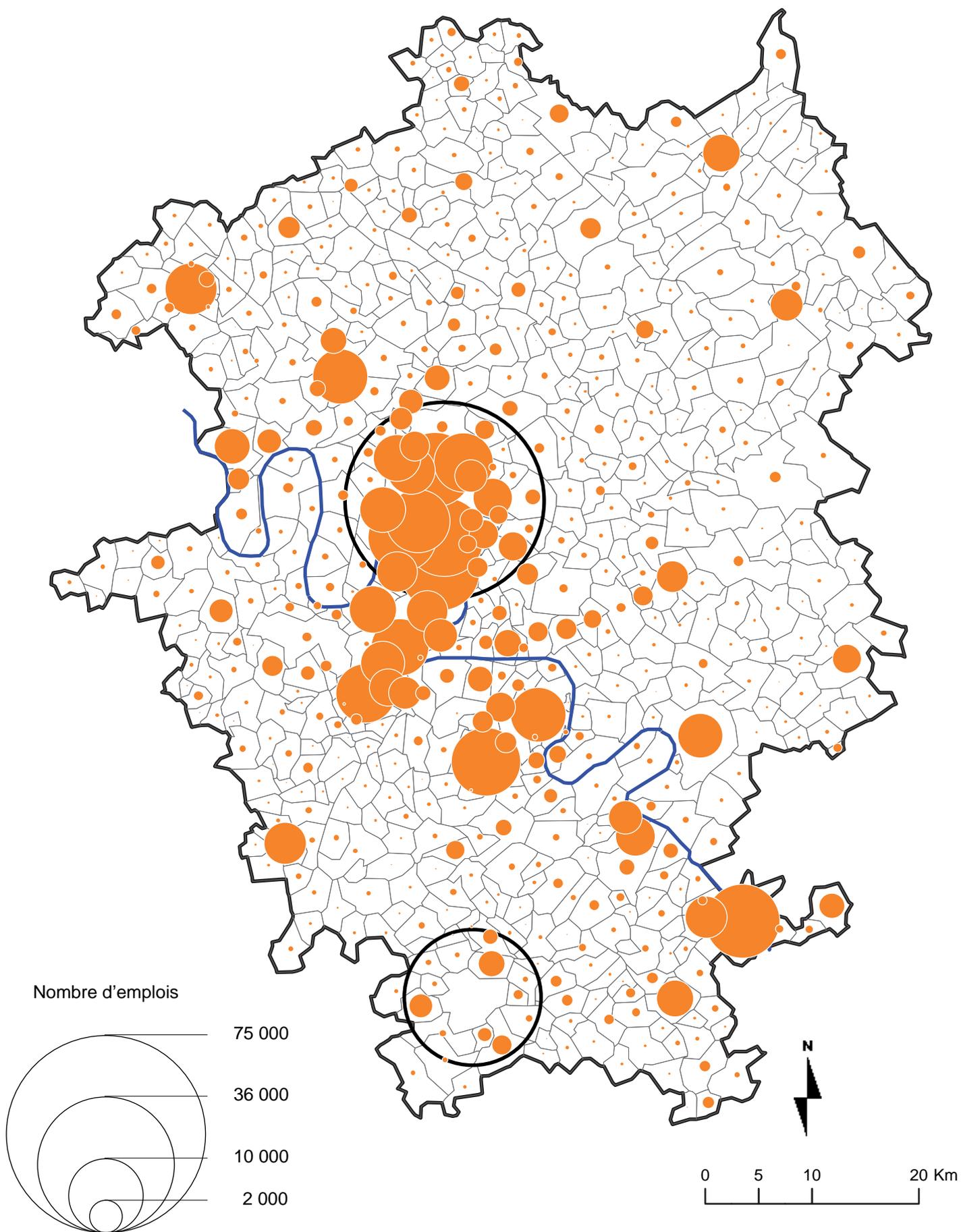
un pôle économique important. Vernon accueille pour sa part 12 000 emplois.

Les différents secteurs décrits ci-dessus représentent 80% des emplois du périmètre d'étude.

Sur le reste du territoire 82 000 emplois sont diffus, et par endroit plus concentrés marquant ainsi la géographie des villes et des bourgs importants (Barentin, Yvetot, Forges-lès-Eaux, Le Neuboug...).

Pour les actifs, la future infrastructure devrait avoir pour effet une meilleure accessibilité aux emplois. D'autre part elle devrait permettre un meilleur fonctionnement des activités économiques.

Emplois en 1999



Sources : INSEE RGP1999 - GEOFLA IGN® / DT.40.07

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Evolution des emplois 1990-1999

L'évolution des emplois entre 1990 et 1999 est marquée par un solde positif de + 8 200 emplois (les gains d'emplois étant de 29 000 et les pertes de 20 800). Les emplois sont restés globalement stables sur une grande partie du territoire.

Les emplois ont particulièrement progressé à Mont-Saint-Aignan (parc tertiaire de la Vatine) et Bois-Guillaume, à Saint-Etienne-du-Rouvray (technopole du Madrillet), à Tourville-la-Rivière et à Barentin / Pavilly (grandes zones commerciales), à Val-de-Reuil (pôle pharmaceutique) et à Evreux. Par contre dans les secteurs ayant connu une forte tradition industrielle, les emplois ont régressé : à Rouen qui perd jusqu'à 4 200 emplois, mais aussi en Rive gauche, dans la vallée du Cailly et le secteur d'Elbeuf.

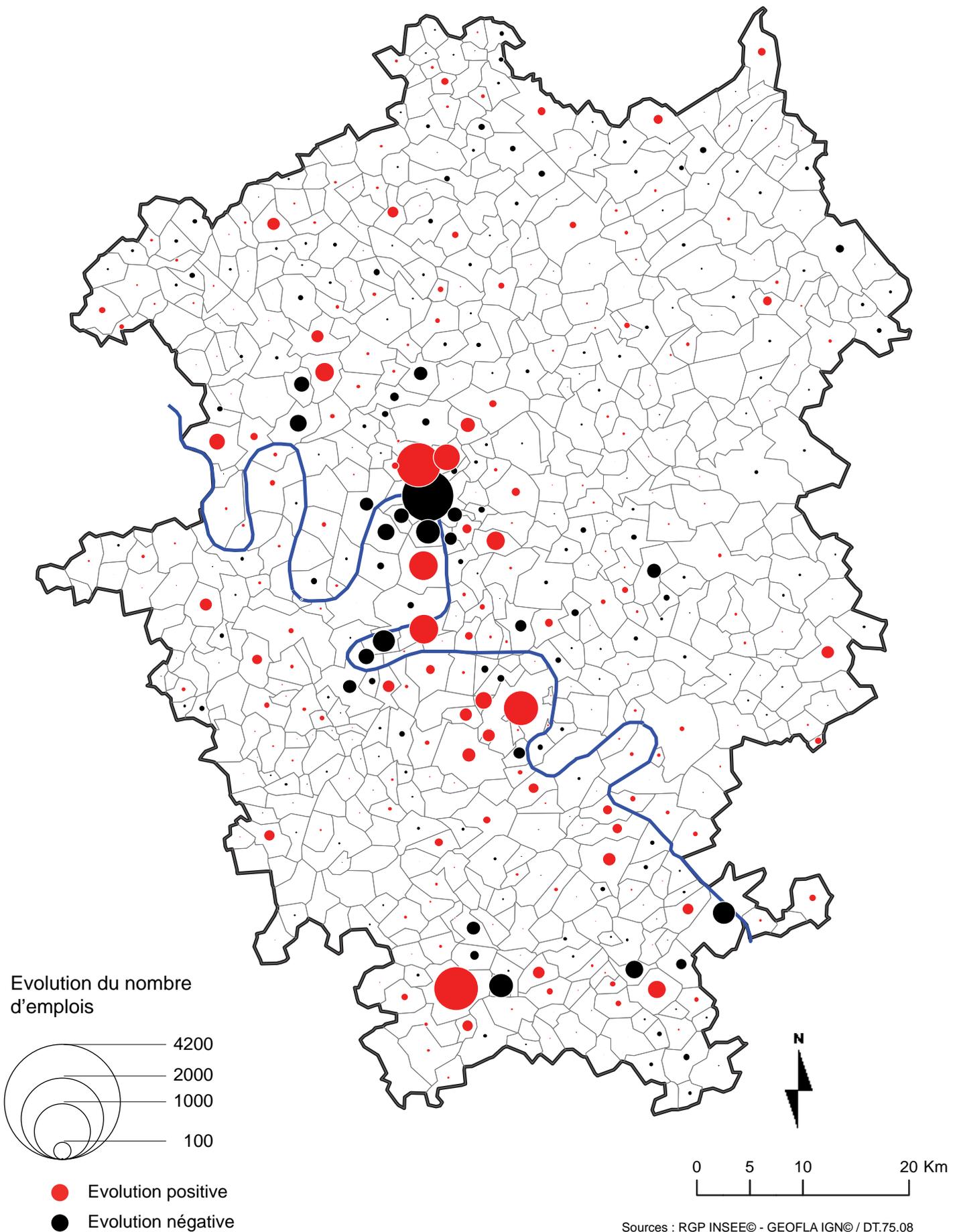
A partir des déclarations annuelles des données sociales (DADS 2004), l'Insee a approché les **évolutions d'emplois à l'échelle du SCoT de Rouen-Elbeuf** (et de ses secteurs géographiques) entre **1999 et 2004**. Les évolutions récentes en matière d'emplois montrent au total une création nette d'emplois estimée entre + 10 000 et + 13 000 emplois :

- **+ 8 300 emplois dans le secteur salarié privé**
- + 2 000 à + 5 000 emplois dans le secteur public
- - 500 à - 1 000 emplois des non salariés (professions libérales...)

Géographiquement, 60% des emplois salariés privés se sont développés à Rouen (+ 2 600) et sur le Plateau nord (+ 2 300) qui a connu une vive croissance. Près de 30% des emplois ont été créés en Rive gauche (+ 1 300) et dans le secteur d'Elbeuf (+ 1 100). Le secteur industriel est le seul à avoir perdu des emplois (- 2 400). Par contre les emplois ont augmenté dans la construction/BTP (+ 1 000), mais surtout dans le secteur tertiaire (+ 9 600) dont 12% dans le commerce et 88% pour les services.

De façon générale, les emplois ont fortement tendance à se développer dans les agglomérations, du fait de la tertiarisation des emplois. Leurs perspectives de développement sont envisagées à Rouen (quartiers ouest et est), sur le Plateau nord (Plaine de la Ronce), puis Rive gauche et dans le secteur Alizay, Pître / Le Manoir) pour des emplois liés aux activités portuaires, industrielles et logistiques, ou encore à Val-de-Reuil au sein de la zone d'activités économiques existante. La future infrastructure routière qui vient desservir la plupart des zones économiques, apparaît comme atout pour le développement de ces zones.

Evolution des emplois 1990-1999



Sources : RGP INSEE© - GEOFLA IGN© / DT.75.08
Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Types d'emplois en 1999

L'emploi est représenté par grands secteurs d'activité – **agriculture, construction, industrie, tertiaire**, offrant ainsi une image des grandes caractéristiques économiques du territoire d'étude.

Nombre d'emplois par grand secteur en 1999

| | Agriculture | Industrie | Construction | Tertiaire | Total |
|-------------------|-------------|-----------|--------------|-----------|---------|
| Périmètre d'étude | 8 600 | 83 210 | 23 550 | 271 670 | 387 030 |
| Haute-Normandie | 20 430 | 155 130 | 41 440 | 447 100 | 664 100 |

Dans le périmètre d'étude, le secteur tertiaire occupe 70% des emplois ; un secteur très fortement représenté à Rouen qui en compte 68 000. Parmi les emplois tertiaires, il faut distinguer les activités commerciales (grande distribution, commerce de détail), les activités de services marchands (services fournis aux entreprises, hôtellerie et restauration...), non marchands (administration publique, éducation...), les activités de transport et télécommunications, et enfin le secteur financier. Cet élément quantitatif ne doit cependant pas masquer le fait que Rouen, comparativement à d'autres agglomérations de rang similaire, souffre d'un déficit d'emplois tertiaires de haut niveau.

L'industrie avec 21% des emplois est représentée dans de nombreux domaines : industrie agricole et alimentaire, papier carton et édition, chimie et

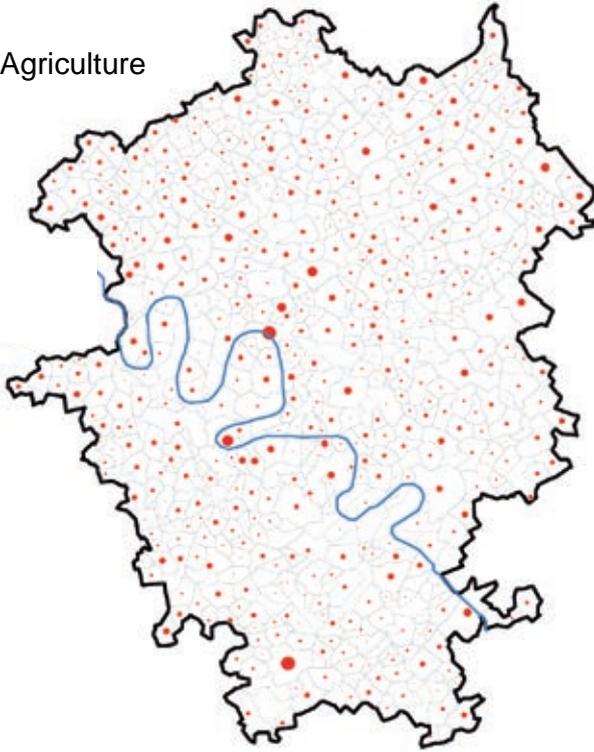
pharmacie, métallurgie et construction mécanique, construction électrique et électronique, industrie automobile, textile et habillement... Le secteur industriel est en grande partie développé le long de la Seine et des autres cours d'eau (Cailly, Andelle).

Les emplois dans la construction/BTP (6% des emplois) sont concentrés dans l'agglomération de Rouen, l'entreprise Quille comptant parmi les plus importantes.

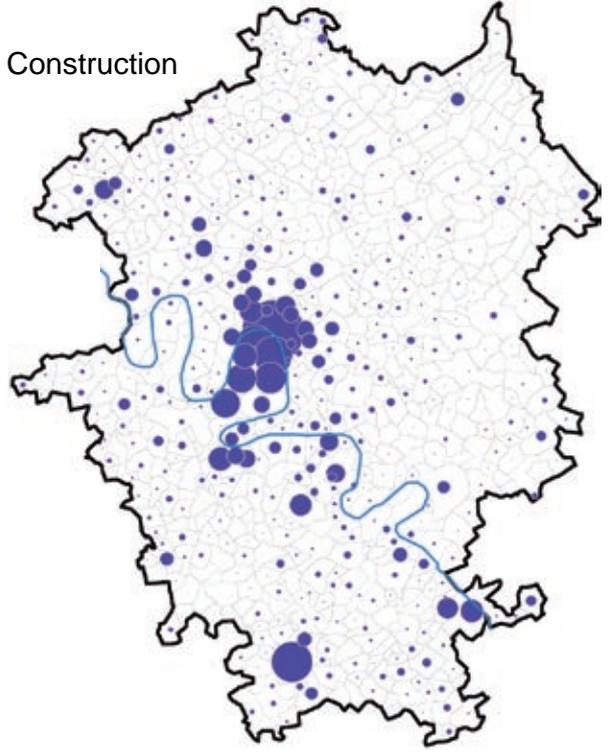
Enfin les emplois liés à l'agriculture ont une répartition homogène sur l'ensemble du territoire d'étude, mais ils pèsent peu dans l'ensemble des emplois (2%).

Types d'emplois en 1999

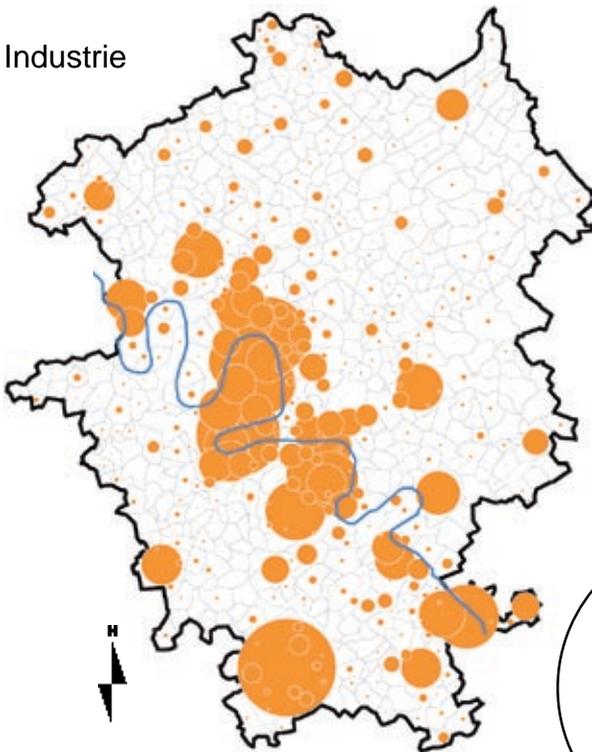
Agriculture



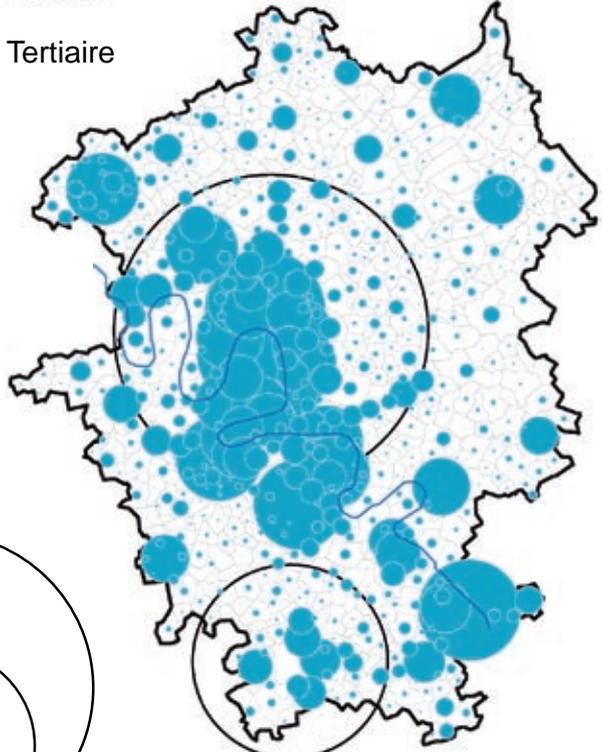
Construction



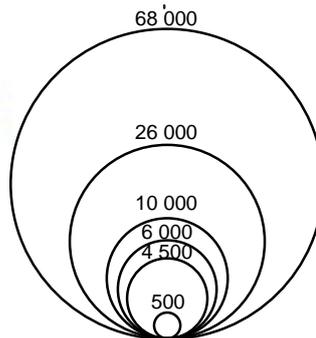
Industrie



Tertiaire



0 5 10 20 Km



Sources : INSEE RGP@1999 / GEOFLA@IGN / .DT.39.07

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Zone d'activités existantes en 2007

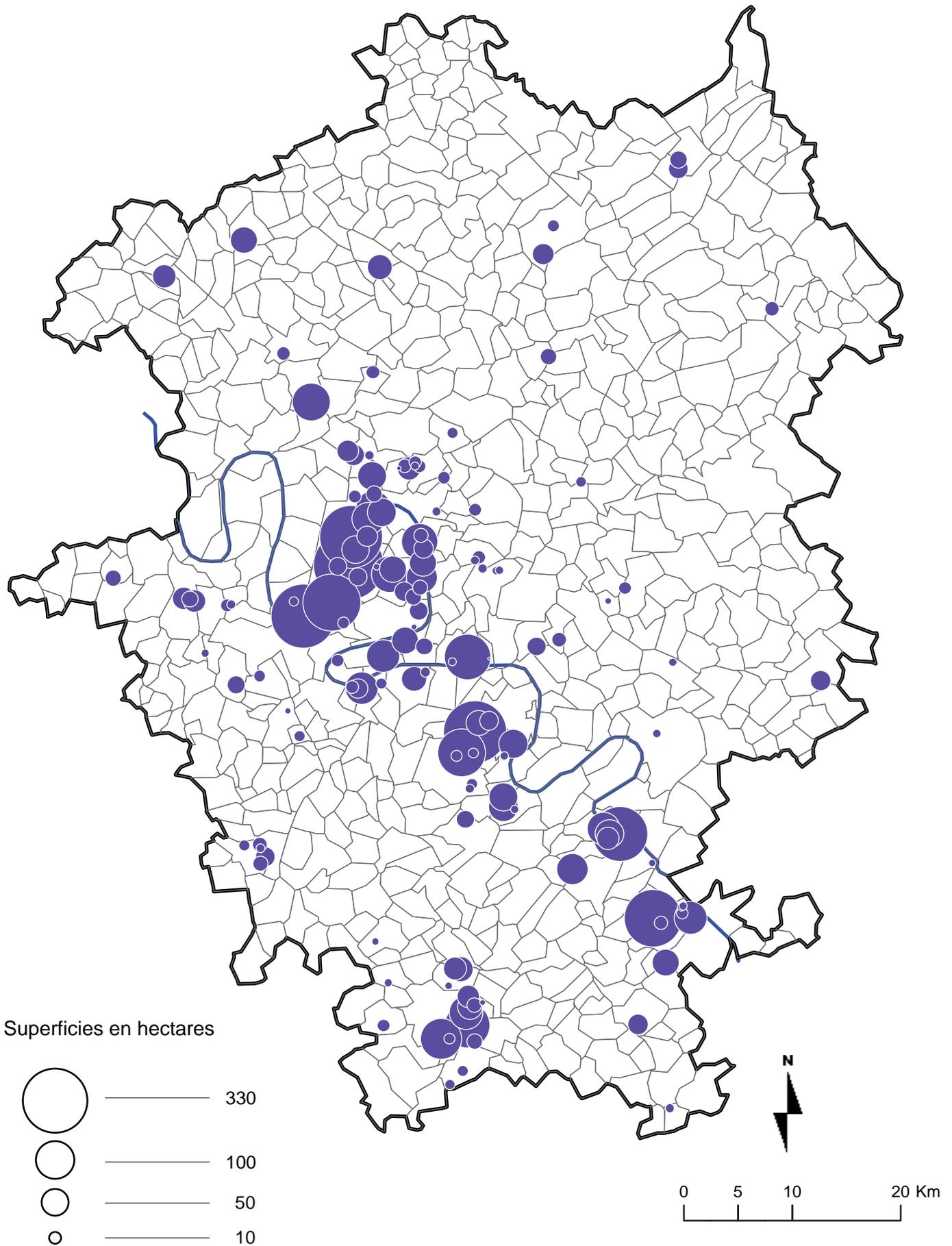
Les zones d'activités existantes, toutes vocations confondues, couvrent, sur l'ensemble du périmètre, **plus de 6 000 hectares** de surface totale, dont moins d'un dixième de la surface (545 hectares) est encore disponible.

Ces zones d'activités sont localisées pour l'essentiel dans un couloir situé à proximité de la Seine et de l'autoroute A13. Dans ce couloir, le pôle de Rouen est en position dominante, relayé par les pôles de Louviers / Val-de-Reuil, de Vernon, de Gaillon et d'Elbeuf.

Hors de cet axe, les zones d'activités se concentrent autour d'Evreux, du Neubourg et de Bourg Achard pour la partie euroise et autour de Barentin, Yvetot, Tôtes et Neufchâtel en Bray pour la partie de Seine-Maritime.

On note enfin une plus grande quantité de petites zones d'activités (moins de 10 hectares) éparses en Seine-Maritime que dans l'Eure. Leur localisation est très liée au maillage d'infrastructures, en particulier les autoroutes A28 et A29.

Zone d'activités existantes en 2007



Sources : CCI Rouen-Elbeuf-Eure 2007 - GEOFLA IGN© / DT.48.08
Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Vocation des zones d'activités existantes en 2007

Les grandes zones d'activités existantes (supérieures à 100 hectares) ont deux, voire trois vocations : zones logistiques et industrielles de Rouen, zones industrielles et tertiaires de Val-de-Reuil, zone industrielle et commerciale de Gaillon, zones autour d'Evreux...

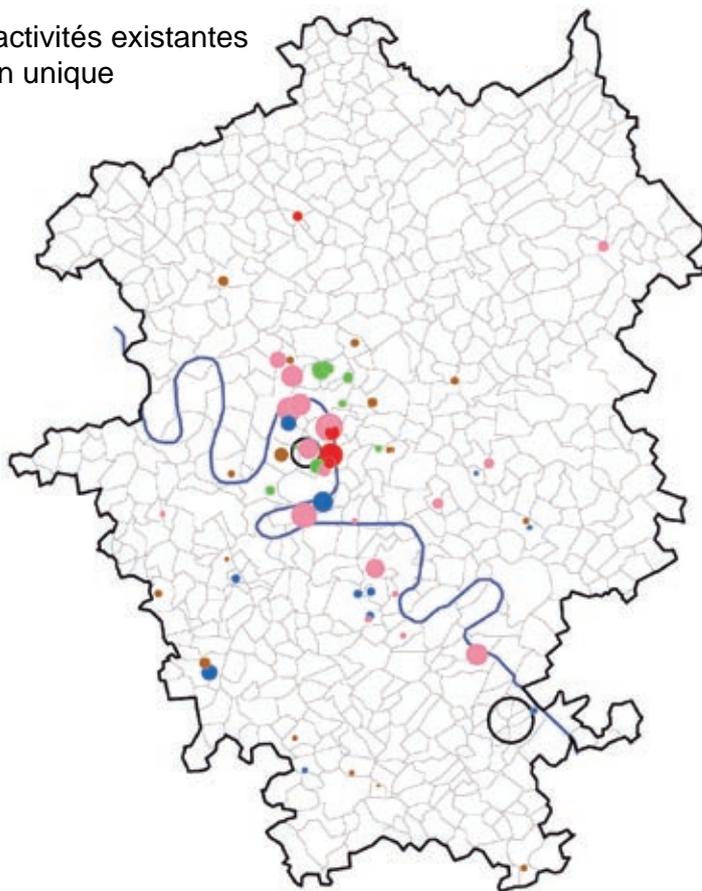
Hormis les zones industrialo-portuaires, la boucle de Rouen et sa périphérie immédiate concentrent des

zones, certes de taille plus modeste, mais à vocation unique, l'industrie étant en position dominante.

Les petites zones récentes souvent liées aux infrastructures routières ont rarement une vocation unique, ce qui tend à prouver qu'elles ont été aménagées plus en fonction d'opportunités à saisir, qu'en fonction d'une véritable stratégie de développement.

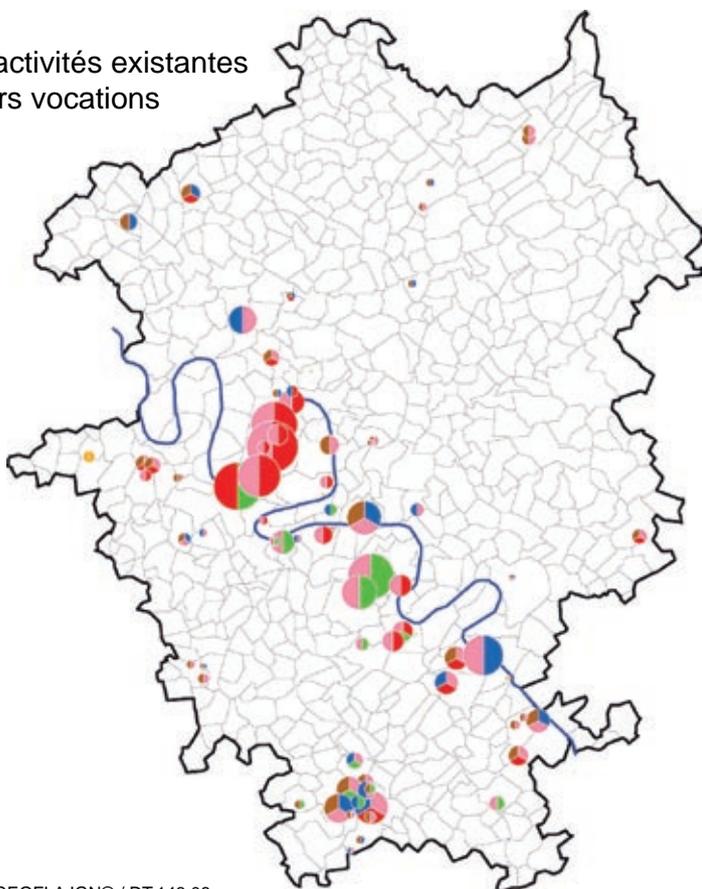
Vocation des zones d'activités existantes en 2007

Zones d'activités existantes à vocation unique

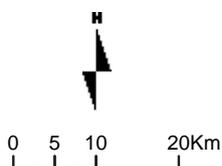


- Vocation
- Commerciale
 - Artisanale
 - Industrielle
 - Logistique
 - Tertiaire
 - Non définie
 - Technopôle

Zones d'activités existantes à plusieurs vocations



- Superficies en ha
- ——— 225
 - ——— 100
 - ——— 10



Sources : CCI Rouen-Elbeuf-Eure - GEOFLA IGN© / DT.143.08
 Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

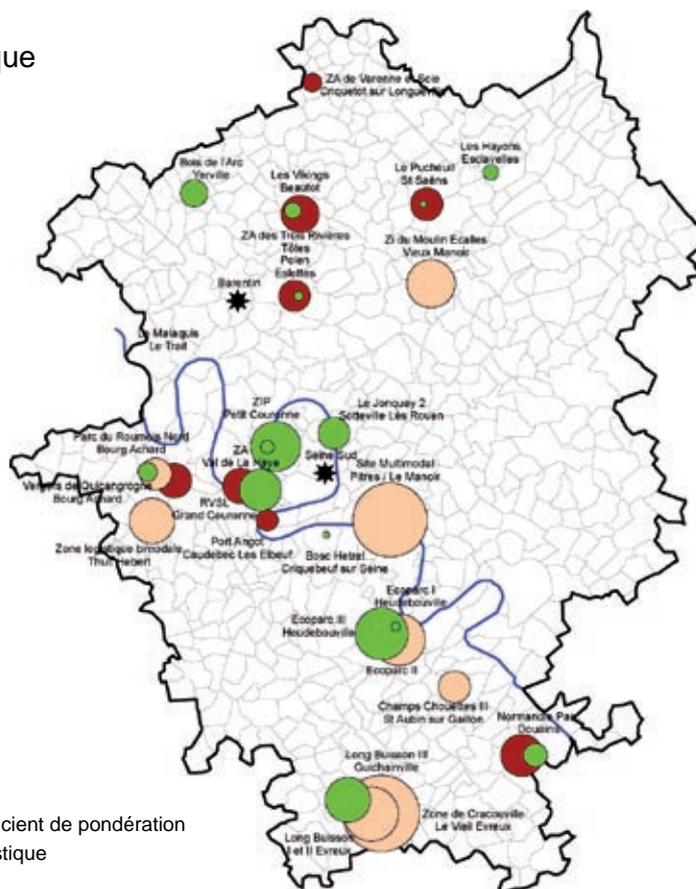
Offre logistique en 2007

La localisation spatiale de l'offre foncière logistique actuelle et future confirme cette quasi absence de stratégie globale. On recense dans le périmètre 273 hectares d'offre existante pour la logistique, 180 hectares d'offre future et plus de 500 hectares d'offre « émergente », à laquelle il convient d'ajouter les projets apparus très récemment à Barentin et Seine Sud, mais non encore dimensionnés.

Sont dominantes les petites zones, à vocation mixte et à desserte uniquement routière, notamment pour l'offre existante et future, ce qui ouvre la possibilité d'accueillir de la logistique, mais ne permet pas d'avoir une politique d'accueil sélective en faveur des activités génératrices de plus value locale. La réalisation du contournement Est constitue donc un risque d'accentuation de cette tendance.

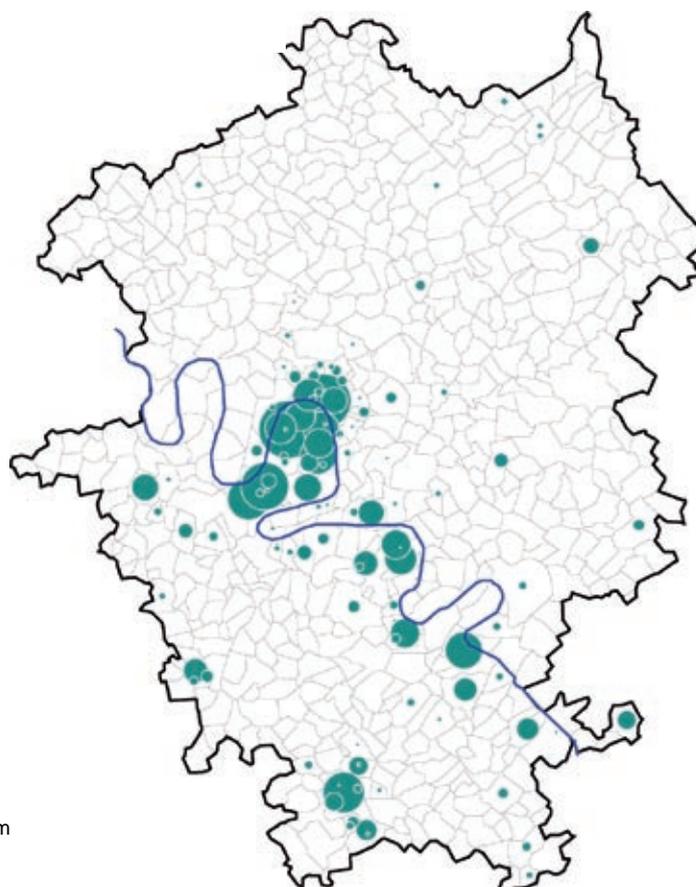
Offre logistique en 2007

Offre foncière logistique
octobre 2007



Pour les zones mixtes, un coefficient de pondération de 50% a été appliqué à la logistique

Surfaces consacrées à la logistique par parc d'activités



Sources : Logistique Seine Normandie / GEOFLA@IGN / DT.153.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Zones d'activités futures et émergentes en 2007

Les **zones d'activités futures** qui seront opérationnelles à moyen terme, couvrent près de **700 hectares**.

A l'exception de la Plaine de la Ronce au nord de Rouen entièrement dédiée à l'activité tertiaire, la plupart des zones n'ont pas de vocation prédéterminée : Caudebec-lès-Elbeuf, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Vernon... et beaucoup sont à vocation multiple.

Faut-il y voir une attitude de prudence permettant, le moment venu de s'adapter à la demande, ou une absence de stratégie ?

Sur l'ensemble du périmètre, on recense environ **1 700 hectares** de zones potentielles non encore décidées dites **zones émergentes**.

La carte met en évidence un risque d'essaimage de petites zones dans l'Eure, des polarités en phase

de constitution ou de renforcement autour de Bourg Achard, Evreux. Cette offre logistique en voie de constitution semble cependant plus répondre à une logique d'opportunité foncière qu'à une réelle stratégie de localisation tirant parti d'une possible bi modalité, voire tri modalité et d'un fonctionnement en synergie entre les différents sites.

La zone du Mont Jarret prévue par le SCoT de Rouen Elbeuf est, comme cela a été prévu, conditionnée par la réalisation du Contournement Est. La zone de Vieux Manoir est quant à elle recensée comme plate forme logistique dans la directive territoriale d'aménagement (DTA).

Sans détermination d'une stratégie claire partagée par tous les acteurs, il est à craindre que les abords de la future infrastructure fassent l'objet de fortes convoitises.

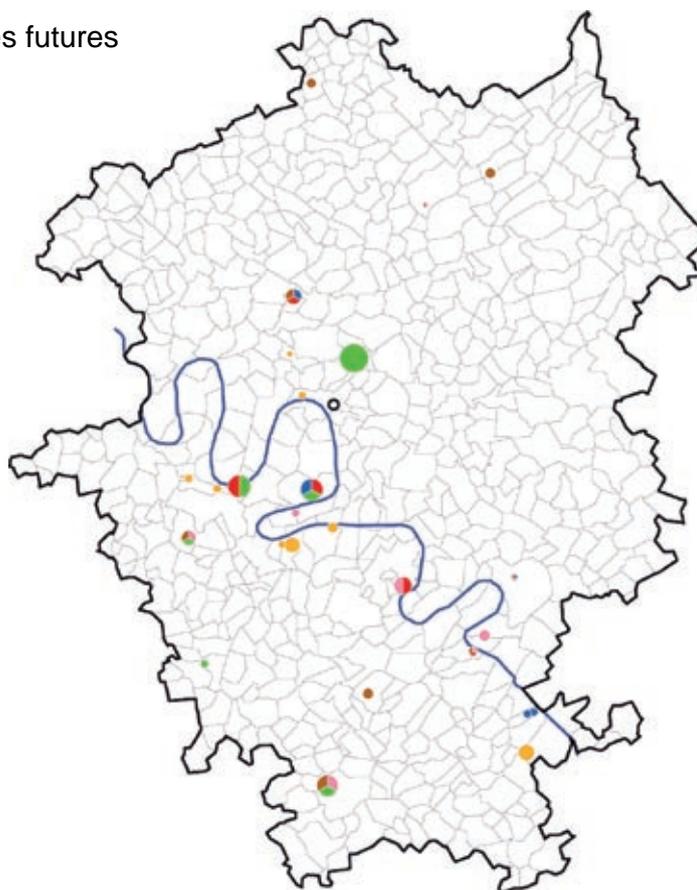
Le recensement des zones d'activités existantes, « futures », c'est-à-dire décidées et donc opérationnelles à moyen terme et « émergentes », c'est-à-dire envisagées mais non encore formellement décidées, a été réalisé à partir des fichiers des CCI de Rouen, d'Elbeuf et de l'Eure et a été vérifié par les acteurs institutionnels concernés.

Pour mettre en évidence les concentrations importantes lorsqu'elles existent, plusieurs zones ont parfois été regroupées dès lors qu'elles s'inscrivent dans une continuité géographique.

A l'inverse, compte tenu de l'échelle territoriale de l'observation, les très petites zones (inférieures à 5 hectares) n'ont pas été systématiquement comptabilisées.

Zones d'activités futures et émergentes en 2007

Zones d'activités futures



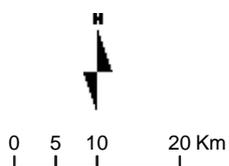
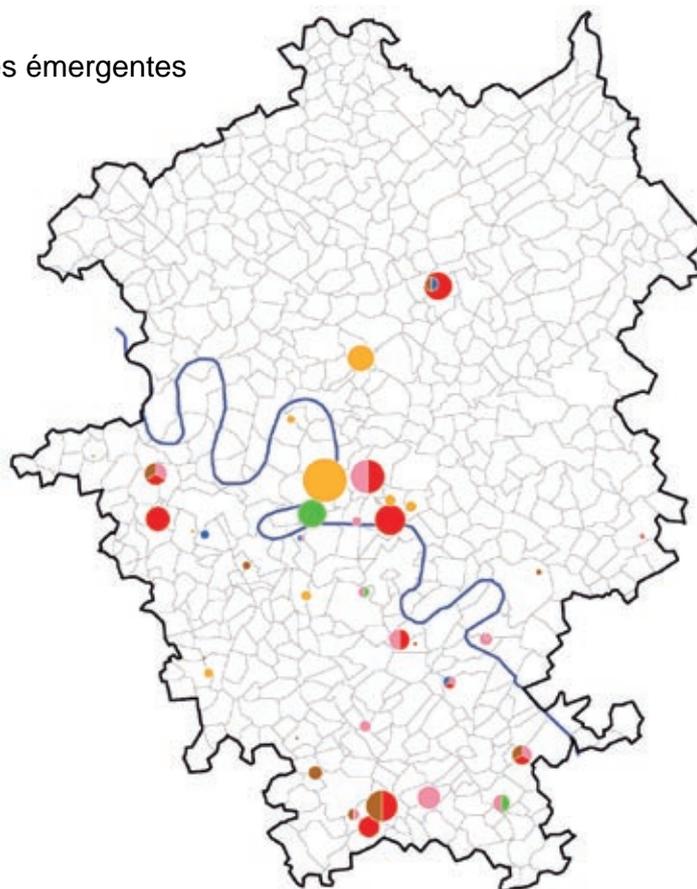
Vocation

- Commerciale
- Artisanale
- Industrielle
- Logistique
- Tertiaire
- Non définie
- Technopôle

Superficies en ha

- ——— 250
- ——— 100
- ——— 10

Zones d'activités émergentes



Sources : CCI Rouen-Elbeuf-Eure - GEOFLA IGN® / DT.147.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Surface agricole utilisée en 2000

La surface agricole utilisée (SAU) en 2000 de la zone d'étude représente près de **320 000 hectares**, soit 60 % de la superficie totale. Ces terres agricoles sont mises en valeur par plus de **6 600 exploitations** (professionnelles ou non).

La répartition de la SAU à l'échelle communale permet d'identifier les zones les plus agricoles. Elles correspondent majoritairement à des espaces ruraux en périphérie du territoire d'étude, mais aussi à des territoires proches de l'agglomération. Certains territoires en sont dépourvus ou disposent de peu d'espaces agricoles : il s'agit des zones urbaines (agglomérations de Rouen, Elbeuf, Louviers, Val de Reuil et Evreux) et de la vallée de la Seine où la

concurrence entre les usages des sols est importante (urbanisation, activités économiques, infrastructures, carrières, ...) et de communes où les espaces forestiers sont étendus (La Londe, Houpeville par exemple).

Les communes traversées par la future infrastructure routière, ou situées à sa proximité immédiate, ont une part importante de leur superficie dédiée à la SAU, ce qui pose clairement le devenir des exploitations agricoles de ce secteur qui exploitent un nombre important d'hectares, y compris dans des espaces qui pourront être localisés à l'intérieur de l'anneau routier.

La Surface Agricole Utilisée (SAU) comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

La SAU communale correspond à la somme des terrains agricoles utilisés par les exploitations qui ont leur siège d'exploitation dans la commune. Elle ne correspond donc pas parfaitement à la superficie des terrains agricoles de la commune. En effet, certaines exploitations cultivent des terres agricoles dans des communes différentes de leur commune d'implantation et, inversement, des terres agricoles de certaines communes ne sont pas comptées à l'échelle de leur commune de localisation car elles sont exploitées par des exploitations extérieures. Ainsi certaines communes peuvent-elles avoir une part de la SAU supérieure à leur superficie totale, tandis que des communes, même rurales, peuvent sembler ne pas avoir de SAU car elles n'ont pas de siège d'exploitation agricole.

Une **exploitation agricole** est, au sens de la statistique agricole, une unité de production produisant des produits agricoles (1°), atteignant une certaine dimension (1 ha de SAU ou 1 vache par exemple) (2°) et étant soumise à une gestion courante unique (3°).

Parmi les exploitations agricoles, on distingue les **exploitations professionnelles**, définies par une taille économique supérieure ou égale à 12 équivalent-hectares de blé et occupant au moins l'équivalent d'une personne occupée à trois quarts de temps. Les autres exploitations sont souvent tenues par des bi-actifs ou des retraités agricoles.

Surface agricole utilisée en 2000



Sources : AGRESTE RA 2000 - GEOFLA IGN® / DT.60.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Evolution de la surface agricole utilisée 1988-2000

Près de **9 400 hectares de surface agricole utilisée ont disparu entre 1988 et 2000**, soit près de 3% de la SAU de 1988, au profit essentiellement de l'urbanisation (logements, activités économiques, équipements mais aussi infrastructures, les espaces forestiers progressant peu dans la région). Cette réduction de la SAU s'est aussi accompagnée d'une baisse encore plus importante du nombre des exploitations agricoles. Même s'il s'agit d'une tendance lourde de l'agriculture française depuis plusieurs décennies, cette diminution correspond à la disparition de plus de 2 800 exploitations (notamment des exploitations non professionnelles tenues par des retraités agricoles ou des bi-actifs), soit près du tiers des exploitations de 1988.

Des surfaces agricoles importantes ont été perdues autour des principales agglomérations du territoire d'étude, mais aussi dans des espaces plus ruraux du Pays de Caux ou de Bray. La SAU perdue dans la vallée de la Seine est importante (plusieurs centaines d'hectares), notamment autour de l'agglomération de Val-de-Reuil.

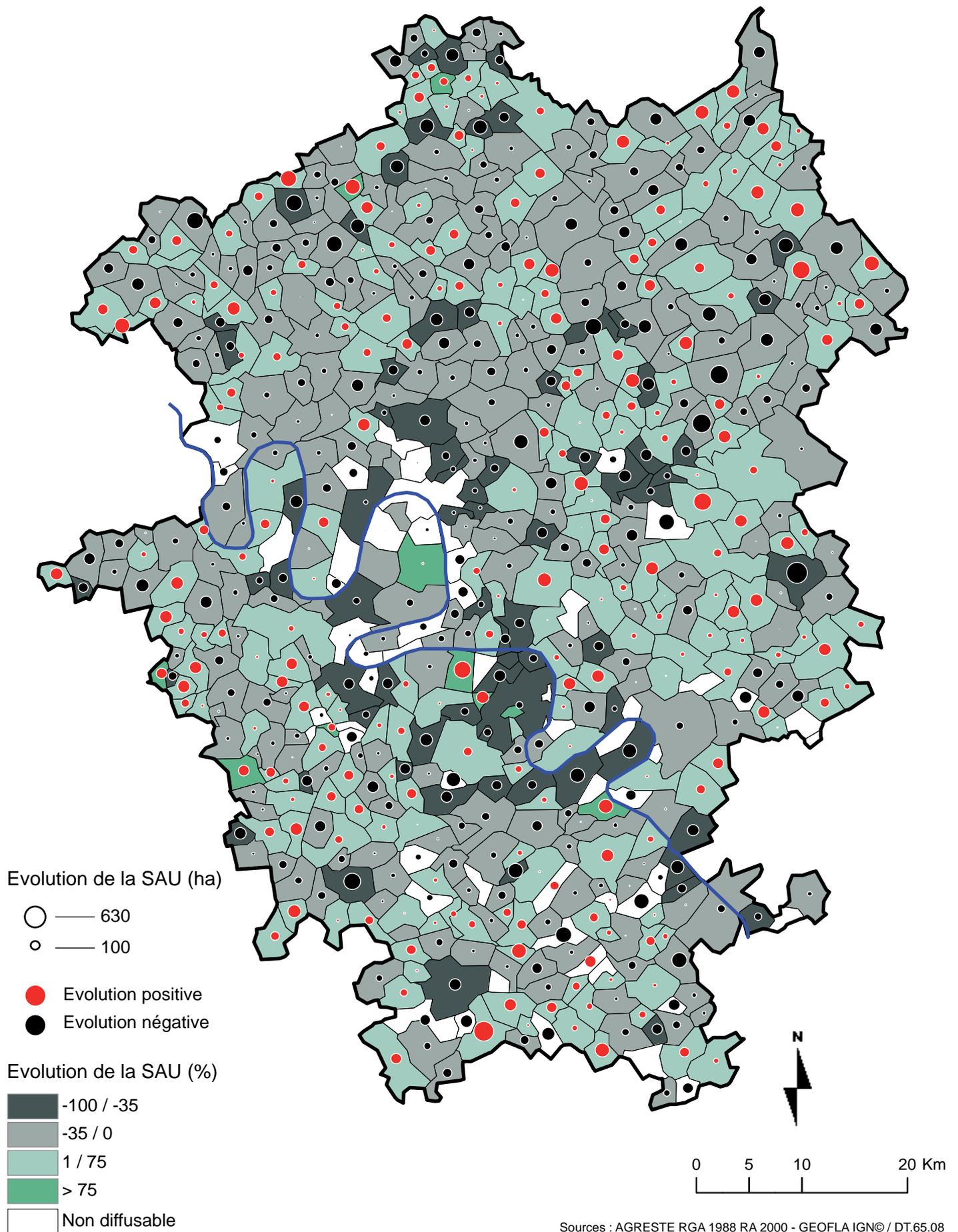
Par ailleurs, la croissance de la SAU communale s'explique essentiellement par des transferts de sièges d'exploitations et par l'agrandissement de la taille

des exploitations. Aussi les évolutions positives et négatives correspondent avant tout à une recomposition du tissu agricole qui dépasse l'échelle communale.

La dernière enquête sur la structure des exploitations (2005), qui donne les tendances à l'échelle départementale et régionale montre un ralentissement de la disparition des exploitations professionnelles et une croissance de la taille moyenne de ces exploitations. Elle montre également la diminution faible, mais constante, de la SAU (- 1,1% de la SAU haut-normande entre 2000 et 2005) et la poursuite de la disparition des exploitations non professionnelles.

Les territoires des plateaux est de l'agglomération de Rouen, touchés par le tracé du Contournement Est, présentent une relative stabilité de leurs surfaces agricoles utilisées. Les communes traversées par la RN31, tout comme celles situées le long de l'A28, ont néanmoins connu en douze ans un certain nombre d'évolutions, majoritairement négatives.

Evolution de la surface agricole utilisée 1988-2000



Orientations techniques des exploitations agricoles en 2000

L'occupation de la SAU selon les orientations techniques des exploitations agricoles (OTEX) majoritaires en 2000 distingue deux grands types d'agricultures sur le territoire d'étude. Au nord du territoire, l'élevage domine sous la forme d'une polyculture associée majoritairement à de l'élevage bovin (viande ou lait). Au sud, dans l'Eure, la culture de céréales et d'oléo-protéagineux domine, se rapprochant des grands systèmes agricoles céréaliers du bassin parisien (cette OTEX met en valeur plus de 4 hectares sur 5 de la SAU dans la Communauté d'Agglomération d'Evreux ou des Portes de l'Eure).

L'élevage bovin est important sur le territoire, notamment dans partie seino-marine du territoire d'étude. En 1988, 67% des exploitations élevaient des bovins (viande ou lait), en 2000, 52% des exploitations, malgré les crises de l'élevage bovin et la restructuration laitière qui s'est poursuivie dans les années 2000 (la Seine-Maritime a perdu 2% de ses élevages depuis 2005, l'Eure, 25%). La **spécificité laitière du Pays de Bray** apparaît pour les territoires des communautés de communes du Pays Neufchâtellois et du canton de Forges-lès-Eaux où l'élevage bovin laitier occupe plus du tiers de la SAU.

Des territoires présentent des **spécificités agricoles**, même si elles ne correspondent pas à l'occupation dominante de la SAU. Le **maraîchage** est une activité importante sur les territoires de la communauté de communes Seine Bord et la

communauté d'agglomération d'Elbeuf. Il s'agit d'une zone maraîchère localisée le long de la Seine dans les communes de Criquebeuf-sur-Seine, Martot et Saint-Pierre-lès-Elbeuf. Cette zone maraîchère regroupe au total 90 exploitations sur 930 hectares, occupant près de la totalité de la SAU de ces trois communes.

Les **exploitations arboricoles** sont moins concentrées mais représentent une spécificité du territoire de Seine-Austreberthe, notamment autour de Jumièges où l'arboriculture est mise en valeur le long de la route des fruits, un parcours élaboré par le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande. Cette activité constitue aussi une particularité de la communauté de communes Varenne et Scie pour fournir la cidrerie de Longueville en pomme à cidre.

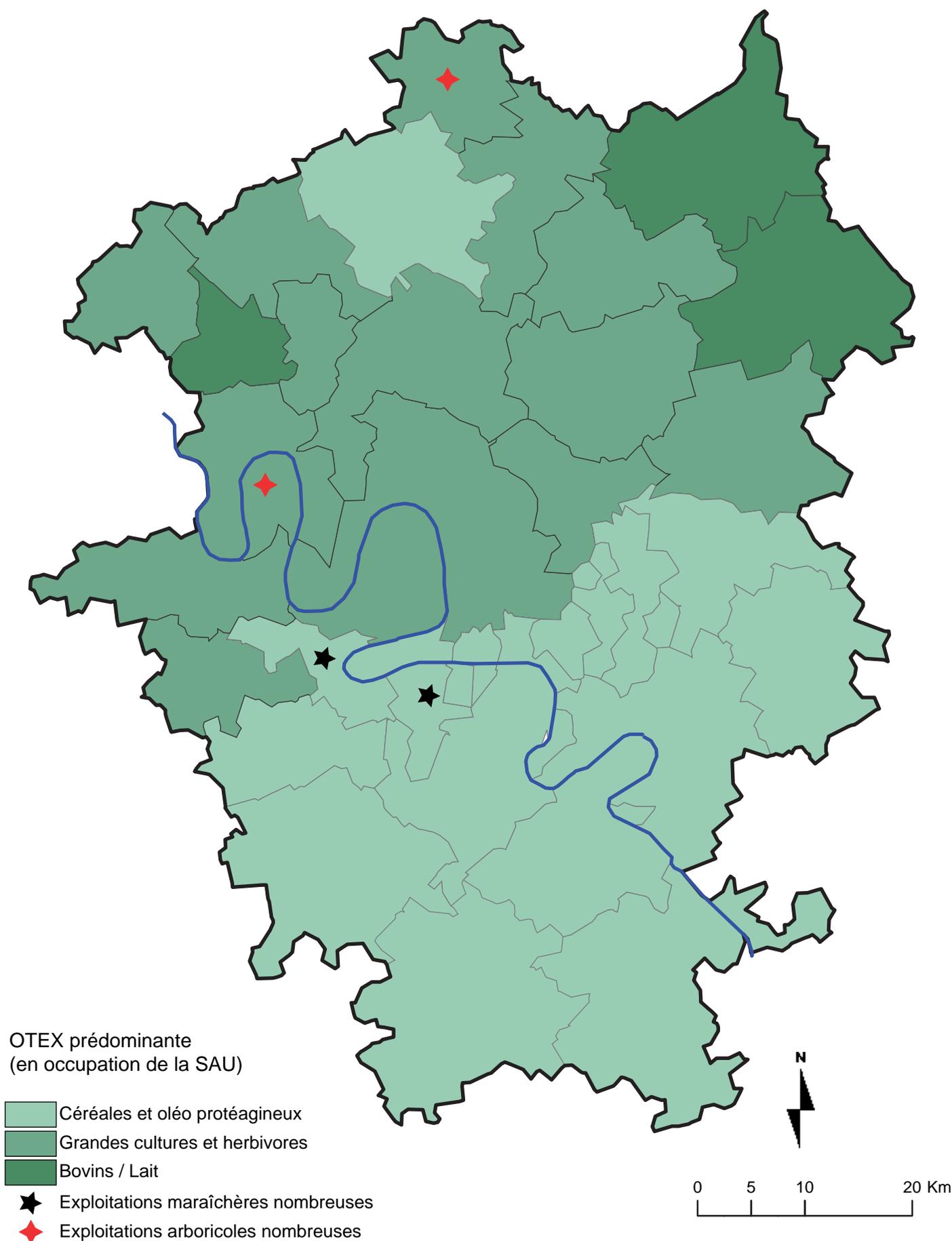
Les espaces agricoles traversés par le tracé du Contournement Est sont assez différents entre les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime. Au nord du tracé et jusque dans la vallée de l'Andelle, les élevages sont nombreux, organisés autour d'une polyculture. Au sud, dans la vallée de la Seine, les exploitations céréaliers dominent sur de vastes exploitations. Les très nombreux élevages de la partie nord du tracé nécessitent de prendre en compte la localisation des sièges d'exploitations et leurs possibilités de développement futures (qui sont limitées en milieu urbanisé).

Les Orientations Techniques des Exploitations agricoles (OTEX) correspondent à l'activité principale des exploitations agricoles, selon leur importance économique ramenée par les statisticiens européens à la marge brute standard (MBS) de chacune des activités pratiquées par l'exploitation. La classification en 18 postes a été utilisée dans cette étude. Elle comprend les activités suivantes : Céréales et oléo protéagineux, Cultures générales, Maraîchage, Fleurs et horticulture diverse, Viticulture d'appellation, Autre viticulture, Fruits et autres cultures permanentes, Bovins lait, Bovins viande, Bovins lait-viande, Autres herbivores, Granivores, Polyculture, Polyélevage orientation herbivores, Polyélevage orientation granivores, Grandes cultures et herbivores et Autres associations.

La carte représente l'OTEX dominante en part de la SAU par rapport aux autres OTEX présentes. Dans certains territoires, l'OTEX peut être largement dominante (plus de 50% de la SAU dédiée). Dans d'autres cas, l'orientation agricole est plus diversifiée et l'OTEX dominante est simplement majoritaire. Néanmoins, certaines orientations ont été indiquées bien qu'elles ne représentent pas l'usage majoritaire du sol. Elles correspondent à une spécificité marquée du territoire, souvent absente des autres territoires.

Compte tenu de la faible représentation de certaines activités et des exigences du secret statistique, cette carte a été réalisée à une échelle intercommunale où les communes isolées sont été intégrées à l'EPCI voisin pour harmoniser les données et limiter les biais induits par le découpage communal.

Orientations techniques des exploitations agricoles en 2000



Sources : AGRESTE RA 2000 - GEOFLA IGN© / DT.149.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Taille moyenne des exploitations en 2000

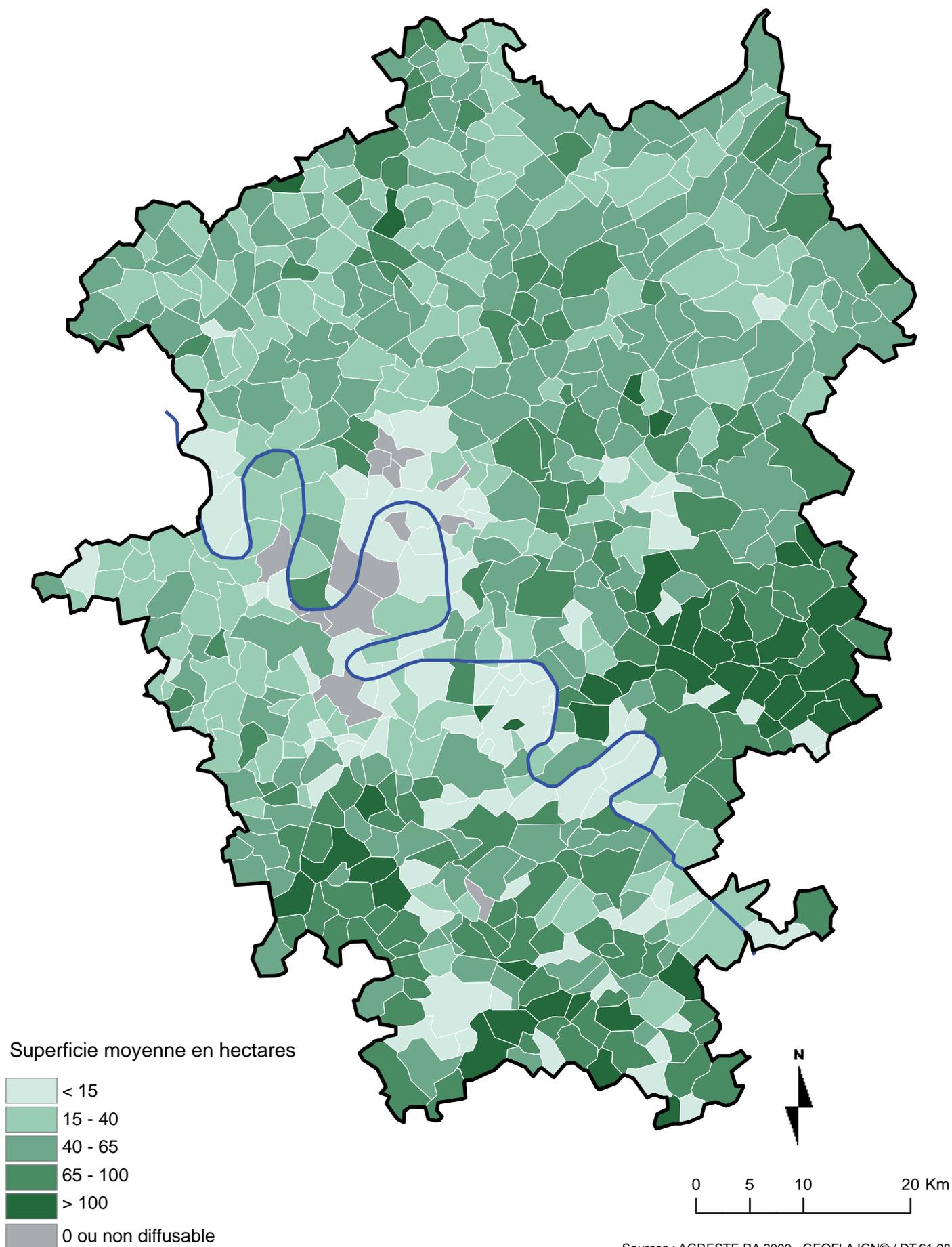
La taille moyenne des exploitations agricoles du territoire d'étude est de **48 hectares** de SAU en 2000. Les exploitations se sont agrandies en douze ans, puisque que la SAU moyenne exploitée en 1988 était de 35 hectares. Cet agrandissement constitue une tendance générale qui se poursuit : à l'échelle de la Haute-Normandie, la taille moyenne des exploitations est passée de 49 hectares en 2000 à 61 hectares en 2005. Cette taille est supérieure à la moyenne nationale (42 hectares en 2000 et 50 hectares en 2005) et s'explique en partie par les caractéristiques des exploitations du territoire où les exploitations céréalières et de grandes cultures sont nombreuses et occupent des surfaces importantes.

Les exploitations agricoles des communes du Vexin Normand comme celles du plateau du Neubourg, d'Evreux ou de Madrie exploitent souvent plus de 100 hectares de SAU en moyenne. Les exploitations les plus petites sont localisées dans la vallée de la Seine et au sein des principales agglomérations.

La taille moyenne des exploitations professionnelles est supérieure et elle continue de s'accroître : en Haute-Normandie les exploitations professionnelles disposent de plus de 100 hectares en moyenne. Cette augmentation de la surface moyenne des exploitations agricoles, alors que la SAU globale recule légèrement, traduit une diminution du nombre des exploitations agricoles. L'enquête structures d'exploitation montre que la Haute-Normandie a perdu 21 % de ses exploitations entre 2000 et 2005 (moyenne nationale 18 %).

Les exploitations agricoles professionnelles du territoire impacté par le Contournement Est mettent en valeur des superficies importantes, ce qui est un indicateur de leur vitalité économique, notamment pour des exploitations d'élevage. Leur taille est néanmoins un handicap s'il s'agit de trouver des exploitations de substitution, ou pour permettre à de jeunes agriculteurs de s'installer (capital très important pour une première installation).

Taille moyenne des exploitations en 2000



Sources : AGRESTE RA 2000 - GEOFLA IGN© / DT.61.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Diversification et valorisation des exploitations agricoles

La **valorisation des productions agricoles locales** par la vente directe du producteur au consommateur a fortement baissé entre les deux recensements agricoles. En 2000, 810 exploitations pratiquent encore la vente directe (12% des exploitations). En 1988, elles étaient 3 100, représentant un tiers des exploitations. Cette diminution qui se poursuit à l'échelle de la Haute-Normandie (- 2% entre 2000 et 2005) s'explique en partie par la diminution générale du nombre d'exploitations. Celles restantes, plus grandes et souvent plus spécialisées, se passent de ces revenus annexes, qui génèrent souvent de nombreuses contraintes, compte tenu de la multiplication des normes. En outre, le vieillissement de la population agricole induit une moindre présence sur les marchés de plein air locaux. Les maraîchers locaux sont souvent remplacés par des commerçants s'approvisionnant chez les grossistes. La vente directe ne concerne véritablement que des territoires spécialisés, comme la région de Jumièges, où la vente de fruits est souvent effectuée par les arboriculteurs eux-mêmes. Ainsi, on recense en 2000, 58 exploitations pratiquant la vente directe à Jumièges (elles étaient 83 en 1988).

L'agriculture du territoire, et plus généralement, l'agriculture haut-normande présente peu de **signes de qualité** retenus dans les statistiques nationales. En effet, 88 % des exploitations n'ont aucun signe de qualité. Cette part est beaucoup plus faible que la moyenne française (près de 3 exploitations françaises sur 10 en 2000). Ces chiffres sont à nuancer car la moyenne française est fortement influencée par les productions viticoles en AOC, qui ne concernent pas notre territoire. En outre la définition des produits sous signe de qualité est peu adaptée à l'agriculture céréalière largement pratiquée sur notre territoire et ne prend pas en compte des démarches comme l'agriculture raisonnée. Néanmoins, certaines parties du territoire bénéficient d'une labellisation ou d'une

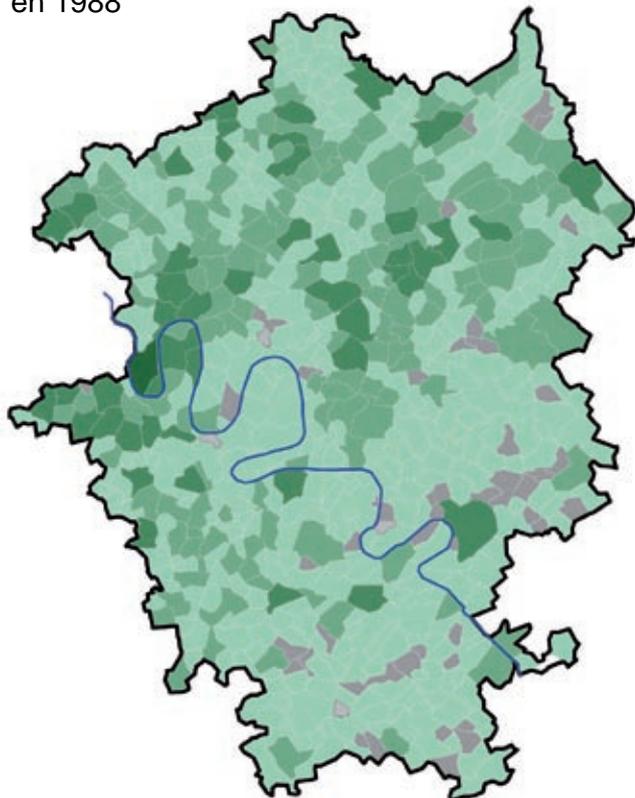
certification de la qualité des productions agricoles : c'est notamment le cas du Pays de Bray, avec l'AOC de fromages de Neufchâtel. Les tendances pour la Haute-Normandie (+2% des exploitations en AOC, + 69% en CCP (Certification de Conformité des Produits), -2% pour la vente directe), montrent une croissance modérée de la recherche de signes de qualité par les exploitations haut-normandes. La croissance du nombre d'exploitations (+ 31%) transformant directement les productions agricoles (plat préparé, confiture, fromages...) peut être un témoin d'une autre recherche de valorisation de la production locale par les agriculteurs.

La certification « **agriculture biologique** » est un signe de qualité particulier. Elle n'est que très peu développée sur le territoire d'études, à l'instar de la Région Haute-Normandie. En effet, seules 33 exploitations sont en agriculture biologique en 2000, 88 en Haute-Normandie, représentant 0,4% de la SAU haut-normande, un seuil loin de la moyenne nationale (2%) et très loin des objectifs affichés lors du Grenelle de l'environnement (6% en 2010, 20% en 2020). Au regard de ces objectifs, ces chiffres sont préoccupants car le nombre d'exploitations ou la SAU en agriculture bio ou en conversion (il faut au minimum 3 ans avant d'obtenir une certification) stagnent. Des efforts pour organiser la filière se développent néanmoins (organisation interprofessionnelle, développement des AMAP liant producteurs et consommateurs par des livraisons de « paniers »). En outre les GRAB (groupements régionaux d'agriculteurs bio) de Basse et Haute-Normandie ont signé une convention d'animation avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour promouvoir l'agriculture biologique comme solution pour protéger la ressource en eau sur les bassins d'alimentation de captages prioritaires, dont la fragilité avait été rappelée lors du débat public sur le Contournement Est.

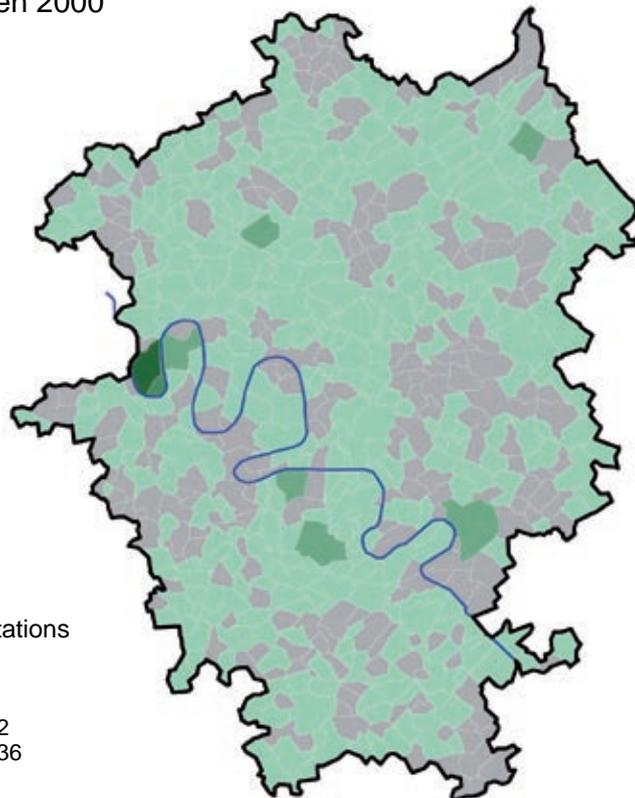
*Les **exploitations agricoles sous signes de qualité** regroupent des exploitations ayant des productions en AOC, en IGP, certifiées ou labellisées. La Certification de Conformité Produit atteste qu'une denrée alimentaire est conforme à des caractéristiques spécifiques ou à des règles préalablement fixées dans un cahier des charges portant, selon le cas, sur la production, la transformation, le conditionnement. Le produit certifié se distingue du produit courant par une qualité ou des caractéristiques consignées dans un cahier des charges allant au-delà du respect réglementaire.*

Diversification et valorisation des exploitations agricoles

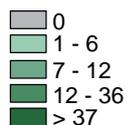
Exploitations de vente directe
en 1988



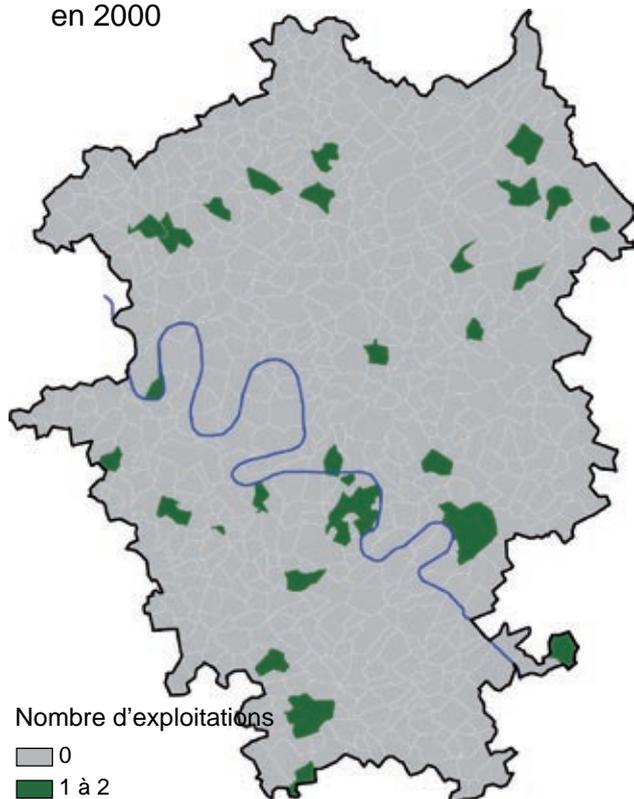
Exploitations de vente directe
en 2000



Nombre
d'exploitations



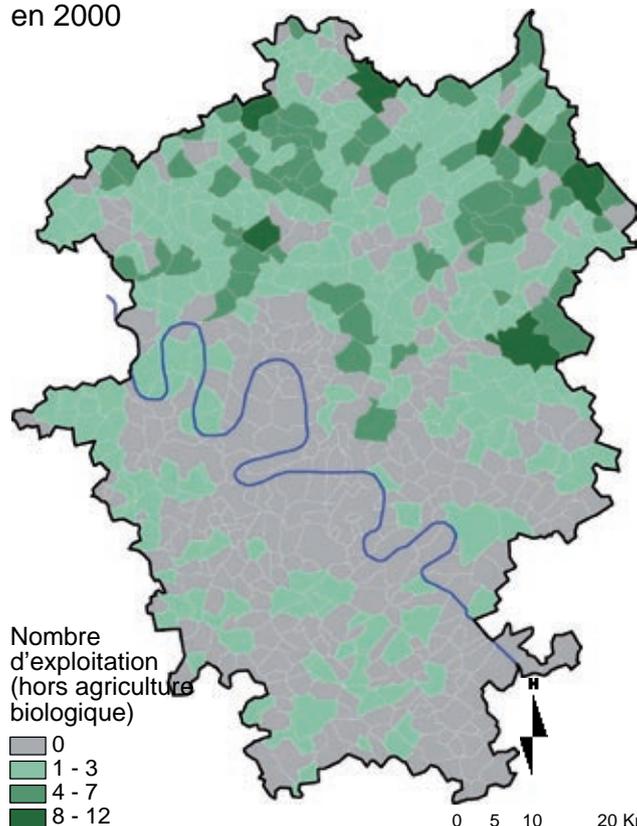
Exploitations en agriculture biologique
en 2000



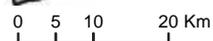
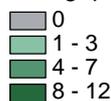
Nombre d'exploitations



Exploitations agricoles sous signes de qualité
en 2000



Nombre
d'exploitation
(hors agriculture
biologique)



Sources : AGRESTE RA 1988/2000 - GEOFLA IGN© / DT.151.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Exploitations agricoles et âge des chefs d'exploitations en 2000

En 2000, **6 600 exploitations agricoles** mettaient en valeur près de **320 000 hectares** de surface agricole utiles. En douze ans, 30 % des exploitations agricoles ont disparu (une proportion sensiblement identique à celle de l'agriculture régionale). Les tendances à l'échelle régionale montrent que cette baisse du nombre d'exploitations se poursuit (21 % des exploitations de 2000 ont disparu en 2005 en Haute-Normandie).

Certains secteurs du territoire d'étude restent pourvus de nombreuses exploitations agricoles. Plus de 430 exploitations agricoles sont localisées sur le territoire de la communauté de communes du Roumois Nord. Le nord du territoire d'études, notamment le Pays de Bray conserve de nombreuses exploitations. Cette répartition s'explique en partie par l'orientation technique des exploitations : les élevages occupent des superficies plus petites que les grandes exploitations céréalières de l'Eure, qui sont ainsi moins nombreuses.

Le **renouvellement des chefs d'exploitation** est déjà bien engagé et se poursuit. 23% des chefs d'exploitation avaient moins de 40 ans en 2000 (19% en 1988), 40% avaient entre 40 et 55 ans (35% en 1988) et 37% avaient plus de 55 ans (45% en 1988). Ce profil est similaire à celui de l'agriculture

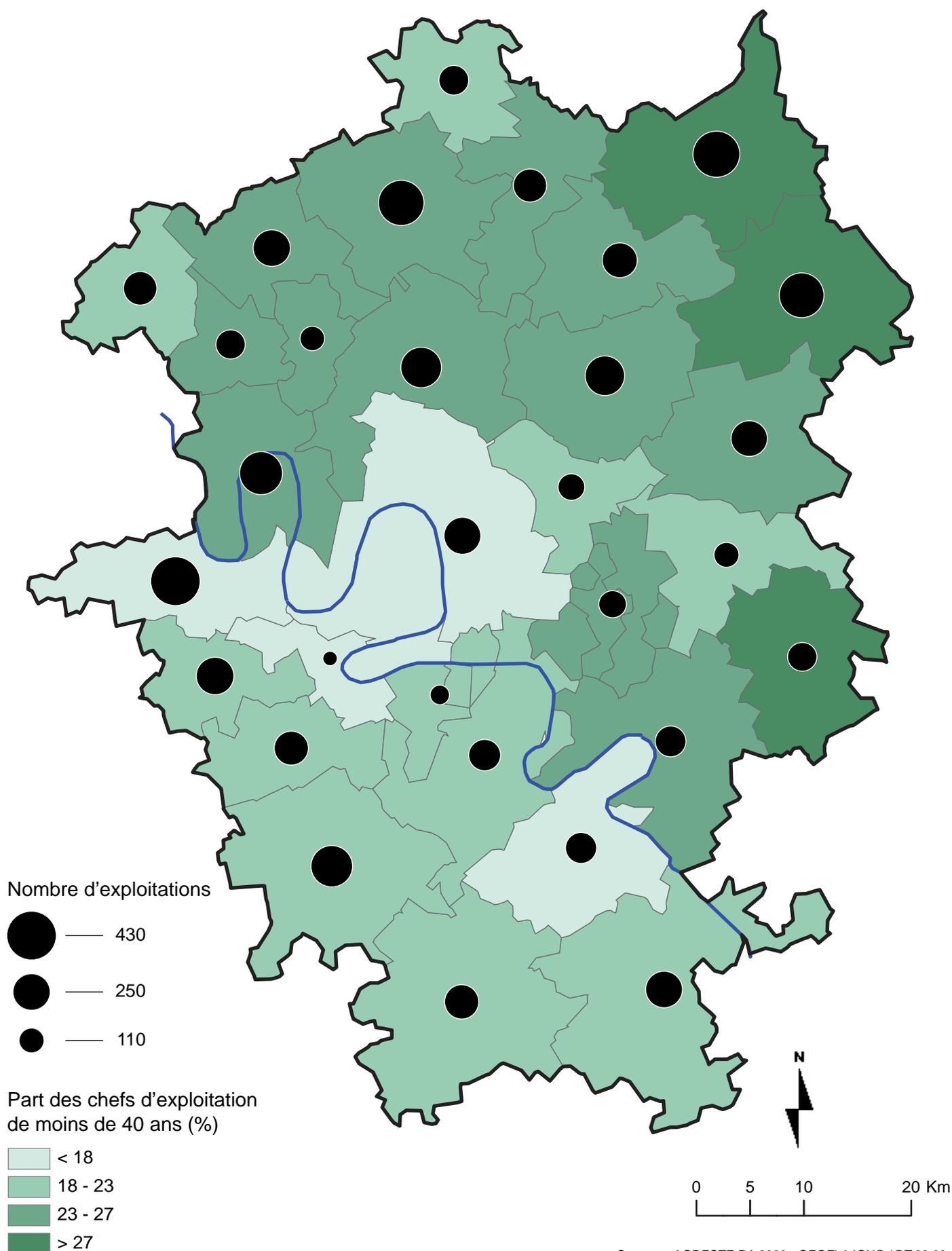
régionale. Les exploitants agricoles de la zone d'étude sont néanmoins sensiblement plus âgés par rapport à la moyenne nationale.

On constate des disparités territoriales importantes qui semblent en partie corrélées aux types d'agriculture. Les territoires où l'exploitation laitière est dominante correspondent à ceux dont les chefs d'exploitation sont les plus jeunes.

Le vieillissement des exploitants agricoles, partant à la retraite, entraîne un rajeunissement relatif de l'âge des chefs d'exploitation. Le renouvellement s'est amplifié depuis 2000, notamment autour de l'agglomération, comme l'attestent les données de la chambre d'agriculture. Ce renouvellement est sensible dans les exploitations laitières qui ont dû se mettre aux normes ces dernières années, incitant certains exploitants âgés à cesser leurs activités.

Une part importante des chefs d'exploitations agricoles autour du Contournement Est a donc été renouvelée. Il existe donc peu d'exploitations à reprendre et pouvant permettre de compenser les pertes de terres agricoles occasionnées par l'infrastructure ou l'urbanisation consécutive. Cette structure démographique contribue à la tension du marché foncier.

Exploitations agricoles et âge des chefs d'exploitations en 2000



Sources : AGRESTE RA 2000 - GEOFLA IGN© / DT.62.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf



8 ***Mobilité et déplacements***

Mobilité tous modes en 2007

Au cours d'une journée, les habitants qui vivent sur le territoire effectuent des déplacements pour se rendre d'un lieu à un autre. La somme de ces déplacements se mesure au travers de l'indicateur de **mobilité**. Il exprime le nombre moyen de déplacements effectués par individu en une journée.

La mobilité s'établit sur le territoire couvert par l'enquête ménages à 3,8 déplacements par personne et par jour. Ce taux est proche de ce que l'on observe dans la plupart des autres agglomérations françaises : Grenoble 3,9, Toulouse 3,9, Lorient 3,8, Lille 3,8, Clermont-Ferrand 3,7, Montpellier 3,7, Dunkerque 3,6, Rennes 3,6.

Sur le territoire, elle peut varier assez fortement selon les secteurs : 2,9 au minimum et 4,9 au maximum. Les secteurs de faible mobilité des

individus coïncident pour une partie d'entre eux à des quartiers d'habitat social ou à des populations spécifiques : étudiants, personnes âgées en maison de retraite... A l'inverse, les personnes sont les plus mobiles sur la rive gauche de la Seine à Rouen et Petit-Quevilly, dans l'agglomération de Rouen sur le Plateau nord sur un axe le long de l'A28, et dans le secteur de Val-de-Reuil et Pont de l'Arche.

La mobilité a progressé au cours des dix dernières années, mais de façon modérée. Les perspectives de vieillissement de la population et de renchérissement du coût des matières premières laissent imaginer une possible stabilisation de la mobilité des individus.

Evolution de la mobilité tous modes

| | 1983-1996 | 1996-2007 |
|------------------------|-----------|-----------|
| Agglomération de Rouen | +35% | +6,5% |
| Agglomération d'Elbeuf | - | +4,4% |

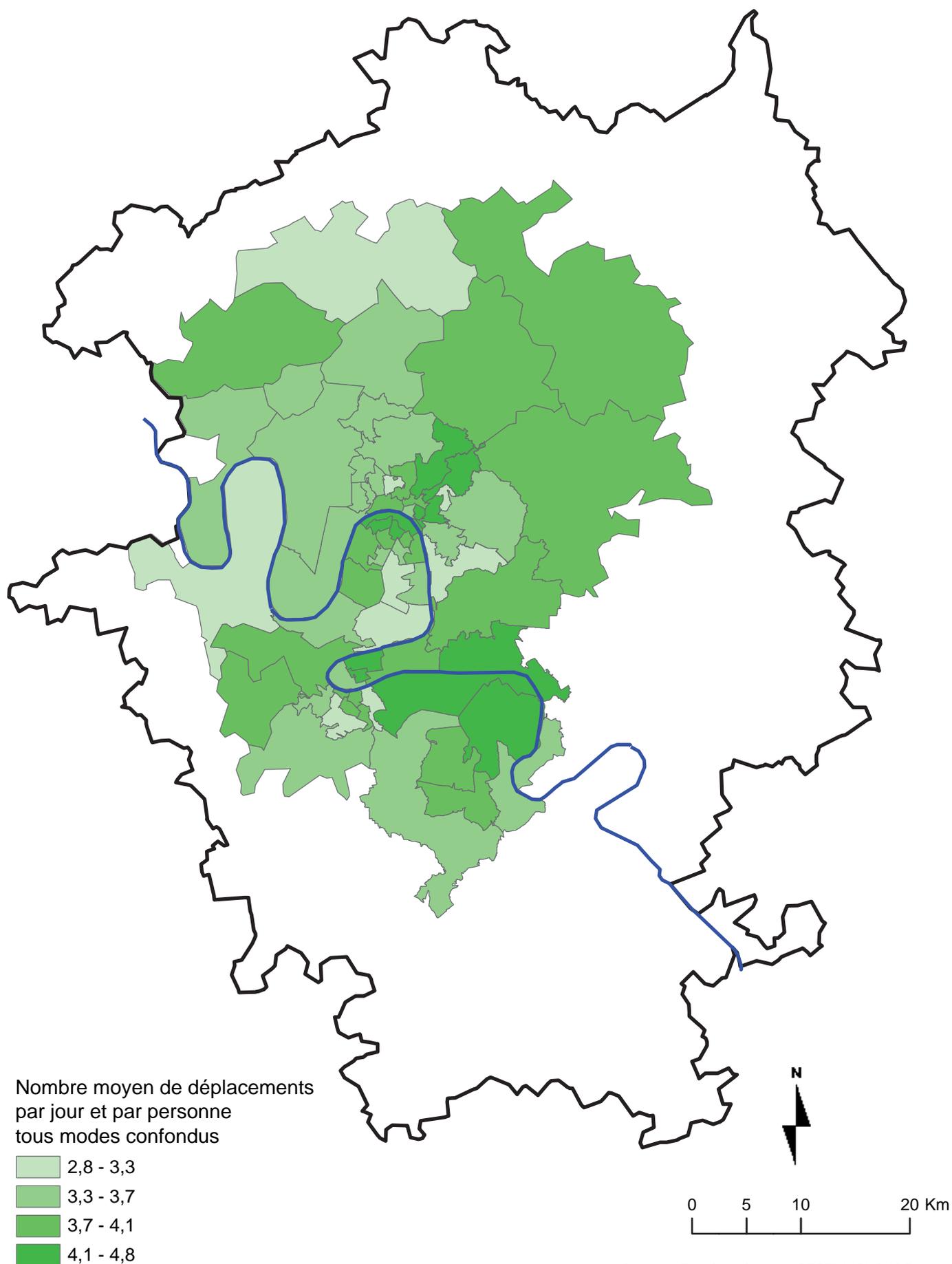
L'enquête ménages déplacements

En 2007, les Communautés d'agglomération de Rouen, Elbeuf Boucle de Seine et Seine Eure ont réalisé une enquête sur les déplacements des personnes résidant dans 256 communes du bassin de vie de Rouen.

L'enquête s'est déroulée au premier semestre 2007, auprès d'un échantillon de 4 677 ménages et de 11 045 personnes. Toutes les personnes de 5 ans et plus de chaque ménage de l'échantillon ont été interrogées sur leurs déplacements de la veille du jour de l'enquête.

Ce type d'enquête permet de décrire les caractéristiques des déplacements des individus et des ménages qui vivent dans le territoire. Elle donne « une photographie » des comportements de mobilité des ménages au quotidien.

Mobilité tous modes en 2007



Sources : Enquête ménages - GEOFLA IGN© / DT.97.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Mobilité - Part modale en 2007

La mobilité tous modes (3,8) se décompose en indicateurs de **mobilité par mode** :

- marche à pied (0,98),
- vélo (0,04),
- voiture particulière et deux roues motorisées (2,40),
- transports en commun (0,31), dont les transports en commun urbains (0,25).

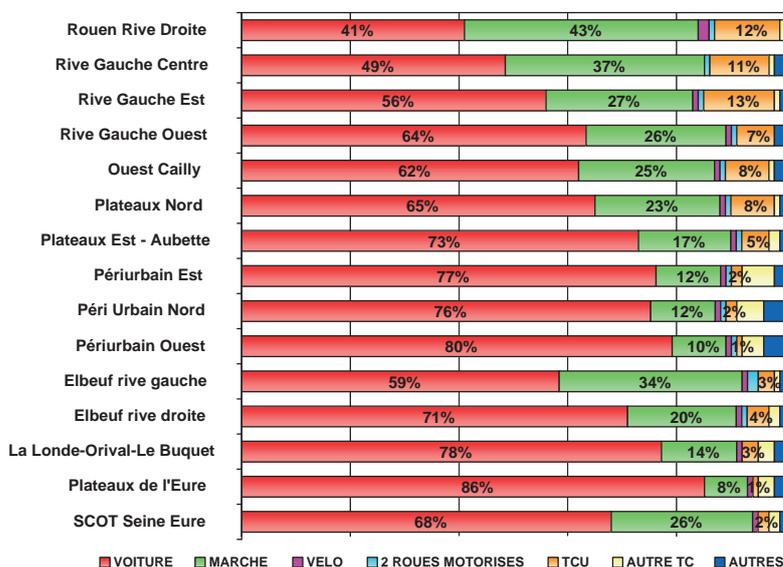
Si la **voiture particulière** domine nettement dans les déplacements des habitants (63%), une distinction importante existe entre les secteurs urbains des agglomérations où le nombre de déplacements en voiture est plus faible, et les secteurs périurbains. Dans les centres urbains, une pratique diversifiée des modes de transports est possible du fait de la présence d'équipements, des moindres distances entre habitat et emplois, et de la desserte par les transports en commun permise par les densités d'habitat et d'emplois. Dans les secteurs périurbains, à l'inverse, la voiture particulière est souvent le seul moyen de transport possible pour le moindre déplacement. Elle est parfois utilisée de façon quasi exclusive (80% et plus des déplacements dans certains secteurs).

La **marche à pied** est utilisée de façon la plus significative par les habitants des secteurs urbains centraux des agglomérations de Rouen, Elbeuf et Louviers / Val-de-Reuil. Son usage dépasse celui des

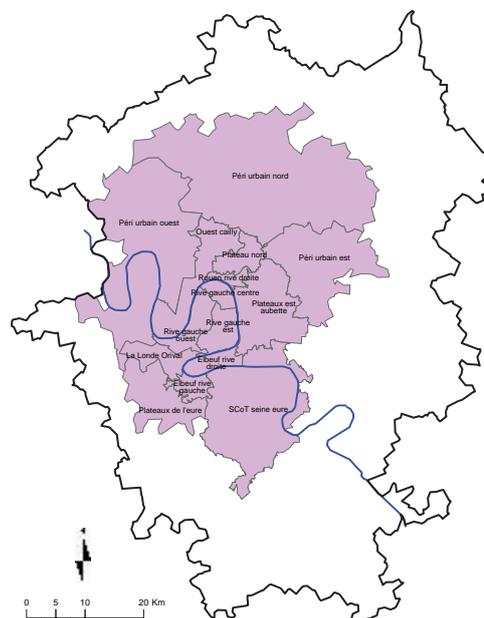
véhicules particuliers pour les habitants du secteur de Rouen Rive Droite. Au-delà de la proximité, les contraintes de stationnement interviennent probablement aussi dans les choix modaux réalisés par les habitants.

Les **transports en commun urbains** sont essentiellement utilisés par les habitants des agglomérations. Les habitants des secteurs périurbains qui pour beaucoup viennent travailler en ville ou y pratiquer d'autres activités n'utilisent pas ou peu les transports en commun à leur arrivée dans l'agglomération. Dans les secteurs urbains, l'usage des transports en commun urbains est plus significatif. Il l'est tout particulièrement dans les secteurs desservis aujourd'hui par des axes structurants : Métro et TéoR, qui sont vécus comme une véritable offre de transport alternative à la voiture. Les habitants des quartiers d'habitat social sont également des utilisateurs plus nombreux des transports en commun urbains.

Le **vélo** reste un mode de transport faiblement utilisé, sans distinction d'usage véritable entre les secteurs urbains et périurbains. Avec l'évolution du coût des matières premières, ce mode pourrait trouver sa place pour des déplacements locaux ou en complémentarité d'autres modes (accès aux gares périurbaines...).



Les 15 zones d'étude de l'enquête ménage

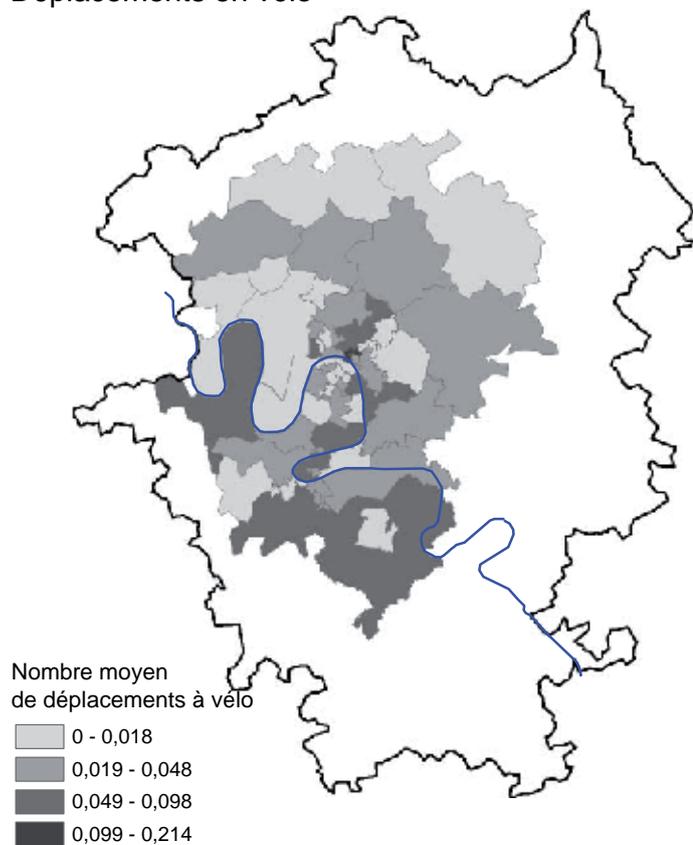


Sources : Enquête ménages - GEOPLA IGN® / 01/12/08

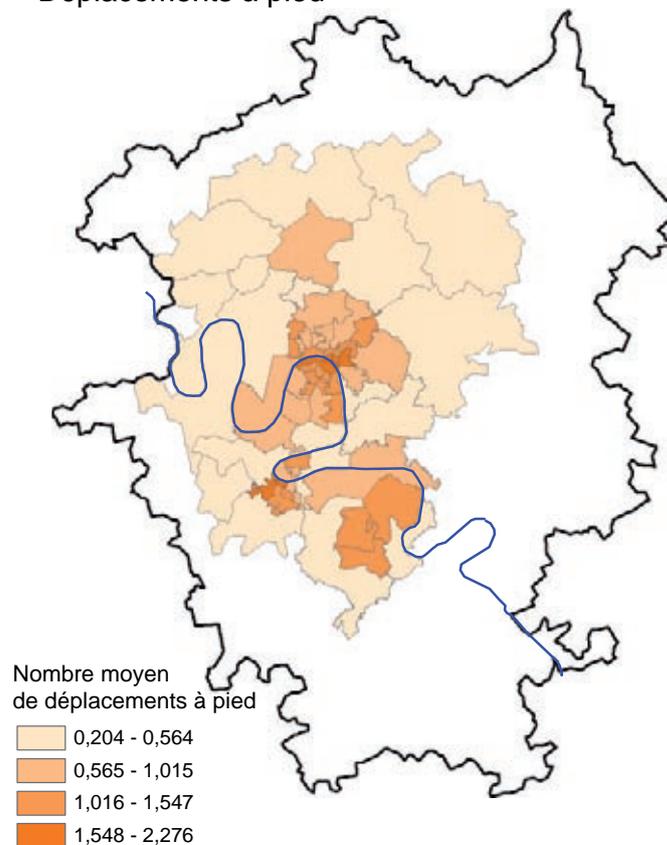
Conception : Syndicat mixte pour le SCOT Rouen-Elbeuf

Mobilité - Part modale en 2007

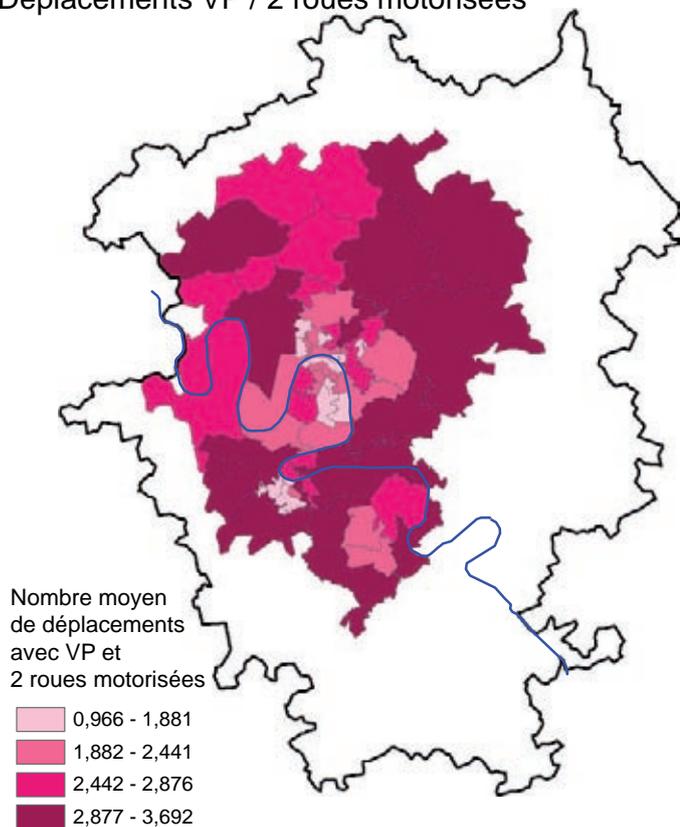
Déplacements en vélo



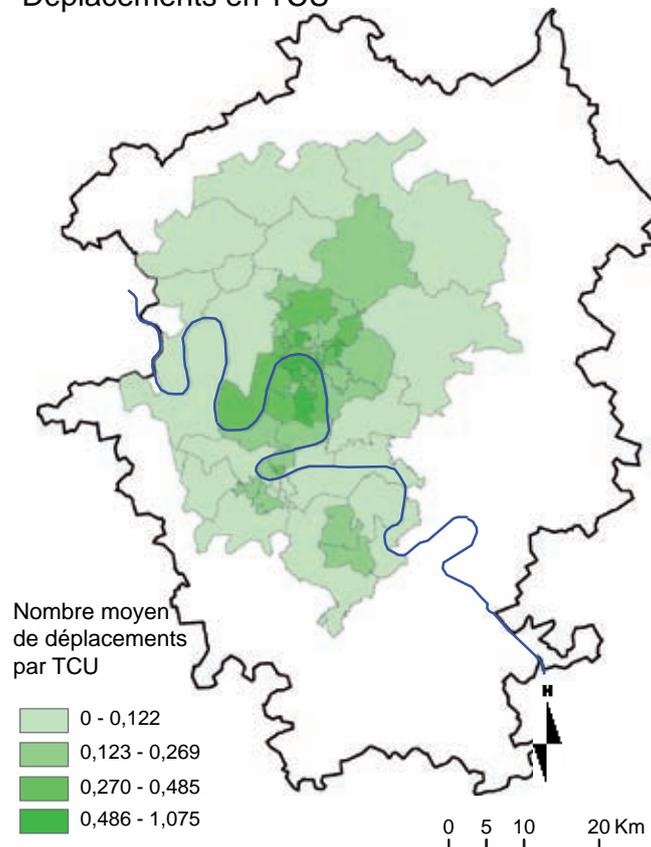
Déplacements à pied



Déplacements VP / 2 roues motorisées



Déplacements en TCU



Sources : Enquête ménages / GEOFLA ©/ DT.102.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Motorisation des ménages en 1999

Le **taux de motorisation** des ménages représente le nombre de véhicules possédés par ménage. Il varie sur le territoire entre 0,7% et 1,9% en moyenne.

Sa répartition quasi concentrique met en évidence un nombre faible de voitures possédées par les ménages des cœurs urbains des agglomérations (Rouen et Elbeuf), qui va croissant à mesure que l'on s'éloigne des centres. C'est vrai également mais dans des proportions différentes pour Louviers / Val-de-Reuil et Barentin.

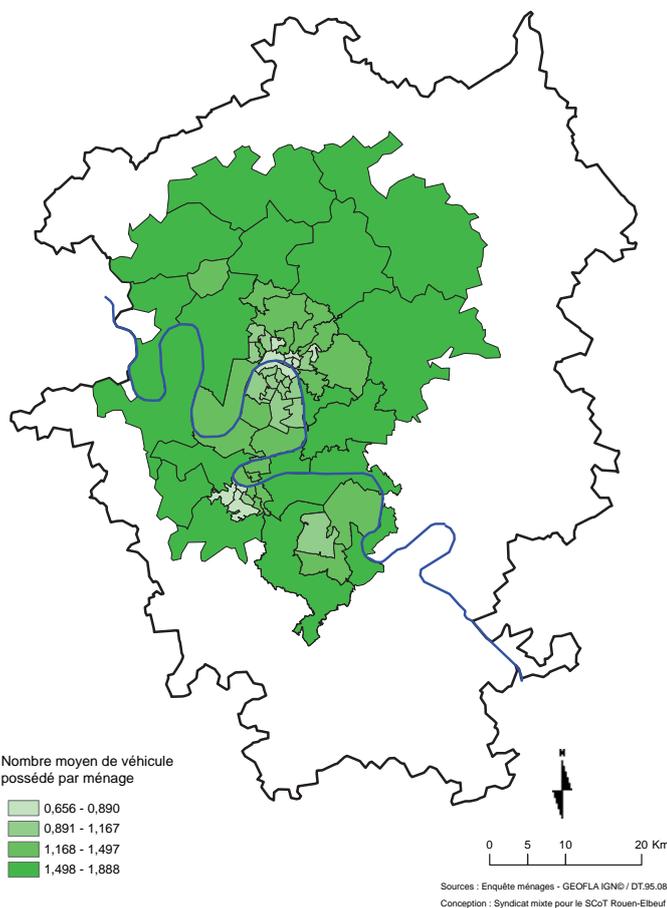
Cette géographie de la motorisation illustre, au-delà d'effets sociaux, l'atout de la proximité et de l'offre de transports en commun pour les habitants des centres urbains. A Rouen et à Elbeuf, plus de 25% des ménages ne possèdent ainsi pas de voiture. Dans les agglomérations, la plupart possèdent un véhicule. Les marges plus rurales du territoire sont

également des secteurs où les ménages possèdent moins de voitures.

A contrario, dans les secteurs périurbains et en particulier dans une première couronne autour des agglomérations, plus de 50% des ménages sont équipés de deux voitures ou plus. Ici encore, on retrouve la conjonction entre une organisation de l'habitat dans ces secteurs organisée uniquement dans une logique routière et la géographie sociale liée aux valeurs foncières élevées dans le périurbain proche, décroissantes avec la distance à la ville.

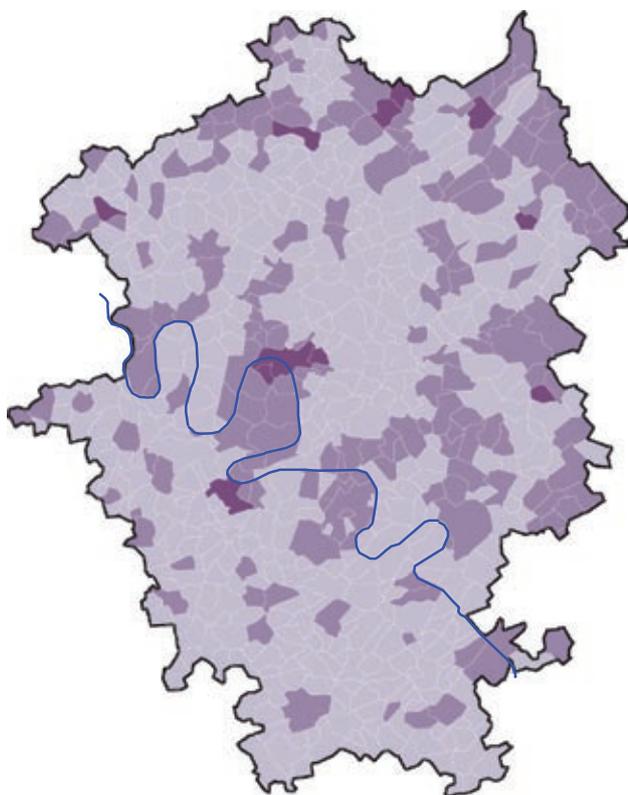
Cette très forte dépendance à la voiture des secteurs périurbains, avec peu d'alternative, pose question dans le contexte d'évolution forte du coût des matières premières.

Taux de motorisation en 2007

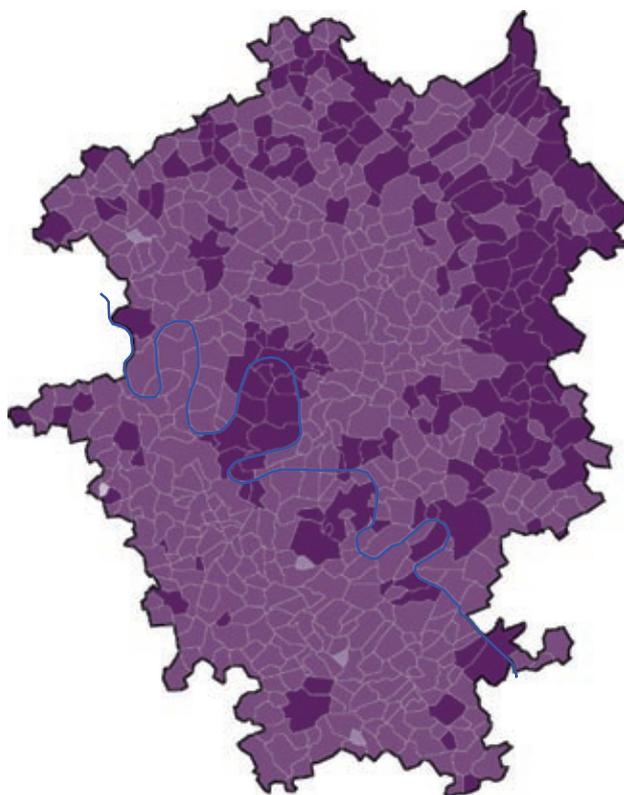


Motorisation des ménages en 1999

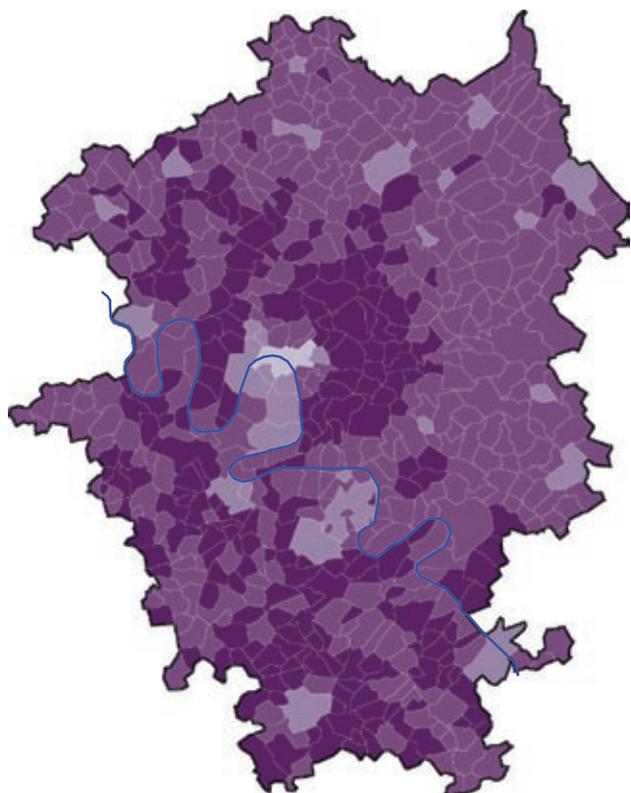
Ménages ne possédant pas de voiture



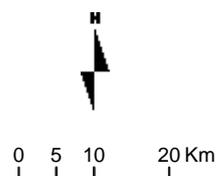
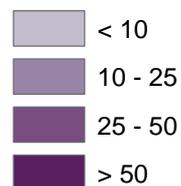
Ménages équipés d'une voiture



Ménages équipés de deux voitures ou plus



% des ménages équipés



Sources : RGP INSEE /GEOFLA IGN®/ DT.86.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Infrastructures existantes et projetées en 2007

Les principaux **projets d'infrastructures de transport** sont structurants dans l'organisation du territoire.

Les **projets routiers** concernent des trafics d'échange et de transit :

infrastructures de contournement :

- Contournement est de Rouen
- Franchissement de la vallée du Cailly
- Contournement est d'Elbeuf

voies transversales :

- Prolongement de l'A150
- Liaison Neufchâtel – Beauvais
- Prolongement de l'A154 au sud d'Evreux
- Liaison A28-A13

voies urbaines

- 3^{ème} franchissement d'Elbeuf

Les **projets ferroviaires** concernent :

- Une nouvelle desserte Rouen-Evreux
- Une desserte périurbaine de type tram-train entre Barentin, Rouen et Elbeuf
- Une nouvelle gare d'agglomération à Rouen

Aussi bien au plan routier qu'au plan ferroviaire, ces projets sont des maillons d'une **réorganisation forte du système de transport local** :

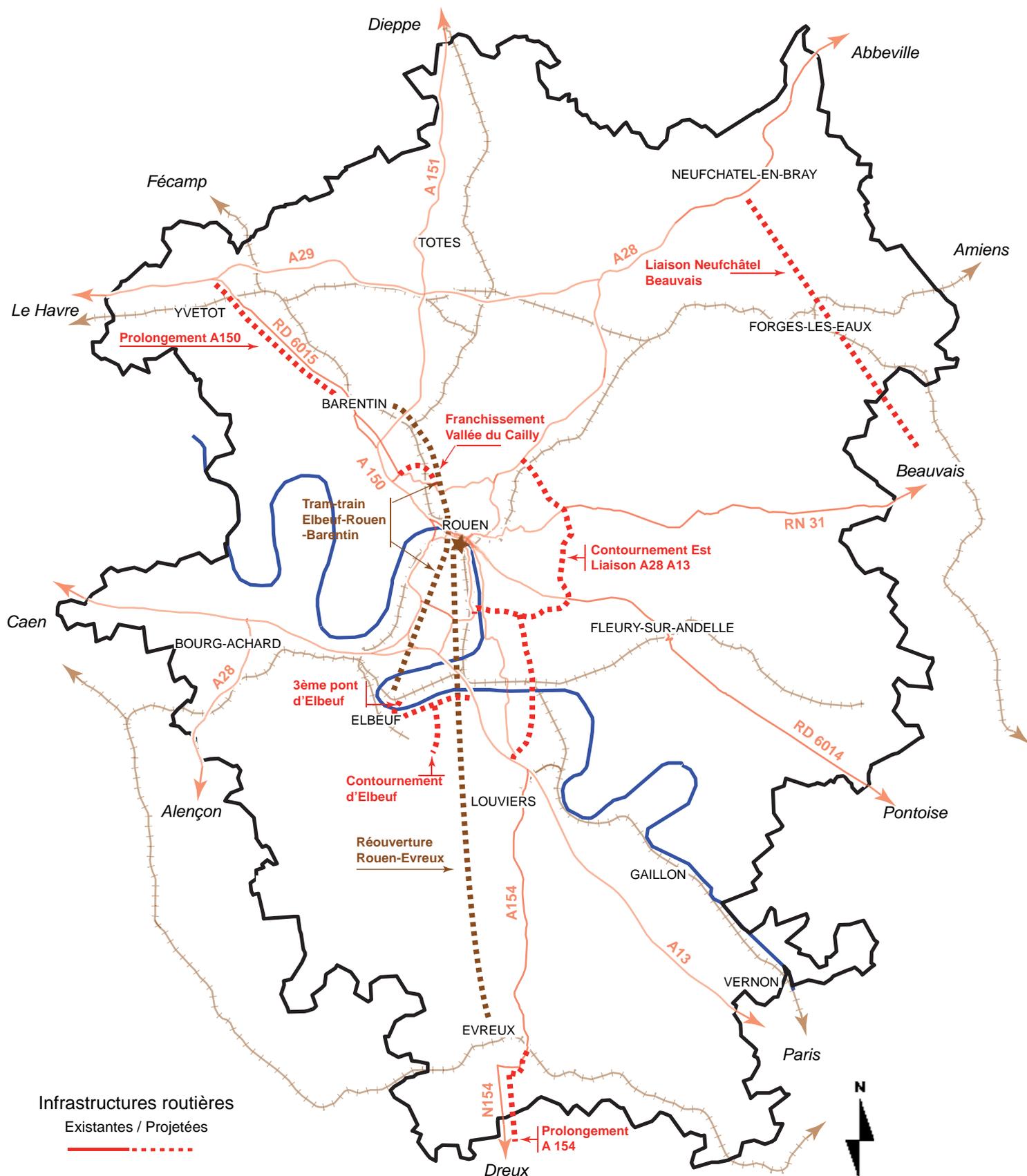
- Mise en place d'un contournement de l'agglomération rouennaise et de continuité de transit nord-sud, visant à extraire des trafics

des parties centrales de l'agglomération qui pourront ainsi gagner en qualité de vie et en performance économique. Elle s'accompagne d'un travail sur les voies pénétrantes qui doivent gagner en fluidité à l'extérieur de l'anneau, mais être requalifiées en voies urbaines à l'intérieur de l'anneau.

- Réorganisation de l'étoile ferroviaire rouennaise qui n'est plus en mesure de connaître d'évolution significative de trafic à court ou moyen terme. Elle permet le développement de nouveaux services : services interurbains avec la ligne Rouen-Evreux, et constitution d'un réseau périurbain, avec des services de type tram-train en direction de Barentin et d'Elbeuf dans un premier temps.

Les complémentarités entre les deux systèmes n'apparaissent pas sur la carte de façon évidente. Pourtant il paraît nécessaire de les promouvoir si l'on veut permettre au Contournement Est / Liaison A28-A13 de jouer son rôle de désengorgement de l'agglomération, avec des dessertes en transports collectifs performantes et parking de rabattement dans les secteurs périurbains à l'intérieur de l'anneau de contournement.

Infrastructures existantes et projetées en 2007



Infrastructures routières
Existantes / Projetées

Infrastructures ferroviaires
Existantes / Projetées

★ Projet de gare d'agglomération

Sources : GEOFLA IGN©.CIADT 2003.SDRIF.CG76 CG60.
Région HN.SCOT Rouen-Elbeuf / DT.133.08
Conception : Syndicat mixte pour le SCOT Rouen-Elbeuf

Traversées de la Seine en 2007

La **Seine** constitue à la fois un élément structurant et une coupure dans l'espace concerné par le Contournement Est / Liaison A28-A13. Historiquement, la traversée de la Seine a contribué fortement au développement de Rouen, point de rencontre entre la voie fluviale commerciale et le point de passage entre région du nord, de l'ouest et du sud. Dans la géographie actuelle, la traversée de la Seine constitue plutôt une difficulté pour les communications terrestres.

Pour permettre la communication entre les espaces situés de part et d'autre de la Seine, **30 points de traversée** existent :

- 23 ponts sont situés dans la partie amont jusqu'à Rouen. Seul le dernier et le plus récent, le pont Flaubert dégage le gabarit maritime. Les ponts sont généralement d'usage mixte, à l'exception de deux ponts ferroviaires, deux ponts autoroutiers, deux ponts routiers et trois passerelles piétonnes.
- 7 bacs, gérés par le Conseil Général, permettent la traversée des véhicules et des piétons, et cohabitent avec le trafic maritime.

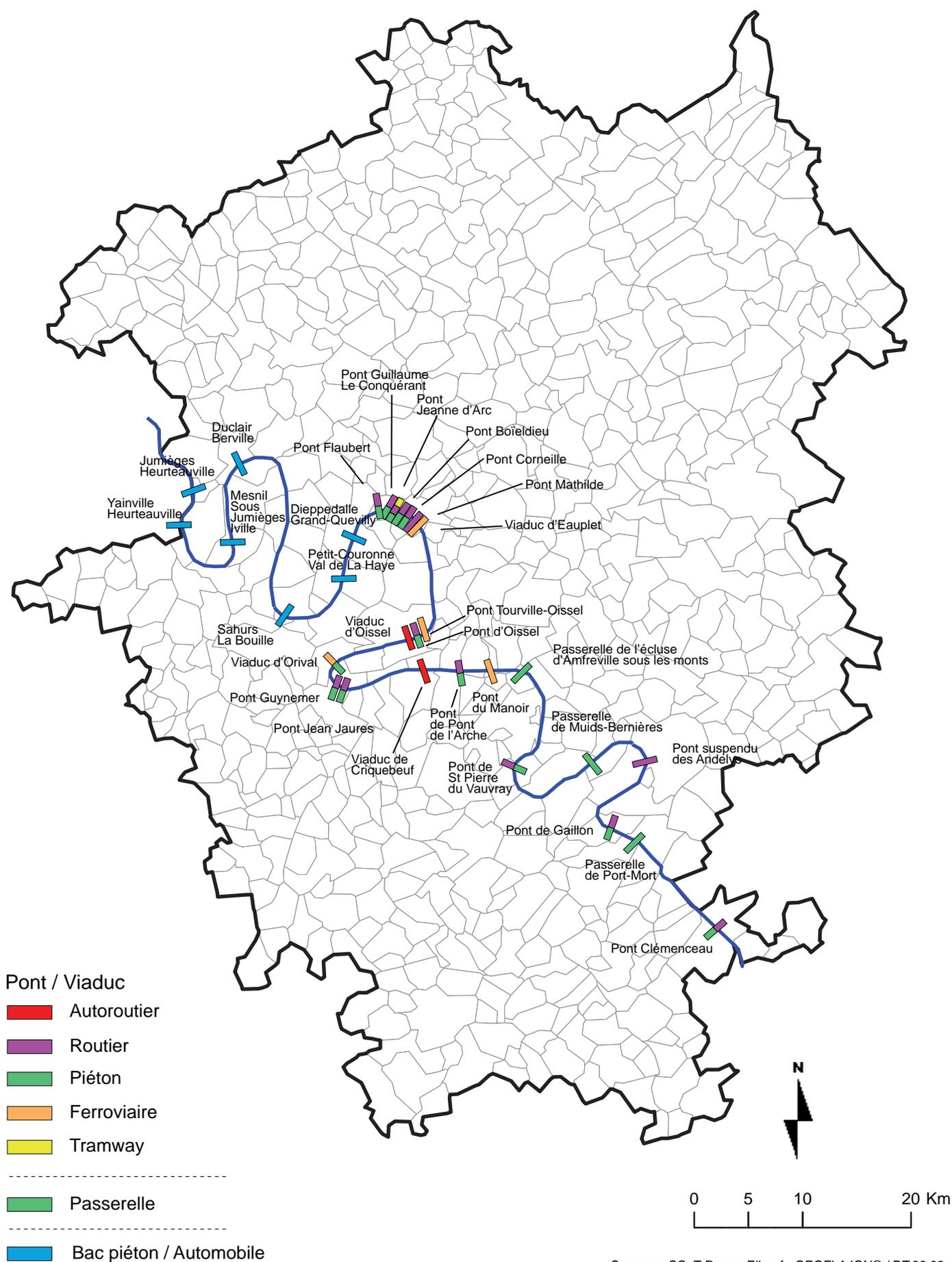
Dans l'ensemble, l'aire métropolitaine, qui s'est construite de part et d'autre du fleuve, reste le principal lieu de traversée de la Seine, d'où une concentration importante des trafics.

Le Contournement Est / Liaison A28-A13 favorisera pour les véhicules le franchissement de la Seine avec deux ponts supplémentaires :

- l'un situé quelques kilomètres en amont de Rouen, qui mettra en relation des territoires qui ne sont pas reliés directement aujourd'hui : la Rive gauche de l'agglomération rouennaise, secteur d'emploi et d'habitat, et le Plateau est, secteur périurbain,
- et l'autre dans le secteur de Louviers / Val-de-Reuil, qui connaît aujourd'hui un fort engorgement de la traversée de la Seine au niveau de Pont-de-l'Arche.

L'anticipation et des choix affirmés quant aux développements que l'on souhaite du fait de cette facilitation des déplacements constituent la seule garantie contre un engorgement rapide de ces nouveaux franchissements.

Traversées de la Seine en 2007



Sources : SCoT Rouen-Elbeuf - GEOFLA IGN® / DT.88.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Offre de transports en commun interurbains

L'offre de transports en commun interurbains (trains et cars interurbains) s'appréhende par trois critères :

- mes communes desservies
- le nombre de trains ou cars par jour
- le temps de trajet pour se rendre au centre de l'agglomération et la qualité de la grille horaire.

Pour ce dernier item, nous avons représenté sur la carte les temps de trajet en regard des besoins d'un actif qui chercherait à se rendre à Rouen le matin entre 7h et 9h et à rentrer à son domicile le soir entre 16h et 19h. Sur ces plages horaires, nous avons considéré qu'il existait une offre adaptée si la personne disposait à minima du choix entre deux possibilités à l'aller et deux possibilités au retour. Les temps, filtrés selon ces critères, sont représentés sur les cartes.

L'offre de train se concentre sur quelques grands axes structurants, où le train offre une capacité importante pour chaque train. Le nombre de trains par jour est le plus élevé sur l'axe Le Havre – Rouen – Paris. On note l'absence d'un axe structurant ferroviaire vers l'est, qui comme le montre la carte des trafics routiers, est un axe de pénétration important dans l'agglomération.

Le train dessert un nombre limité de gares, mais il offre un fort potentiel de rabattement depuis les communes alentours, grâce à des temps de parcours intéressants. Cela nécessite néanmoins des infrastructures de stationnement aux abords des gares et une offre horaire connue et suffisante pour être attrayante.

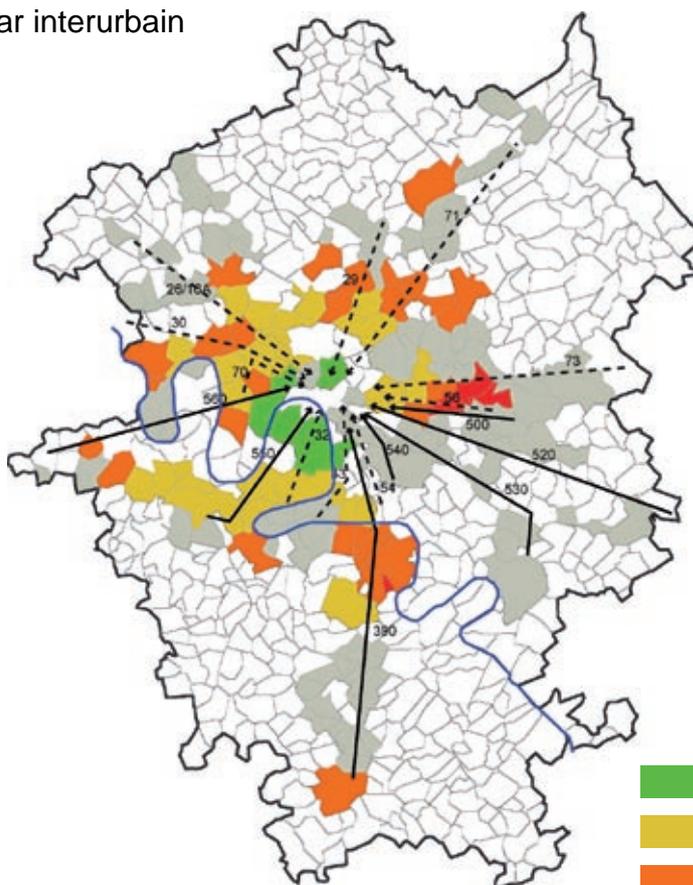
L'offre de cars interurbains permet un maillage plus fin du territoire complémentaire au train. Les lignes interurbaines rayonnent tout autour de l'agglomération et sur des distances moindres du fait des temps de trajets beaucoup moins efficaces du fait de la circulation des cars au milieu de l'ensemble des trafics.

Aujourd'hui, si l'offre de trains permet, là où elle existe, à un actif de se rendre dans de bonnes conditions d'efficacité au centre-ville de Rouen, il est difficile d'en dire autant pour les cars interurbains. En effet, d'une part le nombre de courses est limité sur un nombre important de lignes. D'autre part, les temps de trajet restent inadaptés aux besoins de mobilité.

Offre de transports en commun interurbains

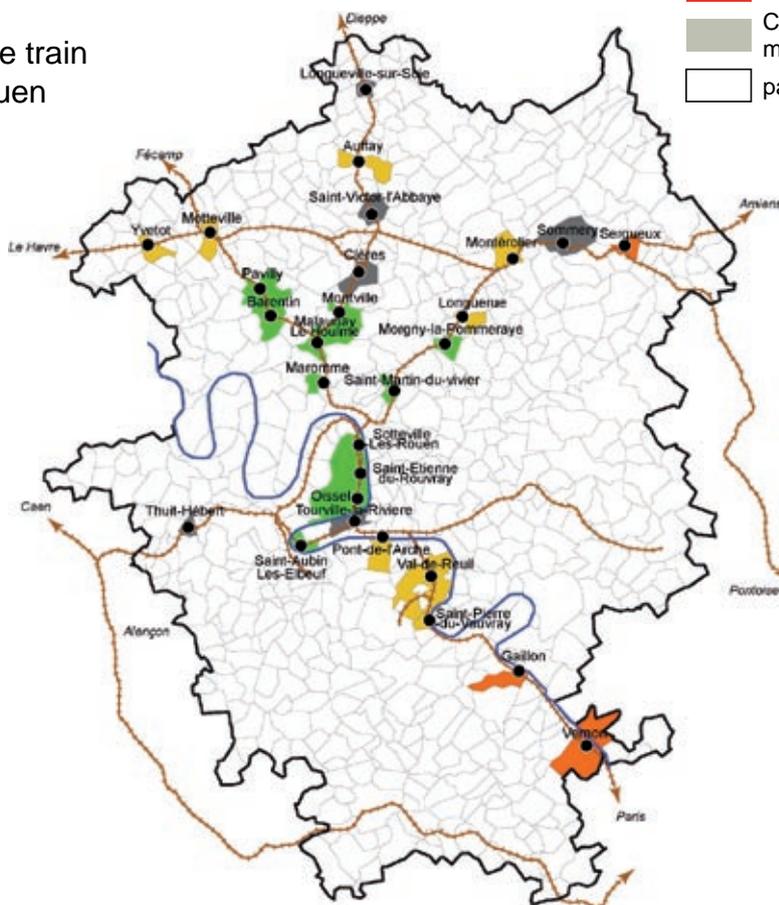
Temps de trajet par le car interurbain pour se rendre à Rouen

Numéro de ligne
CG 76 CG 27



- moins de 20 minutes
- entre 20 et 40 minutes
- entre 40 minutes et 1 heure
- 1 heure et plus
- Commune desservie mais pas d'offre répondant aux critères
- pas de desserte

Temps de trajet par le train pour se rendre à Rouen



0 5 10 20 Km

Sources : SCoT Rouen-Elbeuf / EGIS Rail / GEOFLA IGN© / DT.148.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Flux de circulation

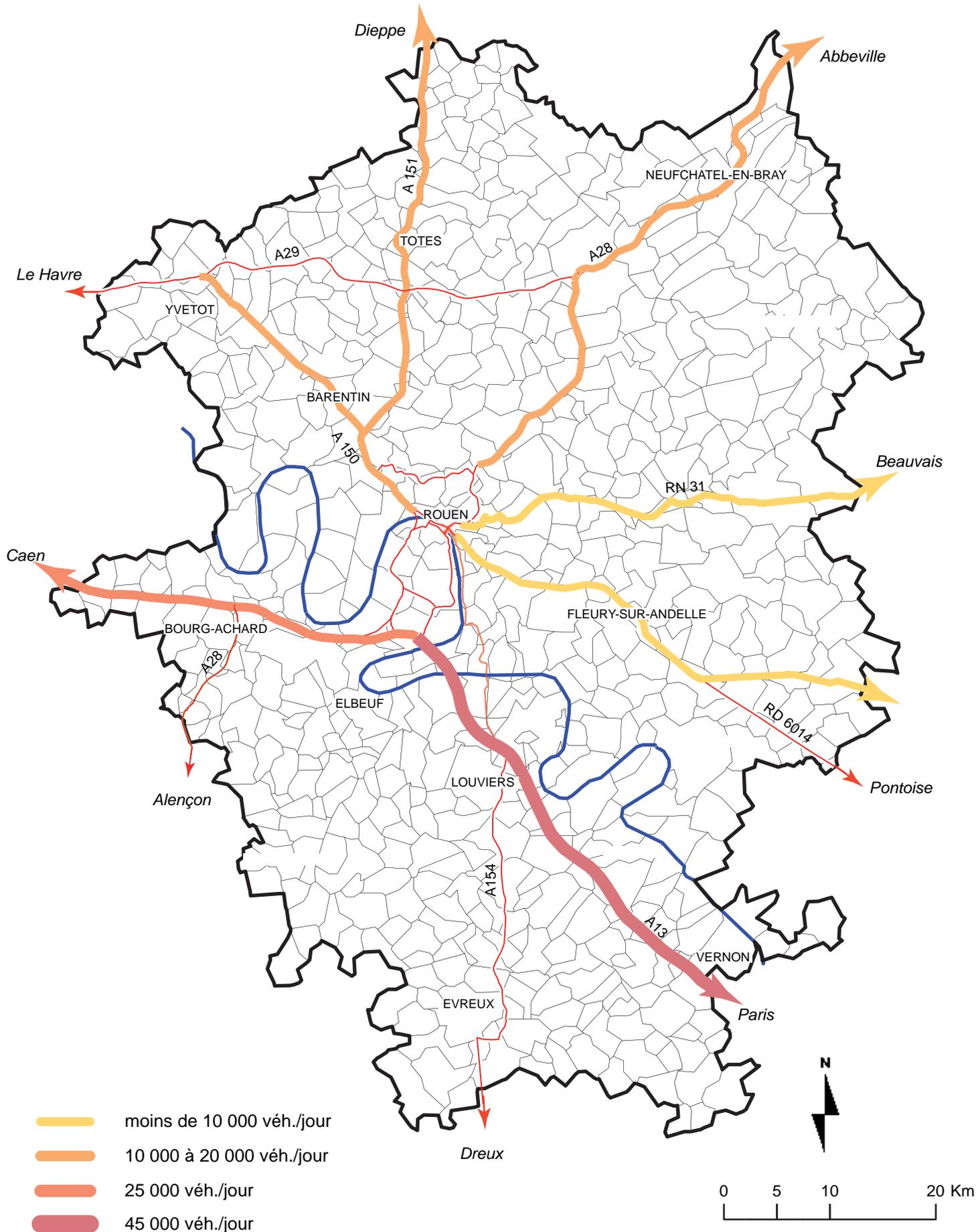
A l'échelle de notre territoire, la **hiérarchisation des flux de circulation** met clairement en évidence la prédominance des flux de pénétration dans l'agglomération. Celle-ci est logique et inévitable compte tenu de la taille et de la dynamique de l'agglomération. L'accès aux emplois, l'approvisionnement de la vie commerciale et des secteurs d'activités créent des mouvements de pénétration dans la ville, indispensables à sa vie.

Les voies sont les plus chargées au sud, même si l'autoroute A13 combine en tout état de cause d'autres fonctions de transit. On note une corrélation entre la charge des voies et leur capacité à supporter des trafics. Au-delà de l'évidence, c'est aussi le reflet de l'effet de génération de nouveaux flux qui est produit

par toute infrastructure qui offre de la capacité supplémentaire. Ainsi, les voies de pénétration par l'est (RN et RD6014), qui ont une voie dans chaque sens, sont moins chargées que les voies d'arrivée par le nord et par le sud, de configuration autoroutière.

Au croisement de tous ces flux pénétrants auxquels il faut ajouter certains flux de transit, le centre de l'agglomération est parcouru quotidiennement des dizaines de milliers de véhicules qui se concentrent sur les axes les plus structurants et s'éclatent dans le tissu urbain pour les accès finaux. Cette concentration est le fait du centre-ville mais aussi de la première couronne de communes autour de Rouen.

Flux de circulation



Sources : Diagnostic PDR Haute-Normandie avril2006 / GEOFLA IGN© / DT.119.08
 Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Taux d'emploi en 1999

Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs ayant un emploi pour une commune donnée. Il permet de saisir les mouvements quotidiens des actifs, les secteurs où le taux d'emploi est inférieur à 1 générant chaque jour des déplacements domicile / travail.

Au plan global, le territoire compte 385 500 emplois pour 389 800 actifs ayant un emploi. Le ratio s'établit ainsi à 0,9.

Le territoire présente une grande majorité de communes où le taux d'emploi est inférieur à 1, et même très faible. Pour 100 actifs, on trouve entre 7 et 40 emplois. Ce sont essentiellement les communes périurbaines qui ont connu un développement résidentiel important, tandis que les emplois sont restés plus concentrés dans les parties urbaines du territoire, surtout le long de l'axe de la Seine.

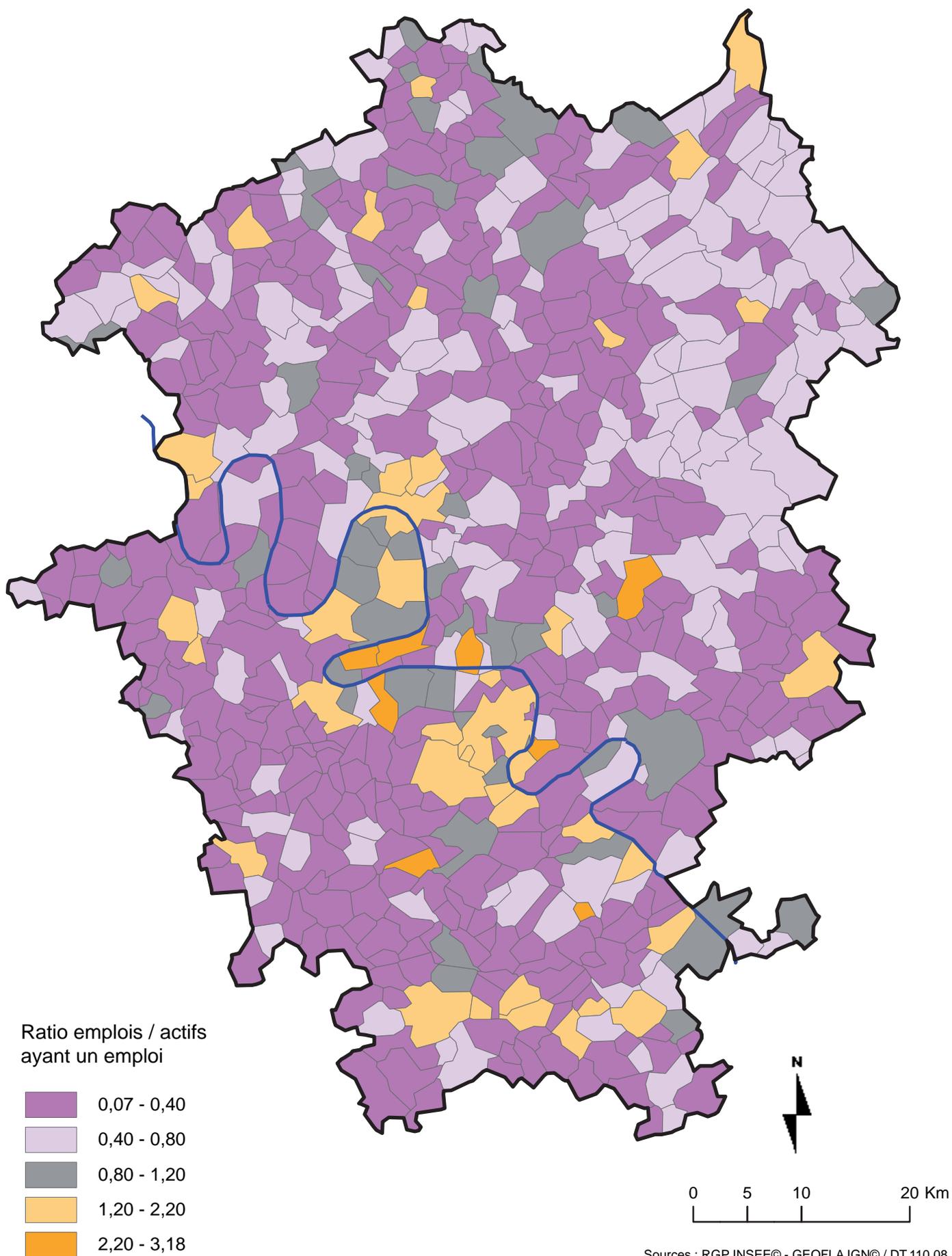
Ainsi, dans les agglomérations (Rouen, Elbeuf, Louviers / Val-de-Reuil, Gaillon, Vernon et Evreux), la situation est plus équilibrée. On trouve des taux d'emploi proches de 1 (autant d'emplois que d'actifs employés) ou compris entre 1,2 et 2,2 (soit 120 à 220 emplois pour 100 actifs).

Dans l'agglomération de Rouen, on note le poids des pôles d'emplois historiques (Rouen et la Rive gauche), mais aussi plus récents avec des communes du Plateau nord (Mont-Saint-Aignan et Bois-Guillaume).

Enfin, quelques communes présentent un taux élevé : 220 à 320 emplois pour 100 actifs. Il s'agit de communes qui accueillent un établissement ou une zone d'activité importante. On trouve Cléon avec l'usine Renault, Tourville-la-Rivière et sa zone d'activité commerciale...

Cette représentation montre à l'évidence la déconnexion qui existe aujourd'hui entre localisation de l'habitat et localisation de l'emploi sur une vaste partie du territoire. Elle a été rendue possible par la qualité de desserte routière et le développement de l'automobile depuis plusieurs décennies. On connaît sa contrepartie : problèmes de congestion et pollution aux entrées des secteurs d'emplois. Pour l'avenir, cette organisation pose encore une fois question dans un contexte de renchérissement du coût des énergies et de réchauffement climatique : quelles solutions alternatives de transports pourra-t-on développer pour les habitants des secteurs éloignés des agglomérations ? Et, alors même que le Contournement Est / Liaison A28-A13 devrait ouvrir de nouvelles opportunités d'habiter plus loin encore des lieux d'emplois, peut-on encore se permettre de poursuivre une politique de périurbanisation dans des secteurs sans desserte alternative à la route ?

Taux d'emploi en 1999



Sources : RGP INSEE® - GEOFLA IGN® / DT.110.08
Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Déplacements domicile-travail

La géographie des emplois ne correspond pas à celle des lieux de résidence des actifs, d'où de nombreux déplacements **domicile-travail** : **300 000** sont internes à de la zone d'étude, dont 200 000 sont effectués à l'intérieur du ScoT de Rouen-Elbeuf. S'ajoutent **90 000 déplacements** effectués entre la zone d'étude, le reste de la région Haute-Normandie, puis l'extérieur du territoire régional. Au total ce territoire connaît près de **800 000 mouvements quotidiens** liés au domicile-travail (aller et retour).

L'ensemble des pôles définis ci-après (carte) avec 270 000 emplois, représente 76% des emplois de la zone d'étude qui en compte 352 000. **Rouen** et **la Rive gauche** (127 000 emplois) sont les deux pôles d'emplois majeurs de la zone d'étude. Alors que Rouen, capitale régionale, génère plus d'actifs venant travailler sur son territoire que d'actifs travaillant à l'extérieur, les flux (entrant-sortant) sont équilibrés Rive gauche.

Plus de **21 000 déplacements sont internes** dans chacun des deux pôles d'emplois, mais à Rouen les déplacements s'effectuent dans une seule commune (avec franchissement de Seine), ils se font entre six communes importantes, Rive gauche.

Les **principaux échanges** entre le domicile et le travail sont réalisés entre ces deux pôles d'emplois majeurs, Rouen et la Rive gauche.

Rouen a également des échanges importants avec les autres territoires limitrophes : vallée du Cailly, Plateau nord, Plateau est, Aubette-Robec. Moins nombreux, les actifs viennent de la couronne périurbaine au nord (pays Entre Seine et Bray, Caux et Seine Austreberthe), puis des pôles d'emplois d'Elbeuf et de Louviers / Val-de-Reuil.

L'aire d'attraction de la Rive gauche va jusqu'au Roumois, puis Caux et Seine Austreberthe, et la Rive gauche et Elbeuf ont des flux équilibrés d'actifs.

Un deuxième niveau se dessine où les déplacements sont moins importants avec les pôles d'emplois du **Plateau nord** et d'**Elbeuf**. Le secteur d'Elbeuf est attractif pour les territoires périurbains alentours, des actifs qui résident dans le Roumois et sur le Plateau est. Entre Elbeuf et Seine-Eure les flux sont équilibrés. Le Plateau nord est tourné vers la vallée du Cailly, les communautés de communes des Portes Nord Ouest de Rouen et de Moulin-d'Ecalles, puis les secteurs Aubette-Robec et Plateau est.

Enfin **Seine-Eure** et **Evreux** sont des pôles d'emplois plus indépendants et davantage tournés sur eux-mêmes.

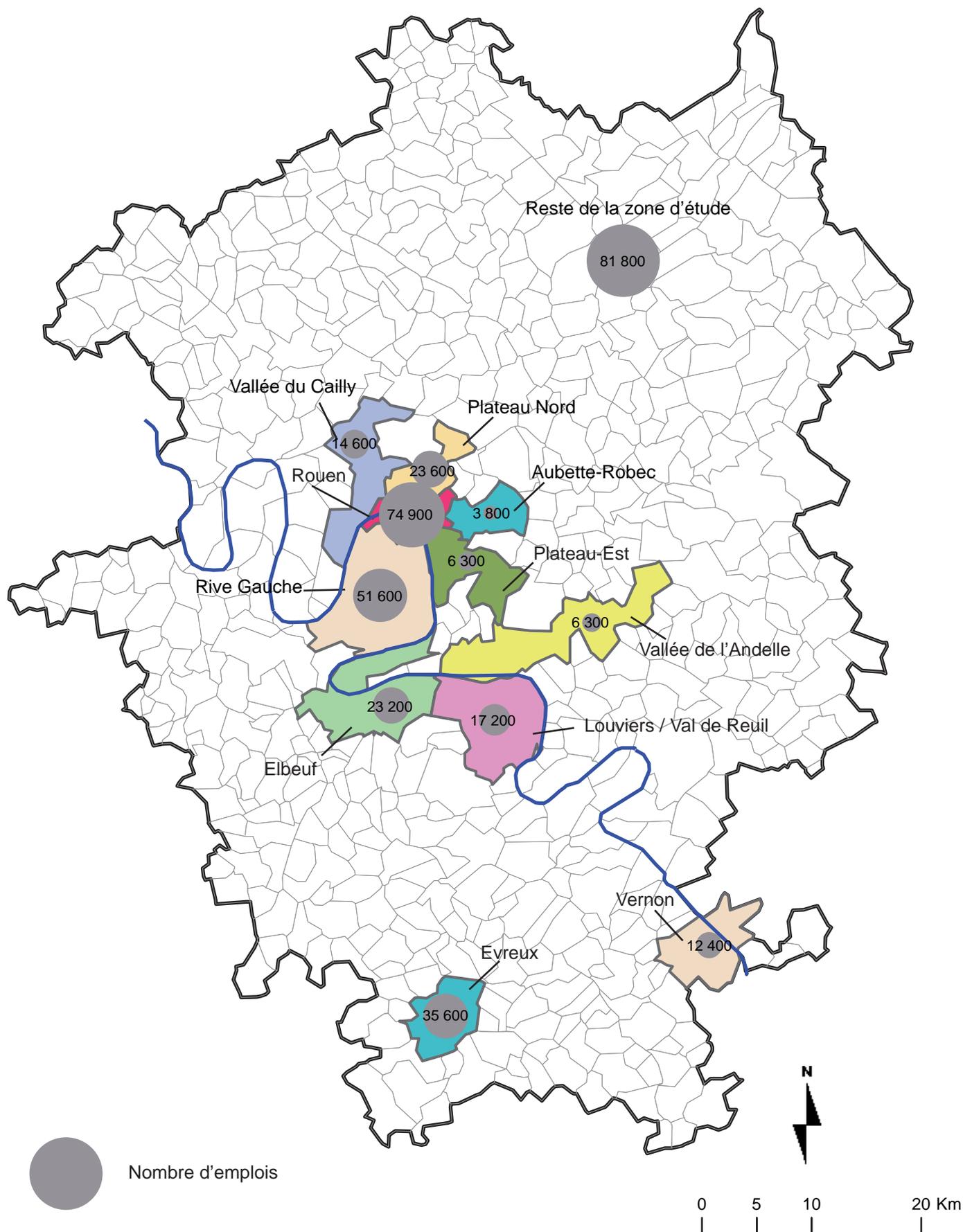
Des territoires ont une **fonction de pôle d'emplois très affirmée**, avec plus d'emplois qu'ils n'hébergent d'actifs. Rouen et la Rive gauche exercent ainsi une attraction économique sur les territoires voisins ou plus éloignés. D'autres territoires, au contraire, ont une **fonction essentiellement résidentielle**.

Le Contournement Est / Liaison A28-A13, par un rapprochement et une accessibilité améliorée, peut changer la géographie de certains territoires, en particulier :

- Louviers / Val-de-Reuil devenant très accessible pour la Rive gauche et le Plateau est,
- la Rive gauche et les territoires des Plateaux est renforçant leurs liens,
- le pôle d'emplois du Plateau nord bénéficiant d'une meilleure desserte.

Les déplacements domicile-travail sont traités par l'INSEE à partir des Déclarations annuelles des données sociales (DADS) 2004. Un déplacement domicile-travail est également appelé flux ou navette, correspondant à un « aller-retour ». Pour ces déplacements le mode de transport n'est pas connu.

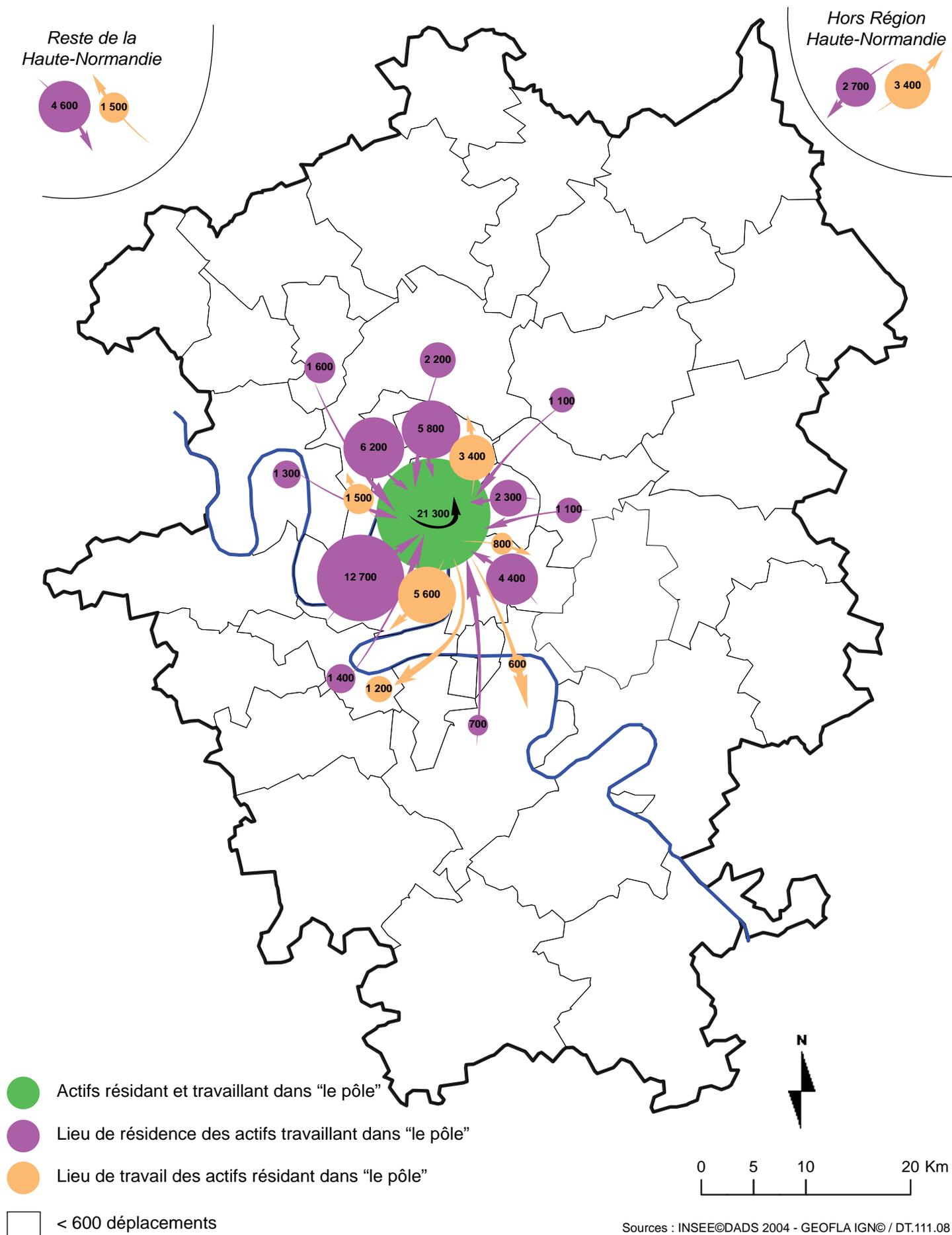
Principaux pôles d'emplois



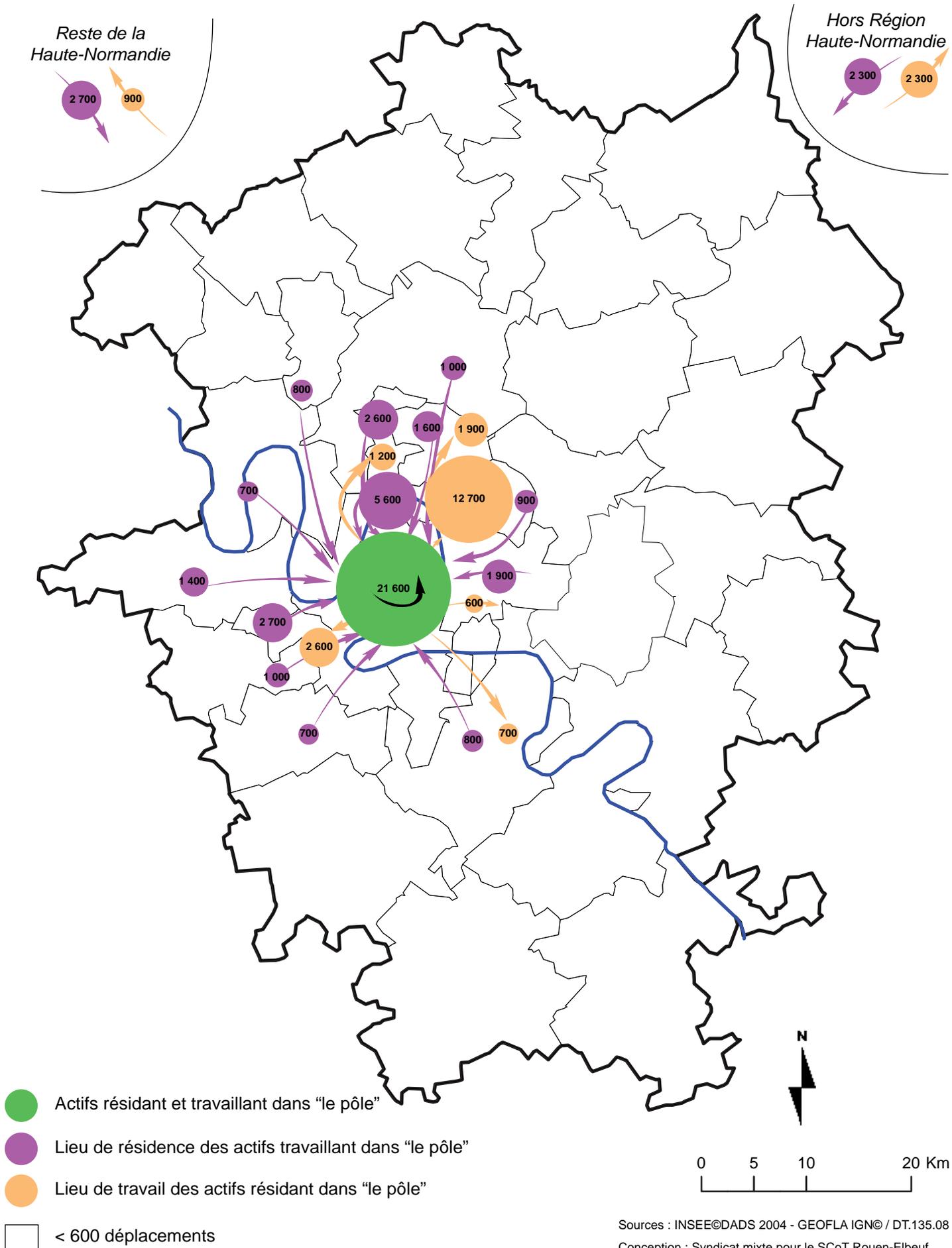
Sources : INSEE, DADS 2004 / GEOFLA IGN© / DT.14.07

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

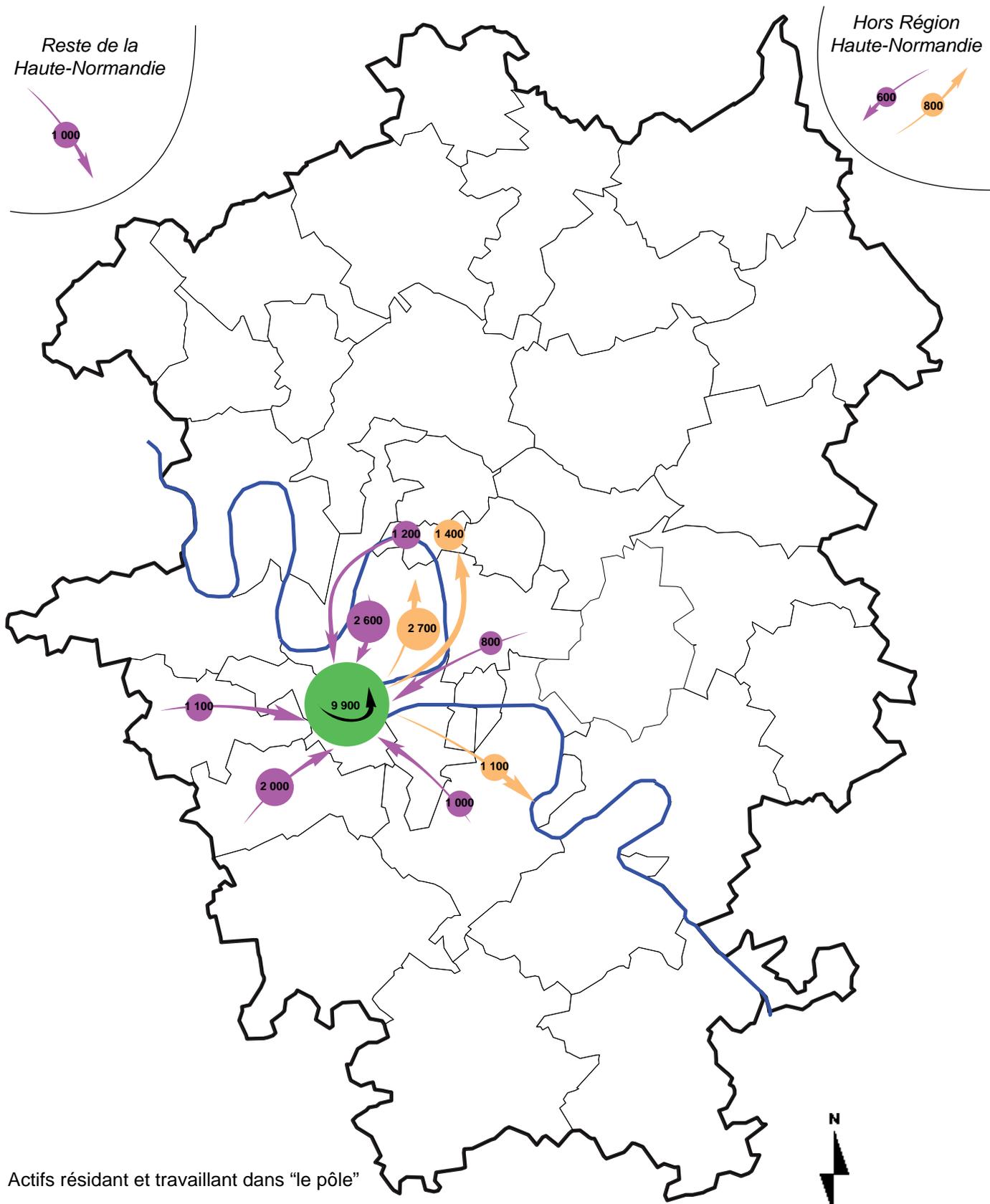
Rouen : Déplacements domicile-travail



Rive gauche : Déplacements domicile-travail



Elbeuf : Déplacements domicile-travail

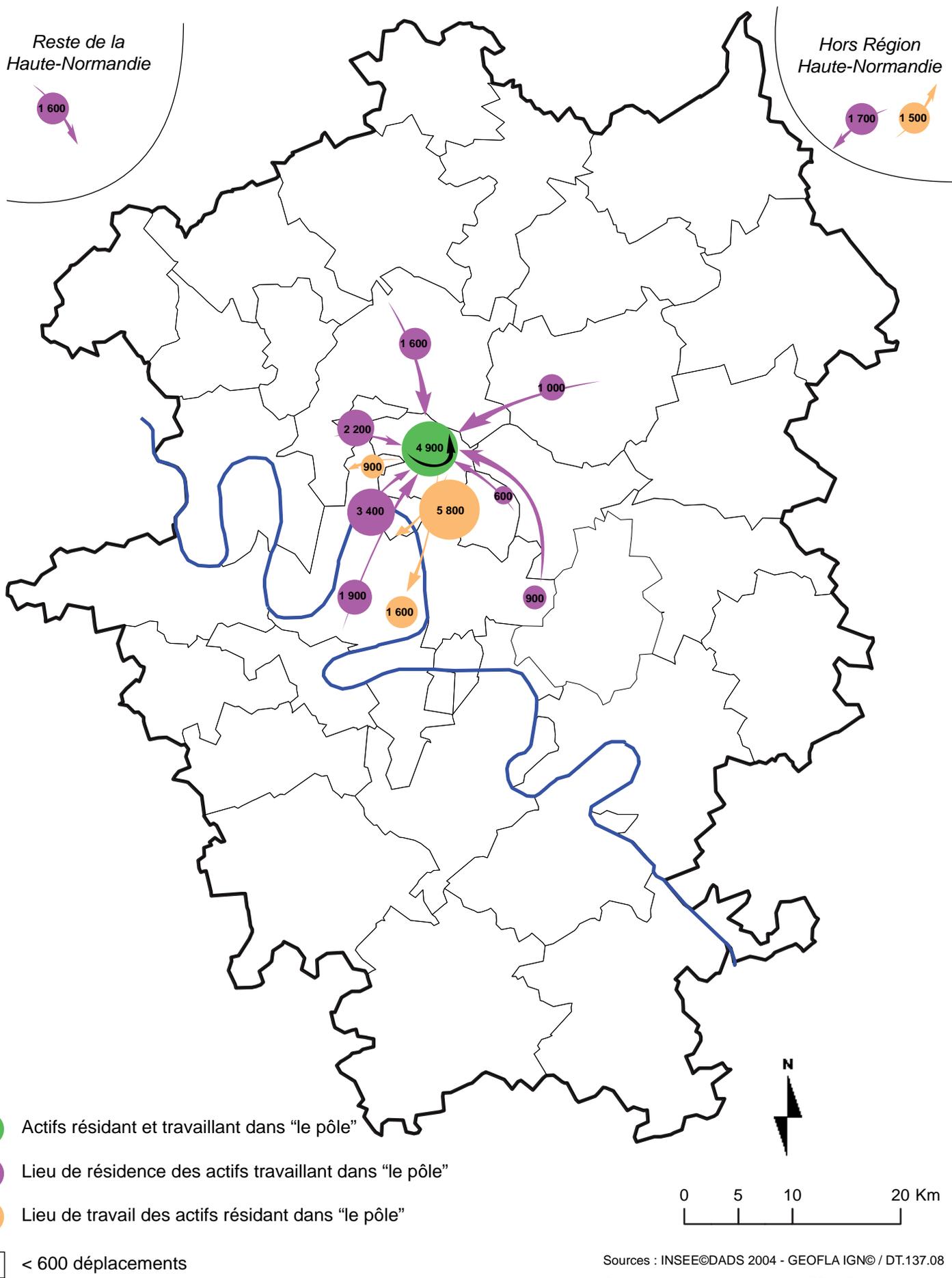


- Actifs résidant et travaillant dans "le pôle"
- Lieu de résidence des actifs travaillant dans "le pôle"
- Lieu de travail des actifs résidant dans "le pôle"
- < 600 déplacements

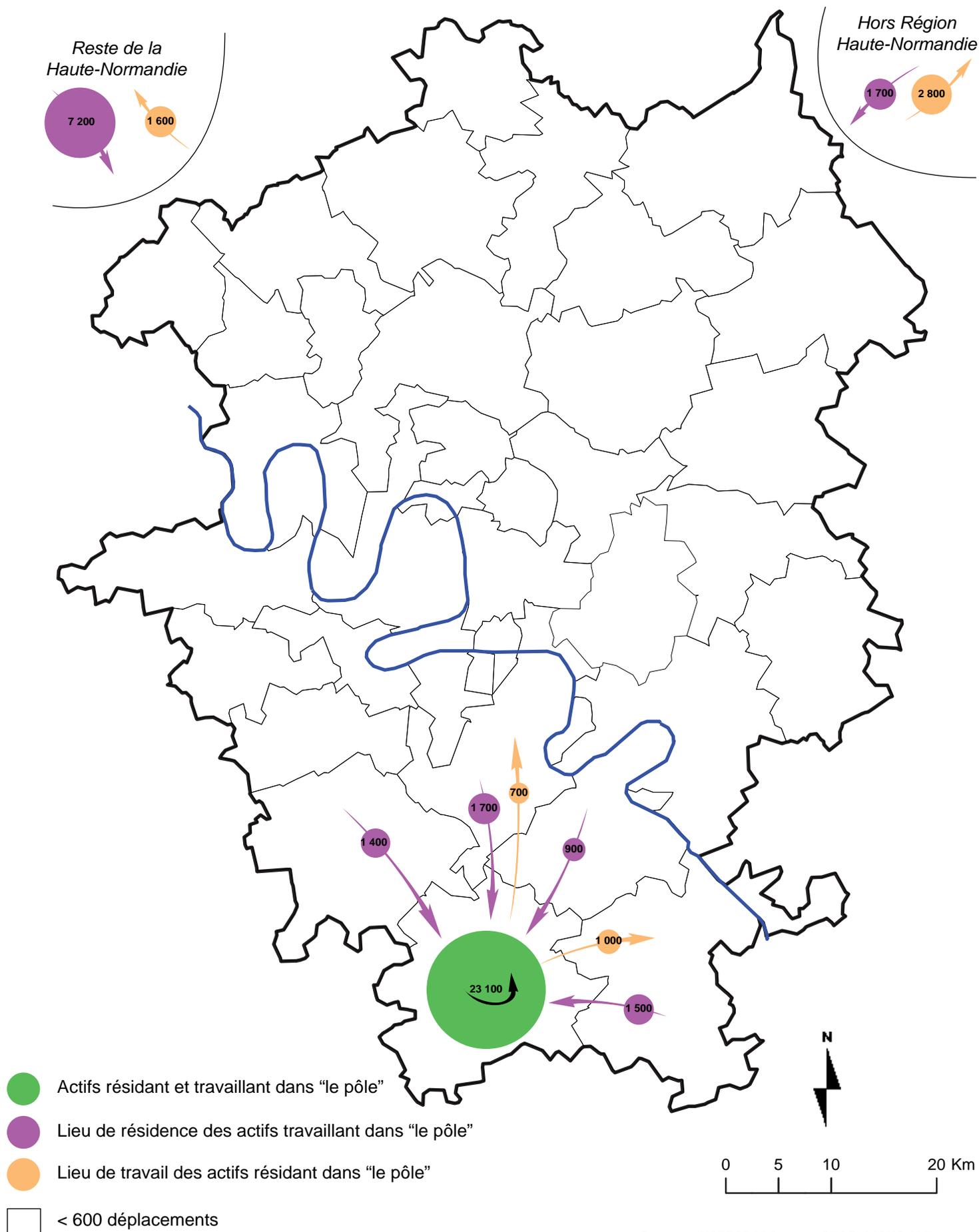


Sources : INSEE@DADS 2004 - GEOFLA IGN© / DT.134.08
 Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Plateau nord : Déplacements domicile-travail



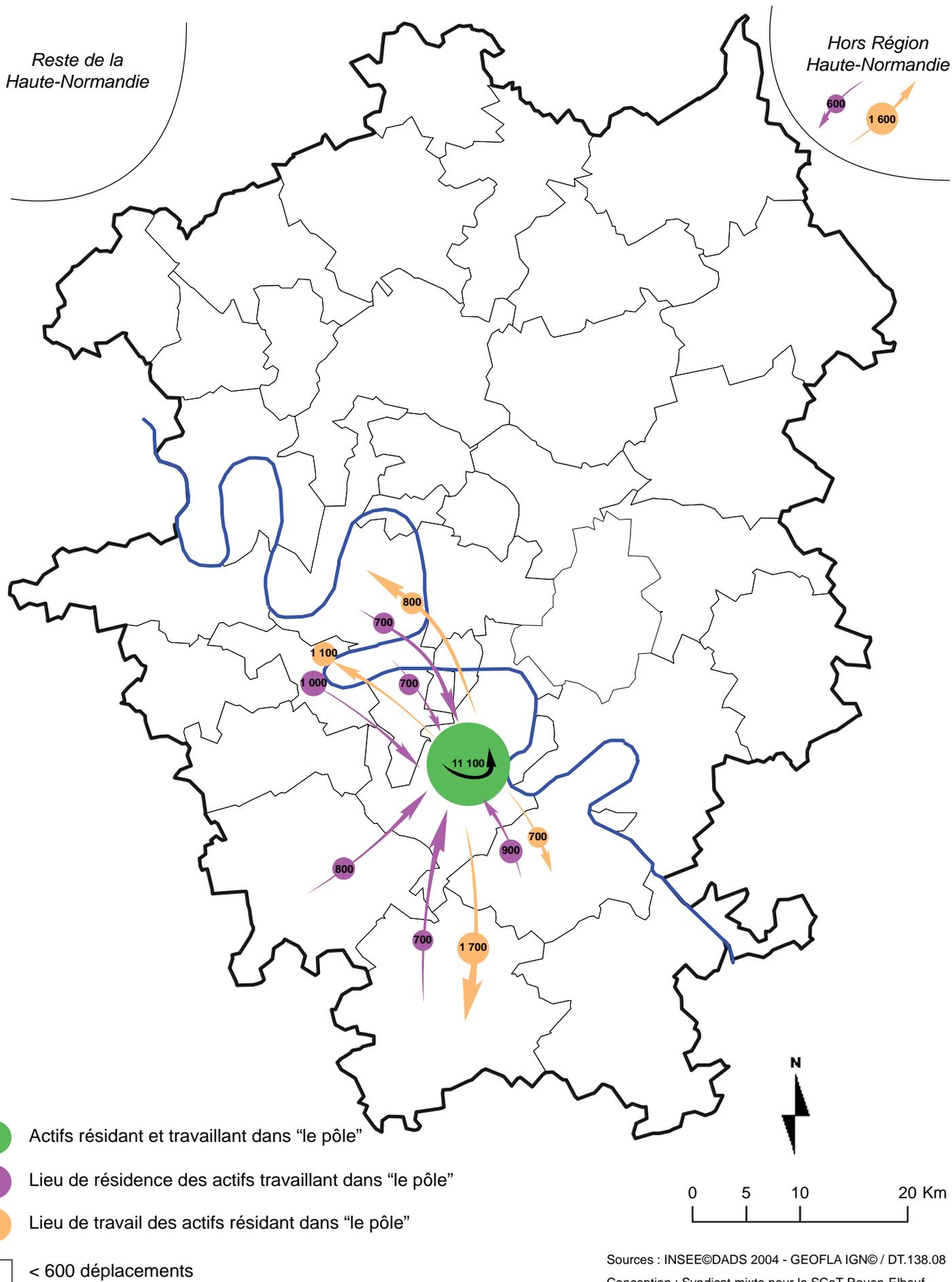
Evreux : Déplacements domicile-travail



Sources : INSEE©DADS 2004 - GEOFLA IGN© / DT.136.08

Conception : Syndicat mixte pour le SCoT Rouen-Elbeuf

Seine-Eure : Déplacements domicile-travail



Nous remercions les services de l'Etat, les Collectivités territoriales, les Chambres consulaires et les nombreux organismes qui nous ont permis de réaliser cet Atlas cartographique.

Il est le fruit d'une importante collecte de données sur le territoire, mais aussi d'un partage d'analyses avec les nombreux acteurs qui ont participé à la démarche du Diagnostic de territoire autour du Contournement Est / Liaison A28-A13.

Qu'ils en soient ici tous vivement remerciés.

